

« A armes égales »

Rapport au Premier ministre
par
Bernard Carayon,
député

Paris, le - 3 OCT. 2005

Monsieur le Député,

Mon prédécesseur vous avait chargé d'une mission, le 2 janvier 2003, sur l'intelligence économique. Vous aviez été invité à présenter des propositions tendant à sensibiliser à cette problématique les pouvoirs publics, les acteurs économiques et les citoyens et à promouvoir les métiers liés à l'intelligence économique.

Votre rapport a reçu un très bon accueil et constitue une référence sur ce sujet : nos concitoyens sont désormais plus conscients des enjeux de cette question et nos entreprises ont pu mesurer la validité de la démarche que vous proposiez. Le Gouvernement a suivi vos recommandations en se dotant, notamment, d'un Haut-responsable pour l'intelligence économique, placé auprès du secrétaire général de la défense nationale.

J'ai cependant la conviction que la perception de l'intelligence économique par les acteurs économiques français reste trop centrée sur la problématique des prises de contrôle de nos entreprises, qui en constitue certes un aspect important. Or, les informations utiles à nos entreprises couvrent des domaines plus larges qui ne sont pas limités aux aspects défensifs. Votre rapport souligne, par exemple, l'importance d'une démarche spécifique consistant à peser dans la production de normes, notamment techniques, par les instances internationales, en particulier européennes. Dans ce contexte, nos entreprises gagneraient à être davantage sensibilisées aux négociations en cours et à être systématiquement informées des enjeux et de la teneur des discussions internationales dans les domaines les concernant. Toutes ne le sont pas aujourd'hui.

.../...

Monsieur Bernard CARAYON
Député du Tarn
Assemblée nationale
Palais Bourbon
PARIS

J'ai donc décidé de vous confier une mission spécifique sur ce sujet.

Dans le cadre de cette mission, vous ferez le point sur l'étendue des informations dont disposent nos entreprises sur les négociations qui les concernent directement. Vous formulerez des propositions pour améliorer et structurer cette information et vous suggèrerez des méthodes de travail et de coopération entre acteurs publics et privés pour apporter à nos entreprises un service de meilleure qualité leur permettant de disposer de l'égalité des armes avec leurs concurrents des pays étrangers.

Pour vous permettre d'accomplir cette mission, un décret daté de ce jour vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Je souhaite que vous me remettiez votre rapport dans un délai de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amitiés

D de Villepin

Dominique de VILLEPIN

Introduction

« Le sentiment de vivre une période de transition, en attente de la reconstitution d'un ordre, de l'instauration d'une nouvelle harmonie, de la réussite d'un nouvel assemblage des éléments de ce qui est... resenti comme une mosaïque, avive la sensation d'incohérence. »

Préface d'Alain Corbin, Professeur de l'Université Paris I Sorbonne à l'ouvrage « La Lecture et la Vie » de Judith Lyon-Caen, Tallendier, 2006.

« Mondialisation, communication, dématérialisation... Les ren-gaines de la modernité n'y font rien. L'espace, un espace tangible, lieu de la volonté commune, demeure le premier levier de l'action. »

Eric Orsenna, « Voyage au Pays du Coton, Petit précis de mondialisation », Fayard, 2006.

Les Français douteraient-ils de la FranceH

Notre pays subirait un déclin inéluctable. Obnubilé par les risques et frappé de cécité sur les opportunités d'une «mondialisationH» approchée de manière idéologique, il serait même incapable de penser l'avenir de la construction européenne.

Face à l'instabilité du monde «Post-libéral¹», à la réalité de la compétition internationale, aux conséquences de la part croissante prise par l'information dans la vie quotidienne des acteurs économiques, sociaux et politiques, il serait vain d'imaginer que la France dispose des moyens d'agir seule. Pour partie, l'économie mondiale est désormais soumise à des fonds d'investissements s'affranchissant de toute gouvernance, dont le seul intérêt est le profit à court terme, ainsi qu'à des mécanismes internationaux de régulation sur lesquels la France pèse peu.

Il en est de même pour tout ce qui relève désormais des compétences de l'Union européenne. Alors que nous avons choisi de déléguer certains fondamentaux de notre souveraineté, que notre monnaie est commune, que nous mettons en place une politique européenne de sécurité et de défense, que nous participons à l'élaboration d'une politique étrangère commune, nous semblons découvrir le fait qu'une part essentielle -mais non mesurée- de notre droit relève désormais de négociations à vingt-cinq et échappe ainsi à notre seule volonté.

L'Europe, comme le reste du monde, est confrontée à deux défis majeurs et immédiats.

Celui de l'énergie dont nous n'avons que récemment pris conscience, défi vital non seulement du point de vue de la sécurité des approvisionnements, mais surtout de la disponibilité des ressources. Des stratégies collectives et des partenariats, des efforts dans les domaines de la recherche et de l'innovation, sont cruciaux.

Celui de la sécurité, tant du point de vue traditionnel de la défense du territoire que de celui des menaces issues, notamment, de l'internationalisation du terrorisme, du crime organisé et de la cybercriminalité.

La lettre de mission du Premier ministre ouvre plusieurs pistes qui pourraient, chacune, faire l'objet d'un rapport distinct². Certaines recourent et complètent la politique publique d'intelligence économique que j'ai appelée de mes vœux dans mon rapport précédent³. L'essentiel reste toutefois à mettre en œuvre par les pouvoirs publics, encore trop timides en ce domaine. Il faut aller au-delà d'une seule approche administrative.

Dans le cadre du présent rapport, j'ai choisi comme point de départ la situation actuelle du monde et les contraintes et opportunités qu'elle génère pour notre pays, afin de mettre l'accent sur ce qui nous permettra d'être à *armes égales* avec nos partenaires et concurrents. Les développements et les propositions sont articulés selon le cycle de l'entrepriseH création, recherche et financement, conquête de marchés. J'ai commencé par les préalables nationaux -comme m'y ont invité nombre de mes interlocuteurs- indispensables à l'efficacité des actions suggérées ensuite.

L'effort que nous devons engager est nécessairement collectifHil n'est pas réservé, tour à tour, à des segments différents de la société, agissant à

¹ «Penser l'après-libéralismeH», Libération, 22 septembre 2005.

² A l'instar du rapport du Commissariat général du Plan «Le Dispositif Français de Normalisation, évaluations et perspectives», mai 1997, dont nombre d'analyses restent d'actualité.

³ «Intelligence économique, compétitivité et cohésion socialeH», La Documentation française, juin 2003.

chaque fois, de manière solitaire –individus, citoyens, entrepreneurs, acteurs sociaux, fonctionnaires, responsables politiques. Il demande anticipation, concertation, débat et volonté d’agir ensemble.

Face aux défis à relever, j’ai estimé nécessaire, pour répondre aux objectifs fixés par cette mission, de prôner, au-delà de nos relations transatlantiques, connues, une vision et une dynamique continentales, notamment en rencontrant nos partenaires distincts, allemands et russes.

S’agissant de l’Allemagne, de mon entretien avec l’un des membres du Conseil des Sages («Sachverständigenrat») du Chancelier fédéral, je retiens que la volonté et l’action politiques sont à la base de cette «alchimie singulière» qui fonde l’amitié franco-allemande; que les outils concrets de la coopération bilatérale mis en place progressivement depuis le Traité de l’Elysée continuent de conforter cette relation et d’absorber les différends; enfin que l’association de nos économies et de nos politiques constituent toujours une force d’entraînement vis-à-vis de nos autres partenaires en Europe et du reste du monde.

Pour ce qui est de la Russie, je me suis entretenu notamment avec le Représentant spécial du Président de la Fédération pour les relations énergétiques extérieures, le Président de l’Union des entreprises et avec le Président de la compagnie métallurgique, Severstal. Ces entretiens ont confirmé à mes yeux la volonté de la Russie d’être partie prenante à l’Europe à la mesure de ses ressources énergétiques, et l’importance d’établir des partenariats stratégiques entre nos deux pays dans des domaines-clés, tels que l’énergie, la défense, l’espace, les télécommunications et la santé, domaines qui ne peuvent être abordés selon les seuls critères de l’analyse économique libérale.

Enfin j’ai décidé de ne pas employer dans ce rapport deux locutions utilisées de manière ambiguë par leurs détracteurs.

D’abord, celle de «**Patriotisme économique**», promue dans mon rapport précédent, si souvent employée à mauvais escient⁴. Ses contempteurs, en France et en Europe, l’ont habilement déguisé en «**Protectionnisme**», sans doute se souvenant du dicton populaire «Qui veut noyer son chien, l’accuse de la rage».

Ensuite, celle de «**Politique industrielle**». Elle est ignorée de ceux de nos partenaires européens qui n’ont pas ou guère d’industrie, désertée par les Britanniques au profit des services, abritée par les Allemands derrière l’action des Länder ou des fondations. Elle a été d’abord considérée comme la condition de la reconstruction des Etats puis de l’Union européenne, et ensuite comme une entrave à la mise en place du marché intérieur, même si elle semble aujourd’hui en convalescence dans les cabinets des commissaires européens qui en ont, cependant, des visions divergentes. Dans ce domaine comme en d’autres, la France aura joué le rôle de précurseur en créant, par exemple, l’«**Agence pour l’Innovation Industrielle**».

Il est pourtant bien question dans ce rapport de «**Patriotisme économique**» et de «**Politique industrielle**»! La plupart des Etats ont habillé ces deux notions d’un discours qui s’inspire d’une théorie libérale justifiant l’effacement de l’Etat dans l’activité économique, tout en mettant en place, en catimini, les institutions, les outils et les méthodes qui associent, en amont, les pouvoirs publics et les entreprises, dans la recherche, le financement et l’influence –voire dans la régulation des investissements étrangers...

⁴ «Faut-il se lever pour Danone», le Figaro, 22 juillet 2005.

«Patriotisme économique: les trois fautes françaises», Grégoire Biseau, Libération, 4 avril 2006.

Ces débats sont ouverts partout dans le monde et l'actualité montre que nos préoccupations sont similaires à celles de tous les autres Etats. Les Américains refusent qu'un groupe pétrolier chinois achète un groupe américain, les Britanniques s'interrogent sur la possibilité pour Gazprom d'acquiescent Centrica, les Espagnols ont tenté d'empêcher E.On d'acheter Endesa, les Italiens et les Polonais entendent protéger leur système bancaire, les Allemands demandent à Porsche de contrôler le capital de Volkswagen, les Chinois ou les Russes dressent la liste de leurs entreprises stratégiques ou, en sens inverse, les Indiens demandent au Président de la République française d'être «équitable» avec le groupe Mittal...

Nous avons le choix entre l'inaction drapée dans des imprécations solitaires contre l'évolution du monde - quelle France laisserons-nous en ce cas à nos enfants? - et une action ouverte, mais lucide.

Aussi ce rapport, remis dans l'année qui précède l'élection présidentielle, seule phase du cycle de la vie politique de notre pays où nous acceptons collectivement d'envisager l'avenir et de penser sa transformation, pourra-t-il paraître opportun...

Juillet 2006

L'auteur remercie les membres de son équipe, par ordre alphabétique:

- Cyril Bouyeure, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique;
- Christian Daviot, directeur général de la fondation d'entreprises Prometheus;
- Richard Finck, ingénieur de l'armement, conseiller technique au cabinet du ministre de la Santé;
- Olivier Maitland Pelen, ministère des Affaires étrangères.

Plan du rapport

Lettre de mission	3
Introduction	7
I. Contraintes et opportunités	
Les transformations du monde	17
La nouvelle donne	17
France: l'économie occidentale la plus ouverte	21
La construction européenne	25
Rendre l'Europe visible dans le droit français	27
Faire participer l'ensemble de la société française au débat européen	29
Renforcer le système d'alerte du Parlement	31
Relancer le projet européen: réunir et consolider les moyens de l'Etat	31
Notre propre volonté d'agir: penser la France de demain	35
Anticiper les mutations et préparer l'avenir	37
Le conseil d'analyse stratégique: héritier du Plan?	39
Valoriser la disponibilité de nos concitoyens et rendre visibles les lieux de débat	43
II. La normalisation au cœur de l'environnement des entreprises	
La dimension politique de la normalisation et le désintérêt des entreprises	47
La dimension désormais politique des normes	47
Le désintérêt des entreprises	49
Une erreur stratégique de la Commission européenne: les normes IFRS	49
Une distorsion de concurrence favorable aux entreprises américaines	49
Un scénario défavorable aux entreprises européennes	51
Un possible rétablissement de l'équilibre	51
Pour une politique publique de la normalisation	53
Normalisation, recherche et développement	53
Les instances de normalisation internationales	53
Sensibiliser dès la formation	55
Rendre les normes plus visibles	55
III. Financement, intelligence économique, technologies de l'information	
Imaginer de nouveaux modes de financement du développement des PME-PMI	61
Dans l'attente du «small business act» européen	61
Des fonds populaires d'investissement au service du financement des PME-PMI	63
Renforcer notre politique publique d'intelligence économique	63
Une insertion administrative inadéquate	63
L'engagement politique et l'autonomie budgétaire	67
L'extension de la mission du HRIE	69
Le rôle particulier des technologies de l'information dans la compétitivité globale européenne	71
Europe: une situation de dépendance insupportable à long terme	71
Des principes d'action favorisant les libertés	73
Les paramètres scientifiques et techniques	75
Les paramètres économiques et sociaux	79
IV. Capacité de projection: l'action d'influence et la conquête de marchés	
Une action difficile à mesurer	85
Le ministère des Affaires étrangères, vecteur fondamental de la projection	85
Le renforcement d'une concertation décloisonnée	89
La mutualisation des réseaux d'influence	91
La répartition des missions	93
Commerce extérieur et PME: une question lancinante	95
Changer radicalement notre mode d'action	95
Développer le nombre de volontaires internationaux en entreprises (VIE)	97
Accompagner (enfin!) les «grands contrats»	97
Favoriser le développement international des professions libérales françaises	97
Annexes	101

Les ONG imposent leur contre-pouvoir

GOUVERNANCE

Contre-pouvoir très écouté, les ONG peuvent s'opposer aux entreprises, mais aussi s'y associer pour faire avancer leur cause.

EN AOUT 2005, Bill Clinton a prévenu les entreprises: « Le monde est aux ONG », a-t-il déclaré dans le magazine brésilien *Veja*. Ont-elles entendu la mise en garde ? Comment leurs relations avec ces Organisations non gouvernementales évoluent-elles ? C'est ce qu'a cherché à savoir Novethic, une filiale de la Caisse des dépôts qui note les entreprises en fonction de leur responsabilité sociétale. Elle a établi un « panorama des relations ONG/entreprises », en partenariat avec une base de données sur les ONG (www.wwo.fr).

334 partenariats

Le premier constat de Novethic est que la confiance des citoyens donne aux ONG une « arme sans équivalent ». 66 % des Français ont une image positive de ces organisations et 70% jugent qu'elles ont raison de mener des campagnes contre les multinationales.

37 % des citoyens font confiance aux ONG, contre seulement 24% aux syndicats, 13% aux hommes politiques et 6 % aux entreprises (sondage TMO-First & 42nd, de septembre 2005).

Les ONG s'appuient donc de plus en plus sur ce pouvoir. La « confrontation » publique avec les entreprises ou l'« interpellation » restent leurs modes d'action favoris. C'est

aussi celui qui leur assure le plus fort écho médiatique : Oxfam Greenpeace, UFC que Choisir?, Amnesty International, qui se classent parmi les organisations les plus contestataires, sont celles qui sont le plus souvent citées par la presse. Novethic constate que « quasiment aucune des 100 [plus grandes] marques n'a échappé à une crise d'image initiée par une ou plusieurs ONG ces dernières années ».

Mais selon Novethic, peu à peu, une autre voie s'ouvre: « au-delà des confrontations, on voit se dessiner un objectif commun de collaboration afin que les deux types d'organisations puissent pour l'une, l'ONG, se pérenniser en diversifiant ses sources de financement et pour l'autre, l'entreprise, accroître son image de marque en adoptant une plus grande ouverture sur la société civile ».

De fait, parmi les 625 ONG recensées par www.wwo.fr, 80 ont conclu des partenariats avec des entreprises. Au total, 334 partenariats ont été identifiés. 14 ONG en gèrent un tiers. La plupart de ces partenariats relèvent d'une démarche de mécénat: l'entreprise finance une ONG et peut éventuellement utiliser son logo en contrepartie. L'Unicef déclare ainsi une centaine d'accords. D'autres s'inscrivent davantage dans une démarche de responsabilité sociale. La banque HSBC intègre par exemple un membre de MW dans ses rangs pour améliorer ses procédures en matière de responsabilité sociale. Carrefour a aussi un partenariat avec cette ONG pour mieux gérer ses achats de bois

ou de papier. Lafarge a, pour sa part, un accord avec Transparency International, afin de prévenir les risques de corruption dans l'entreprise.

Accords avec Greenpeace

Même les ONG les plus contestataires, comme Greenpeace, Amnesty ou Oxfam, y viennent. Greenpeace a ainsi conclu un partenariat avec une filiale de RWE, Enpower, au Royaume-Uni, pour la promotion de l'énergie éolienne. Ce qui ne l'empêche pas de s'opposer vigoureusement à RWE sur le nucléaire en Allemagne. Après plusieurs mois de confrontation, l'association est aussi sur le point de signer un accord avec plusieurs grandes entreprises de l'agroalimentaire et de la distribution, qui s'engageraient à ne plus commercialiser de produits directement issus de nouvelles plantations de soja qui détruiraient la forêt amazonienne. Amnesty et Oxfam ont aussi signé récemment des accords de partenariat très nouveaux pour eux, Amnesty avec le groupe de distribution Casino et Oxfam avec Unilever (pour évaluer les liens entre l'activité des multinationales et le développement de la pauvreté en Indonésie). « Contrairement aux idées reçues, relève Novethic, ONG et entreprises ne souhaitent pas toujours communiquer sur ces actions communes ». Certaines ONG, comme les associations de consommateurs, restent toutefois opposées à toute forme de partenariat avec les entreprises, soucieuses de garder leur totale indépendance.

Sophie Fay, *Le Figaro*, 22-23 juillet 2006

Les ONG qui interpellent les entreprises ou s'y opposent

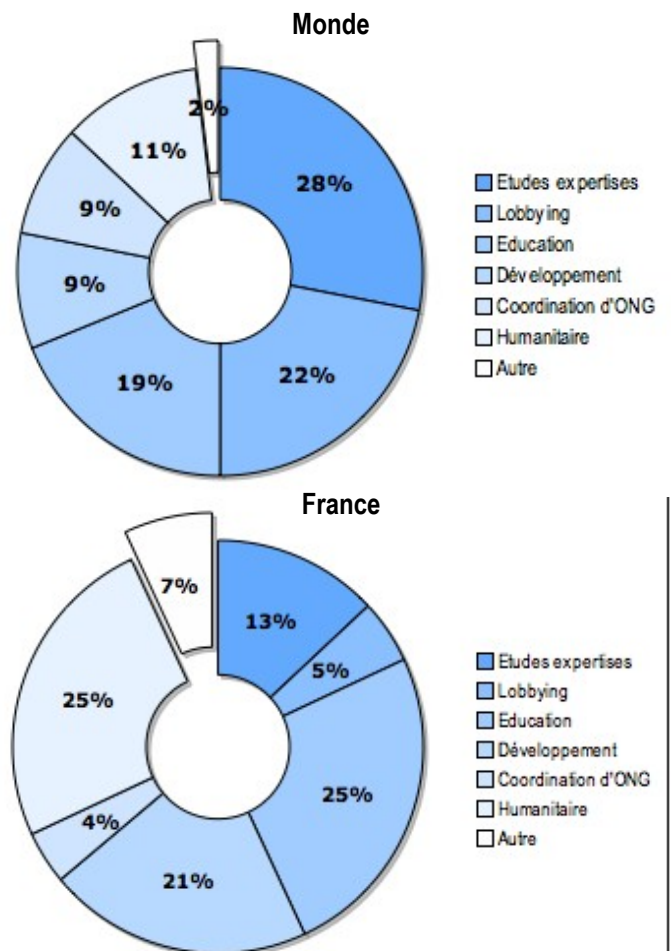
- 1 Oxfam
- 2 Greenpeace
- 3 UFC
- 4 Amnesty International France
- 5 CLCV
- 6 Les Amis de la Terre
- 7 Bankwatch
- 8 Corpwatch
- 9 Corporate watch

Classées en fonction de leur présence médiatique (depuis 2003)

Les ONG qui jouent la carte du partenariat

- 1 WWF
- 2 Unicef
- 3 Care
- 4 RSF
- 5 Planet Finance
- 6 Agrisud
- 7 Transparency International France

Répartition des ONG par type d'intervention



Source: Novethic

»De toute évidence, non seulement la politique de puissance au sens classique est normativement intégrée au dispositif de réglage de l'ONU, mais elle se trouve endiguée de façon encore plus efficace par le soft power, ce pouvoir mis en œuvre en douceur. Il est cependant indéniable qu'avec le passage du niveau national au niveau supranational, de tels changements de compétence font brutalement apparaître des déficits de légitimité. A côté d'un nombre important d'organisations gouvernementales internationales et de conférences permanentes des gouvernements, certaines organisations non gouvernementales comme le World Wide Fund for Nature, Greenpeace ou Amnesty International, ont accru leur influence; elles appartiennent de fait au réseau des instances informelles de régulation. Mais les nouvelles formes de coopération internationale ne disposent pas d'une légitimation qui satisfasse, ne serait-ce qu'approximativement, aux exigences des procédures institutionnalisées au niveau de l'Etat national.»

Jurgen Habermas,

»La constellation postnationale et l'avenir de la démocratie», 1998

Contraintes et opportunités

« L'avenir est quelque chose qui se surmonte.
On ne subit pas l'avenir, on le fait. »
Georges Bernanos, «La liberté, pour quoi faire?»

Les deux scénarios de la mondialisation

« Un scénario d'évolution lie l'intégration des économies à la participation politique. Ces deux critères sont compatibles dans un système de «fédéralisme mondial» ou global qui reproduirait au niveau mondial le fédéralisme de type américain ou l'intégration de type européen. La participation politique s'exprimerait alors au niveau mondial. Ce scénario implique une convergence institutionnelle qui devrait aller jusqu'à des lois, des juridictions et des normes communes. Elle implique donc le passage au niveau mondial de compétences qui étaient auparavant considérées comme nationales. Elles seraient adaptées à des marchés intégrés. Il s'agit d'un scénario de «gouvernance mondiale».

Le second scénario associe étroitement les États-Nations et l'intégration des économies sous le nom imagé de «camisole dorée», pour reprendre l'expression du journaliste Thomas Friedman. Dans ce cas, la souveraineté des pays s'exerce effectivement, mais pour favoriser la compétitivité des entreprises sur des marchés intégrés. Les États doivent mener des politiques conformes aux attentes du marché, proposer une fiscalité attractive pour les investissements directs, une législation du travail accommodante. Comme l'écrit Thomas Friedman (1999, p. 87) : «*once your country puts on the Golden Straitjacket, its political choices get reduced to Pepsi or Coke*». Cette option est incompatible avec la «participation politique» puisque celle-ci pourrait faire apparaître des objectifs plus significativement différents et incohérents avec la contrainte de compétitivité. La multiplication des agences de régulation, l'indépendance des banques centrales, le recours aux organisations internationales abritent ainsi une partie des décisions publiques du contrôle démocratique. Pour Thomas Friedman, cette évolution est d'ailleurs assez souhaitable puisqu'elle libère les individus de l'emprise de l'État alors que les nouvelles technologies associées à la globalisation leur assure une plus grande autonomie. »

« *Mondialisation et démocratie* » Jean-Marc Siroën, Université Paris-Dauphine, septembre 2002



Les interrogations à propos de la mondialisation relayées par les médias. Après «*Courrier International*», «*L'Expansion*» en juin 2006.

«Quand tout est dit, à long terme, il n'y a pas de véritable solution à une pénurie croissante d'énergie. cela va forcer le monde occidental à remettre en question son mode de vie et les objectifs de la civilisation. Il n'y a peut-être pas d'autre issue que la modération, voire la réduction de la consommation d'énergie, c'est-à-dire la réduction de la croissance économique.»

Jean-jacques Berreby, *Le pétrole dans la stratégie mondiale*, Casterman, 1973

Mondialisation «internationale»	Mondialisation «globale»
Internationalisation	Globalisation
Le monde est une somme de nation interdépendantes	Le monde est intégré avec effacement des frontières
Accent mis sur l'interdépendance et la coopération inter-Etats	Accent mis sur l'intégration et le retrait de l'Etat au profit des marchés ou de régulations « globaux »
Les individus conservent des spécificités nationales	Les spécificités individuelles sont indépendantes de la nation d'origine
Indicateurs portant sur des volumes : flux internationaux, stock d'actifs détenus à l'étranger	Indicateurs de convergence économique ou sociale (prix, conjoncture, préférences, institutions...)
Phénomène non-inédit et répétitif	Fin de l'Histoire

Jean-Marc Siroën, *Cahiers de recherche Eurisco n°2004-2*

L'étonnante revanche des matières premières

Il est inhabituel de calculer le poids en tonnes de la richesse économique produite dans un pays. On préfère s'exprimer en milliards de dollars ou d'euros ! Pourtant, à la fin de la décennie 90, Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), aimait à faire remarquer que le produit intérieur brut (PIB) avait tendance à peser de moins en moins lourd, stricto sensu. La révolution de la « nouvelle économie de l'information » était alors en route, on ne jurait que par la matière grise et le « virtuel ». Au printemps 1999, le cours du pétrole restait collé à la barre des 10 dollars le baril. Des experts ayant pignon sur rue envisageaient qu'il puisse s'écrouler à 5 dollars.

Toutes ces prédictions se sont avérées fausses. S'il est toujours aussi hasardeux d'évaluer le PIB américain ou mondial sur une balance, on assiste sans conteste au retour des pondéreux dans les économies. Depuis le début du XXI, siècle, la production mondiale d'acier est passée de 825 à 1 129,4 millions de tonnes. Un bond de 37 %, bien supérieur à la croissance du PIB de la planète, que l'on s'accorde à trouver exceptionnelle. Depuis 2003, la Chine accroît chaque année sa propre production sidérurgique d'un volume qui dépasse tout l'acier produit par l'Allemagne et la France réunies.

La nouvelle croissance mondiale, dopée par les besoins des pays émergents, Chine et Inde en tête, s'avère gourmande en énergie et en matières premières. Les retards à combler sont si vastes, comme le souligne Patrick Artus, le directeur des études de la banque Ixis, dont les calculs

font frémir : « *Si les Chinois avaient autant de voitures par habitant que les Européens, ils en auraient 33 fois plus (qu'ils n'en possèdent aujourd'hui), et leur consommation de pétrole serait supérieure à deux fois la production mondiale actuelle. On voit l'impossibilité d'obtenir les ressources nécessaires en matières premières.* » Voilà pourquoi le prix du pétrole brut a été multiplié par sept entre 1999 et 2006. Le cuivre, qui valait 1500 dollars la tonne il y a cinq ans, se négociait à 8 800 dollars le 11 mai dernier à Londres.

L'envolée des produits de base se fait en sympathie avec celle du pétrole, explique le Fonds monétaire international (FMI) dans son étude sur les perspectives économiques mondiales 2006 : « *Les prix de l'énergie ont contribué à la hausse de nombreux produits non énergétiques, par exemple l'aluminium et l'acier gros consommateurs d'énergie, des matières premières agricoles (du fait du renchérissement des fertilisants), le sucre et les huiles comestibles (qui entrent également dans la composition de l'éthanol dont la demande a augmenté).* » Les cours du sucre ont doublé en un an et sont désormais dépendants de ceux du pétrole, depuis que le Brésil, premier producteur mondial de canne à sucre, affecte la moitié de sa collecte à la fabrication d'éthanol.

Un autre phénomène entre en ligne de compte pour favoriser cette contagion des prix, constate le FMI : « *Les investisseurs cherchent à se diversifier sur les marchés de produits, parallèlement à leurs placements traditionnels en actions et en obliga-*

tions, à titre de protection contre les risques d'inflation ou de volatilité du dollar. » La fonction fondamentale des marchés à terme des matières premières vise traditionnellement à assurer à leurs producteurs et à leurs utilisateurs une visibilité sur les prix futurs. Avec l'entrée en force des investisseurs et des fonds spéculatifs (hedge funds), 31 % des positions prises au Nymex (le New York Mercantile Exchange) sont aujourd'hui le fait de spéculateurs, trois fois plus qu'il y a cinq ans. D'où l'extrême volatilité des cours, qui ont conduit la tonne cuivre à perdre plus de 1000 dollars en une journée à la mi-mai. D'où cette alternance de coups de chaleur et de refroidissements tous aussi brutaux depuis trois mois. Le pétrole, les métaux précieux, le cuivre, le nickel ou le fret maritime sont touchés. Les prix du transport par mer avaient pratiquement triplé en 2003-2004, tirés par les besoins du commerce International de la Chine. Ils se sont sérieusement calmés, en partie pour des raisons bien réelles : on estime que les capacités de la flotte mondiale progresseront de 7 % à 8 % en 2006. Le fret maritime est coté sur le marché de Londres, qui propose toute une gamme d'indices différents, selon les routes et les types de transport. (...) La liste des commodities recensées, pour reprendre le mot anglais, va bien au-delà des matières premières proprement dites. Elle inclut tous les produits ou services, y compris financiers, dont le prix peut être coté sur un marché à terme, parce qu'ils sont fongibles. Cela va de l'or aux semi-conducteurs ou aux droits à polluer (émissions de CO2). (...)

Jean-Pierre Robin, *Le Figaro*, 29 mai 2006

Le cadre de l'entreprise permet de mesurer l'état d'esprit actuel de nos compatriotes.

La chaîne de la valeur ne fait pas seule le succès d'une entreprise. Au-delà des fondamentaux dont elle doit évidemment disposer et d'un environnement propice aux affaires, ce sont les hommes et les femmes de l'entreprise qui assureront ou non son succès. Leur formation et leurs compétences ainsi que, plus largement, leur adhésion au projet de l'entreprise et leur confiance en l'avenir, conditionnent leur capacité à prendre des risques et à innover.

Mais le doute des Français ne se serait-il pas installé même au sein de l'entreprise⁵ ?

La volonté de lever ce doute, de redonner confiance en l'avenir à nos compatriotes et de leur insuffler un esprit de conquête doit être au cœur des préoccupations des candidats à la prochaine élection présidentielle française.

Une telle ambition impose d'appréhender sans préjugés idéologiques les transformations du monde, la construction de l'Union européenne et certaines questions sur notre volonté d'agir ensemble.

Les transformations du monde

La nouvelle donne

La «mondialisation» est le terme de référence à la fois dans l'argumentation des entreprises, les discours politique et syndical, les médias.

Les barrières technologiques sont effectivement tombées. Chacun peut désormais se déplacer presque partout et rapidement et faire circuler information, marchandises ou capitaux. Mais comment se distingue la part de réalité de la part d'idéologie dans ce que nous appelons communément «mondialisation» ?

La mondialisation n'est ni une idée ni une politique mais un phénomène⁶ qui n'est pas défini, mesuré et, a fortiori, maîtrisé.

Excepté le taux de croissance mondiale, les indicateurs économiques (PIB, commerce extérieur...) ou sociaux (chômage, formation...) décrivent l'évolution des Etats et de leurs interactions plus qu'ils ne présentent une évolution du monde. Ce sont des indicateurs d'internationalisation⁷ et non d'intégration qui évalueraient des normes de travail, de protection sociale ou d'environnement.

Les Etats n'ont évidemment pas disparu comme certains le prédisaient ou l'espéraient. Au contraire, leur nombre n'a cessé de croître et le morcellement du monde se poursuit, même s'il est parfois difficile de parler de réelle souveraineté, à propos de certains d'entre eux. Il y avait 51 Etats membres⁸ de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945, 99 en 1960, 154 en 1980. Il y en a 192 aujourd'hui. De fait, une seule organisation intergouvernementale de niveau mondial marque un début d'intégration : l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) – à laquelle n'appartiennent pas tous les Etats-, dans laquelle les Etats membres de l'Union européenne disposent d'un siège unique, délégué à la Commission.

Le développement des techniques et singulièrement celles de l'infor-

⁵ Selon une enquête Publicis Consultants, en France, aujourd'hui, 40% des cadres d'entreprise ne croiraient plus dans les valeurs affichées par l'entreprise.

⁶ Robert A. Levine, IHT, 10 mai 2006, voir page 22.

⁷ «L'international n'est pas le global» Jean-Marc Siroën, Cahier de recherche Eurisco, n°2004-02, Université Paris-Dauphine <http://www.dauphine.fr/eurisco/>.

⁸ <http://www.un.org/french/aboutun/annees.htm>.

Les « Fonds vautours » contre les Etats

L'absence de procédures collectives pour les débiteurs souverains entraîne des problèmes d'autant plus graves, que dans les années récentes la dette des pays en voie de développement s'est disséminée, n'étant plus détenue exclusivement par un petit nombre d'acteurs institutionnels : le marché a remplacé les banques. C'est ainsi que les accords de réduction pouvant intervenir dans le cadre du Club de Londres sont frappés d'inefficacité partielle par l'existence de créanciers récalcitrants refusant de s'y associer (holdout creditors). De la sorte, les efforts consentis par les créanciers publics ou privés profitent de facto à ces holdout creditors.

Ce problème est d'autant plus aigu que l'absence de procédures collectives entraîne une dispersion des voies d'exécution de sorte que les actifs interceptés par les créanciers résiduels sont très rarement partagés, entre la totalité des créanciers comme ce serait au contraire le cas dans une procédure de saisie suivie d'une distribution par contribution, mais monopolisés par le créancier saisissant qui se garde bien évidemment d'informer les autres créanciers de l'interception de l'actif bloqué.

Des fonds d'investissement, regroupant les capitaux de riches investisseurs, généralement nord américains, (Elliot associates ; FG Hemisphere ; Afcap, etc...) sont ainsi parvenus à réaliser des plus values considérables. Le fonds Kensington, géré par Elliot, qui en détient 40 % (l'obscurité est maintenue par Kensington sur l'identité des 60 % restant) a ainsi acquis en 2002 une créance irrécouvrable de 1984 sur la République du Congo pour 1,8 M. de USD qu'il prétend recouvrer pour sa valeur faciale, proche de 150 M. USD, étant précisé que la justice britannique vient déjà, à l'automne dernier, de consacrer au profit de Kensington la saisie, pour un montant de 39 Millions USD, d'une cargaison de pétrole congolaise.

On sait aussi que Kensington a réussi, par des mesures de blocage des circuits interbancaires de transmission des fonds en Belgique (cette affaire ayant amené le législateur belge à modifier les textes) à bloquer le paiement des échéances dues par la République du Pérou sur ses bonds Brady, exerçant ainsi une pression suffisamment efficace sur la République du Pérou pour recouvrer 100 % de la valeur faciale de sa créance.

D'une manière générale, le métier des fonds vautours consiste en effet, non à faire un pari économique sur la situation du pays débiteur et son évolution (ce qui serait une spéculation économique légitime), mais à investir massivement en frais d'avocats chargés d'imaginer des tactiques procédurales permettant par une pression appliquée de manière appropriée d'amener le débiteur à capituler et payer le tout ou presque.

On peut en donner quelques exemples :

La tactique poursuivie avec succès par Kensington contre le Pérou lui a permis, alors même qu'elle fondait sa réclamation sur la clause « pari passu » figurant dans sa créance, de se faire payer à 100 % là où les autres créanciers de la République du Pérou ne touchaient qu'une faible quotité de leurs créances : grâce au blocage technique du circuit de paiement des échéances des bonds Brady Kensington a en effet pu obtenir le consentement du Pérou au remboursement total puisqu'à défaut l'injonction judiciaire prononcée par le juge belge aurait mis le Pérou en défaut vis-à-vis de la totalité des porteurs de bonds Brady et remis en cause l'arrangement global intervenu avec eux.

C'est de même par un pur procédé que Kensington tente d'obtenir la condamnation à New York de BNP Paribas, non seulement à payer les 150 M. de dollars qui lui sont dus par le Congo, mais encore à payer en outre à titre « punitif », des « dommages triples » (« treble damages »). L'argumentation de Kensington consiste à soutenir qu'en accordant au Congo des financements gagés sur la production de pétrole en terre, BNP Paribas, aurait participé à une conspiration frauduleuse sanctionnable au titre du « Rico Act » (loi sanctionnant le racket et la corruption et faite pour viser les activités économiques de la mafia aux Etats-Unis). Cette argumentation est manifestement absurde puisque BNPP n'a pas reçu de fonds du Congo mais lui en a au contraire avancé et constitue purement et simplement une spéculation sur la francophobie ambiante aux Etats-Unis et l'amalgame que pourra, on l'espère, faire le jury entre cette affaire et l'implication, du reste non reprochable, de BNPP dans l'affaire Oil For Food.

C'est toujours un procédé qu'utilise le fonds FG Hemisphere en sollicitant de la Cour d'appel de Paris, après avoir échoué en première instance, la condamnation de BNPP à lui verser 150 M. USD aux lieu et place de son débiteur congolais en prenant prétexte de l'article 24 de la loi du 31 juillet 1992, lequel permet de condamner le tiers saisi au paiement des causes de la saisie, s'il s'est abstenu de répondre à l'huissier saisissant. FG Hemisphere a en l'occurrence pratiqué une stratégie de saturation en signifiant pas moins de trente saisies à la banque de manière à pousser celle-ci à la faute dans le seul espoir, puisqu'elle savait que la banque n'était débitrice d'aucune somme envers la République du Congo, de déclencher artificiellement l'application de l'article 24.

L'arsenal législatif permettant de sanctionner les pratiques des fonds vautours est incomplet et surtout rouillé.

En France le mécanisme du retrait de droits litigieux, prévu par l'article 1699 du Code civil, et remontant aux sources chrétiennes du droit du Bas Empire, est un dispositif anti-usure permettant, aux débiteurs de racheter (retirer) la créance sur lui acquise par un tiers au prix d'acquisition. Le mécanisme est toutefois imparfait pour deux raisons :

Il suppose d'abord que la créance soit litigieuse, c'est-à-dire qu'elle soit, au moment de la cession, contestée par le débiteur. Or, lorsque la créance a été consacrée par une décision de justice définitive, elle perd de ce fait sa qualité litigieuse, ce qui permet aux fonds vautours, en respectant plus ou moins le contradictoire, de se procurer, généralement en Angleterre ou aux Etats-Unis, des jugements contre les Etats souverains, qui deviennent, faute de contestation dans les délais, définitifs et permettent ainsi d'évincer le retrait litigieux.

En outre, de manière illogique, la jurisprudence ne semble pas considérer que le mécanisme du retrait de droit litigieux appartienne à l'ordre public français et considère par ailleurs que la loi applicable au retrait litigieux et celle qui régit la créance, soit en général, la loi anglaise ou américaine puisque c'est la plupart du temps sous l'empire de ces législations que les prêts internationaux sont consentis. Or, le retrait litigieux n'existe pas comme tel en droit anglo-saxon.

Dans les pays anglo-saxons existe en effet la notion de « champarty », laquelle ne coïncide pas strictement avec le retrait de droit litigieux et permet d'annuler une cession de créance, voire de la sanctionner pénalement, lorsqu'elle a été réalisée, soit dans l'intention de nuire et non dans un but économique réel et sérieux, fût-il celui de spéculer, soit lorsqu'elle concourt, pour le seul intérêt des hommes de loi, au maintien artificiel d'actions en justice sans intérêt réel pour les parties. La tendance jurisprudentielle et législative dans les pays anglo-saxons va néanmoins dans le sens de l'érosion du « champarty » de moins en moins utilisé, voire, comme en Angleterre et en Nouvelle Zélande, dépenalisé.

La communauté financière internationale et le FMI se sont émus des pratiques des fonds vautours et des discussions nombreuses ont eu lieu pour tenter de dégager une solution.

Celles-ci ont tourné autour de la création d'une sorte de procédure collective confiée à des instances internationales (proposition de SDRM1 mise en avant par le FMI) soit même à l'attribution, pour connaître de ce type de litige, d'une compétence aux tribunaux anglais ou américains!

Il paraît illusoire de penser qu'une solution internationale pourra voir le jour.



Une proposition de loi pour limiter l'action des « fonds vautours »

Préparée par les députés Marc Le Fur et Bernard Carayon, cette proposition de loi est actuellement proposée à la signature des députés.

Article unique :

Insérer après l'article 1701 du code civil

Article 1701-1 : « Lorsque le cessionnaire d'une créance née à raison d'une activité autre qu'industrielle et commerciale sur un Etat souverain ou l'un de ses établissements publics bénéficiant, sous quelque forme que ce soit, y compris d'abandon ou de différé de paiement, d'une aide financière consentie par l'Etat, l'un de ses établissements publics, ou toute institution internationale à laquelle appartient la France, en poursuit le recouvrement devant un tribunal français, le juge ne fait droit à la demande que dans la limite qu'il estime satisfaisante compte tenu de l'aide consentie par la collectivité publique, des efforts des autres créanciers, et des facultés du débiteur. Les dispositions ci-dessus sont applicables devant toute juridiction.

Il ne peut être prononcée aucune condamnation ni donné aucun effet en France à un jugement étranger prononcé contre un débiteur visé à l'alinéa ci-dessus ni procédé à aucune voie d'exécution lorsqu'il apparaît au vu des circonstances que l'acquisition de la créance procède d'une spéculation sur les procédures susceptibles d'être intentées contre le cédé et les tiers et non sur la valeur de marché de la créance et son évolution. »

mation, s'il peut profiter à tous, a déjà été pleinement utilisé par trois types d'acteurs particuliers : les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les fonds d'investissement et puis, il faut les citer, les organisations criminelles (terrorisme, mafias⁹, cybercriminalité- profitent pleinement des développements techniques pour se déplacer, communiquer et agir¹⁰).

Déjà dotées d'un statut particulier auprès des organisations internationales intergouvernementales, notamment depuis la fin de la deuxième guerre mondiale¹¹, certaines ONG, ont acquis aujourd'hui une dimension mondiale, en particulier celles qui agissent dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement durable, de l'environnement et de la défense des droits de la personne. L'extension des réseaux de télécommunications, notamment internet, permet la diffusion en temps réel de leurs idées et la mobilisation de leurs soutiens. Les gouvernements de certains Etats l'ont bien compris et créent des ONG au service de leurs intérêts propres et de ceux de leurs acteurs économiques.

Mais l'un des révélateurs les plus flagrants d'une mondialisation non maîtrisée est constitué par les fonds d'investissement.

La nature de leur activité permet aux fonds d'investissement d'exploiter à la fois les développements techniques en s'appuyant sur l'infrastructure informatique mondiale, l'existence de «quasi- Etats», souvent des «Paradis fiscaux» considérés par certains économistes comme nécessaires, et des législations spécifiques locales qui assurent une entière opacité¹². Certains décideurs politiques mobilisent ces fonds pour prendre le contrôle d'entreprises et capter leurs savoir-faire.

Dans certains cas, ce sont les Etats en tant que tels qui sont attaqués (cf. encadré ci-contre). Il importe sur ce point de faire évoluer notre propre législation.

PROPOSITION 1.1 Inscrire à l'ordre du jour du Parlement la proposition parlementaire de loi relative à la limitation de l'action des «fonds vautours».

A l'instar des hedge funds¹³, d'autres fonds d'investissement utilisent des techniques financières sophistiquées – par exemple la location de titres-, qui sont déconnectées de l'économie réelle mais exercent un impact croissant sur les marchés financiers. Ce sont souvent les mêmes qui tirent profit de l'activité de ces fonds ou en créent, qui évoquent l'inévitabilité d'un accident financier mondial.

Les prises de position des fonds d'investissement sur les marchés financiers ne sont évidemment pas étrangères au dogme qui semble régir désormais l'économie mondiale et même toute stratégie d'entreprise : «la création de valeur pour l'actionnaire», la moitié des actionnaires dans le monde étant américains¹⁴. L'objectif fixé est alors une maximalisation du profit et une rente pour le fonds d'investissement qui a su, au passage, s'assurer de la coopération du chef d'entreprise par l'attribution de «Stock options», au mécanisme implacable : «plus l'action monte, plus notre profit commun est élevé». Dans ce cas, il ne s'agit donc plus pour le dirigeant d'une grande entreprise d'en assurer le développement pérenne en favorisant l'investissement, mais plutôt de viser le profit à court terme. Une logi-

⁹ Voir «Le Monde des Maffias», Jean-François Gayraud, Odile Jacob, 2005.

¹⁰ Les attentats du 11 septembre 2001 sont à cet égard emblématiques : communication aux cellules par internet, instrumentalisation d'un moyen de transport, exploitation du développement mondial des médias.

¹¹ Depuis 1946, les ONG peuvent avoir un statut d'organisme consultatif auprès de l'ONU.

¹² Ainsi, il est toujours possible dans l'Etat du Delaware de créer une entreprise avec un dollar, sans que soit publiée l'identité du ou des actionnaires.

¹³ La traduction française en «Fonds spéculatifs» ne traduit pas totalement le sens du mot «Hedge» qui signifie plutôt «Améliorer les taux de probabilité en sa faveur».

¹⁴ Pour reprendre une formule d'Yvon Gattaz, on crée de la valeur en guise de richesse.

Economie mondiale: M. Tout-va-bien contre M. Au-bord-du-gouffre

Voilà maintenant trois ans que le monde des économistes est radicalement partagé en deux camps, ceux qui pensent que les déséquilibres croissants de la planète vont nous conduire à un énorme krach et ceux qui considèrent, au contraire, que la croissance mondiale se consolide.

Le centre de la dispute est aux Etats-Unis, première puissance mondiale, qui croît à une vitesse enviée de 3 ou 4% l'an mais qui aspire, pour ce faire, une part toujours plus importante des capitaux du monde entier. Cette année, près de 70 % de l'épargne mondiale s'investira en dollars américains.

Cet argent qui coule à flots outre-Atlantique a des bienfaits évidents : le consommateur américain se sent riche, il achète à tour de bras des objets, de plus en plus souvent importés. Il s'endette pour son sweet home : les prix des maisons ont gonflé comme jamais dans l'histoire. Les Etats-Unis ont créé 2,2 millions d'emplois l'an passé. Le chômage est au plus bas à 4,9 %. Les entreprises investissent et améliorent leur productivité. Leurs profits représentent 7,9 % du PIB, un taux que l'on n'avait plus atteint depuis... 1951.

VENTS PORTANTS

La croissance vogue toujours à vents portants et elle n'est pas vraiment ralentie par la hausse du pétrole : les 3,6 % attendus devraient être au rendez-vous pour l'ensemble de 2005.

Certes, mais cette machine lancée à plein régime consomme l'argent des autres. Les ménages américains ont réduit leur épargne à 0,9 % de leur revenu. Les importations creusent le déficit commercial qui ne date pas d'hier mais qui atteindra plus de 650 milliards cette année, soit 6,5 % du PIB. Par ailleurs, le gouvernement fédéral vit lui aussi largement au-dessus de ses moyens : les 412 milliards de dollars de déficit l'an passé vont être dépassés si on prend en compte l'impact de l'ouragan Katrina (le coût de la reconstruction est estimé à 200 milliards). Combien de temps cette croissance en déséquilibre peut-elle tenir ?

Pour les Cassandre, le scénario est écrit d'avance. Puisqu'aucun mouvement de correction n'est apparu ces dernières années et

qu'aucun ne pointe le nez, les risques d'un atterrissage brutal ne cessent de se renforcer. Il arrivera un jour, bientôt, où les marchés financiers vont refuser de vivre au bord du gouffre de la dette himalayenne américaine. Ils vont se défier du dollar, ce qui précipitera l'économie américaine dans une spirale : la baisse du dollar fera grimper l'inflation, les taux d'intérêt seront précipités vers le haut ce qui aura pour effet de faire exploser la « bulle immobilière » et d'étouffer la croissance. Krach et récession se répercuteront dans l'ensemble du monde.

Heureusement, ce scénario noir ne s'est toujours pas réalisé. On ausculte tous les hoquets de la monnaie américaine, on scrute l'indice des prix, on surveille la « bulle » des actifs immobiliers, on tremble après Katrina, on redoute de deviner un petit mot d'inquiétude dans la bouche du dieu Alan Greenspan, président de la Banque centrale (Fed), mais non, rien, tout rentre toujours dans le calme. Flambée du pétrole ou ouragan, l'édifice tient et la « croissance déséquilibrée américaine » poursuit sa route. On attend encore un bond du PIB de 3,3 % en 2006.

Les Cassandre finiront-elles par avoir raison ou se trompent-elles et pourquoi ? Il y a des explications à l'amortissement passé des chocs. Si la flambée du pétrole ne casse pas la croissance comme elle l'avait fait dans les années 1970, c'est que les économies occidentales sont deux fois moins dépendantes de l'or noir grâce aux économies faites depuis et aux énergies de substitution.

ÈRE NOUVELLE

Si l'effet Katrina reste limité (0,5 % de baisse de croissance d'ici à la fin de l'année), c'est à cause des dépenses de reconstruction qui vont avoir un contre-effet de relance. Si le dollar reste étal, c'est par l'anticipation des marchés d'une modification de la politique budgétaire de George Bush (un abandon des promesses de baisse d'impôts pour limiter le déficit). Si la bulle immobilière n'a pas explosé, c'est qu'un début de correction s'opère dans la douceur.

Mais les économistes avancent maintenant une explication beaucoup plus profonde. Nous serions entrés dans une ère nouvelle dotée de trois caractéristiques majeures : la

mondialisation, la « fin de l'inflation » et un excès mondial d'épargne. Les trois sont liées entre elles : c'est la mondialisation qui poussant la concurrence entre les entreprises et leur interdisant de hausser les prix et les salaires, permet le recul de l'inflation, partout, vers les 2 %.

La disparition du dragon des années 1970 fait renaître les rentiers à l'échelle globale. En tout cas, on constate que, dans beaucoup de pays les revenus sont supérieurs à la consommation. D'où un excès d'épargne, que Lord Keynes déplorait à l'échelle d'un pays dans les années 1930, se retrouverait aujourd'hui au niveau mondial, selon Ben Bernanke, économiste de la FED devenu conseiller économique de Bush.

Les motifs en sont nombreux. Les pays pétroliers gagnent beaucoup plus d'argent qu'ils n'en ont besoin pour investir et ils « recyclent » le trop reçu. Les multinationales gagnent elles aussi beaucoup plus qu'elles n'en dépensent et elles rachètent leurs propres actions ou accumulent des tas d'or. La Chine reçoit de ses exportations plus qu'elle investit. Au Japon et en Allemagne, le vieillissement des populations incite à grossir l'épargne. Tous ces mouvements, d'ordres divers, s'ajoutent.

CORRECTION

Cet excès d'épargne est énorme: 11 000 milliards de dollars, soit la taille de l'économie américaine, selon le FMI. Il est pain bénit pour les gouvernements, qui sont nombreux à vivre largement au-dessus de leur moyens à peu de frais. Cet excès est aussi à l'origine des « bulles », celle de la Bourse en 2000, celle de l'immobilier aujourd'hui. Il permet même dorénavant aux pays en développement de bénéficier de taux d'intérêt en baisse. Il n'y a donc pas que les Etats-Unis qui en profitent, il en reste pour les autres. Pas de perdant : d'où la pérennité du système malgré ses déséquilibres.

Une correction de tendance est indubitablement nécessaire. Mais on comprend un peu mieux pourquoi, depuis trois ans, M. Tout-va-bien bat M. Au-bord-du-gouffre.

Eric Le Boucher

«Le Monde», 18-19 septembre 2005

»Le besoin de rentabilité a toujours existé. Il est vrai que les exigences de profits sont fortes, voire trop fortes, mais ce phénomène date d'une quinzaine d'années. Je dirais au contraire que les entreprises se comportent mieux aujourd'hui que lors de la période folle de la bulle internet».

Jean-Paul Betbèze, Professeur à l'Université Paris II et économiste en chef du Crédit Agricole, Journal du Dimanche, 2006

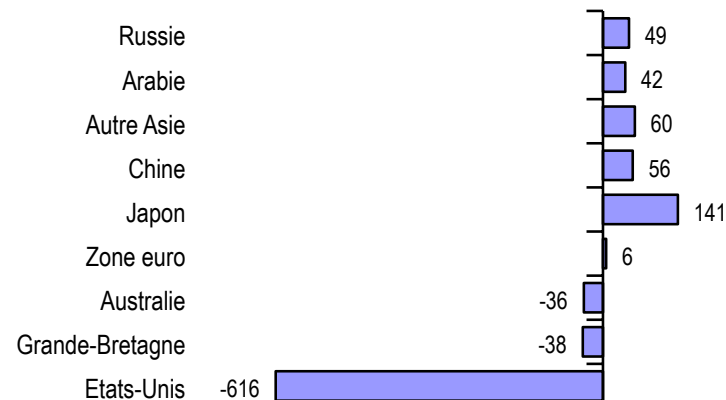
»Il ne fait aucun doute que la localisations des industries françaises comme toute localisation industrielle dans un pays d'économie capitaliste libérale s'explique par des considérations d'intérêt immédiat de la part des industriels. Que la situation soit modifiée, c'est-à-dire que l'industriel ait, désormais, intérêt à s'installer ailleurs, il émigrera, dans la mesure où l'amortissement immédiat du matériel et des bâtiments abandonnés et les frais de nouvel établissement seront facilement couverts par la plus-value résultant de la nouvelle implantation des usines.

(...) L'Etat peut intervenir, soit par voie d'autorité, soit par pression persuasive ou fiscale pour modifier les localisations si des raisons de gouvernement rendent ces modifications souhaitables: motifs stratégiques ou raisons sociales et démographiques.»

Pierre George, Géographie industrielle du monde, 1947, Collection Que sais-je?, PUF

Le Grand Déséquilibre

Balance commerciale des différents pays (milliards de \$ en 2004)



Source: FMI

que qui conduit naturellement à exploiter les déséquilibres du monde et à profiter d'une économie mondiale anarchique. Pour certains, les délocalisations d'entreprises ne seraient utilisées qu'à la marge pour la conquête de nouveaux marchés, leur première vocation étant la compression des coûts afin de mieux «HervirH l'actionnaire. La délocalisation des activités de production précède celle des centres de recherche puis des centres de décision... D'aucuns pensent que ces nouveaux propriétaires de l'industrie sont devenus les ennemis de l'industrieH

Ainsi s'enclenche un cercle vicieuxH délocalisation – ce qui signifie érosion des rentrées fiscales-, chômage et enchérissement des systèmes sociaux pour les pays désertés, affaiblissement de leurs finances publiques, ce qui limite la capacité d'investissement public dans la formation, la recherche, l'innovation.

Encore une fois, se justifie le retour en force des Etats dans le jeu économique sans que la réponse à ces questions puisse être exclusivement nationale. C'est au niveau européen, par exemple, qu'il serait temps d'engager des mesures telles queH

- la mise en place d'un registre du commerce et des sociétés garantissant la transparence des acteursH
- le remplacement du complément de rémunération fondé sur la plus-value boursière - les «stock options» - par un complément de rémunération fondé sur la performance économique - prenant en compte les investissements -, en dividendes ou en bénéfices (Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le débat sur le niveau de la rémunération des chefs d'entreprises, mais sur sa composition) et parallèlement le renforcement de l'actionnariat salarié;
- l'autorisation des OPA hostiles dans le cadre d'une réglementation qui préciserait:
 - que l'entreprise à l'origine de l'OPA hostile doit elle-même être opérable¹⁵H
 - que la transaction soit à 100% réglée sur fonds propresH
 - qu'une durée d'investissement soit définie, correspondant au risque pris, avant l'exercice du droit de voteH
 - qu'elle soit limitée aux entreprises dont les critères de gouvernance sont équivalents aux critères européens.

Le «HmarchéH ne peut donc être ni la grille de lecture ni le moteur exclusif d'une mondialisation qu'il reste à maîtriser. Si l'interdépendance entre Etats est croissante et l'activité économique internationalisée, le processus d'intégration n'existe que dans des zones géographiques restreintes, à l'instar de l'Europe.

France : l'économie occidentale la plus ouverte

Dans ce paysage, la France apparaît comme un pays plus ouvert que l'image qui en est parfois donnée.

Notre pays, sixième puissance économique mondiale, est le cinquième exportateur mondial de marchandises (dépassé en 2005 par la Chine) et, selon les années, le quatrième ou le cinquième importateur. Le commerce extérieur français progresse rapidement : depuis 1980, nos échanges (somme des exportations et des importations) ont été multipliés par 4,4 en euros pour atteindre près de 700 Mds €.

Le taux d'ouverture de notre économie (somme des échanges de marchandises rapportée à la richesse nationale) a fortement progressé, passant

¹⁵A titre d'exemple, il est aujourd'hui impossible à une société étrangère de prendre légalement le contrôle d'une entreprise japonaise par échange d'actions!

An economic time bomb Globalization's grave challenges for the West

VAISON LA ROMAINE, France Globalization is not a policy, it is a phenomenon. Protectionist policies can temporarily soften the impact - often at high cost - but they cannot cancel it.

In an age when capital, goods and services, and legal and illegal labor are all mobile, globalization will accelerate. Appropriate policies can allow potential losers in the wealthy West to cope, but no part of the West has yet faced up to the need for such policies.

Economists point out that the world is richer if every country sells the goods and services it produces most cheaply, trading for the others. But that truism conceals more than it reveals. For poor nations, «most cheaply» has meant using the lowest-paid workers; for the rich it has meant using the most efficient processes. With advanced technology increasingly available to all, however, the combination of low pay and high-tech conquers many industries. Natural and policy reactions on both wealthy sides of the Atlantic have taken different forms, raising different problems.

In the risk-taking society of the United States, entrepreneurship has retained a relative advantage in areas such as information and biological technology, entertainment, and high finance. The rewards have been very high for successful entrepreneurs, and for executives in a position to reward themselves.

Employment has remained high because the new technologies have created jobs, particu-

larly in supporting business and personal services, but many of these jobs are at wages much lower than the manufacturing jobs, which are moving abroad. The costs to the United States have been growing insecurity and inequality compounded by deteriorating public infrastructure, physical and social.

In much of Europe, the «security society» has used regulations, expensive programs and high taxes to maintain services, leisure and equality as well as security. The costs have been sluggish growth and high unemployment (but many of the unemployed have remained comfortable).

Neither American growth nor European comfort is sustainable at current levels in the face of globalization. For Europe, this should be obvious: slow growth, compounded annually, will leave it further behind the United States and ultimately much of Asia, until Western Europe becomes an immense quaint Venice, supported by tourism.

America is in equal danger, however. According to the Federal Reserve chairman, Ben Bernanke, not a noted radical: «Our society is based on opportunity, it's based on flexibility in labor markets and product markets, it's based on open and fair trade. And all of those things are at risk if a growing portion of the population feels they are not sharing in the benefits from those changes.»

What can be done to ensure that globalization does not lead to social collapse in America and economic collapse in Europe? The answers lie in opposite directions.

Current U.S. prescriptions focus on improving

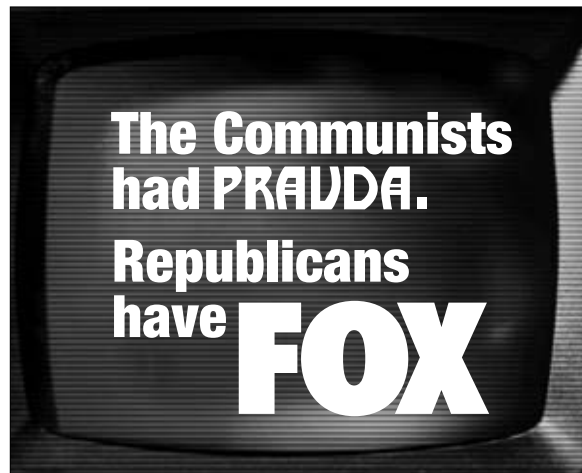
training and education, with no consensus on how, but preferably no increase in spending. That may be useful, but it must be supported far more intensively by restoration of safety-net programs for those who fall behind, and rebuilding of physical and social infrastructure. And Americans should stop kidding themselves: All this will require higher taxes.

None of this is new, but one needed element self-mentioned even by progressive economists is the rebirth of the American labor movement. Unions built the American middle class; in an economy increasingly centered on highly rewarded winners buying business and personal services from everyone else, service and related unions - whose jobs are not exportable like those of the old manufacturing unions - must gain a bigger portion of the pie.

In Europe, on the contrary, although the roots of the problem lie in the deep cultural desire to keep things as they are, resistance to all change by unions makes matters worse. In the face of ongoing globalization, something's got to give. Were unions - and similar institutions representing agriculture and employers - to prioritize what they most cherish as against easier sacrifices (save the early-childhood crèche, sacrifice the daily street-washing?) - the yielding might be gradual and planned, in the European tradition, rather than heading toward the edge of a cliff as it already seems to be in France and elsewhere.

Robert A. Levine, an economist, has served in the executive and legislative branches of the U.S. government.

International Herald Tribune, 10 mai 2006



Fox News calls itself "fair and balanced." But in the words of our greatest living newsman, Walter Cronkite, Fox has always intended to be "beyond conservative, a far-right wing organization."

Cronkite was interviewed as part of a disturbing new documentary called "Outfoxed: Rupert Murdoch's War on Journalism." Through additional interviews with former Fox journalists—and extensive use of archival footage—Fox is proven to be virtually "G.O.P. TV."

On its self-proclaimed "signature news show," for example, five Republican guests are interviewed for each Democrat, and five conservatives for every liberal.

All the Fox news programs get daily marching orders from the top, specifying the day's stories and slant (see sidebar). Says Cronkite: "I've never heard of any network, or any other legitimate news organization doing that."

And so George Bush is defended and John Kerry demeaned. Bad news from Iraq is minimized, while the patriotism of war opponents is questioned. Divisive social issues, from abortion to gay rights, are continually emphasized. This conservative ideology is effectively being packaged in Fox's "high-tech tabloid" style, where commentators and reporters are interchangeable, sarcasm and hyperbole commonplace, and fear mongering is the order of the day.

Ultimately, Fox doesn't really do the news; they are state-of-the-art mass propagandists. That's why MoveOn.org is proud to have helped underwrite Robert Greenwald's documentary. That's also why we're petitioning the Federal Trade Commission this week—to deny Fox permission to use the slogan "fair and balanced."

It's a simple question of false advertising.

MoveOn.org
Democracy in Action.

YES! I WANT TO HELP.

NAME _____
ADDRESS _____
CITY _____ STATE _____ ZIP _____

Make checks payable to MoveOn.org. Mail to MoveOn.org, 225 Bush Center Drive, Greenville, SC 29615. Please include this coupon with your check. Contributions to MoveOn.org are not tax-deductible.

The Party Line

Recent excerpts from the daily instructions given to Fox News reporters and producers by senior management:

"The so-called 9/11 commission has been meeting. Do not turn this into Watergate." (8/23/04)

"Today is likely to be the apex of the so-called 9/11 commission hearings. Remember that while there are obvious political implications for Bush, the commission is looking at eight years of the Clinton Administration versus eight months... for Bush." (8/24/04)

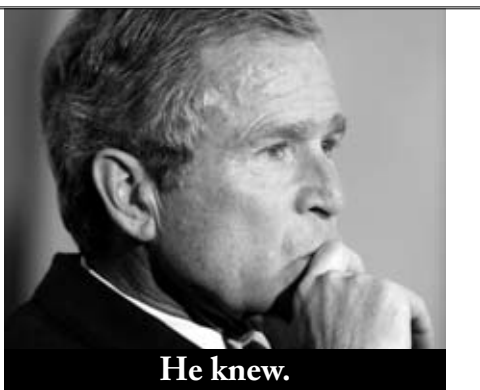
"Do not fall into the easy trap of mourning the loss of U.S. lives [in Iraq] and asking out loud why we were there." (8/24/04)

"Bridges or roads? Which did John Kerry blow away after he returned from Vietnam? His perceived disrespect for the military could be more damaging to the candidate than questions about his actions in uniform." (8/25/04)

"Also, let's refer to the US marines we see in the foreground as "sharpshooters," not "snipers," which carries a negative connotation." (8/25/04)

"The President and VP are MEETING with the 9/11 commission. They are NOT testifying..." (8/25/04)

"The President goes to Michigan [today], accompanied by a powerful campaign asset, the first lady!" (8/25/04)



Congress must censure the president.

WE KNOW that long before September 11th, indeed from its first days, the Bush Administration was planning for war with Iraq and the subsequent occupation of the country. That decision having been made, the president ran a campaign of misinformation, of cherry-picking and distorting intelligence, of hype and hysteria that led America into an unnecessary war.

For all these reasons, Congress must censure George Bush. Ignoring reports from weapons inspectors, overruling objections from our allies, overruling the dissenting views of his intelligence agencies, George Bush recklessly led us into a war that has cost 500 American lives, left 3,000 seriously injured, and has already cost more than \$100 billion.

For all these reasons, Congress must censure George Bush.

Before the war, the president was repeatedly told there was no definitive evidence that Iraq possessed weapons of mass destruction. He knew Iraq was not a nuclear threat. He knew there was no Iraq connection to 9/11.

Iraq posed no imminent danger to the United States. There was no case for a pre-emptive war.

There must be consequences when a president misleads the American people, and the Congress, with such disastrous results. An independent commission can deal with failures at the intelligence agencies. Congress should deal with the failures at the White House. Censure the president.

A failure of leadership, not intelligence.

• George Bush claimed that Iraq could not account for massive stockpiles of biological weapons, citing a prominent Iraqi defector who actually had contradicted Bush's claim.

• President Bush emphatically stated that Iraq possessed "diplo-mat" and "suspected" chemical weapons, despite a report from his own Defense Intelligence Agency that there is no reliable information on whether Iraq is producing and stockpiling chemical weapons...

• The president flatly stated that Iraq had purchased aluminum tubes to be used for enriching uranium, when this erroneous view had already been dispelled by top government technical experts.

• George Bush claimed that Iraq had tried to purchase yellowcake uranium in Niger, even though the CIA had said no money in the White House was being raised about the veracity of this claim.

MoveOn.org Win Without War
Democracy in Action

1) Bush made his claim during speech 9/27/02. Defense News Service actually told CNN officials that it's such a complex subject, covered after the fact. CNN's reporting of the president's statement was such a critical misstatement. 2) The president's statement was such a critical misstatement. 3) The president's statement was such a critical misstatement. 4) The president's statement was such a critical misstatement.

YES! Congress should censure president Bush. I want to help. Your contribution will be used to support this campaign and other critical efforts of MoveOn.org through more advertising and other means.

NAME _____
ADDRESS _____
CITY _____ STATE _____ ZIP _____

Make checks payable to MoveOn.org. Mail to MoveOn.org, 225 Bush Center Drive, Greenville, SC 29615. Please include this coupon with your check. Contributions to MoveOn.org are not tax-deductible.

Le rôle croissant des ONG dans le jeu politique. Publicités pour l'ONG «MoveOn» parues dans le New York Times en 2005.

de 17,6% à 21,9% entre 1990 et 2005. Il est nettement inférieur à celui de l'Allemagne (31,5%), équivalent à celui de l'Italie (22,0%) et de l'Espagne (21,5%) et supérieur à celui du Royaume-Uni (19,7%). A l'inverse, les Etats-Unis et le Japon, ont conduit leur développement économique sur la base de leur marché intérieur. Leur richesse nationale est supérieure à celle de la France mais leurs économies demeurent relativement moins ouvertes : 10,3% et 12,2% respectivement.

Notre participation aux échanges mondiaux de services est également forte: la France est, en la matière, le quatrième pays exportateur (derrière les Etats-Unis, le Royaume Uni et l'Allemagne) et le cinquième importateur de services.

L'économie française bénéficie de cette ouverture même si le nombre d'entreprises exportatrices demeure limité.

La bonne tenue de nos comptes extérieurs contribue ainsi:

- au financement de l'économie : le commerce extérieur de marchandises est excédentaire depuis le début des années 90 et le retour du déficit depuis 2004 demeure ponctuel (0,5 % du PIB imputable pour les deux tiers à la hausse des prix des hydrocarbures). Les échanges de services sont très largement excédentaires (1,1 % du PIB en moyenne sur dix années 1995-2004).
- à l'emploi : 6, 2 millions d'emplois dépendent directement ou indirectement des échanges extérieurs, dont 5,2 millions pour les seuls échanges de marchandises. La balance en emplois (effet positif net des exportations comparé à l'effet négatif des importations) est positive, malgré l'évolution de la structure de l'industrie vers des secteurs à moindre intensité de main d'œuvre.
- à la maîtrise des prix : l'inflation des prix à la consommation est sensiblement moins élevée dans les secteurs ouverts que dans les secteurs protégés tels que certains services marchands.

Cela étant, le nombre d'entreprises exportatrices demeure limité.

Alors qu'il y a environ 2,5 millions d'entreprises immatriculées au registre du Commerce et des Sociétés, on ne compte que 100 000 exportatrices, soit 4%. Sur trois millions d'entreprises immatriculées en Allemagne, on recense environ 300 000 exportatrices, soit 10%.

Cette situation continue à se dégrader : entre 2000 et 2004, le nombre d'entreprises françaises exportatrices a diminué d'environ 5 000; mais la proportion de PME reste stable à hauteur de 80% environ.

L'écart avec l'Allemagne est encore accentué lorsque l'on considère les PME (entreprises de moins de 250 salariés). La proportion d'exportatrices est de 4 % en France et de 18 % en Allemagne. Cela résulte, pour une large part, de la différence de structures des tissus économiques : en France, 93% des PME sont des micro-entreprises (de moins de dix salariés), contre 64% en Allemagne¹⁶.

La France est, par ailleurs, la principale destination des investisseurs étrangers dans la zone euro.

En 2004, l'encours des investissements directs étrangers s'élevait à 429,1 Mds €, plaçant notre pays au troisième rang mondial derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni, même si, l'année suivante, la France a été dépassée par la Chine.

Les investisseurs étrangers contribuent de manière sensible à l'activité

¹⁶ Source: Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DGPE, DGDI.

« Le patriotisme économique n'est pas du protectionnisme »

Economie - France - UE - protectionnisme - patronat

Le patriotisme économique «n'est pas du protectionnisme», selon M. Seillière

Paris, 7 avril 2006 (AFP) - Le patriotisme économique «n'est pas du protectionnisme», a estimé vendredi Ernest-Antoine Seillière, président de la Confédération des entreprises européennes (nouveau nom de l'Unice), selon lequel le marché français est «totalement ouvert».

«La réputation de protectionnisme de la France est une vieille lune», a assuré M. Seillière, alors que Paris a été vertement critiqué par la Commission européenne, notamment sur la législation «anti-OPA» jugée «protectionniste».

L'ancien président du patronat français s'exprimait lors d'un point presse à l'issue d'une réunion à Paris des présidents de 30 organisations patronales européennes.

Le fait, pour des chefs d'entreprises qui se connaissent, d'avoir «envie de rester entre soi, ce n'est pas interdit s'il y a la possibilité de le faire, ce n'est pas du protectionnisme», a estimé l'ancien président du Medef, qui a refusé de commenter la fusion entre les groupes énergétiques français Gaz de France et Suez, également convoité par l'italien Enel.

«Vous pouvez acheter en France une entreprise en faisant une offre et si ceux qui veulent faire une offre se font dissuader par les campagnes de presse, des criaileries politiques, c'est leur faute», a-t-il martelé.

«Le marché français est totalement ouvert», a jugé M. Seillière, rappelant que la France était l'un des pays européens à accueillir le plus d'investissements directs étrangers. «S'il devait y avoir de la part du gouvernement (français) des initiatives protectionnistes, il aurait maille à partir avec la Commission qui est chargée de faire respecter» les règles européennes, a-t-il souligné.

«Nous ne sommes pas menacés par un protectionnisme en Europe. Il peut y avoir des tendances, mais je pense que nous n'avons pas là-dessus la moindre crainte», a-t-il conclu.

mw/are/mfm

«(...) La force véritable de l'Europe, c'est son don de comprendre les autres, un don que seule la civilisation européenne a possédé dans l'histoire. La civilisation chinoise était immense, mais fermée sur elle-même. C'est à peu près la même chose pour l'Inde, moins pour l'Islam. Mais le don propre de l'Europe, c'est de comprendre.

- En même temps qu'elle conquiert?

P.C.: En même temps qu'elle détruit. Le bon côté de l'Europe, c'est Hérodote. Il dresse un portrait du monde connu avec une intelligence et une objectivité merveilleuses. Il parle de l'Egypte, de la Grèce, de la Perse, des Scythes, avec une précision et une ironie extraordinaires. Le mauvais côté, celui de la destruction, a connu son summum au siècle dernier. Tous les désastres passés sont fils de l'Europe: nous avons produit le fascisme, le nazisme, le communisme. Il n'y a pas eu dans l'histoire de crimes équivalents à ceux que les Européens ont commis pendant la première partie du XXe siècle. C'est fini. Nous avons peut-être une Europe un peu bête, mais tranquille, et qui n'a plus tendance à produire des monstres. Le danger, aujourd'hui, c'est que nous avons perdu notre faculté de comprendre les autres.

- Par exemple?

P.C.: Voyez l'islam, ou la Perse, qui me passionnent: tous les livres de ma bibliothèque sont français, on ne traduit rien, presque rien en Italie, en Angleterre et aux Etats-Unis. La France n'a donc pas totalement perdu son don d'intérêt et de compréhension du différent, l'islam. (...)

Voyez la force merveilleuse des langues européennes. Voyez Cioran, Kundera, devenus des écrivains français, ou les Indiens et les Africains d'authentiques écrivains britanniques. Notre culture a encore la force de modeler le reste du monde.»

Petro Citati, Interview au journal La Croix, 14 mai 2004

économique de notre pays. Les entreprises d'origine étrangère et à capitaux majoritairement étrangers participent à plus de 15 % de la valeur ajoutée nationale, emploient 15 % de l'effectif salarié (3,5 % en 1980) et participent à 30 % des exportations de biens et services. La présence étrangère est particulièrement forte dans l'industrie manufacturière : en 2000, elle y réalisait 35 % du chiffre d'affaires de ce secteur, 38 % des exportations et employait près d'un tiers des salariés. Ces données sont plus élevées encore dans les secteurs de hautes technologies (industrie pharmaceutique, appareils de réception et d'enregistrement du son et de l'image, matériel informatique et de bureau)¹⁷.

La Place de Paris est la plus ouverte de tous les grands marchés financiers, un paradoxe pour un pays présenté si souvent comme protectionniste.

D'abord essentiellement composée d'actifs publics, la capitalisation boursière française s'est ouverte avec les privatisations qui n'ont pu, cependant, s'appuyer sur une organisation adéquate de l'épargne, notamment sur des fonds de pension nationaux.

La part des actions détenue par les investisseurs étrangers dans les principales places financières¹⁸ était en 2004 de :

- Paris : 35%	- Francfort : 17%
- Londres : 32%	- Rome : 14%
- Tokyo : 22%	- New York : 5 %

Selon la Banque de France, le taux de détention d'actions françaises cotées par les non-résidents atteignait 36,5 % de la capitalisation boursière à la fin septembre 2005 (source : enquête « titres »).

Le taux de détention par les investisseurs non-résidents est encore supérieur lorsqu'il s'agit des grandes entreprises. Il atteignait 44,6 % du CAC 40 en 2004. Il est en progression régulière (33,4 % en 1997).

Sur 33 valeurs de l'échantillon retenu par la Banque de France, représentant 90 % de la capitalisation boursière totale du CAC 40, 11 étaient détenues à plus de 50 % par les non-résidents, contre 3 en 1997¹⁹.

Ainsi la France est bien l'économie la plus « ouverte » du monde occidental; encore faudrait-il qu'elle ne soit pas « offerte ».

A ce titre, il est utile de s'interroger sur l'obligation faite aux PME-PMI françaises non cotées de rendre leurs comptes publics dans un souci de transparence. Cette mesure, unique en Europe (au monde?), facilite de fait l'analyse de leur stratégie par la concurrence et donne des éléments décisifs à d'éventuels prédateurs. Faute d'obtenir un alignement de nos partenaires sur plus de transparence, il semble nécessaire d'abandonner cette contrainte.

PROPOSITION 1.2 Elaborer un projet de loi qui dispenserait les PME-PMI non cotées de la publication annuelle de leurs comptes.

La construction européenne

Née de la vision des hommes et de la volonté des Etats de reconstruire un continent meurtri par deux guerres mondiales, l'Union européenne actuelle, était, dès l'origine, une organisation intergouvernementale. La décision des Etats de confier à des organes, créés par eux et dans lesquels ils sont représentés, la capacité d'agir à leur place, constitue toutefois une construction originale et unique au monde. Les Etats ont délégué une part de leur

¹⁷ Sources : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, DGPTE ; Banque de France. 44,6% du capital des 37 principales entreprises françaises cotées (BdF 2006).

¹⁸ Sources: Federation of European Security Exchange; Tokyo Stock Exchange; OCDE.

¹⁹ Source : Bulletin de la Banque de France, n°134, février 2005.

Pour en finir avec le vide européen

Entretien avec Hubert Védrine, *Le Monde*, 25-26 juin 2006

Comment faire repartir l'Europe ?

D'abord en analysant bien l'impasse européenne actuelle, fruit paradoxal de l'euro-péisme des élites et de la démagogie anti-européenne. La crise a éclaté à travers les votes français et néerlandais. Ce n'était pas un coup de tonnerre dans un ciel bleu, le système européen était déjà en crise, l'abstention aux élections de 2004 était très élevée. En fait, depuis Maastricht, qui est le point de plus grande homogénéité jamais atteint, les Européens sont restés en désaccord sur quatre points fondamentaux : jusqu'où pousser l'intégration politique ; l'identité de l'Europe et donc de ses frontières ; le choix entre vraie puissance et « soft puissance » ; et le point d'équilibre entre la flexibilité, sans laquelle les entreprises meurent, et la sécurité à laquelle ont droit les individus. Tout cela sans répondre aux attentes des gens. Les Européens ne remettent pas en question ce qui a été fait depuis des décennies, mais une clarification est nécessaire.

Alors, que peut-on faire sur le plan institutionnel ?

Les traités européens doivent être adoptés à l'unanimité et il n'y aura pas l'unanimité sur le traité constitutionnel. Aucun président en France ne prendra l'initiative de refaire voter les Français sur le même texte, et les Britanniques ne voteront pas non plus. Mme Merkel ne pourra pas même, pendant la présidence allemande, obtenir l'unanimité des Vingt-Cinq. On peut le regretter, mais je ne vois pas ce que l'on gagne à différer ce constat. Il serait donc plus sain de constater la caducité de ce traité constitutionnel, mort-né, et de s'engager sans attendre dans deux processus : premièrement, commencer à explorer s'il y a, parmi les Vingt-Cinq, le début d'un consensus sur les bases d'un autre traité, avant de décider d'une éventuelle nouvelle négociation. Et, deuxièmement, relancer vite quelques grands projets : politique économique de croissance créatrice d'emplois non subventionnés dans la zone euro ; politique commune nouvelle de conversion du système économique agricole, industriel, des transports, et des modes de vie, en un système écologiquement responsable, avec critères et calendrier ; Super Erasmus ; infrastructures, champions industriels ; projets sociaux ; défense européenne, etc.

L'Europe et les Etats-Unis sont-ils encore en mesure de définir les termes du débat mondial ? La notion d'Occident est-elle encore valable ?

Valable, je ne sais pas. Comme résurgence géopolitique contraignante, cela se passe sous nos yeux. Les Etats-Unis sont la puissance la plus considérable que l'on ait jamais vue. En même temps, je constate, sans joie particulière, que les Occidentaux sont en train de perdre le monopole de la conduite des affaires du monde, de la définition des problèmes et de leur hiérarchisation et des mots qu'on emploie pour les traiter. Je dis bien le monopole, pas l'influence : l'influence occidentale est colossale et le restera longtemps. Mais le monde, sur le plan stratégique, va petit à petit finir par ressembler à l'OMC, où les pays riches ne font pas complètement la loi, ne sont pas forcément d'accord entre eux, sont obligés de passer des alliances paradoxales et changeantes. Cela fait des siècles

qu'on mène la danse, que l'on définit les critères du bien et du mal. Le concept d'Occident redevient une référence opérationnelle pour les Européens et les Américains pour des raisons à la fois offensives, activistes, prosélytes, défensives et identitaires : 1 milliard seulement, sur 6,5 milliards d'êtres humains... Les Américains qui rêvent depuis longtemps d'une alliance globale des démocraties sous leur conduite trouvent donc de nouveaux motifs pour associer à l'OTAN élargie le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, Israël ou d'autres, comme dans le système Echelon. C'est un concept stratégique très présent dans la pensée américaine, et donc il le sera dans la pensée européenne parce qu'elle est assez vide en ce moment. Et c'est un concept de combat, peut-être légitime, mais il faut le dire : est-il opportun que l'OTAN, alliance militaire défensive de l'Atlantique nord, opère en Afghanistan, totalement hors de sa zone ? Il s'agit de tournants considérables qui ne sont pas assez débattus.

Comment expliquez-vous cette absence de débat en Europe ?

Historiquement les Européens – de l'Ouest – ont remis leur défense et leur stratégie entre les mains des Américains après la seconde guerre mondiale. Le seul pays qui ait reconquis une certaine autonomie, c'est la France avec le général de Gaulle, et tous les présidents jusqu'ici ont respecté cet héritage. Mais en dehors de ce qui a survécu de « gaullomitterrandisme », aujourd'hui les Européens n'ont plus guère, à part de louables intentions, de pensée spécifique sur le monde ni d'analyse des risques, des menaces, des réponses qui leur soit propre. Par fatigue, par conviction, confusion, ou par crainte, ils ont accepté la grille américaine d'analyse.

Et pourtant, moins encore qu'en 2002, on ne peut pas ramener tous les problèmes du monde au seul terrorisme, ni traiter le terrorisme par la seule répression militaire. Sur ces questions-là, les Etats-Unis eux-mêmes gagneraient à avoir comme partenaire une Europe qui pense géopolitiquement par elle-même, comme c'est le cas – un peu – sur l'écologie. Que faire avec la Chine ? Que faire avec la Russie ? Que faire sur la question énergétique qui va être l'objet d'une compétition de plus en plus féroce ? Avons-nous l'ambition d'être un partenaire pour les Etats-Unis ? Il y a mille sujets !

Il y a aussi : comment promouvoir la démocratie au Proche-Orient ?

La question ne se pose que parce que nous prétendons avoir la légitimité et la capacité pour le faire. Est-ce si simple ? La démocratie peut-elle être imposée de l'extérieur ? Est-elle solide lorsqu'elle ne résulte pas d'un processus interne, social, politique ? C'est encore plus compliqué quand les pays qui veulent l'imposer sont d'anciennes puissances coloniales et quand on est face à la vague islamique. Ce que les Etats-Unis ont lancé sur le « Grand Moyen-Orient », un peu pour faire oublier les déconvenues en Irak et largement pour contourner la question palestinienne, est une sorte de fuite en avant, aussi mal préparée que l'a été l'après-guerre en Irak – la guerre elle-même était techniquement impeccable.

Du point de vue occidental, il est incohérent d'exiger des élections démocratiques et de décréter ensuite l'état de siège contre les Palestiniens qui n'ont pas voté dans le sens re-

quis ! Cela ruine le message démocratique de l'Occident. C'est une faute morale et politique. C'est une erreur d'avoir interrompu l'aide aux Palestiniens. C'est une erreur de ne pas parler avec le Hamas. Parler ne veut pas dire approuver : on parle bien avec l'Iran, et on a raison !

Mais le plus important, c'est que les électeurs israéliens aient, grâce au Sharon des derniers mois, lâché le Likoud et mis fin au « rêve » du Grand Israël. Il faut encourager le premier ministre, Ehoud Olmert, et le chef du Parti travailliste, Amir Peretz, sans exigence formaliste sur des négociations immédiates. Même unilatérales, des évacuations vont dans le bon sens. Le temps de la négociation viendra. Ce qui compte, c'est la dynamique. Grâce aux Israéliens qui se résignent à un Etat palestinien, on change d'époque, l'espoir renaît.

Que répondez-vous à ceux qui accusent les Européens de vouloir préserver le statu quo dans le monde arabo-musulman ?

Sommes-nous les maîtres du monde au point de dire que s'il y a un statu quo quel que part, c'est forcément de notre faute ? N'y a-t-il pas des responsabilités spécifiques locales ? Si on veut faire une politique révolutionnaire, dynamiser les situations, jouer les apprentis sorciers, c'est le registre néo-conservateur, il faut le dire carrément, en débattre, être prêt à en assumer les conséquences. Les politiciens français qui trouvent excitante la « sortie du statu quo » y ont-ils réfléchi ?

Maintenant, que peut-on faire ? On ne peut pas être contre l'idée, que s'est appropriée l'administration Bush, que la démocratie est un bon objectif pour tout le monde, y compris pour le monde arabe. Ce qui est dommage, c'est qu'il y ait le projet américain, d'extraordinaires réticences arabes, et un quasi-silence européen. Or il n'y a pas des Américains moraux et inspirés, des Européens crispés dans un statu quo indéfendable et des Arabes immobilistes ! Ce n'est pas si simple. Démontrons-le : nous avons été trop passifs dans cette affaire, nous devons être plus audacieux.

Si nous sommes légitimes à nous occuper de ça, il vaudrait mieux nouer une alliance entre Européens, Américains et Arabes modernisateurs pour dire : on va vous accompagner, vous pays arabes, dans la transformation vers la démocratie, car c'est un processus long, nécessaire et explosif. Mais il n'est pas question non plus que les Européens et les Américains l'imposent aux autres, car cela ne marchera pas.

Comment reprendre l'initiative ?

C'est dangereux pour nous d'être à la remorque à ce point des Etats-Unis. Autant je pense qu'il faut travailler avec eux, et je l'ai fait quand j'étais ministre, leur dire non quand on doit le faire – sans en faire tout un cinéma –, autant ce n'est pas possible d'être à la merci d'une élection américaine qui porte au pouvoir des néo-conservateurs, puis d'un revirement lorsqu'ils rencontrent des difficultés. C'est à la fois humiliant, dangereux, et on a notre propre environnement géographique à gérer. Il faut retrouver notre autonomie mentale et notre capacité d'initiative politique. Pas pour contrer les Américains, mais pour parler avec eux et pour que la politique occidentale soit le résultat d'une synthèse. a

Propos recueillis par Sylvie Kauffmann et Daniel Vernet

souveraineté et accepté des décisions contraignantes, y compris vis-à-vis de l'extérieur, voire à être représentés par la seule Commission (OMC).

Cela étant, l'Union européenne est devenue le lieu de tous les paradoxes. Une monnaie unique mais pas tout à fait commune; un marché intérieur mais pas d'intégration des politiques économiques. La première économie mondiale par addition, mais pas de politique de puissance. Enfin, c'est au moment où les efforts des Etats en faveur de l'intégration européenne aboutissaient à un accroissement du champ d'action de l'Union que l'élargissement à 25 a bloqué, dans les faits, le fonctionnement des organes existants (voir ci-contre)...

C'est dans ce contexte que la marge de manœuvre des Etats semble restreinte, en vertu du principe de la primauté du droit communautaire sur le droit national.

En effet, l'extension rapide du champ de compétence des Communautés européennes nécessite des révisions de plus en plus fréquentes de la Constitution française. Elle a été révisée à quatre reprises pour la rendre compatible avec les traités et les extensions de compétence successifs : en 1992, au moment de la ratification du traité de Maastricht, en 1993 pour les accords de Schengen, en 1999 pour le traité d'Amsterdam et en 2003 en ce qui concerne le mandat d'arrêt. Une cinquième loi constitutionnelle a été votée le 1er mars 2005. Elle est aujourd'hui sans objet depuis le rejet par les Français du projet de traité constitutionnel.

De même, les juridictions appliquent de manière extensive le principe de primauté des traités sur la loi, fut-elle postérieure, tant dans l'ordre judiciaire (arrêt de la Cour de Cassation de 1975) que dans l'ordre administratif (arrêt du Conseil d'Etat de 1989). La loi, même après sa promulgation, encourage le risque de censure au regard de la norme communautaire. La Cour de Justice des Communautés (CJCE) prescrit au juge national, juge de droit commun du droit communautaire, de laisser inappliquée « *de sa propre autorité, toute disposition contraire de la législation nationale, même postérieure* » (CJCE, 9 mars 1978). Toutefois, ce principe commence à être contesté par certains Etats membres (cf article ci-contre).

Enfin, la Commission européenne, gardienne des traités, peut librement, dans le cadre de la procédure de manquement, demander à un Etat de justifier de la compatibilité de sa loi avec le droit communautaire et saisir, in fine, en cas de désaccord persistant, la CJCE.

Ainsi, une « autorité extérieure » exerce un droit de regard sur l'acte profondément politique qu'est l'adoption de la loi par le Parlement, sous le contrôle du « juge suprême européen », en vertu des engagements pris par la République.

Rendre l'Europe visible dans le droit français

Pour une large part, mais qui n'est pas déterminée précisément, le droit français n'est que la traduction des décisions prises par le pouvoir normatif européen.

La production du droit communautaire est ambitieuse. Chaque année, la Commission européenne adopte plus de 600 règlements et plus d'une centaine de directives. La Délégation à l'Union européenne de l'Assemblée Nationale a soumis 231 textes à la délibération des députés durant l'année parlementaire 2004-2005, au titre de la procédure de l'article 88-4. En comparaison, 97 textes ont été adoptés définitivement par les deux assemblées durant cette même année. Il est vrai que ce chiffre modeste doit être apprécié dans le cadre de la séparation matérielle entre la loi et le règlement, organi-

« Mauvaise augure pour l'Europe... »



“On aurait tort de se féliciter trop vite de l'indépendance du Montenegro. A première vue tout porte évidemment à applaudir le choix des Monténégrins: le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été respecté; la séparation d'avec la Serbie s'est faite sans violence; les résultats du referendum de dimanche sont sans conteste; la consultation s'est déroulée dans le calme et dans la sérénité.

A y regarder de plus près cependant, la sécession du Montenegro n'est pas forcément de bonne augure pour une Europe qui peine aujourd'hui à se donner une loi commune, une économie prospère et une diplomatie originale.

Le choix des Monténégrins témoigne d'abord d'une résurgence quasi générale en Europe du nationalisme voire du régionalisme. Ce qui est vrai aujourd'hui du Montenegro l'a été hier de la Slovénie, de la Bosnie de la Croatie et le sera demain du Kosovo, voire, on ne peut pas l'exclure, de la Catalogne, de la Corse ou du Pays Basque. La tendance prédominante est plus aujourd'hui à l'Europe éclatée qu'à l'Europe unie. La sécession du Montenegro illustre en second lieu l'incapacité de l'Union européenne à se doter d'une véritable vision stratégique: la célébration des droits de l'homme lui tient lieu de politique.

Voilà pourquoi l'Europe a gâché les possibilités d'une négociation d'intégration avec l'ensemble Serbie-Montenegro au motif que Belgrade n'avait toujours pas arrêté le criminel de guerre Radko Mijladic. Bruxelles s'apprête à commettre de semblables erreurs avec le Kosovo.

Enfin la sécession du Montenegro laisse présager l'ingouvernabilité d'une Europe totalement émiettée. Comment imaginer le fonctionnement d'un Conseil européen déjà menacé par la paralysie lorsqu'y siègeront les chefs d'Etats et de gouvernement du Montenegro, de la Serbie, de la Bosnie, de la Croatie, sans parler du Kosovo ou de l'Albanie? Comment concevoir l'efficacité d'une Commission européenne déjà terriblement complexe lorsque chacune de ces nations demain intégrées à l'Union enverra à Bruxelles son propre commissaire, son propre directeur général?

L'Europe ne se construira pas à coups de bons sentiments. Dans ce contexte de retour aux nationalismes, l'élargissement de l'Union pourrait bien en devenir le fossoyeur.”

Pierre-Luc Séguillon, LCI, 23 mai 2006

sée par les articles 34 et 37 de la Constitution.

Dans la majorité des cas, la loi a pour objet d'appliquer une disposition communautaire, soit au titre d'une transposition formelle, soit parce que la matière est de compétence communautaire. Cette proportion serait comprise entre 60 et 70 % des textes nouveaux, selon le secrétariat général du gouvernement. On ne peut toutefois, en ce domaine, que s'en remettre à des estimations. Ni l'Assemblée nationale, ni le secrétariat général pour les affaires européennes, rattaché au Premier ministre, ne tiennent le décompte consolidé des textes législatifs d'origine européenne.

En outre, la France transpose avec lenteur les directives. Le délai moyen est de 15 mois. En dépit des efforts engagés depuis 2004 (plan d'action du 15 juillet), le dernier classement publié, le 21 février 2006, place notre pays au 18ème rang des 25 Etats membres, en ce qui concerne la rapidité de transposition (1,7 % des directives relatives au Marché intérieur n'avait pas encore été transposé, l'objectif étant d'1,5%).

PROPOSITION 1.3 Faire apparaître, dans le rapport annuel de chacune des deux assemblées, dans le décompte des lois adoptées définitivement, la part des lois relatives aux compétences de l'Union et la part des lois ayant pour objet la transposition des textes européens.

Faire participer l'ensemble de la société française au débat européen

Dans ces conditions, il est essentiel de veiller, en amont du processus législatif communautaire, à la prise en compte des intérêts français.

L'extension du champ de la procédure de co-décision a donné un poids accru au Parlement européen. Celui-ci a, par ailleurs, gagné de l'influence au détriment de la Commission en s'instituant censeur des Commissaires dès leur nomination.

Il importe, par conséquent, de définir, au sein du Parlement européen, une stratégie de présence, d'écoute et de proposition. Si cela passe, au premier chef, par l'organisation du travail des élus français, qui ne raisonnent que trop rarement en « équipe de France », cela suppose également d'organiser ce travail d'écoute en liaison avec les acteurs non gouvernementaux : ONG, fédérations industrielles et organisations patronales, syndicats, centres de recherche...

L'ensemble de la communauté nationale doit être un acteur attentif dans le processus d'élaboration des textes européens. Nombreux, d'ailleurs, sont les acteurs non gouvernementaux qui se sont organisés pour ce faire, comme l'ont souligné plusieurs rapports²⁰. Le nouveau conseil d'analyse stratégique (cf pages 39 à 41), pourrait, dans le cadre de ses compétences, consolider et rendre visible à l'ensemble des acteurs de la communauté nationale l'activité législative par l'établissement d'un tableau de bord permettant le suivi permanent des textes européens.

PROPOSITION 1.4 Etablir, sous l'autorité du Conseil d'Analyse Stratégique, un tableau de bord, mis à jour périodiquement et disponible « en ligne », de l'activité pré-législative des institutions européennes, permettant un suivi permanent des textes européens au profit des acteurs économiques, sociaux et des citoyens, ainsi que des administrations gouvernementales et territoriales.

En même temps, il existe à Bruxelles des instances de concertation (cercle des délégués, conseillers du commerce extérieur...) avec lesquels la Représentation permanente française entretient des relations suivies, mais

²⁰ Rapport de M. Jacques Floch, député, «Présence et influence de la France : le vrai et le faux», 2004 ; rapport de M. Jean-Claude Karpélès, au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, novembre 2005.

« Vous pouvez hurler, l'élargissement de l'UE continue à un train d'enfer »

Entretien avec Pierre Manent*, *Libération*, 24-25 juin 2006

Plus d'un an après les non français et néerlandais au traité constitutionnel, l'Union européenne reste en panne. Mais les racines de cette crise ne sont-elles pas plus profondes ?

Cette crise est à la fois celle de l'Europe et des nations qui la composent. Nous ne savons plus ce que nous voulons faire. Mais aucun homme politique ne peut l'avouer ouvertement à ses concitoyens. Nous faisons donc semblant de savoir et nous sifflons dans le noir. L'évidence qui a porté pendant des décennies la construction européenne s'est dissipée. Nous pensions être engagés dans un processus historique irréversible : les nations allaient, de façon naturelle, se transformer en quelque chose d'entièrement inédit et en même temps de complètement reconnaissable. Nous imaginions qu'un soir nous allions nous endormir français, allemands, anglais ou italiens, etc., et le matin nous réveiller européens. Une telle idée était plausible pendant les trente années de l'après-guerre, marquées simultanément par la renaissance des nations - les « miracles » allemand et italien, la « reconstruction française » - et par la construction européenne. Puis il y a eu un basculement : on a eu le sentiment que, désormais, ce qui serait gagné par l'Europe serait perdu par la nation. Les opinions publiques ont commencé à regimber. Maintenant, nous sommes au milieu du gué sans pouvoir ni avancer, ni reculer. En dépit d'un renouveau sensible du « souverainisme », aucune nation européenne n'envisage de revenir à un destin solitaire. Trop de choses se sont faites avec l'Europe et grâce à l'Europe. Mais on ne peut plus continuer à la construire par des règles et des directives communes comme si leur multiplication allait automatiquement se traduire par une nouvelle création politique. Cette démarche a atteint ses limites.

N'est ce pas pourtant l'originalité de l'UE que d'être un empire qui se construit démocratiquement avec des Etats renonçant volontairement à une partie de leur souveraineté ?

C'est effectivement un phénomène extraordinaire si on le regarde avec les yeux de l'amour : l'Europe est alors une façon de vivre ensemble, sans peuple mais avec des règles intelligemment conçues et auxquelles on obéit intelligemment, fondées sur des valeurs communes et permettant de produire une nouvelle civilisation... La démocratie nationale a en effet cet inconvénient majeur qu'elle dépend du peuple et de ses humeurs. Avec l'Union européenne, nous avons une démocratie sans peuple, un despotisme éclairé sans despote qui se fonde sur des règles auxquelles on ne peut pas ne pas adhérer. C'est tentant pour tous ceux qui se jugent les seuls « rationnels et industriels ».

Mais ces règles sont élaborées par le Conseil des ministres européens, où siègent des gouvernements élus démocratiquement...

Ces règles sont évidemment conçues par des êtres réels. Elles ne sont pas pourtant présentées comme des choix politiques dont on pourrait débattre, mais comme déduites automatiquement de valeurs démocratiques évidentes. D'où l'intolérance de la classe politique européenne. Ceux pour qui le bien-fondé de la démarche n'est pas évident sont dénon-

cés comme des populistes, des obscurantistes agitant des passions mauvaises. C'est ainsi qu'un homme politique que j'estime comme Valéry Giscard d'Estaing a récemment dénié à Laurent Fabius le droit de parler sur l'Europe car ce dernier aurait « trompé » les Français en les appelant à voter non !

Quand datez-vous le basculement euro-ceptique de la France ?

Je ne sais, mais je suis tenté de dire que le ministériat de Pierre Bérégovoy a concrétisé l'unanimité d'une classe politique prête à payer n'importe quel prix pour qualifier la France pour l'euro, fixant ainsi la situation dans laquelle nous nous débattons : chômage massif, salaires écrasés, mais aussi monnaie forte et entreprises brillantes réalisant leurs profits à l'étranger. Une bonne partie de la population a commencé à se sentir objet passif de l'entreprise.

Et quel a été le rôle du grand élargissement de 2004 ?

A partir d'un certain seuil, il y a un effet mécanique du nombre. Il est évident que l'Europe est plus difficile à 25 qu'à 15, mais la crise est plus complexe et ancienne. Les six pays fondateurs avaient vraiment l'intention de faire quelque chose de nouveau. Puis est arrivée la Grande-Bretagne qui voulait en être pour ne pas rester en dehors, sans pour autant avoir l'intention de s'engager dans la construction européenne. Enfin sont venus les pays de la dernière vague, entrés dans l'Union non pas pour « faire quelque chose » avec nous mais, si je puis dire, pour jouir d'un certain état de civilisation. C'était déjà le cas de l'Espagne, qui avait longtemps vécu à la périphérie du continent et qui, après trente-cinq ans de dictature, voyait son intégration à l'Union comme un définitif ancrage démocratique. Mais l'Espagne était très proche spirituellement des pays fondateurs. Ce n'est pas le cas des pays d'Europe de l'Est, dont la perspective, strictement utilitaire, est proche de celle du Royaume-Uni. Bref, dans ces conditions, aucune délibération commune sérieuse n'est possible.

Comment arrêter ce que vous appelez le processus de « dénationalisation des nations » ?

Je n'ai pas la faiblesse de croire qu'il y a des nations européennes en parfaite santé, persécutées par la bureaucratie bruxelloise. Nos nations sont affaiblies et s'interrogent sur leur substance comme sur leur avenir. Il y a une paralysie réciproque de l'Europe et des nations. Il ne pourra y avoir un nouveau départ que par une reprise de confiance des nations fondatrices, principalement la France et l'Allemagne, mais aussi l'Italie. Il ne s'agit pas de renoncer à l'Europe pour retourner aux habitudes des Etats prétentieux et querelleurs. Mais il nous faut accomplir une profonde transformation de nos habitudes de pensée.

Depuis vingt ou trente ans, il était entendu que la solution de tous nos problèmes était dans « plus d'Europe ». Cette réponse était déjà incantatoire, elle est aujourd'hui parfaitement oiseuse car personne ne veut ni ne peut faire « plus d'Europe », surtout pas les « nouveaux ». Il faut revenir à cette idée que les problèmes de la France, comme ceux de n'importe quel autre pays, sont d'abord ses propres problèmes et qu'il n'y a pas de « solution européenne ». L'UE peut aider à les résoudre, comme d'ailleurs en compliquer la solution, mais elle ne peut se substituer au

gouvernement national. Personne ne manquera des buts pour nous ! Quand la crise nous saisit, c'est en nous-mêmes qu'il faut trouver les ressources.

Vous estimez donc que la démocratie ne peut s'exprimer pleinement que dans le cadre de l'Etat-nation ?

Il faut en tout cas que le moment national ne soit pas oublié. Nos nations - en tout cas, les nations fondatrices - sont des nations amicales vis-à-vis de l'Europe et ouvertes les unes aux autres. Les électeurs qui ont voté « non » au traité constitutionnel - à part quelques franges - ne sont pas des xénophobes et n'ont rien contre les Allemands ou les Espagnols. La campagne contre « le plombier polonais » a montré l'existence d'un certain protectionnisme social, mais c'est autre chose. Il s'agit de réarticuler une ambition nationale sur la perspective européenne, mais cela n'est possible que si nous avons le sentiment que notre action influe sur notre sort. Ce qui est démoralisant, c'est que nos votes les plus explicites sont déclarés vains par ceux qui sont censés nous représenter. Le peuple français, le peuple hollandais, que des importuns ! Avez-vous vu le commissaire Jacques Barrot, excellent homme au demeurant, se confondant en excuses devant ses collègues après le « non » des Français au traité ? Nous sommes sur des rails, et vous pouvez hurler, casser les vitres, tirer le signal d'alarme, l'élargissement de l'Europe continue à un train d'enfer...

Pourquoi ce problème est-il particulièrement évident en France ?

La crise française ne résulte pas seulement de l'aliénation européenne, bien sûr. Elle est vraiment nationale, elle est bien à nous. Nous commençons à comprendre que la cohabitation fut vraiment le « coup d'Etat permanent » qui nous a rendus comme incapables de nous gouverner nous-mêmes. Le principe représentatif a été gravement faussé. Et c'est ainsi que Jean-Marie Le Pen s'est retrouvé au centre du dispositif politique qu'il paralyse, comme on l'a vu lors de l'élection présidentielle du 21 avril 2002. Et on ne sait pas ce qu'il en sera lors du scrutin de 2007.

Mais un peuple européen ne peut-il pas se constituer au travers de la construction européenne et permettre le plein fonctionnement de la démocratie à l'échelle de l'UE ?

Je ne crois pas à la constitution d'un peuple européen par effet mécanique ou par décision institutionnelle. Même les partis du Parlement européen comme le Parti socialiste européen ou le Parti populaire européen ne constituent en fait que le regroupement de partis nationaux sous une étiquette commune.

Aujourd'hui, après bientôt un demi-siècle de construction européenne, il est pour le moins déprimant de constater que les sociétés des différents pays s'ignorent finalement plus qu'avant. On parle moins les langues des voisins, à part évidemment l'anglais. Ce que l'on appelle les progrès de l'Europe, c'est finalement la généralisation des moeurs et habitudes anglo-saxonnes ou scandinaves. Il y avait naguère des débats vraiment européens, c'est-à-dire transnationaux, à propos de la social-démocratie ou de l'eurocommunisme. Tel ou tel « projet de société » servait de modèle ou de repoussoir. Maintenant que le seul avenir de nos nations est de se fondre

ces instances fonctionnent chacune dans le domaine qui lui est propre.

Il importe de créer, pour éclairer les orientations politiques défendues à Bruxelles par le gouvernement comme par l'administration dans son ensemble, un lieu d'échanges et de mutualisation des différentes approches.

PROPOSITION 1.5 Donner au Conseil d'Analyse Stratégique une mission de consultation, en amont, des acteurs économiques, des partenaires sociaux et des experts concernés sur les dossiers pouvant aboutir à des projets de textes législatifs européens.

Renforcer le système d'alerte du Parlement.

Le système d'alerte du Parlement français, selon la procédure de l'article 88-4 de la Constitution intervient en amont de l'adoption d'un texte par les institutions européennes. Mais le travail de suivi du processus législatif européen est segmenté et ne s'inscrit pas dans la continuité.

Dans la pratique, le système est facilité par le fait que les délégations des deux assemblées pour l'Union européenne bénéficient de l'action menée par un fonctionnaire dont la mission est de suivre les travaux du Parlement européen: il assure, en parallèle de la procédure officielle, la transmission des projets de textes. Après le premier examen réalisé sous forme d'un rapport au gouvernement, qui ne l'oblige pas, contrairement à la pratique scandinave, les délégations ne sont pas en mesure d'en assurer directement le suivi.

Il n'existe, par conséquent, pas de contrôle politique, si ce n'est celui que peuvent exercer les parlementaires européens avec lesquels il n'y a pas de structure formelle de concertation avec les parlementaires nationaux. L'exemple de la directive sur les services dans le marché intérieur (directive dite « Bolkestein ») en 2004-2005, découverte tardivement alors qu'elle était en cours d'élaboration depuis plusieurs années, illustre le défaut du « système d'alerte » actuel. Quant au contenu juridique des textes en cours d'élaboration, une circulaire du Premier ministre de 2003 précise que le Conseil d'Etat doit être saisi au titre de sa fonction de conseil juridique du gouvernement. Il reste à évaluer dans quelles conditions cette fonction peut être exercée.

Enfin, il est nécessaire que les citoyens participent à l'élaboration du projet européen. Les débats qui se sont spontanément organisés sous de multiples formes à l'occasion du referendum sur le traité constitutionnel européen, ont montré combien les Français souhaitent être mieux informés et intervenir dans les processus démocratiques.

PROPOSITION 1.6 Assurer en amont de la procédure instituée par l'article 88-4 de la Constitution une information du Parlement sur les textes en gestation au sein des institutions européennes, par l'intermédiaire du Conseil d'analyse stratégique, en liaison avec le ministère des Affaires européennes et notre Représentation permanente à Bruxelles.

PROPOSITION 1.7 Instituer une structure formelle de concertation périodique entre parlementaires européens français et ceux des assemblées parlementaires sur les projets de textes transmis.

PROPOSITION 1.8 A l'initiative des délégations pour l'Union européenne, et sur un ordre du jour fixé en concertation avec le gouvernement, instituer dans chaque assemblée une séance supplémentaire mensuelle consacrée aux questions européennes.

Relancer le projet européen: réunir et consolider les moyens de l'Etat

Manifeste est le sentiment d'essoufflement du projet européen. A chaque Etat d'y remédier, et à la France en particulier, de prendre en compte, au bon niveau, les questions européennes.

dans l'ensemble européen, elles n'attendent plus rien les unes des autres. Paradoxalement, leur insularité réciproque augmente.

Comment pensez-vous possible alors de faire redémarrer le projet européen ?

On ne peut pas le faire sans repartir des nations. Il s'agit, pour les nations européennes, de concevoir à nouveau des actions commu-

nes. Airbus, Ariane ou l'Eurocorps représentent chacun dans leur domaine des exemples d'actions communes. Nous n'avons, en tant qu'Européens, ni la masse chinoise ou indienne, ni la densité du corps politique américain. Nous pouvons en revanche développer une vue propre sur les grands problèmes du monde. Cela passe d'abord par un accord entre des pays tels que la France, l'Allema-

gne, la Grande-Bretagne et en général les pays de l'UE qui ont un point de vue, et qui ne sont pas si nombreux. C'est dans la situation actuelle le minimum et le maximum qu'il soit possible de faire.

Pierre Manent, ancien assistant de Raymond Aron est directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).

Il importe de renforcer la sensibilité de toutes les administrations aux questions européennes. Les administrations doivent intégrer cette composante non seulement lorsqu'il s'agit de transposer des textes européens, mais également en amont, dans la phase de préparation des décisions européennes. La défense de nos intérêts passe par la prise en compte des positions des différents acteurs de l'élaboration d'une directive ou d'un règlement (autres Etats membres, institutions européennes : Commission, qui a le monopole de l'initiative, Conseil, Parlement européen, dans le cadre de la procédure de codécision, mais également groupes de pression, organisations non gouvernementales, qui vont soumettre des propositions) et la définition d'une stratégie permettant de faire prévaloir un point de vue conforme ou compatible avec nos intérêts.

La préparation des décisions et actes administratifs doit intégrer, par conséquent, la dimension européenne bien au-delà de la phase de négociation, opérée, sous le contrôle actuel du Secrétariat général pour les Affaires européennes (SGAE) par notre représentation permanente et les bureaux chargés des affaires européennes des différents ministères. Or, les hauts fonctionnaires ne suivent aucune formation spécifique aux questions européennes. Aujourd'hui, un agent de l'Etat peut exercer des fonctions de responsabilité sans avoir une connaissance, autre que rudimentaire, du fonctionnement des institutions européennes, des mécanismes d'influence et de prise de décision et de la hiérarchie des normes juridiques.

PROPOSITION 1.9

1.9 Développer, par ministère, les cycles de formation permanente de la fonction publique aux questions européennes.

Conditionner la nomination aux fonctions d'un niveau égal, équivalent ou supérieur, à celles de sous-directeur d'administration, au suivi de ces formations.

En d'autres termes, la gestion des affaires communautaires ne relève plus de l'action extérieure.

Celle-ci est partie intégrante de l'élaboration de l'essentiel des politiques publiques autant que de la transposition des directives européennes. Il s'agit d'une gestion particulière, en profondeur, prenant en compte la Commission européenne, les administrations de l'Etat et la population française elle-même. Aussi importe-t-il de réunir et de consolider les moyens de l'Etat, jusqu'à présent partagés entre les services du Premier ministre, les ministères à compétences nationales et le ministère des Affaires étrangères, afin d'appréhender globalement les affaires communautaires et les gérer en cohérence.

La création d'un ministère des Affaires européennes à part entière²¹ permettrait de regrouper sous son autorité directe l'expertise du ministère des Affaires étrangères sur les affaires communautaires et le Secrétariat général pour les Affaires européennes.

Le nouveau département ministériel, fort de sa capacité de traiter tous les aspects internes des décisions de la Commission et leur incidence directe sur la vie de notre pays, maintiendrait des relations privilégiées avec:

- le Premier ministre, garant de la coordination interministérielle;
- le centre d'analyse stratégique, en termes d'anticipation et de prospective;
- le ministère des Affaires étrangères, en raison des compétences

²¹ Cette proposition évoquée depuis de nombreuses années, mais jamais mise en œuvre figurait, notamment, dans le rapport du groupe de travail du Commissariat Général du Plan conduit par l'Amiral Lanxade en 2002 «Organiser la politique européenne de la France» : «Rattacher le ministre délégué aux Affaires européennes au Premier ministre et lui mettre à disposition le SGCI en veillant à ce que ne soit pas créée une administration trop lourde chargée des questions européennes.»

La crise de la société française

La plus ancienne nation d'Europe vit une crise touchant son essence même, sans doute la plus profonde qu'elle ait connue depuis des siècles, parce que tout ce qui faisait repère se trouve bouleversé.

L'Europe n'est plus au centre du monde et la France n'est plus au centre de l'Europe. Il y a encore cinquante ans, près de la moitié de sa population était rurale, avec cet enracinement et ce rapport à l'ouvrage que donne la terre aux paysans. Les ouvriers constituaient une classe pour laquelle la solidarité était une nécessité vitale et, même si le travail était dur, il était assuré à chun et pour toute sa vie. Les générations se succédaient, mais chacune savait qu'elle pourrait transmettre à celle qui la suivait au moins autant que ce dont elle avait disposé. La France avait un unité, et les Français croyaient en elle, même lorsqu'ils se révoltaient. Tout cela n'est plus. Le monde change, et nous aussi.

La société française, plus que jamais sensible aux ferments de dispersion qu'elle porte en elle, perd sa cohésion. Elle se fragmente sous la poussée d'intérêts opposés et d'antagonismes violents. Il s'y développe un individualisme sans frein, et, dans le même temps, des groupes se forment, réunissant ceux que rassemblent les mêmes revendications et souvent les mêmes peurs d'un avenir dont les contours sont de plus en plus flous. Chacun tente de se prémunir contre une insécurité matérielle et physique parfois menaçante, mais ne se sent pas comme engagé, en tant que citoyen, dans un projet collectif. Comment le pourrait-il d'ailleurs? Dans la vacuité du présent, le changement pour le changement, les ruptures, et même les contritions qui lui sont proposés, se définissent presque toujours face au passé auquel on se réfère. Ce n'est pas ainsi que l'on construit le futur.

Il est vrai que la tâche est rude pour ceux qui prétendent relever les défis d'aujourd'hui et gouverner la France. Il faut, pour conduire les hommes et les femmes dont ils ont la charge, et susciter en eux le sentiment d'être une communauté, le faire au nom de ce qui dépasse leur sort individuel.

Pendant des siècles, on a, bien ou mal, gouverné au nom de Dieu. Après les Lumières et la Révolution, le pouvoir s'exerça, si l'on excepte quelques intermèdes, au nom de la République à son tour divinisée, et l'on vit comment des hommes ordinaires, à elle adossés, pouvaient se hausser à la mesure de ce que l'Etat exigeait.

De Gaulle gouverna au nom de la France et de la République. Pour la nation, le gaullisme, fils de la monarchie et de la Révolution, associait, en cette double référence, le pouvoir du monarque et la démocratie.

François Mitterrand, surnommé « dieu » par les histrions, souriait, paraît-il, de cette dérision qui pourtant n'était pas innocente. Totalement habitué par l'idée qu'il avait de lui-même, il ne pouvait imaginer une transcendence qui lui soit extérieure pas même la nation, pas même la République, et il trouvait naturel que ni l'une ni l'autre ne puissent lui survivre.

Il ne partirait pas en disant « Je meurs, mais l'Etat demeure ». Les circonstances lui permettraient en revanche de laisser derrière lui ce qui pouvait faire illusion. Quoi de plus habile qu'une utopie pour distraire du néant? Il pousserait ses successeurs dans les bras d'Europa... Pourtant, dans un monde où partout se reconstruisent des Etats fondés sur des nations, nous ne pourrions nous satisfaire de l'effacement de la nôtre.

Marie-France Garaud, «La Fête des Fous», Plon, 2006

La crise de la politique

» Le problème essentiel, dorénavant, n'est plus celui d'une « exception française », absolue ou relative, qu'il faudrait résorber. Il est, partout, celui d'une crise de la politique et d'une interrogation sur la démocratie. C'est la définition même de la généralité qui est en question sous toutes les latitudes. L'Etat et la société civile sont l'un et l'autre remis en cause dans ce contexte marqué par l'avènement de nouvelles perplexités sur les formes et le sens de l'intérêt général. À l'heure de la «gouvernance», les visions enchantées du monde associatif et de la décentralisation ne sont plus de mise; pas plus que les vieilles certitudes institutionnelles et procédurales sur la formation du bien social. Le besoin de repenser une nouvelle architecture démocratique d'ensemble s'impose; la redéfinition des voies de la souveraineté, des modes de la légitimité, des procédures de la représentation et des conditions d'expression du commun dans la société se font partout sentir. C'est la question même du politique qui est en jeu.»

Pierre Rosanvallon, «Le Modèle Politique Français», Seuil, 2006

Des communautarismes à l'exclusion (1) ...

« Nous sommes les indigènes de la République ! »

Discriminés à l'embauche, au logement, à la santé, à l'école et aux loisirs, les personnes issues des colonies, anciennes ou actuelles, et de l'immigration post-coloniale sont les premières victimes de l'exclusion sociale et de la précarisation.

Indépendamment de leurs origines effectives, les populations des « quartiers » sont « indigénisées », reléguées aux marges de la société. Les « banlieues » sont dites « zones de non-droit » que la République est appelée à « reconquérir ». Contrôles au faciès, provocations diverses, persécutions de toutes sortes se multiplient tandis que les brutalités policières, parfois extrêmes, ne sont que rarement sanctionnées par une justice qui fonctionne à deux vitesses.

Pour exonérer la République, on accuse nos parents de démission alors que nous savons les sacrifices, les efforts déployés, les souffrances endurées.

Les mécanismes coloniaux de la gestion de l'islam sont remis à l'ordre du jour avec la constitution du Conseil français du Culte Musulman sous l'égide du ministère de l'Intérieur. Discriminatoire, sexiste, raciste, la loi anti-foulard est une loi d'exception aux relents coloniaux.

Tout aussi colonial, le parage des harkis et enfants de harkis. Les populations issues de la colonisation et de l'immigration sont aussi l'objet de discriminations politiques. Les rares élus sont généralement cantonnés au rôle de « beur » ou de « black » de service. On refuse le droit de vote à ceux qui ne sont pas « français », en même temps qu'on conteste « l'enracinement » de ceux qui le sont. Le droit du sol est remis en cause.

Sans droit ni protection, menacées en permanence d'arrestation et d'expulsion, des dizaines de milliers de personnes sont privées de papiers. La liberté de circulation est déniée ; un nombre croissant de Maghrébins et d'Africains sont contraints à franchir les frontières illégalement au risque de leurs vies.

(...)

... La France reste un Etat colonial

En Nouvelle Calédonie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Polynésie règnent répression et mépris du suffrage universel. Les enfants de ces colonies sont, en France, relégués au statut d'immigrés, de Français de seconde zone sans l'intégralité des droits. Dans certaines de ses anciennes colonies, la France continue de mener une politique de domination. Une part énorme des richesses locales est aspirée par l'ancienne métropole et le capital international. Son armée se conduit en Côte d'Ivoire comme en pays conquis.

(...)

La figure de l'« indigène » continue à hanter l'action politique, administrative et judiciaire ; elle innerve et s'imbrique à d'autres logiques d'oppression, de discrimination et d'exploitation sociales. Ainsi, aujourd'hui, dans le contexte du néo-libéralisme, on tente de faire jouer aux travailleurs immigrés le rôle de dérégulateurs du marché du travail pour étendre à l'ensemble du salariat encore plus de précarité et de flexibilité.

(...)

La République de l'Égalité est un mythe. L'Etat et la société doivent opérer un retour critique radical sur leur passé-présent colonial. Il est temps que la France interroge ses Lumières, que l'universalisme égalitaire, affirmé pendant la Révolution Française, refoule ce nationalisme arc-bouté au « chauvinisme de l'universel », censé « civiliser » sauvages et sauvagions. Il est urgent de promouvoir des mesures radicales de justice et d'égalité qui mettent un terme aux discriminations raciales dans l'accès au travail, au logement, à la culture et à la citoyenneté. Il faut en finir avec les institutions qui ramènent les populations issues de la colonisation à un statut de sous-humanité. (...)

Texte collectif rendu public en janvier 2005

réaffirmées de celui-ci dans les domaines touchant aux relations communautaires extérieures et à la politique extérieure et de sécurité communes.

Dans ce cadre, le ministère des Affaires étrangères devrait donner, en corollaire, un contenu plus concret aux relations bilatérales avec les Etats membres de l'Union (cf proposition 4.6 page 95).

PROPOSITION 1.10

Créer un ministère des Affaires européennes, autonome, assurant la coordination et le suivi de l'ensemble des dossiers européens, relevant des affaires communautaires et de la coopération policière et judiciaire (les premier et troisième «piliers»).

Il regroupera les services du ministère des Affaires étrangères en charge des affaires générales communautaires et des affaires communautaires internes ainsi que le SGAE.

Il aura autorité pour coordonner le traitement des affaires communautaires de l'ensemble des départements ministériels et des autres autorités publiques.

Notre propre volonté d'agir: penser la France de demain

Les Français parvenus aujourd'hui à l'âge de la retraite sont nés dans le tumulte de l'après-guerre. En soixante ans, ils ont vécu les guerres d'Indochine et d'Algérie, la décolonisation, la continuation puis l'effondrement d'une idéologie totalitaire et leurs conséquences géopolitiques, un bouleversement sociétal puis technique, l'avènement enfin de la «mondialisation». Aussi, depuis plus d'un demi-siècle, les Français vivent-ils «la réforme permanente».

Les pères fouettards du déclin de la France occupent le devant de la scène. Nombreuses ont été les publications nous présentant *La France qui tombe*²² avec ses *Illusions Gauloises*²³. Les classements mondiaux établis par des instituts, des universités et, de manière plus préoccupante, par la Banque mondiale, souvent fondés sur des a priori idéologiques ou théoriques, semblent d'ailleurs conforter ces prédictions funestes: la France a été classée 30e, en 2004, par le Forum Economique Mondial en terme de compétitivité, 18e en matière de corruption (alors même que l'OCDE a été très critique à l'égard du Royaume-Uni pourtant classé 11e), 9e en Europe en indice de capacité d'innovation, 44e pour la facilité à y créer une entreprise, 15e pour le degré d'ouverture à l'économie internationale... Les déclinologues proposent des remèdes le plus souvent appuyés sur les seules vertus du marchéH sources d'inquiétude pour un peuple dont l'arrogance supposée et l'incapacité à remettre en cause ses modèles sont soulignées à l'envi...

Au demeurant, notre prétention, notre vocation à l'universalisme, comparables à celle des Etats-Unis, ne sont perçues comme arrogantes que dans le monde occidental. Elle est sans doute issue de la pérennité d'une conception quasi mystique du pouvoir qui se juxtapose à un goût collectif pour la politique et la contestation.

Faut-il attendre le soubresaut – la rupture par la rue- qui, comme fréquemment dans notre histoire, nous oblige d'aborder à la hâte un monde qui change, ou ne vaut-il pas mieux choisir une dynamique collective pour aborder une transition résolue mais sereine?

Nous nous interrogeons sur ce qui constitue notre unité nationale et notre avenir partagé. «*Notre républicanisme qui s'identifie à l'universalisme, rejette les différences (...) La France comme société peut devenir une menace pour elle-même si elle ne parvient pas à combiner intégration et dif-*

²²Nicolas Baverez.

²³Pierre Lellouche.

Des communautarismes à l'exclusion (2) ...

La France

On est tous solidaire face à la merde à la galère
Sortir la tête de la misère pour que les gens nous considèrent
En tant que citoyens et non en tant que chiens
La France nous ronge à un point
De ne plus avoir confiance en son prochain
Législation conçue pour nous descendre
Frères derrière les barreaux et maintenant
Y penseraient qu'on pourrait se rendre
On n'est pas dupe en plus on est tous chaud
Pour mission exterminer les ministres et les fachos
Car de nos jours, sert à rien de geuler, de parler à des murs
À croire que le seul moyen de s'faire entendre est de brûler des voitures
Un putain de système haineux, cramé, mais après tout ça avance pas
Et je sais que ça les arrange si on se bouffe entre nous
Soit disante démocratie aux yeux d'un peuple endormi
Les droits de l'homme franchement où ils sont passés
Faut faire en somme que ça change et que des frères cessent d'être chassés
En charters c'est nos frères qu'ils jartèrent
Rapatriement, et maintenant la haine coule dans nos artères
Nous faire taire franchement ça serait impossible quand on s'aperçoit
Que la plupart du temps c'est nous qu'ils prennent pour cible

La France est une garce et on s'est fait trahir
Le système voilà ce qui nous pousse à les haïr
La haine c'est ce qui rend nos propos vulgaires
On nique la France sous une tendance de musique populaire
On est d'accord et on se moque des répressions
On se fout de la république et de la liberté d'expression
Faudrait changer les lois et pouvoir voir
Bientôt à l'élysée des arabes et des noirs au pouvoir

Frère faut que ça pète tu sais que le système nous marche dessus
Nous on baisse pas la tête on est pas prêt de s'avouer vaincus
Des frères bés-tom tous victimes de trahison
T'façon si y aurait pas de balance y aurait personne en prison
La délinquance augmente même les plus jeunes s'y mettent
Pètent des bus parlent de braquage et à l'école ils raquentent
Des rondes de flics toujours là pour nous pourrir la vie
Attendent de t'serrer tout seul et t'font voir du pays
Émeute qui explose ça commence par interpellation
Suivi de coups de bâtons puis ça se finit par incarcération
T'façon on se démerde mec ici on survit
Fume des substances nocives pour apaiser les ennuis
La galère n'arrange rien au contraire elle empire les choses
Si certains prennent des doses c'est pour pouvoir penser à autre chose
Les frères sont armés jusqu'aux dents, tous prêts à faire la guerre
Ca va du gun jusqu'au fusil à pompe, pitbull et rotweiler
A quoi ça mène, embrouille de cité, on se tape dessus
Mais tu te mets à chialer lorsque ton pote se fait tirer dessus
Encore un bico ou un négro, les babylons sont fiers,
Ca les arrange ce coup là y aura pas besoin de bavure policière
Frère je lance un appel, on est là pour tout niquer
Leur laisser des traces et des séquelles avant de crever.

La France est une garce et on s'est fait trahir
Le système voilà ce qui nous pousse à les haïr
La haine c'est ce qui rend nos propos vulgaires
On nique la France sous une tendance de musique populaire
On est d'accord et on se moque des répressions
On se fout de la république et de la liberté d'expression
Faudrait changer les lois et pouvoir voir
Bientôt à l'élysée des arabes et des noirs au pouvoir

La France aux Français, tant que j'y serai ce sera impossible
Par mesure du possible je viens cracher des faits inadmissibles
A vrai dire les zincs en perdent le sourire,
Obligés de courir certains ont eu le malheur de mourir
Des homicides volontaires j'ai une pensée pour leurs mères
Blessées par un décès, bavures classées en simples faits divers
Contrôle qui part en couilles, des potes s'font serrer par les keufs
J'ai le saïme lorsque je jette des pavés sur les J9
Mes potes je les aime c'est pour ça que je les laisserai jamais ber-tom
même si il y en a qui baient-tom, tu sais on est tous des jeunes du béton
A présent y a plus de bluff on vient dire toute la vérité
Faut leur en faire baver v'la la seule chose qu'ils ont mérités
Ma parole les gars si y en a un qui se la joue vénére

«Du côté de ceux qui menacent...»

« Vous devez être ceux qui menacent, pas ceux qui sont menacés. Vos dents, doivent rayer le parquet. L'indulgence est comme la pitié, elle vous déshonore et elle déshonore aussi, ceux qui en bénéficient. La société a besoin de durs, pas de mous. L'ennui, c'est qu'il y en a beaucoup, des mous, beaucoup trop.

Il faut arrêter de reculer le moment de l'effort Ne soyez pas indulgents avec vos salariés. Il y a tout plein de bac + 12 qui sont infoutus de travailler, ils ne sont même pas capables de trouver un balai pour faire le ménage.

Quand on doit licencier quelqu'un, il ne faut pas cacher la vérité. Vous savez, c'est aussi difficile pour celui qui coupe que pour celui qui est coupé.

Moi, je préfère les assassins aux escrocs : les escrocs, les gens les trouvent sympas. Les assassins, non, évidemment ; mais pourtant, ils ont un grand mérite, c'est de ne pas être hypocrites »

André Daguin, Président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UIMH). Propos tenus lors de l'université d'été 2004 du ME-DEF et rapportés par Thomas Lemahieu dans l'Humanité du 4 septembre.2004.

Si y veut s'la raconter c'tenfoiré j'vais lui baiser sa mère
T'façon j'ai plus rien à perdre, j'aimerais les faire pendre
Non c'est pas parce qui porte un flingue qu'il peut penser m'mettre à l'amende
La vérité est masquée, va savoir ce qui s'est passé
Le mystère des G.A.V. un blème qui ne pourra être démasqué
Je dédie ce texte à toute mes gardes à vue
Ils m'en on fait baver les enculés mais ils ont pas tout vu.

La France est une garce et on s'est fait trahir
Le système voilà ce qui nous pousse à les haïr
La haine c'est ce qui rend nos propos vulgaires
On nique la France sous une tendance de musique populaire
On est d'accord et on se moque des répressions
On se fout de la république et de la liberté d'expression
Faudrait changer les lois et pouvoir voir
Bientôt à l'élysée des arabes et des noirs au pouvoir

2 ou 3, on reçoit c'est comme ça qu'ça sait pas
Contrôle musclé, la BAC passe et demande tes piers-pa
Si j'les ai pas, là ça commence par insulte ta mère, ta soeur, tes frères
Ca dégénère et tu t'fais per-ta
Tunisiano, la délinquance en moi, la haine en moi
Donc s'il faut insulter leurs mères, pour ça ayez confiance en moi
Dans la rue, règlement de compte entre Cyril et Mamadou
La police est intervenue et a interpellé l'agresseur
Dans la rue, règlement de compte entre Badou et Mamadou
La police a tout vu et est restée en tant que spectateur
Donc est-ce que les gens naissent égaux en droit à l'endroit où ils naissent ?
J'crois pas dans l'fond, j'travaille pour ton pays, m'bat pour ton pays
Persécution alors que j'fais gagner d'argent à ton pays
La France est une garce et on s'est fait trahir
Mon seul souhait désormais est de nous voir les envahir
Y a trop de faits marquants donc j'suis obligé d'les citer
Un flic tue un homme froidement et s'trouve acquitté
Simple banalité ? Non, y a trop d'inégalités
Justice à deux vitesses, ils assassinent en toute légalité
Ils nous croient débiles mais quand ça pète dans les cités
Ils canalisent la révolte pour éviter la guerre civile
Hé ouais, c'est pour quelle raison qu'on casse tout et qu'on s'défole
C'est qu'si les larmes coulent, le sang coule

La France est une garce, La France est une garce
La France est une garce, La France est une garce

Jusqu'à Saint-Denis, on est tous solidaire
Garges Sarcelles aussi, on est tous solidaire
On n'est pas prêt d'se taire, lève ton doigt en l'air, l'Etat nique sa mère
Dans toutes les cités, on est tous solidaire
Quand ça part en couille, on est tous solidaire
Négros et bougnoules, on est tous solidaire
On n'est pas prêt d'se taire, lève ton doigt en l'air, l'Etat nique sa mère.

Paroles de la chanson du groupe Sniper, tiré de l'album «Du rire aux larmes» (2001) vendu à 250 000 exemplaires.

férences, universalisme et droits culturels de chacun, en dépassant l'opposition d'un républicanisme chargé de préjugés et de communautarismes chargés d'agressivité», estime Alain Touraine²⁴. Et cela peut mener la France au bord de la « guerre civile des mémoires²⁵ » qui morcèlerait « la possession commune d'un riche héritage de souvenirs » et empêcherait le débat sur « l'engagement, le souhait de vivre ensemble », les deux éléments constitutifs de la nation selon Ernest Renan (cf: encadrés, page 34 et 36, trois exemples de rejet de cette notion de l'universalisme).

Aujourd'hui, c'est bien le sentiment charnel, voire vécu, d'un manque de « France » qui cristallise les peurs contre « l'étranger » et favorise les replis communautaires, nous fait douter de nous-mêmes et paralyse nos énergies, nous pousse à rechercher ailleurs les modèles – anglais, danois, américain, devenus nos prêt-à-penser nationaux.

C'est pourquoi la réponse à l'attraction du communautarisme doit résider dans l'évocation permanente et la mise en œuvre des vertus de l'unité nationale. Elle a toujours permis la traversée des crises qui auraient pu conduire à la disparition de la France en tant que nation: unité des armées de la Révolution au nom de la liberté face aux absolutismes européens, unité des « curés » et des « laïcards » pendant la Grande guerre, unité imposée par le Général de Gaulle pour reconstruire une France ravagée par la débâcle et humiliée par la collaboration, élections présidentielles du 21 avril 2002...

Anticiper les mutations et préparer l'avenir

Pour certains le point de départ est l'Etat. Mais qu'est-ce que l'Etat, qui est l'Etat? Affublé de tous les maux, jugé responsable du poids de la dette publique comme de l'immobilisme, l'Etat est souvent confondu avec le Gouvernement, les institutions ou la fonction publique. Il est le bouc émissaire obligé. Mais en suivant Durkheim « *L'Etat, c'est proprement l'ensemble des corps sociaux qui ont seuls qualité pour parler et pour agir au nom de la société* » (...) « *Quant aux administrations, ce sont des organes secondaires, placés sous l'autorité de l'Etat, mais qui ne le constituent pas. Leur fonction est de mettre en oeuvre les décisions arrêtées par l'Etat. Aussi, l'Etat et société politique sont-ils devenus des expressions synonymes. A partir du moment où les sociétés politiques sont parvenues à un certain degré de complexité, elles ne peuvent plus agir collectivement que par le truchement de l'Etat. Son utilité est d'introduire la réflexion dans la vie sociale et la réflexion y a un rôle d'autant plus considérable que l'Etat est plus développé.*»

Cette fonction intrinsèque de l'Etat a été réaffirmée par le Conseil d'Etat dans un rapport²⁶ portant sur l'évaluation de l'impact d'une réforme avant qu'elle ne devienne projet de loi:

«L'étude d'impact devrait notamment faire apparaître :

- les raisons du choix d'une stratégie normative plutôt que d'une autre stratégie ;

- les effets attendus du projet de texte en termes de modification de la situation du secteur concerné ;

- les conditions d'insertion de ce projet dans le corpus normatif pré-existant et comment est assuré le respect des articles 34 et 37 de la Constitution;

- qu'il a été procédé à toutes les consultations utiles avec les milieux intéressés, soit dans le cadre du Conseil économique et social, soit dans le cadre des instances consultatives appropriées ou par

²⁴Le Monde, 8 novembre 2005.

²⁵Pierre Nora, « La nouvelle fabrique de l'Histoire » France-culture, mars 2006.

²⁶Rapport d'activité 2006 du Conseil d'Etat.

« Entre 1945 et 1975, la France a vécu un moment heureux, car l'histoire du monde allait dans son sens : la reconstruction, la réorganisation administrative, la naissance des institutions européennes sont des concepts, des objectifs que la France sait manier. Depuis 1973, la France est prise à contre-pied par l'évolution du monde libéral, l'individualisation des choix et des marchés en tout genre. En France, la droite est pour l'autorité de l'Etat, la gauche pour un Etat protecteur, mais ce ne sont que deux aspects de la même pièce qui met l'Etat au centre de la pensée. J'ajouterai que les Français se sont aperçus – et le référendum du 29 mai en a été l'illustration – que, contrairement à ce qu'ils avaient toujours cru, l'Europe, ce n'est pas « la France en un peu plus grand ». Tout cela entraîne forcément une crise de confiance en soi. »

Marcel Gauchet, Le Monde, 25 février 2006.

d'autres voies, et quel a été le résultat de la concertation ainsi diligentée ;

- lorsque la complexité des enjeux de la réforme entreprise le justifie, qu'il a été procédé, par-delà la concertation interministérielle et avec les principaux destinataires du texte en projet, à une contre-expertise par un pôle de compétence rattaché au Premier ministre qui pourrait être le Centre d'analyse stratégique, issu de l'ancien Commissariat du Plan. »

La notion de concertation en amont avec les destinataires d'un texte à vocation normative n'est pourtant pas comprise dans les missions du nouveau Centre d'Analyse Stratégique telles que les précise le décret du 6 mars 2006. Il est, d'ailleurs, éclairant de rapprocher la logique qui a présidé à la création, le 3 janvier 1946²⁷, du «*Conseil du Plan de modernisation et d'équipement*» devenu par la suite Commissariat général du Plan, et la mission de celle qui a conduit à la création du Centre d'Analyse Stratégique, censé le remplacer.

Né d'une volonté politique forte, composé des dix membres les plus importants du gouvernement de l'époque et d'une douzaine de «*Personnalités compétentes*», dirigé par le Président du gouvernement provisoire, le Conseil du Plan et son commissaire général ont alors six mois pour établir un plan «*Hyant pour objet*»

- d'accroître la production de la métropole et des territoires d'outre-mer et leurs échanges avec le monde, en particulier dans les domaines où leur position est la plus favorable ;*
- de porter le rendement du travail au niveau de celui des pays où il est le plus élevé ;*
- d'assurer le plein emploi de la main-d'œuvre ;*
- d'élever le niveau de vie de la population et d'améliorer les conditions de l'habitat et de la vie collective.»!*

Tout en siégeant aux comités les plus importants, le commissaire général joue à cette époque un rôle pivot au sein du gouvernement. Les projets des ministères traitant de l'activité économique du pays doivent lui être communiqués. Il peut diligenter toute enquête qu'il juge utile auprès des administrations et a autorité sur celle de l'Economie nationale. Un rôle de concertation avec les «*Organismes professionnels ouvriers et patronaux, des industriels et des exploitants et de tous autres organismes ou personnalités qu'il estime opportun de consulter*» lui est attribué.

La logique retenue par le Général de Gaulle est celle d'un chef d'état-major qui conduit la bataille de la reconstruction de la France: sont réunies à ses côtés en de mêmes mains - celles de Jean Monnet - des capacités d'anticipation et de prospective (la planification, la mobilisation des ressources et la coordination des projets) les moyens de la logistique des réformes et le pouvoir de consultation des partenaires économiques et sociaux.

Le Conseil d'analyse stratégique: héritier du Commissariat général du Plan?

Toute différente est la logique qui a conduit à la création du Centre d'Analyse Stratégique, soixante ans plus tard.

Le champ d'action²⁸ du Centre d'Analyse Stratégique est délibérément restreint aux matières économique, sociale, environnementale et culturelle. L'impact horizontal des choix scientifiques et techniques semble être considéré comme secondaire. «*L'indéfinissable fonction de Commissaire au*

²⁷Voir décret de création en annexe.

²⁸Voir décret de création en annexe.

Le Programme national de Réforme¹

Conformément aux conclusions du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005, la France a, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, établi son programme national de réforme (PNR) « Pour une croissance sociale ». Ce PNR a été validé lors du Comité interministériel sur l'Europe du 11 octobre 2005. Il a ensuite été communiqué à la Commission européenne.

Le PNR français s'articule autour de quatre axes (mettre l'emploi au cœur de nos décisions ; améliorer la compétitivité des entreprises ; mettre en œuvre un volontarisme de l'Etat dans le domaine industriel et de la recherche ; tenir le cap d'une politique budgétaire rigoureuse) et de trois principes (le respect du principe de subsidiarité et de la diversité de l'Union; la réconciliation dans l'esprit des Français et des Européens du projet européen avec l'emploi et la prospérité économique; l'appropriation par les Français de l'Europe des avancées concrètes).

L'organisation du PNR:

1. CREER LES CONDITIONS D'UNE CROISSANCE SOCIALE

1.1. Placer l'économie française sur un chemin de croissance soutenue

- a) Des défis nouveaux et d'envergure à relever
- b) Créer les conditions d'une croissance durable et équitable

1.2. Retrouver des marges de manoeuvre budgétaires

- a) La dette progressera moins vite que la richesse nationale
- b) La stabilisation des dépenses de l'Etat sera maintenue en 2006 et amplifiée en 2007, notamment en rénovant la gestion budgétaire

1.3. Assurer la viabilité à long terme de notre modèle social

- a) Mettre en œuvre la réforme du système de retraites
- b) Modifier profondément les comportements en matière de soins
- c) Améliorer le pilotage à moyen terme des dépenses de sécurité sociale
- d) Moderniser la gestion du secteur hospitalier (plan hôpital 2007)

1.4. Favoriser une croissance qui profite à tous

- a) Partager équitablement les fruits de la croissance
- b) Mieux valoriser le travail et l'activité

1.5. Faciliter la vie des entreprises

- a) Faciliter la création d'entreprise et le développement des PME
- b) Faciliter la gestion des entreprises, prévenir leurs difficultés
- c) Adapter le système fiscal pour renforcer l'attractivité du territoire
- d) Poursuivre la simplification administrative

1.6. Promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement

- a) Lutter contre le changement climatique, notamment en favorisant les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables
- b) Intégrer la dimension économique et la préoccupation écologique
- c) Réduire les pollutions locales
- d) Mieux prévenir les risques sanitaires dus aux pollutions

2. LA BATAILLE POUR L'EMPLOI AU SERVICE DE LA CROISSANCE SOCIALE

2.1. Développer l'emploi

- a) Promouvoir l'emploi des moins qualifiés par l'allègement des prélèvements sociaux
- b) Favoriser le développement de l'emploi dans les services à la personne
- c) Pourvoir les emplois dans les secteurs en tension

2.2. Favoriser le retour à l'emploi

- a) Valoriser financièrement le travail
- b) Accompagner le retour à l'activité
- c) Dans une logique de droits et de devoir, introduire davantage de responsabilité dans les revenus non liés à l'activité
- d) Insérer dans l'emploi ceux qui en sont le plus éloignés

2.3. Améliorer le fonctionnement du marché du travail

- a) Accroître la souplesse du marché du travail, veiller à la sécurité des parcours
- b) Promouvoir la formation tout au long de la vie

2.4. Veiller à l'insertion professionnelle des jeunes

- a) Par la qualité du système scolaire et de l'enseignement supérieur, mieux intégrer les jeunes à la société et au monde moderne
- b) Préparer et améliorer la transition de la vie scolaire à la vie professionnelle et répondre

aux besoins en matière de compétence

- c) Investir résolument dans la jeunesse

2.5. Travailler plus pour plus de croissance

- a) Permettre à chaque Français qui le souhaite de travailler plus longtemps
- b) Faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- c) Favoriser l'emploi des seniors

- d) Investir dans le capital humain

3. CONSTRUIRE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

3.1. Stimuler la recherche et l'innovation

- a) Accroître les moyens et l'efficacité de la recherche publique
- b) Développer la recherche sur projets et l'efficacité du co-financement privé-public
- c) Stimuler l'innovation des entreprises

3.2. Renouveler et dynamiser la politique industrielle

- a) Conjuguer politique industrielle et logique territoriale : les pôles de compétitivité
- b) Suivre l'évolution des secteurs, valoriser les métiers et renforcer la compétitivité des exportations

3.3. Promouvoir la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC)

- a) Assurer la sécurité des réseaux et de l'information
- b) Assurer la couverture de toutes les communes en haut débit et en téléphonie mobile
- c) Favoriser une large diffusion de ces technologies auprès des PME
- d) Faire de l'Etat un acteur essentiel de la société de l'information

3.4. Assurer un fonctionnement plus sain des marchés, propice au pouvoir d'achat des ménages

- a) Promouvoir une concurrence plus saine dans le secteur du commerce
- b) Poursuivre l'ouverture à la concurrence des industries de réseau en garantissant l'accessibilité du service public à l'ensemble des usagers et des territoires

- c) Améliorer l'efficacité et la régulation du secteur financier
- d) Moderniser le financement des PME et de l'innovation
- e) Améliorer la gouvernance des entreprises privées et publiques

3.5. Faciliter la cohésion et l'attractivité des territoires

- a) Prendre part à la relance des grands chantiers d'infrastructures européens
- b) Favoriser la cohésion et le développement durable des territoires

«La France, bonne élève de l'innovation»

Selon une étude surprenante du Commissariat général du Plan, l'indice de performance de la production d'innovation en France est bon, à comparaisons égales. Pour autant, elle a de grandes faiblesses, par exemple le manque de grosses PMI leaders mondiaux sur leur marché.

La France et ses entreprises sont généralement montrées du doigt pour la faiblesse de leurs performances en matière de R&D. Une étude publiée début septembre par le Commissariat général du Plan (*) montre que, pour une bonne part, ce jugement hâtif est largement une idée reçue. Comme l'indiquent les auteurs de l'étude, Béatrice Dumont et Marc Baudry, « cette analyse fait l'impasse sur un point essentiel : le niveau de l'effort n'est pas une mesure de la performance ». Pour étayer leur démonstration, les deux chercheurs de l'université de Rennes I (Crem-CNRS) s'appuient sur l'estimation d'une « fonction de production d'innovations » à partir de données de l'OCDE et sur la base de techniques économétriques (variables de comptage). L'idée-force de la démarche est qu'une comparaison des performances doit se faire en raisonnant « comme si » les efforts en R&D publiques et privées étaient identiques.

Plus de brevets.

Il en ressort une conclusion qui surprendra plus d'un : la France n'est pas moins performante que les États-Unis en matière d'innovation. « L'indice de Performance de son processus d'innovation est même très légèrement supérieur à celui des États-Unis ; autrement dit, à efforts de R&D publiques et privées identiques, elle serait capable de déposer en moyenne plus de brevets triadiques que les États-Unis. »

Pour autant, la France de grandes faiblesses, par exemple le manque de grosses PNU leaders mondiaux sur leur marché. Dans l'Hexagone, les trois quarts des investissements de la recherche privée sont le fait des 100 premiers grands groupes. « Ceci a évidemment un effet direct sur la performance de la France, puisque la propension à breveter est fortement croissante avec la taille des firmes », note l'étude. Aussi les auteurs suggèrent-ils au système français de ne pas chercher à se calquer sur le modèle américain, en concentrant son effort global à tenter de rattraper les États-Unis sur des secteurs où les innovations nécessitent des moyens considérables (biotech, technologies de l'information ...). Il est, d'après l'étude, plus judicieux de mieux identifier les domaines où la France est forte, de rééquilibrer ses efforts sur la R&D privée et de se comparer à des modèles plus pertinents, comme la Finlande ou la Suède.

D'ailleurs, font observer Béatrice Dumont et Marc Baudry, si la France et l'Europe veulent être au niveau des ambitions qu'ils se sont donné à Barcelone « (faire de l'Europe, à l'horizon 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive, du monde »). elles sont dans l'obligation d'accroître annuellement 0,5 % du PIB.

Loin du compte.

À mi-chemin, on est encore loin du compte, comme l'a montré le rapport Wim Kok (tableau de bord de l'innovation). Partout les retards s'accumulent. Les indicateurs structurels d'Eurostat et de la Commission indiquent même que l'objectif des 3 % du PIB consacrés à la recherche paraît hors d'atteinte. Avec respectivement 4,27 % et 3,51 % de PIB injecté dans la R&D, la Suède et la Finlande sont les seuls à respecter les critères de Barcelone.

Yan de Kerouguen, *La Tribune*, 22 septembre 2005

(*) « R&D publique, R&D privée et efficacité du processus d'innovation : quelles perspectives ? »

¹ <http://www.sgci.gouv.fr/actualites/docfiles/pnr.pdf>

*Plan*²⁹ est réduite à celle d'un directeur d'administration. Le Centre d'Analyse Stratégique n'a, dans le décret, ni capacité d'enquête dans les administrations ni, bien sûr, autorité sur les services de l'Economie. La fonction – pourtant essentielle – de concertation avec les partenaires économiques et sociaux est écartée. A la mission d'établir une stratégie destinée à atteindre des objectifs précis, dans un délai déterminé, – méthode qui avait galvanisé les énergies en 1946 – se substitue un rôle «*éclairage*» du gouvernement «*Dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques*» ainsi qu'une contribution «*à la préparation des programmes mis en œuvre dans le cadre de la stratégie engagée sur le fondement des conclusions du Conseil européen de Lisbonne en 2000*»...

Pourtant cette «*Stratégie de Lisbonne*» 2000 a été depuis jugée inefficace par le Conseil européen et reformulée en 2005. Elle est aujourd'hui essentiellement fondée sur les activités de recherche et de développement technologique (initiatives conjointes public-privé) et sur des programmes nationaux de réforme (voir encadré ci-contre). Reste que, comme le souligne dans son rapport³⁰ le sénateur Jean Bizet³¹ propos de la nouvelle stratégie de Lisbonne, «*Malgré les efforts louables de la Commission et du comité de stratégie économique du Conseil, le mélange des fonctions d'analyse et des fonctions de décision contribue à brouiller le message de l'Europe auprès des acteurs économiques – notamment des investisseurs – et des opinions. (...) Le contenu du programme communautaire reste du domaine de l'incantation.*»

N'y a-t-il pas d'ailleurs une contradiction de fond entre le fait de s'affirmer comme un lieu d'analyse stratégique et d'inscrire son action dans le cadre pré-déterminé de la stratégie de Lisbonne, présentée comme l'alpha et l'omega de l'action politique? Par ailleurs, un tel organisme, de par ses missions même, complexes et transversales, nécessite un management fondé sur une expérience diversifiée, l'écoute et la capacité de mobiliser les compétences existantes. Dans ces conditions, il paraît indispensable que le Centre d'Analyse Stratégique retrouve, en s'appuyant notamment sur l'expertise traditionnelle et les travaux de l'ancien Commissariat Général du Plan, des activités d'anticipation et de prospective propres (cf page 29).

PROPOSITION 1.11

Compléter les champs de compétence et les attributions du Centre d'Analyse Stratégique qui devra:

- organiser la concertation, autour du Programme National de Réforme (le «*programme français de réforme pour une croissance sociale*»), avec les acteurs économiques et sociaux et les pouvoirs publics régionaux, et coordonner la réflexion et les projets ministériels entrant dans le cadre de ce programme ;

- mettre en place un réseau d'anticipation et de prospective reposant sur les postes diplomatiques, sur la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne et sur son propre réseau international d'experts³¹ (cf. également proposition 1.3);

- consulter, en amont, les acteurs économiques, les partenaires sociaux et les experts sur les dossiers pouvant aboutir à des projets de textes législatifs de la part des institutions européennes (cf proposition 1.4).

- informer le Parlement des textes en gestation au sein des institutions européennes (voir proposition 1.5);

- mettre en place et assurer l'animation éditoriale d'un intranet gouvernemental dédié à l'anticipation et à la prospective³². A ce titre, le Centre

²⁹Selon la formule de Jean Monnet.

³⁰«*Passons à la vitesse supérieure, le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi*», rapport d'information n°234, Sénat

³¹A ce titre, le Centre d'Analyse Stratégique devra disposer d'une adresse télégraphique.

³²Cf rapport 2003 «*Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*». Il est étonnant que cette proposition sans coût budgétaire n'ait pas été mise en œuvre.

Un florilège de revues françaises

Certaines ont près de deux siècles d'existence, d'autres quelques mois. En France, la vivacité des idées est mesurable à travers les nombreuses revues publiées malgré une audience modeste. Le débat politique gagnerait sans doute à s'y référer mais leur «visibilité» n'est pas toujours assurée, y compris sur internet, où l'hétérogénéité de leurs adresses (voir, en exemple, notes de bas de page) est un obstacle à leur identification.

Echantillon des revues disponibles à la bibliothèque de l'Assemblée nationale:

Généralités et questions politiques

»Acteurs Publics¹, »Agir² revue générale de stratégie, »L'Arche», »Autrement³, »Cahiers Français», »Cité» revue de la nouvelle citoyenneté, »Commentaire⁴, »le Débat⁵, »Esprit⁶, »Etudes⁷, »France Forum», »Futuribles⁸, »Liberté Politique», »Mots», »Mouvements» sociétés politique culture, »La Nouvelle Revue Universelle», »Projet», »Revue des Deux mondes», »Revue Française d'Histoire des Idées Politiques», »Les Temps Modernes», Transcontinentale», »Vingtième Siècle».

Questions politiques

»Le Banquet», »Cahiers Charles Fourier», »Cahiers Jaurès», »Cahiers Simone Weil», »Communisme», »Cosmopolitiques», »Critique Communiste», »Espoir», »Les notes de la Fondation Jean Jaurès», »Politix», »Pouvoirs», »Raisons Politiques», »Révolution Proletarienne», »Revue Française de Science Politique», »Revue Politique et Parlementaire», »La Revue Socialiste».

Education

»Agora Débats/jeunesse», »Le Français dans le Monde», »Histoire de l'Education», »Revue Française de Pédagogie».

Défense et questions militaires

»Les Cahiers de Mars», »Chateaubriant», »Cultures et Conflits», »Guerres Mondiales et Conflits Contemporains».

Economie

»Economie Appliquée», »Economie et Humanisme», »Economie Internationale», »L'Economie Politique», »Revue D'Economie Financière», »Revue Française des Finances Publiques»

Agriculture

»Agriste Cahiers», »Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales», »Economie Rurale», »Etudes Rurales», »Revue Forestière Française».

Affaires Sociales

»Actes de la Recherche en sciences Sociales», »le Mouvement Social», »Population», »Population et Avenir», »Recherche et Santé», »Recherche Sociale», »Recherches et Prévisions», »Revue Française de Sociologie», »Travail et Emploi», »Travail, Genre et Sociétés».

Questions Internationales

»Alternatives Internationales», »Cahiers d'Etudes Africaines», »Conflits Actuels», »Critique Internationale», »Etudes Internationales», »Géopolitique», »Géopolitique Africaines», »Journal du Droit International», »Mondes en Développement», »Politique Africaine», »Politique Etrangère», »Politique Internationale», »Questions Internationales», »Recherches Internationales», »Relations Internationales», »Revue d'Allemagne et des Pays de Langue Allemande», »Revue d'Etudes comparatives Est Ouest», »Revue d'Etudes Palestiniennes», »Revue Internationale et Stratégique», »Revue Tiers Monde», »Studia Diplomatica».

Questions européennes

»Cahiers de Droit Européen», »Civitas Europa», »Les Dossiers européens», »Revue des Affaires Européennes», »Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne», »Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne».

¹ www.acteurspublics.com

² www.societe-de-strategie.asso.fr

³ www.autrement.com

⁴ www.commentaire.fr

⁵ www.le-debat.gallimard.fr

⁶ www.esprit.presse.fr

⁷ www.revue-etudes.com

⁸ www.futuribles.com ...

Europe's World

AUTUMN 2005 | #1 | €10

THE ONLY EUROPE-WIDE POLICY JOURNAL

€uro Freddy Van den Spiegel China Marta Dassù

Roberto Menotti Lisbon Daniel Janssen | Poul Nyrup Rasmussen

Anna Diamantopoulou Democracy Manuel Marín

Defence Karl von Wogau | Alyson Bailes Balkans

Carl Bildt | Ivan Krastev Russia Bronislaw Geremek | Sandra Kalniete

Hiski Haukkala Aid Nicole Gnesotto | Paul Hoebink | Koos Richelle

Financial Markets Jacques de Larosière

Turkey David Tonge | Joachim Fritz-Vannahme

EU Constitution Gianni Bonvicini | Susan George

AND OTHER LEADING AUTHORS: EDWIN E. BAKKER, VIT BENES, ALJA BRGLEZ, ANA BRNČIĆ, ALAN DUKES, PAUL G.H. ENGEL, JONAS FREDERIKSEN, ROBERT GRAHAM, ULRIKE GÜÉROT, DAN HAMILTON, GUNILLA HEROLF, MICHAEL LANDESMANN, KLAUDIUS MANIOKAS, ALAN MAYHEW, HANNA OJANEV, JOSEPH P. QUINLAN, A.D. PAPAGIANNIDIS, ALFRED PIPERS, ANTOINETTE PRIMATAROVA, VISNJA SAMARDŽIJA, JACEK SARYUSZ-WOLSKI, BOB TAYLOR, CLAES H. DE VREESE

Une revue pour l'Europe

UE-Médias-débat

»Europe's World», une réponse à Foreign Affairs

Bruxelles, 4 oct 2005 (AFP) - Le tout Bruxelles, conduit par le président de la commission européenne, José Manuel Durao Barroso, participe mardi soir au lancement de «Europe's world», revue paneuropéenne qui ambitionne de devenir la réplique du célèbre Foreign Affairs américain.

Publié par Friends of Europe, un des principaux laboratoires d'idée bruxellois, Europe's world adopte d'emblée un double mode de diffusion, avec 20.000 exemplaires imprimés et 180.000 copies électroniques «distribuées par les 45 think tanks européens que nous avons réuni en réseau», indique Giles Merritt, secrétaire général de l'association.

«Le calcul que nous avons fait est que les gens qui comptent en Europe sont ceux avec qui les laboratoires d'idées nationaux sont en contact», a-t-il expliqué à l'AFP.

»L'Europe a besoin d'un débat unifié et c'est la vraie raison pour la création de Europe's World», selon M. Merritt. «Le seul message est que tous nos problèmes actuels en Europe semblent avoir la même racine, personne ne sait ce qui se passe, ne comprend ce qui se passe et il y a très peu de communication entre opinions publiques d'un pays à l'autre», dit-il.

Selon M. Merritt, la nouvelle revue, financée par la publicité, ne reçoit «pas un centime» de la Commission européenne, ce qui devrait lui éviter le sort de «European Affairs», éphémère création du groupe Reed Elsevier lancé au milieu des années 80.

»Leur vrai problème est qu'ils avaient beaucoup d'argent de la Commission, qui a voulu faire écrire les commissaires, et comme la Commission n'avait rien à dire, personne ne lisait la revue», explique-t-il.

Le premier numéro de Europe's World contient notamment des articles de Carl Bildt, ancien envoyé de l'ONU dans les Balkans, sur la situation actuelle dans cette région, et de Jacques de Larosière, ancien directeur général du FMI, sur les marchés financiers en Europe.

phr/lb/phc

AFP 041731 Oct 05

d'Analyse Stratégique aura autorité pour recueillir et publier sur l'intranet les travaux ministériels effectués en ce domaine.

Valoriser la disponibilité de nos concitoyens et rendre visibles les lieux de débat

Parallèlement, l'Etat pourrait utilement favoriser l'activation des «réseaux dormants».

Au cours de mes déplacements pour cette mission, j'ai constaté combien les Français implantés à l'étranger sont désireux de mettre à disposition leur temps et leur savoir-faire... pour peu qu'on les sollicite! Ainsi, c'est un conseiller du commerce extérieur qui soutient à Hambourg, avec d'autres parents d'élèves, le rayonnement du lycée français après le départ du consulat de France. A la tête de la filiale allemande d'une entreprise internationale, en treize ans d'appartenance au réseau des CCE (Conseillers du Commerce extérieur), il n'a jamais été sollicité directement en faveur d'une action précise...

D'autres auditions ont mis en évidence la disponibilité inexploitée par les administrations de nombre de nos concitoyens pourtant formés, sur fonds publics, à des fins d'influence, à l'instar des anciens auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN). Sensibilisées pendant une année aux questions de Défense nationale, plusieurs centaines de personnes occupant des fonctions diverses de responsabilité au sein de la société pourraient aussi être mobilisées.

De tels réseaux pourraient notamment favoriser la remontée d'informations utiles (opportunités d'affaires, réflexions sur l'évolution des marchés, actions de la concurrence, bonnes pratiques...) ou de nouvelles problématiques (technologies en développement, évolution sociétale...) vers les administrations. Le Conseil d'Analyse Stratégique pourrait agir en ce sens dans une démarche comparable à celle mise en œuvre pour la réserve citoyenne et en corollaire avec l'établissement des banques de données sur les réseaux d'influence par le ministère des Affaires étrangères (cf proposition 4.3 (b)).

PROPOSITION 1.12

Charger le Conseil d'Analyse Stratégique d'identifier les groupes constitués à partir de fonds publics (écoles, instituts, etc.) en vue de proposer aux membres de ces groupes, sur la base du volontariat, un engagement de service en réseaux - compétences professionnelles, connaissances, information - pour la promotion des intérêts français.

Charger le CAS de gérer un répertoire de ces réseaux et des volontaires les constituant en tant que vivier international d'expertises à disposition des administrations.

Cela étant, l'expertise et le débat public ne sont pas l'apanage de l'Etat, de ses émanations ou des acteurs sociaux institutionnels que sont les syndicats. D'autres acteurs doivent y contribuer parmi lesquels les fondations et instituts ainsi que les revues favorisant depuis toujours la réflexion à long terme face à la tyrannie du court terme. La France a la chance de disposer d'une tradition de réflexion intellectuelle disponible à travers des publications de grande qualité. L'essor des nouveaux réseaux, et notamment d'internet, doit constituer une nouvelle opportunité de diffusion de celles-ci³³.

PROPOSITION 1.13

Charger le ministère de la Culture et de la Communication de mettre en place sur internet une plate-forme des revues françaises et des émissions audiovisuelles de référence, intégrable à la bibliothèque numérique européenne, en vue de favoriser la connaissance et la diffusion des supports présentant la vie des idées.

³³ La création d'une Université de l'Europe (cf rapport «intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale») va dans ce sens.

Les bonnes mesures de la Révolution

À la fin de l'Ancien Régime, la multiplicité des mesures en France s'apparente à un chaos, tolérable à la limite pour le paysan attaché à la terre, mais malcommode pour le négociant et inadmissible pour un homme des Lumières comme Talleyrand, qui dénonce en 1790 « cette variété dont la seule étude épouvante ». Des centaines de dénominations existent pour chaque type d'unité, longueur, surface, volume, masse. Certaines sont liées au corps de l'homme (pouce, doigt, poignée, brassée, pied, pas), à son travail (hommée, fauchée, journal), ou au transport (ânée, charge, sac, tonneau). La complexité vient aussi de ce qu'une même dénomination cache des valeurs diverses. Le pied, par exemple, correspond à une vingtaine de longueurs différentes dans le royaume. On s'explique donc qu'en 1789 les cahiers de doléances aient dénoncé la diversité des mesures et les pratiques métrologiques abusives des seigneurs; on souhaite alors « un roi, une loi; un poids et une mesure ».

La nuit du 4 août 1789 abolit au nombre des privilèges celui d'étalement et ouvre la voie à une réforme des poids et mesures. Le 9 mars 1790, Talleyrand propose de chercher une mesure universelle et invariable, reproductible et vérifiable partout et toujours. La Constituante rédige alors un décret qui prévoit de demander la participation du Parlement britannique et de la Société royale de Londres à la définition du mètre étalon. Cet espoir qui repose sur la volonté de bannir « tout ce qui pourrait faire soupçonner l'influence d'un intérêt particulier à la France », et qui implique de refuser la proposition d'un « pied national » ou d'une « livre nationale », est déçu. Les Français se résignent à travailler seuls.

En mars 1791, le choix du quart du méridien terrestre comme unité naturelle et universelle est fait sur la recommandation de Condorcet. Le terme de mètre est officialisé avec, la loi du 1er août 1793. La Convention estime que le mètre « provisoire » peut être fixé à partir de la mesure du méridien effectuée en 1739-1740 par Lacaillle: le mètre, dix-millionième partie de la distance du pôle à l'Equateur, correspond donc à 3 pieds 11 lignes et 44 centièmes de ligne de la toise de l'Académie. Des erreurs ayant été constatées du fait de la précipitation qui a présidé à la réforme, un nouveau texte de loi, plus cohérent, est publié le 18 germinal an III (7 avril 1795): il s'agit de la loi constitutive du système métrique décimal.

Reste à fabriquer les deux étalons prototypes (mètre et kilogramme), sur lesquels seront copiés les étalons matrices distribués dans les départements. Plutôt que le cuivre ou le laiton, on préfère le platine, inaltérable et moins sensible au froid et à la chaleur. Jannetty, seul orfèvre en France capable de fabriquer ces objets, est mis à contribution pour fournir une mousse de platine, à partir de laquelle Fortin ajuste l'étalon du kilogramme et Lenoir, celui du mètre. Le 4 messidor an VII (22 juin 1799), ces deux étalons sont présentés au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, puis déposés dans « l'Armoire de fer » des Archives de la République, où ils se trouvent toujours.

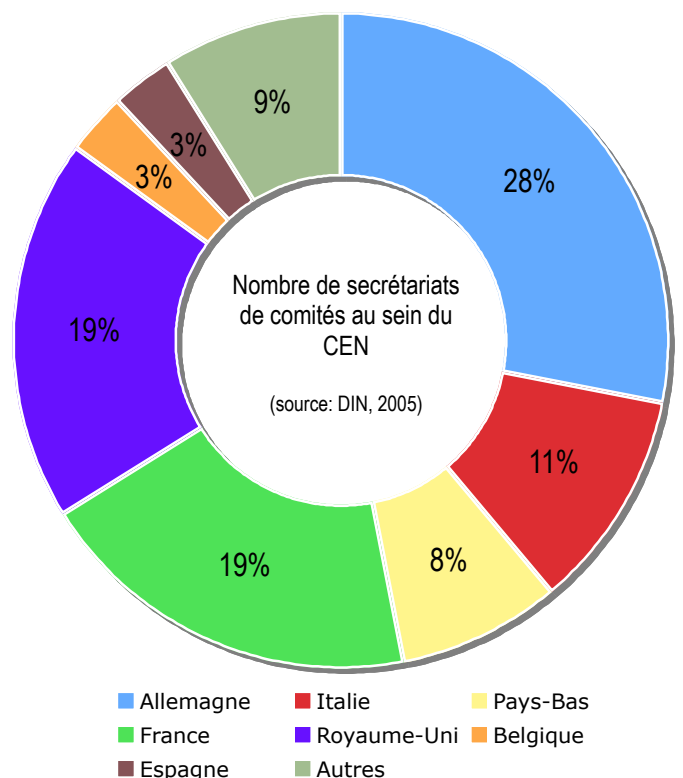
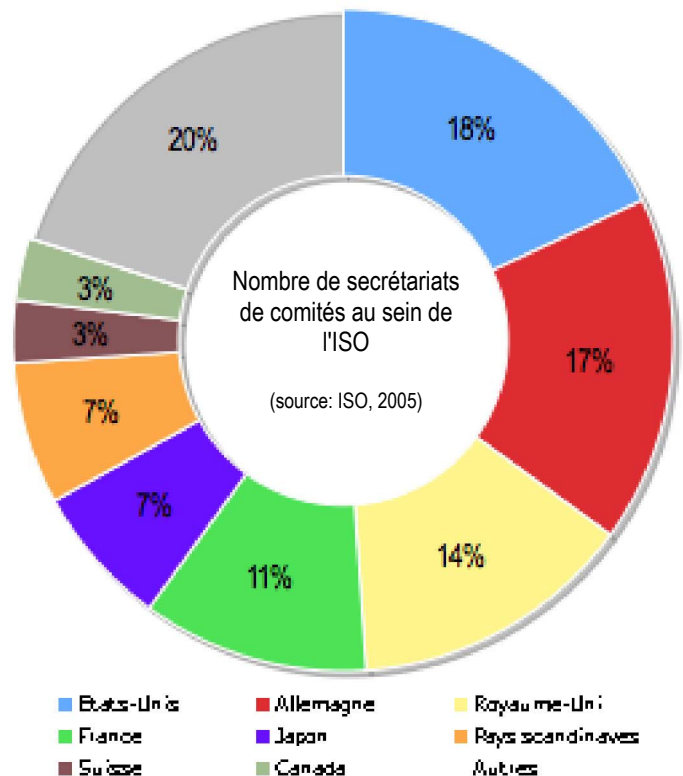
Il faut cependant attendre la loi du 4 juillet 1837, défendue par le ministre du Commerce, Martin, pour que le système métrique décimal soit rendu obligatoire en France à compter du 1er janvier 1840.

Aujourd'hui, le système métrique s'est répandu dans le monde entier. En 1875 est créé le Bureau international des poids et mesures, dont le laboratoire se trouve au pavillon de Breteuil à Saint-Cloud. La première coulée de platine iridié, en 1874, jugée pas assez pure, est reprise en Angleterre en 1885 pour former le mètre international de 1889. En 1960, une nouvelle définition du mètre, fondée sur la radiation orangée du Krypton 86, va de pair avec l'extension du système métrique devenu Système international d'unités. En 1983, la dernière définition rattache le mètre, unité de longueur, à l'unité de temps, la seconde.

NDLR: le mètre équivaut à la distance parcourue par la lumière dans le vide pendant 11299792458 de seconde.

Ariane James-Sarazin, conservateur des Archives nationales, chargé du Département à l'action éducative et culturelle. *Historia*, juin 2006

L'influence mondiale française en matière de normalisation... au XVIIIème siècle.



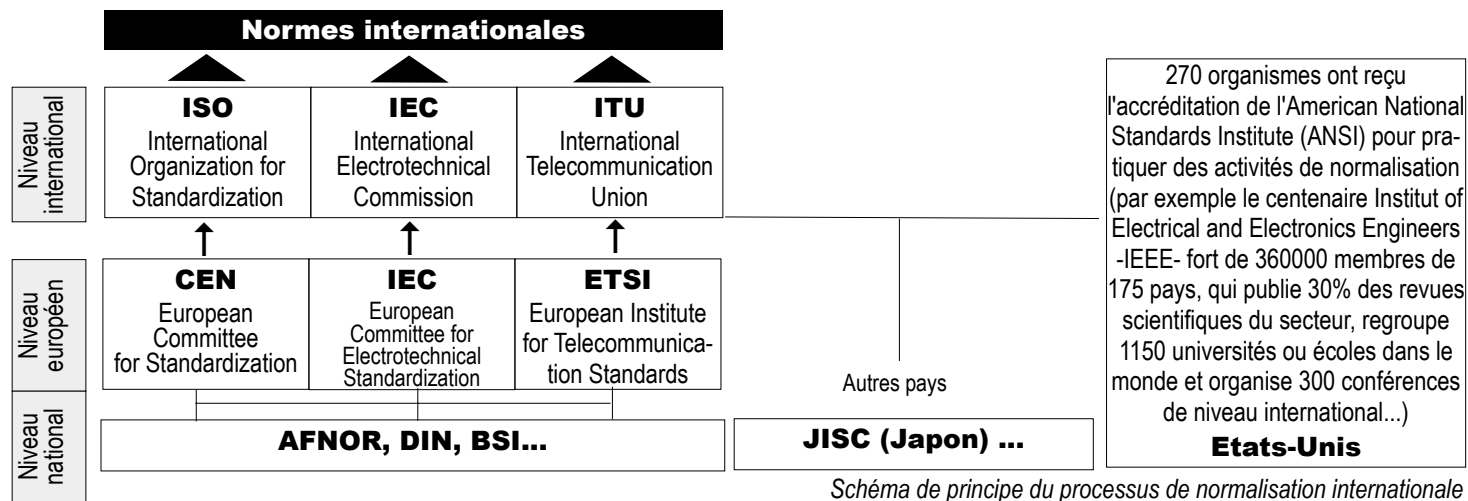
Une des mesures de l'influence française en matière de normalisation au XXIème siècle.

La normalisation au cœur de l'environnement des entreprises

NON SEQUITUR



illustration publiée dans l'«International Herald Tribune», 2006



La normalisation en Grande-Bretagne

La British Standards Institution (BSI), fondée en 1901, était le premier organisme de normalisation au monde. Elle a obtenu sa charte royale en 1929, laquelle a été modifiée en 1998 pour lui permettre de faire des acquisitions (voir infra). L'organisme a alors adopté le nom de BSI Group.

Le groupe a plus de 2000 employés dans 86 pays, et propose les prestations suivantes: la certification indépendante des systèmes et produits de gestion, les tests sur les produits, l'élaboration des normes nationales et internationales, la formation en management, les informations sur les normes et le commerce international.

La BSI comprend trois divisions :

1) BSI British Standards est l'organisme britannique de normalisation. Il coordonne l'élaboration des normes nationales («British Standards» dont le nombre s'élève actuellement à 21544), les publie et les vend. Les normes britanniques sont préparées et rédigées par des comités représentant toutes les parties intéressées : fabricants, usagers, instituts de recherches, administrations, syndicats professionnels, experts indépendants et consommateurs. Avant sa publication, le projet d'une norme est à la disposition de tous ceux qui sont intéressés et susceptibles de faire des commentaires sur le contenu de la norme.

BSI British Standards vend également les normes étrangères, ainsi que leur traduction en anglais.

BSI British Standards propose à ses adhérents l'abonnement à un service appelé le «Private Listing Updating Service» (PLUS) . Les abonnés reçoivent, pour les secteurs qui les intéressent, le détail des normes en vigueur et les modifications qui ont pu y être apportées (la mise à jour de toute norme modifiée lui sera également envoyée au titre de son abonnement).

2) BSI Management Systems est un organisme de certification spécialisée dans les normes ISO 9001 (assurance qualité), ISO 14001 (environnement), OHSAS 18001 (hygiène et sécurité), BS 7799 (sécurité des informations), BS15000 (gestion des systèmes informatiques pour la sécurité alimentaire)

3) BSI Product Services

Cette division du groupe aide les entreprises à développer des produits conformes aux exigences légales et aux normes. Bien que dépendant du groupe BSI, BSI Product Services est un laboratoire d'essais autonome. Toute entreprise, y compris les non membres, peut lui soumettre un produit afin de faire vérifier sa conformité aux normes existantes. Ce service est assuré à titre onéreux. La division BSI Product Services délivre la « Kitemark » (label de qualité comparable à la marque NF), qui certifie qu'un produit¹ a été fabriqué selon des normes de qualité re-

connues sur le plan international. La procédure d'homologation par la BSI comporte une évaluation du système de contrôle de qualité auquel le produit est soumis, une inspection de l'usine du fabricant et des tests du produit. La « Kitemark » peut être attribuée aux produits de tout fabricant répondant aux critères de la British Standards Institution, quel que soit le pays d'origine de ce fabricant.

BSI Product Services assure également la certification pour le marquage CE.

Le BSI Group vend les normes étrangères (sa collection de normes françaises est particulièrement étendue) et la division BSI Language Services (basés au siège du BSI Group à Londres) stocke et commercialise les traductions en langue anglaise de normes et réglementations étrangères.

Les revenus du BSI Group proviennent des cotisations des adhérents, de la vente de ses prestations, des abonnements aux services divers (e.g. PLUS), la vente des normes, les essais et la certification. Le groupe reçoit également une subvention du gouvernement britannique (le Department of Trade & Industry) : en 2004, cette subvention s'élevait à quatre millions de livres.

Evolution du groupe BSI à partir de 1998 :

- 1998 : modification de sa charte royale, lui permettant de faire des acquisitions ; l'institution achète le groupe Inspectorate ainsi que CEEM, entreprise étatsunienne spécialisée dans la formation au management, ce qui conforte sa position de groupe international ;
- 1999 : BSI Group achète Rocky Mountain Geochemical (entreprise américaine d'expertise en métaux précieux), Mertcontrol (organisme hongrois d'inspection et de certification) et International Standards Certification Pty Ltd (organisme de certification basé à Singapour) ;
- Janvier 2002 : achat de la branche certification ISO de KPMG (consultant américain) ;
- 2003 : achat de BSI Pacific Ltd, pour assurer la pénétration du marché de la certification en Chine ; achat de 49% des parts de British Standards Publishing Limited ;
- 2004 : achat de LW Cargo Survey AB, entreprise suédoise d'inspection et de contrôle, et de KPMG Certification BV, branche néerlandaise de certification du consultant KPMG ;
- 2005 : BSI Group se sépare d'Inspectorate.

1 La «KITEMARK» n'est délivrée que pour certains produits (e.g. les casques de protection pour motocyclistes, extincteurs d'incendie, téléphones mobiles, équipements médicaux) et non pour tous les produits couverts par des normes de la BSI.

Dans le processus de dérégulation des marchés, tant à l'échelle régionale, en Europe que dans le reste du monde, les normes³⁴ deviennent l'enjeu d'une nouvelle régulation. Utiles au développement de l'économie mondiale, elles peuvent cependant être utilisées comme des obstacles non tarifaires à la libre circulation des produits et des services.

La dimension politique de la normalisation et le désintérêt des entreprises

La dimension désormais politique des normes

Chaque pays développé dispose d'organismes nationaux, à caractère le plus souvent associatif (ONG), dont les missions sont reconnues par les pouvoirs publics. Historiquement, en Europe, le souci de départ de ces organismes a été l'intérêt des consommateurs, bien plus qu'aux Etats-Unis, où l'intérêt économique des entreprises a prévalu initialement.

En France, l'AFNOR, association régie par la loi de 1901, créée en 1926, reçoit une contribution de l'Etat à hauteur de 20 % de son budget, qu'elle équilibre par la vente de normes, les cotisations de ses adhérents et leurs participations aux groupes de travail, ainsi qu'avec des prestations de certification gérée par sa filiale à caractère commercial, l'AFAQ-AFNOR Certification (A2C).

Dans la construction du marché unique européen, la normalisation a pris une dimension politique. Selon la « Nouvelle approche » européenne, adoptée en 1985 dont l'initiative a été portée par la France, les directives communautaires fixent les exigences essentielles, en s'appuyant sur les normes afférentes, d'application obligatoire ou volontaire, étant élaborées dans le cadre du Comité européen de normalisation (CEN) ou encore, dans celui du Comité européen de normalisation électrique (CENELEC) et de l'UTE.

L'harmonisation internationale des normes de portée régionale se négocie au sein d'instances formelles telles que l'International Standards Organisation (ISO) ou encore de la Commission Electrotechnique Internationale (CEI), de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), ou de manière informelle dans les secteurs à évolution rapide. Mais l'application de ces normes est de portée différente selon les zones géographiques. Par exemple, les Américains ont une attitude dualiste à l'égard de l'ISO: ils assurent leur présence aux postes-clés de l'organisation mais, sous la pression des organisations professionnelles, continuent à promouvoir des normes nationales, ce qui constitue une manière de protectionnisme déguisé. Une logique opposée est suivie au sein de l'Union européenne où le CEN veille scrupuleusement à l'application des normes ISO par chaque Etat membre.

Les normes, en donnant une capacité d'agir sur le comportement des autres acteurs et à les conformer à un modèle défini, constituent un instrument de pouvoir. Au sein des organismes qui les élaborent, le choix des normes (sujet et contenu) constitue donc un enjeu d'influence et de puissance. Les membres des organisations de normalisation cherchent à imposer leur vision du monde et à conforter leur propre stratégie de conquête et de protection des marchés. Une autre voie de « standardisation » résulte également parfois d'accords conclus entre producteurs, en dehors des lieux officiels de négociations internationales. Ces standards, sortes de normes permettent aux acteurs les plus puissants d'imposer et de valoriser leurs innovations.

Aussi les acteurs français doivent-ils défendre et promouvoir leurs intérêts dans les enceintes de normalisation européennes et internationales. La normalisation est une activité de répartition des contraintes entre les différents acteurs concernés par un problème, par opposition aux normes de fait, porteuses de nombreux inconvénients. Ces dernières favorisent les acteurs qui ont été en mesure de les imposer sur le marché et démultiplient leur ca-

³⁴ La question des « standards », « labels » ou autres formes de normalisation informelle ne sera pas abordée ici.

La compétition entre systèmes juridiques : la promotion du droit français

Le partage du monde industrialisé entre pays de droit écrit germano-latin, ou continental, et pays de common law, n'est ni neutre ni figé dans la compétition économique qui se joue entre les grandes nations industrialisées.

Il n'est pas neutre parce qu'il donne lieu à des comparaisons tendant à démontrer la supériorité de l'un ou l'autre de ces systèmes du point de la vie des affaires. L'exemple le plus caricatural en est le rapport Doing Business réalisé depuis 2004 par la Banque Mondiale qui classe 155 pays dans le monde selon une combinaison d'indicateurs censés mesurer la facilité à faire des affaires. Le modèle juridique anglo-saxon y était présenté dans sa première édition comme plus favorable que le modèle français à l'initiative économique. Bien que ce biais ait été explicitement gommé dans les rapports suivants, le classement de la France demeure mauvais. Notre pays est ainsi 44ème en 2006, entre la Jamaïque et Kiribati, derrière Tonga et les îles Samoa, sur la base d'un indicateur synthétique de 10 procédures administratives. Sans surprise, les premières places du classement sont occupées par des pays de tradition anglo-saxonne : Nouvelle-Zélande, Singapour, Etats-Unis, Canada. De la qualité de l'environnement juridique, des avantages et inconvénients respectifs des droits écrits et jurisprudentiels, il n'en est pas question.

Les sphères d'influence des deux grands modèles juridiques ne sont pas figées dans la mesure où de très nombreux pays en développement et pays en transition économique mettent en place progressivement leur droit. Les élargissements de l'Union européenne vers l'Est (2004 puis en principe 2007), la conclusion d'accords de partenariat dans le cadre de la politique de voisinage donnent un avantage à l'UE même si la reprise de l'acquis communautaire détermine un environnement réglementaire et non un système juridique. Dans les pays en reconstruction, souvent pays en situation de post-conflit (conflits internes, opérations internationales) et dans les pays qui, sous l'égide des grands bailleurs d'aide publique au développement, cherchent à définir une stratégie nationale de développement, c'est tous les jours que se définissent ou que se codifient des pans entiers du droit commercial, droit de l'urbanisme, de l'environnement... Le marché des appels d'offres internationaux dans le domaine juridique est supérieur à 2 Mds de dollar par an.

La promotion internationale du droit français est indispensable du point de vue de ces deux enjeux.

L'administration a lancé trois initiatives, en ce sens, en quelques mois :

- Le Programme attractivité du droit, opérationnel depuis juin 2005, financé par un partenariat entre les ministères concernés

(Justice, Economie et Finances, Affaires étrangères), des institutions publiques (Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignations), des professionnels des métiers du droit, dont l'objet est de financer un programme de recherches permettant de mettre en évidence les qualités propres du système juridique français du point de vue de l'environnement des affaires.

- La Fondation pour le droit continental, dont le lancement a été annoncé en mars 2006, sous la présidence de M. Henri Lachmann, qui déclare vouloir fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés mais dont le contenu et les missions demeurent encore imprécis.

- Le Plan d'actions sectoriel à l'exportation des métiers du Droit (PASEMD), sous l'égide du ministère du Commerce Extérieur qui regroupe un certain nombre d'actions ciblées sur des pays prioritaires.

Tout en se félicitant de ces initiatives, la mission s'interroge sur la pertinence de leur multiplicité et recommande que tout soit mis en œuvre pour éviter des double emplois, facteurs de risques, soit de redondance, soit d'incohérence.

S'agissant des études comparées opérationnelles des systèmes juridiques auxquelles la future Fondation indique, sur son site Internet, vouloir consacrer des moyens, il semble qu'il y ait avantage à poursuivre l'expérience du Programme attractivité du point de vue du droit des affaires, en réponse à la présentation simpliste et biaisée opérée par l'équipe qui travaille pour la Banque Mondiale.

S'agissant de la présence des professionnels français sur les marchés internationaux, le PASEMD offre l'avantage de cibler des projets précis engageant de nombreuses professions (avocats, notaires, juristes d'entreprises, administrateurs judiciaires...).

Un point doit faire l'objet d'une attention particulière : assurer un meilleur taux de réponse de l'expertise française sur les appels d'offres internationaux. C'est la vocation de l'ACQJURIS, en liaison avec le GIP France Coopération Internationale.

Enfin, il ne semble pas que la réunion de seuls professionnels du droit soit en effet le moyen le plus pertinent pour faire valoir les idées françaises au sein d'institutions multilatérales (CNUDCI : Conférence des Nations Unies pour le droit commercial international ; OCDE, notamment). Les actions conduites par l'Etat doivent par conséquent veiller à réunir les professions juridiques et les autres acteurs économiques : syndicats professionnels, syndicats de salariés, représentants directs des entreprises, notamment.

L'entreprise paie à tous les niveaux...

«La normalisation a un coût élevé. ce coût est aujourd'hui en grande partie supporté par les contributions directes des entreprises sous la forme de mise à disposition d'experts, depuis cinq ans, ces coûts augmentent d'environ 10% par an, générant une certaine inquiétude au sein des entreprises.

En effet, ces dernières, dans une conjoncture difficile, ont l'impression d'être contributeur à tous les niveaux (envoi d'experts, cotisation à «Vers une meilleure implication de la France dans les réseaux formels et informels de normalisation», SGDN, 1995

l'AFNOR, aux syndicats professionnels : «quote part» demandée par l'AFNOR aux organismes participant aux travaux, achat de normes y compris celles à l'élaboration desquelles elles ont participé).

Il y a donc un essoufflement très net de la part des entreprises qui, dans certains secteurs tels que les technologies de l'information, se demandent s'il ne serait pas plus rentable de concentrer leurs efforts sur les réseaux de pré-normalisation et sur les instances informelles.»

La norme contre le droit: le cas de l'Office européen des brevets

L'exemple des manœuvres autour de la brevetabilité des inventions impliquant le recours à un ordinateur montre comment la norme, au service des intérêts industriels, peut parfois aller contre le droit, défini par la loi au service de l'intérêt général.

Les législateurs européen et français ont édicté des exclusions de brevetabilité pour les découvertes ainsi que les théories scientifiques et les méthodes mathématiques, pour les plans, principes et méthodes dans l'exercice d'activités intellectuelles, en matière de jeu ou dans le domaine des activités économiques, ainsi que les programmes d'ordinateur.

Ces éléments ne sont cependant exclus du domaine de la brevetabilité que dans la mesure où la demande de brevet ou le brevet ne concerne que l'un de ces éléments - le programme d'ordinateur par exemple - considérés en tant que tel (article 52.2 code des brevets européens et article L. 611 10-3 du code de la propriété intellectuelle).

En 1985, le législateur français a ajouté, avec un régime dérogatoire, les logiciels à la liste des œuvres de l'esprit définie à l'article L. 112-2 du code de la propriété intellectuelle. Seule la forme du code-source, du code-objet ou le graphisme des interfaces est protégeable, mais pas les fonctionnalités du logiciel, les algorithmes à la base du code-source de même que les idées générales sous-tendant le programme ou à la

base de ses interfaces.

Au mépris des orientations répétées des législateurs, l'Office européen des brevets a pourtant évolué dans le sens d'une large acceptation des brevets de logiciel en développant la notion de «caractère technique»: présente un «caractère technique» l'invention apportant une solution technique à un problème technique à résoudre, ou produisant un effet technique! Ce qui est évidemment le cas de toute invention mise en œuvre par ordinateur, ne serait-ce que par les conséquences sur le fonctionnement de l'ordinateur lui-même de la lecture du programme.

La jurisprudence des Chambres de recours de l'Office européen des brevets est parvenue à la conclusion qu'un programme d'ordinateur ayant la capacité d'engendrer un effet technique supplémentaire n'était pas un programme d'ordinateur » en tant que tel et constituait donc une invention brevetable...

Ainsi, la norme juridique, venue des Etats-Unis, sous l'influence des industries intéressées, est soutenue par une pratique administrative complice et ingénieuse qui lui permet de contourner la règle législative jusqu'au jour où, si le Parlement européen n'y prend garde, la norme deviendra règle législative.

D'après Pierre Véron, Professeur au Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle.

pacité à introduire leurs innovations ultérieures.

Le désintérêt des entreprises

Si certaines grandes entreprises françaises sont très impliquées dans les processus de normalisation, la normalisation technique n'est toutefois pas toujours perçue comme un enjeu par les acteurs économiques et par l'administration. Il est vrai que la normalisation est un domaine de grande expertise qui donne lieu à des textes à caractère très technique, dont l'élaboration est affaire de spécialistes et l'incidence économique difficilement cernée.

La normalisation est souvent considérée comme un sujet secondaire, s'inscrivant dans la stratégie de l'entreprise comme une contrainte. C'est particulièrement vrai pour les PME, qui jugent les processus de normalisation obscurs et coûteux. C'est méconnaître leur portée sur la compétitivité de l'outil productif (intégration des normes au référentiel de l'entreprise), sur le positionnement sur les marchés futurs (promotion de l'innovation), sur l'appréhension des exigences de la certification et de la qualification des produits.

Ce désinvestissement est souligné, à leur corps défendant, par la plupart des acteurs économiques pour qui la participation aux très nombreux comités, nationaux et internationaux, d'élaboration de normes, est trop lourde parce qu'elle immobilise les collaborateurs sur une longue période. Lorsqu'il faut faire un choix, la participation à ces comités fait office de variable d'ajustement budgétaire (voir encadré ci-contre). Or influencer sur le contenu d'une norme exige continuité et persévérance dans l'action des experts.

Il importe de réagir au sein des entreprises elles-mêmes, comme le font certains secteurs d'activités dotés d'un Centre Technique Industriel (CTI) missionnés pour recueillir les besoins des entreprises, réaliser une veille active sur les normes et proposer du contenu pour les normes. Les CTI participent directement aux différentes instances de la normalisation : Bureaux nationaux de normalisation, commissions au sein de l'AFNOR, du CEN et de l'ISO (voir encadré CETEROC page 54). Pour les secteurs d'activité composés majoritairement de PME-PMI et ne disposant pas de structures de mutualisation des questions techniques, il y a là un handicap pour agir de manière proactive sur les questions de normalisation.

Une erreur stratégique de la Commission européenne: les normes IFRS

Une distorsion de concurrence favorable aux entreprises américaines

Depuis le 1er janvier 2005, les normes comptables IFRS («International Financial Reporting Standards³⁵») sont d'application obligatoire pour les entreprises cotées de l'Union européenne. La décision en a été prise par le Conseil des ministres des Finances, sur proposition de la Commission, afin de progresser vers une unification des règles à l'échelle internationale. Les autorités américaines (FASB, «Security Exchange Commission» (SEC)) avaient encouragé la Commission à travailler pour qu'en fin de compte, les entreprises internationales puissent se référer à un seul dispositif réglementaire.

Cela étant, les autorités américaines n'ont pas pris d'engagement dans le même sens. Aussi, contrairement aux pratiques de réciprocité, les normes IFRS ne sont-elles imposées qu'aux entreprises ayant leur siège social dans l'Union européenne et non à toutes celles qui exercent leur activité sur le marché intérieur européen et sont inscrites à la cote d'une place financière européenne.

³⁵Normes Internationales d'Informations Financières.

L'importance d'anticiper les nouveaux champs de normalisation: 1. La RFID

Un code unique par produit, son marquage à l'aide d'une puce électronique de la taille d'un timbre-poste, un système de lecture radio et le logiciel de traitement de l'information. Simple et rapide, en utilisant les ondes radios comme un code-barres lisible à distance, la technologie RFID (Radio Frequency Identification) permet une identification sans contact, la saisie simultanée de plusieurs objets ainsi qu'une garantie de sécurité supplémentaire par la protection de la copie et la possibilité de crypter la transmission.

Une technologie qui permet des utilisations abusives de fichages d'individus et leur traçage¹. Car l'« étiquette intelligente » n'identifie pas seulement des objets. Elle permet aussi de suivre à leur insu les personnes, comme les objets dans leurs déplacements : passeports, cartes d'identités ou bancaires, badges d'accès, bagages dans les aéroports, péage automatique, gestion de la traçabilité, protection contre la contre-façon, optimisation logistique, et progressivement, tous les produits de consommation. De nombreuses failles de sécurité ont également été mises à jour² : elles sont proportionnelles à la volatilité des données transmises, la fragilité de la RFID pouvant en ce sens être assimilée aux réseaux WiFi.

WalMart et le Ministère américain de la Défense les ont imposé à leurs fournisseurs pour améliorer leurs performances logistiques, les billets édités pour la Coupe de monde de Football en sont équipés pour éviter les contre-façons ou la prolifération du marché noir : les domaines d'applications des RFID constituent un marché prometteur encore freiné par les coûts de fabrication et l'absence d'une norme internationale. Mais en dépit d'un développement industriel³ tardif, la technologie RFID est encore présentée comme une révolution technologique et industrielle, défendue principalement par un laboratoire du Massachusetts Institute of Technology, l'Auto-ID Center, qui poursuit dans le même temps les principales recherches dans le domaine.

Deutsche Bank Research estime le potentiel de cette technologie d'ici 2010 à 22 milliards d'euros. L'Allemagne est le pays européen qui investit le plus dans la RFID et la société allemande Metro AG appartient à l'EPCglobal⁴, réseau sous contrôle américain qui entend commercialiser cette technologie et a proposé les premières normes. Les enjeux de la normalisation sont en effet considérables. L'établissement d'une norme internationale garantira l'interopérabilité entre étiquettes, lecteurs et systèmes de traitement des informations et permettra de couvrir toute la chaîne de la valeur. On se souvient de la guerre livrée entre la norme VHS de JVS et Betamax de Sony... En l'espèce, les enjeux se situent à trois niveaux⁵ :

- au niveau des protocoles d'échange entre le RFID et son environnement (dont les normes ISO sont encore loin de faire l'unanimité, submergées par les normes propriétaires ou celles issues de coalitions d'intérêts telle que la EPCglobal UHF generation 2) ;

- au niveau des fréquences radioélectriques qui permettent les échanges entre le RFID et son environnement (l'interopérabilité des fréquences entre systèmes américains d'une part, japonais et européens d'autre part, n'est pas encore assurée) ;

- au niveau du codage des objets porteurs de RFID eux-mêmes. EPCglobal Inc., association à but non lucratif de droit américain vise à exercer un monopole de fait sur le marché de l'étiquetage des palettes et des cartons à travers la diffusion mondiale de ses Electronic Product Codes (EPC) au niveau mondial. En associant la technologie RFID à Internet, le EPCglobal Network, ambitionne de « créer un réseau de partage d'informations... dans la chaîne de la valeur globale »⁶. Information qu'elle sera seule à maîtriser à travers le contrôle de son réseau... dont elle a confié la gestion à la société américaine VeriSign, responsable des noms de domaine sur Internet (DNS) et célèbre concepteur du logiciel SiteFinder, condamné en 2003 par l'icann⁷.

Le cas de la technologie RFID souligne que la défense d'intérêts sectoriels par des coalitions nationales et l'absence de coordination internationale va à l'encontre d'une logique de croissance commune pour les entreprises mondiales. Le retard pris dans l'élaboration d'une norme globale interdit l'interopérabilité et freine le développement d'un marché de libre-échange. Cette question se résoudra alors par la victoire d'une norme sur une autre. Une étude commandée par le Ministère de l'Équipement, a montré que, l'innovation technologique des RFID pouvait être un vecteur d'influence et un outil marketing de différenciation pour les « pionniers dominateurs » qui tirent le marché dans leur sens par des projets rapides et des expérimentations d'ampleur. La France et l'Europe ne connaîtraient que des entreprises d'un deuxième type, les « pragmatiques » qui observent, engagent des prototypes et des projets de faible ampleur. Rien de nouveau pourtant dans la stratégie adoptée par les pionniers dominateurs, tels que Walmart ou le Ministère américain de la Défense. Il s'agit d'une mise en application de la notion économique de « prophétie auto-réalisatrice ».

Mais parce que le respect de la vie privée est également au cœur de RFID, outil par nature de traitement de l'information, la question d'une normalisation technologique basée sur un concept américain de « privacy » sans prise en compte des principes européens de protection de la vie privée, se pose. L'apparente insignifiance des données, la priorité donnée aux objets vis-à-vis des personnes, ne doivent pas occulter l'existence d'un risque de « non vigilance » individuelle, de présence et d'activation invisibles d'étiquettes (Communication de Philippe Lemoine relative aux RFID, 30 octobre 2003)

2. L'Investissement socialement responsable (ISR)

C'est au niveau financier et non plus seulement au niveau de la communication que sont visibles les fruits de l'engagement d'une entreprise en faveur du Développement Durable. En conséquence, la réputation des entreprises est devenue un nouvel enjeu de lutte concurrentielle et de différenciation sur les marchés. Ces tensions créent à la fois des risques et des opportunités d'une extrême volatilité dont la maîtrise, sur le long terme, entraîne pour les investisseurs « socialement responsables » des perspectives de rendement et de profitabilité. C'est la raison d'être de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), selon le principe que le souci de moralité rejoint l'analyse de long terme. L'ISR est la déclinaison financière et spéculative du Développement Durable, par un investissement qui s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers (environnemental, sociétal, gouvernance, croissance équitable, ...). L'ISR s'est ainsi imposé comme un style de gestion spécifique, à la différence des investissements éthiques, où les critères sociétaux priment exclusivement sur les critères financiers. L'ISR offre aux investisseurs institutionnels une diversification alternative correspondant à leur perspectives de long terme et s'engageant sur la voie du Développement Durable. Pour les entreprises il s'agit plutôt de réorienter les flux financiers des passifs sociaux en répondant aux nouvelles exigences de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et des agences de notation Développement Durable, de plus en plus influentes.

Le Social Investment Forum (SIF), association américaine de 500 professionnels et institutionnels de l'ISR, définit les ISR en trois points :

- la définition de critères de sélection « responsables » ;
- un activisme actionnarial qui vise à utiliser les droits de vote des actionnaires pour faire pression sur les dirigeants quant à leur gouvernance, la gestion de leur image ;
- le choix d'un investissement pour la communauté et la promotion d'une politique de transparence (voir www.publishwhatyoupay.org)

L'ISR représentent 12% des actifs financiers américains où des fonds puissants ont émergé (CalVert, Citizens Fund) contre seulement 1% des encours des OPVCM en France. Le mouvement pourrait se développer dans le cadre juridique défini par la loi Fillon du 21 août 2003 sur l'épargne salariale institutionnalisée. En la matière, l'essor d'un véritable

¹ La CNIL a relayé, en France, les réserves émises par le « groupe de l'article 29 », comité consultatif établi en vertu de l'article 29 de la directive 95/46/CE et placé auprès de la Commission européenne, sur la compatibilité du développement industriel des RFID et les respect des règles nationales et communautaires de protection des données personnelles. La Commissaire européenne à l'information, Viviane Reding a annoncé en mars dernier le lancement d'une consultation publique en ligne sur la RFID en vue de faire éventuellement rentrer cette technologie dans la directive «vie privée et communications électroniques».

² Le site www.rf-dump.org a pour ambition de recenser les failles de sécurités des RFID. Il est animé par un Hacker allemand, qui a créé un logiciel libre capable de « lire » les tags sans être identifié.

³ Dont la généralisation est programmée à l'horizon 2010 dans la distribution.

⁴ Ce réseau tourne autour du concept d'Object Naming services, développés par la société Verisign qui gère les noms de domaine d'internet. Voir sur ce réseau »Intelligence Online n°495.

⁵ http://www.telecom.gouv.fr/documents/rfid/rfid_enjeux.htm

⁶ the EPCglobal Network then uses Internet technology to create a network for sharing that information among authorized trading partners in the global supply chain. http://www.epcglobalinc.org/news/EPCglobal_Network_Overview_10072004.pdf

⁷ www.icann.org/announcements/announcement-30sep03.htm

Cet état des choses a conduit au déséquilibre suivant :

- les entreprises américaines peuvent être cotées en Europe sur la base de leur seule comptabilité conforme aux normes US GAAP;
- les entreprises européennes, pour être cotées à la fois sur le marché de New York et sur une place européenne, doivent tenir deux comptabilités distinctes, l'une conforme aux normes comptables américaines («US GAAP»), et l'autre aux normes IFRS. Ceci constitue pour l'entreprise une charge initiale très élevée (plusieurs millions d'euros) et une charge annuelle récurrente (au minimum égale à un million d'Euros)!

Il n'y a pas de perspective certaine de suppression de cette distorsion de concurrence. Il est d'ores et déjà acquis que la double déclaration s'appliquera jusqu'en 2009. Au-delà, l'incertitude prévaut: la Commission, représentée par le Commissaire McCreevy, n'a pu obtenir d'engagement de la part des autorités américaines, ni en matière de reconnaissance mutuelle entre les normes IFRS et les normes US GAAP, ni en ce qui concerne la reprise à leur compte des normes IFRS.

Pourtant les normes IFRS ont été pour l'essentiel établies par... des représentants des grands cabinets d'audit américains!

Un scénario défavorable aux entreprises européennes

Les IFRS ont été élaborées par un organisme indépendant, l'«International Accounting Standards Board» (IASB) dont le centre de décision, l'«International Accounting Standards Committee Foundation» (IASCF), est composé de vingt-deux membres («trustees»), majoritairement américains jusqu'en 2005.

L'IASB a été constitué, en 2001, prenant la succession de l'«International Accounting Standards Committee» (IASC) afin d'établir les normes comptables internationales de référence. La nouvelle organisation privée et indépendante des Etats s'est substituée à une organisation dont les membres étaient désignés par les 119 Etats membres.

Cette autonomisation a été imposée par les autorités de régulation américaines comme condition de leur acceptation de normes uniques. Dès 2001, la Commission européenne (M. Frits Bolkenstein) a désigné l'IASB pour l'élaboration des normes comptables uniques qu'elle souhaitait mettre en place en Europe à l'horizon 2005. En prescrivant cette unification européenne dans le cadre de l'achèvement du marché unique, la Commission n'a pas veillé à ce que les Européens exercent une influence équitable dans l'IASB – et comment l'aurait-elle pu compte tenu du poids des « Big Four » dans la profession mondiale ?- et à ce qu'il y ait un droit de regard extérieur sur les prescriptions de l'IASB fonctionnant sans aucun contre-pouvoir ou même droit de regard extérieur, et encore à ce que les Etats-Unis prennent des engagements précis dans la voie de l'harmonisation internationale.

L'IASB produit ses normes de manière ouverte et formellement transparente, en invitant les professionnels intéressés à participer à des forums en ligne et à lui faire part de leurs avis. Dans les faits, elle est juge et arbitre, décidant souverainement, selon des procédures internes.

Un possible rétablissement de l'équilibre

Le rééquilibrage géographique n'est survenu que depuis 2005, accordant quatre sièges à des Américains, qui restent les mieux représentés, les autres nationalités n'ayant qu'un siège sauf les Japonais et les Chinois (dont l'ancien président de KPMG/ Hong Kong) qui disposent de deux représentants. Les Européens sont six et occupent la présidence depuis 2005 avec M. Tommaso Padoa-Schioppa, ancien gouverneur de la banque centrale italienne. Un seul Français siège à l'IASCF, M. Bertrand Collomb, actuellement président de l'Agence Française des Entreprises Privées (AFEP).

marché de l'IRS est suspendu à l'absence de concertation internationale. Le premier problème auquel doivent faire face les investisseurs est celui du critère d'élection d'une entreprise socialement responsable. A l'origine la sélection s'effectuait sur des critères d'exclusion au nom de convictions religieuses⁸. Depuis la démarche éthique conserve un rôle important mais les critères de sélections sont positifs. Les entreprises sont aujourd'hui sélectionnées selon leur performance économiques, sociétales et environnementales.

Si comme l'assurent les promoteurs de l'ISR – selon lesquels plusieurs critères de sélection ont déjà été diffusés dans l'ensemble des gestions d'actifs (exigences de gouvernance, critères environnementaux) – l'ISR comme marché niche est voué à se diluer dans l'ensemble de la gestion institutionnelle, imposent à la France et l'Europe de ne pas laisser passer l'occasion de peser sur le processus d'élaboration d'une norme internationale en la matière. Depuis l'article 116 de la loi NRE du 16 mai 2001, qui dispose qu'un « rapport... comprend également des informations... sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité », la plupart des multinationales consacrent chaque année, à côté du rapport annuel sur les résultats financiers, un rapport dédié à leurs activités extra-financières. On peut considérer que le Développement Durable est un critère de performance aussi important que la productivité ou la profitabilité. Le problème⁹ qui se pose désormais aux investisseurs est celui de l'empirisme des méthodes développées par les agences de notation pour sélectionner ces critères « extra-financiers ».

Depuis 2002 par exemple, le cabinet de Conseil britannique SustainAbility, associé au Programme des Nations Unies pour l'Environnement, publie tous les deux ans le Global Reporters, avec le concours en 2004 de l'agence de notation financière Standard & Poor's¹⁰. L'absence de norme internationale sur les critères de développement durable autorise SustainAbility à développer, diffuser puis vendre¹¹ ses propres critères, relayés par Standard & Poor's, avec, donc un impact boursier direct. La

méthode utilisée pour établir le Global Reporters ne repose en fait pas sur l'activité constatée des entreprises mais sur le classement des meilleurs pratiques issues des rapports annuels non-financiers (RSE). Le Global Reporters 2004, intitulé Risk & Opportunity, a ainsi classé dans les dix entreprises les plus performantes sur le plan du Développement Durable, deux compagnies pétrolières et un fabricant de tabac...

Les indicateurs varient selon les pays et les réglementations en vigueur. Pour que soient établis des classements comparatifs tels que le Global Reporters, les entreprises peuvent s'appuyer sur les critères définis par le Global Reporting Initiative (GRI), issue d'une initiative du PNUE et du CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies). Les méthodes employées par le GRI pour imposer son standard international ressemblent à celles utilisées en son temps par l'IASC (devenu IASB depuis) qui, en retard sur le projet de directive européenne (1973) avait su, avec pragmatisme et persuasion, engranger un processus d'auto-légitimation et contraindre l'Union européenne à renoncer à sa propre harmonisation comptable. Les divergences entre les conceptions américaines et européennes des rapports sociaux (notamment au sein des entreprises), doivent inciter les entreprises françaises et européennes à se mobiliser contre un risque d'instrumentalisation des normes pour éviter que leur soit imposés des labels qui ne leur correspondent pas. Ce risque est également relayé au sein des ONG et des agences de notation qui, les premières, influencent la réputation des entreprises : l'omniprésence d'ONG ou de personnalités anglo-saxonnes dans les ONG internationales (C'est le cas du Directoire du GRI) vient renforcer ce déséquilibre. A travers le processus technique de normalisation des critères de définition de l'ISR, c'est une vision politique qui est en jeu.

Sur le rôle de l'Etat en ce domaine, à noter le rapport du Commissariat général du Plan «Le développement durable, affaire publique ou affaire privée» du 16 novembre 2005.

⁸ Les Quaker américains sont considérés comme les premiers investisseurs socialement responsables en adoptant des critères extra-financiers pour arbitrer leurs placements et refusant les sin stocks, industries du péché.

⁹ Hormis celui de l'angélisme qui émaille parfois certains discours.

¹⁰ Standard & Poor's est également le support de l'indice classique de Wall Street Standard & Pooors 500 ainsi qu'à l'origine du premier indice boursier « responsable », créé en 1990 : le Domini Social Index 400.

¹¹ L'ONG devient alors juge et partie. Elle propose aux entreprises qu'elle note par la suite des prestations de conseil pour améliorer leur engagement en faveur du Développement Durable.

Le non respect des normes joue contre l'industrie européenne

François Bich dénonce la passivité européenne

François Bich, le directeur général délégué de Bic en charge de la division briquets depuis sa création en 1971, est particulièrement mécontent: «*Oui pour la réglementation, mais la réglementation que vous ne faites pas respecter, ça suffit car c'est au détriment de la sécurité des consommateurs et de l'industrie européenne.* »

Le frère du patron du groupe de biens de consommation estime qu'un peu plus de 1 milliard de briquets sont vendus chaque année dans l'Union européenne. Et que la part de marché des importations, aussi bien en valeur qu'en volume, atteint déjà plus de 50 %. Au sein même de ces importations, la Chine se taille la part du lion, avec environ 90 % des ventes, le solde revenant au Japon.

Or les ventes chinoises ne cessent de monter en puissance, en raison de la fabrication manuelle, sur place, des briquets jetables. Une production qui profite de bas coûts de main-d'œuvre et même de travail à domicile, selon lui. Or Bic, lui, utilise une technologie poussée pour sa production, avec des machines automatiques. Ainsi, cinquante points de contrôle sont nécessaires pour s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des briquets.

Le risque de disparaître

François Bich explique que l'Union européenne et les vingt-cinq Etats membres ont parfaitement connaissance des problèmes. Mais, même dans des cas de flagrants délits de tricherie, il n'y a pas de sanction ». Même les taxes antidumping des années 1991 n'ont pas été appliquées par Bruxelles. « Si l'Europe fait respecter les normes de sécurité -

ISO 9994 et celles de la sécurité enfant, nous pourrions nous défendre. Sinon, nous risquons de voir nos ventes sérieusement baisser. Et notre outil industriel européen pourrait même disparaître. » Or, en matière de briquets jetables, Bic réalise 50 % de sa production mondiale à Redon, en France, et près de 15 % en Espagne. Ces deux usines emploient respectivement 320 et 180 personnes. Le reste de la production mondiale se partage entre Milford, aux Etats-Unis (25 %), et Manaus, en zone franche au Brésil. Dans ce contexte, Bic est en train de demander l'aide des associations de consommateurs pour faire pression sur Bruxelles et sur les Etats membres.

Thomas Le Masson

Les Echos, 15 février 2006

L'association ACTEO, rattachée au Medef, et composée d'entreprises françaises utilisatrices de normes comptables a été constituée, en 1997, pour représenter une force de proposition dans le processus de normalisation. La montée en puissance d'ACTEO est progressive puisqu'elle ne compte que 45 membres, dont, il est vrai, 30 groupes cotés au CAC 40.

Son travail de sensibilisation et de suivi des travaux de normalisation doit être encouragé.

PROPOSITION 2.1 Demander à la Commission d'obtenir des autorités américaines un engagement ferme de reconnaissance mutuelle.

PROPOSITION 2.2 Demander à la Commission d'encourager et de faciliter des échanges réguliers et formels entre l'IASB et les professionnels européens (autorités de régulation, experts comptables, entreprises, via la Confédération des Entreprises Européennes, ex Unice...).

Une erreur stratégique de ce type ne doit pas se reproduire au niveau européen à propos des RFID (cf encadré page 50).

PROPOSITION 2.3 Demander à la Commission européenne de réaliser les consultations nécessaires afin d'établir les principes de mise en œuvre des RFID et les normes juridiques et techniques correspondantes.

Pour une politique publique de la normalisation

La problématique des normes, à l'instar de celle des brevets, doit être intégrée en amont du cycle industriel. Pour l'Etat, une politique de normalisation constitue, sur le plan national, le corollaire de l'effort de recherche et de développement technologique. Vis-à-vis de l'étranger, il s'agit de réinvestir les instances de normalisation internationales par priorités.

Normalisation, recherche et développement

En raison des restrictions budgétaires, l'effort en faveur de la normalisation (40 M€ de subvention), en décroissance régulière, est devenu insignifiant par rapport aux enjeux et marginal par rapport aux dépenses de Recherche et développement (35 milliards d'euros de dépense intérieure de recherche et développement dont 12 milliards d'euros pour les acteurs publics). Dans ce cadre, il importe, en premier lieu, de favoriser directement l'implication de PME fortement innovantes tout en donnant une perspective internationale à leurs efforts et en les incitant à développer un référentiel normatif propre.

Renforcer le lien entre normalisation et recherche et développement :

PROPOSITION 2.4 - par l'accroissement de l'engagement de l'Etat et des collectivités territoriales, dans le cadre des pôles de compétitivité, en finançant de manière obligatoire, avec un pourcentage forfaitaire de 3 à 5 %, les travaux de normalisation, au titre des projets arrivés à un stade précompétitif;

PROPOSITION 2.5 - par l'extension de l'effort conduit au profit des PME intégrées aux pôles de compétitivité, aux entreprises financées par la Délégation générale pour l'armement, l'Agence pour l'innovation industrielle, l'Agence nationale pour la recherche. Cette politique de normalisation devrait être articulée avec des études à caractère précompétitif alors contractualisées.

Ces deux actions doivent s'appuyer sur des organismes possédant une expertise transversale en matière de normalisation (expertise technique, connaissance et pratique des instances nationales, européennes et internationales), à l'instar des CTI – voir encadré- qui remplissent ces critères dans les 26 pôles de compétitivité dans lesquels ils sont impliqués.

Normalisation informelle: l'Etat aveugle

Une priorité en matière de normalisation est de se préoccuper des lieux «informels» de création de normes de fait, dans des domaines à haute création de valeur. Ainsi, par exemple, les entreprises qui ont accès in fine à un très grand nombre de mails d'usagers (plusieurs centaines de millions) se trouvent en position de marché très forte, et détentrices d'une valeur considérable (µsoft, Google, Yahoo, e-bay, Amazon, ...)

A première vue, les sociétés françaises semblent peu présentes dans les organismes de standardisation et de normalisation ad hoc, parmi lesquels on peut citer :

- l'Object Management Group (OMG) association américaine qui promeut et souhaite standardiser le modèle objet,
- l'Organization for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS), consortium mondial qui travaille pour la normalisation et la standardisation de formats de fichiers ouverts
- le World Wide Web Consortium (W3C), consortium qui promeut la compatibilité des technologies du World Wide Web en émettant des recommandations,
- le Java Community Process (JCP), qui définit les spécifications de la plate-forme Java,
- l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE).

Ces organisations n'étant pas sous tutelle étatique (contrairement à l'Association française de normalisation qui intervient dans l'ISO), et étant fortement interdépendantes, voire concurrentes, pour certaines technologies logicielles, l'Etat n'a pas les moyens d'obtenir directement une vue globale des participations françaises, de leur influence et du niveau auxquels les acteurs français peuvent agir (par exemple ces derniers réussissent-ils à faire valoir leurs positions au niveau du standard, au niveau d'une composante spécifique de ce dernier qui est essentielle vis-à-vis de leurs développements ou doivent-ils se contenter de suivre les recommandations d'autres acteurs ?). Le cas des services Web, où des nombreuses spécifications concurrentes émergent, est un exemple. Il est donc nécessaire d'étudier cette problématique par des moyens d'investigation ad hoc, ce qui est en cours au sein de l'Observatoire des stratégies industrielles du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Par ailleurs, il existe une problématique forte concernant l'interaction entre les travaux de standardisation (réalisés par les organismes précités entre autres) et les travaux d'implémentation, notamment open source (Eclipse, ObjectWeb...), qui peuvent définir des standards de fait dans un domaine. Ainsi, l'influence de la plate-forme Eclipse (initiée par IBM) sur les standards utilisés dans le domaine de la conception logicielle et la participation des acteurs français au sein de cette plate-forme sont à considérer dans l'évaluation des retours industriels pour les sociétés françaises de leur investissement en matière de standardisation, de normalisation et d'implémentation de technologies logicielles.

CETEROC : le dynamisme des PME-PMI de la pierre naturelle

Si, de manière générale, les entreprises semblent marquer un intérêt moindre à la normalisation, pour certaines d'entre elles, elle est un moyen de retrouver un avantage compétitif face à la concurrence.

C'est le cas des PME-PMI du secteur de l'industrie de la pierre naturelle (ornemental et construction) qui ont souhaité la création d'un nouveau Centre Technique Industriel (CTI) baptisé CETEROC. 930 entreprises qui représentent 8000 emplois directs et 30.000 induits pour une activité de 750 M€ Un chiffre d'affaires constant sur les dernières années alors que le secteur de la construction connaît un cycle haut depuis 1998 avec des croissances de 3 à 5% par an.

Les importations sont en effet croissantes, en provenance d'Espagne, du Portugal (ces deux pays disposent de centres techniques consacrés à la pierre) et une part croissante de granits venant d'Inde et de Chine. La mise en place d'un outil collectif de soutien à l'innovation a été considéré comme une urgence pour l'industrie française des roches de construction afin d'améliorer la compétitivité globale du secteur et de répondre aux attentes nouvelles dans le domaine de la construction: normes, économies d'énergie, contraintes environnementales, sismique,...

Après d'âpres négociations avec le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, CETEROC devrait voir le jour en 2007, financé par une taxe affectée et soutenu, pour accélérer la courbe d'expérience, des soutiens techniques d'autres CTI et du Réseau CTI.

Les Centres Techniques Industriels (CTI)

Les CTI constituent pour le tissu industriel français, mais aussi pour un large public d'utilisateurs et de consommateurs, un dispositif unique de recherche industrielle, de transfert technologique et d'innovation. Ils sont l'émanation d'un étroit partenariat entre les pouvoirs publics et les acteurs industriels suivant le principe d'une mutualisation des compétences et des moyens techniques dont les entreprises ne peuvent disposer individuellement. Forts de 4500 collaborateurs, 17 CTI couvrent les activités de 26 secteurs industriels.

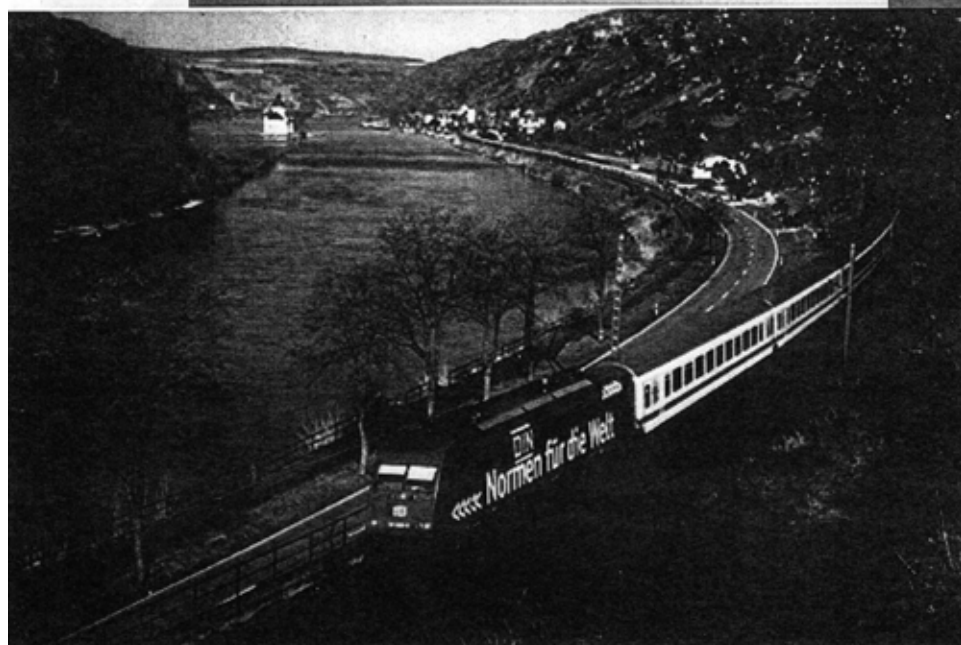
Leurs services aux acteurs économiques, notamment aux PME, se déclinent suivant les activités : veille technologique et intelligence économique, recherche-développement-innovation, réglementation - sécurité-environnement et normalisation. Dans ce dernier domaine, ils participent à 500 commissions au sein des organismes (AFNOR, CEN, ISO) et déjà 7 CTI sont des «Bureaux de Normalisation». C'est la mutualisation des moyens d'une profession dans son ensemble qui permet aux entreprises françaises d'un même secteur de peser dans les instances de normalisation.

Fédérés au sein du Réseau CTI, les CTI y mettent en synergie leurs activités à travers une dizaine de commissions d'experts, une de ces commissions traite notamment de la normalisation.

Standardization is the high speed train for the global market

DIN Deutsches Institut für Normung e.V.

DIN



Allemagne: l'importance de la norme dans la conquête des marchés affichée à travers le pays sur ce «train de la norme».

Les instances de normalisation internationales

A ce jour, il n'existe aucune stratégie destinée à peser sur l'évolution des normes au travers d'une participation dans les instances d'orientation et les comités techniques des organismes de normalisation. Pourtant, une telle démarche, fortement anticipatrice, permettrait, là encore, de déterminer les lieux de production des normes et d'en investir les postes clés³⁶.

Ainsi, la part de secrétariats et de présidences de comités techniques tenus par des ressortissants français est passée de 18 % en 1997 à 9 %, au sein de l'ISO et de la CEI. Le soutien des pouvoirs publics, qui représentait, avant 2003, 30 % des efforts des entreprises et jusqu'à 15 M€ sous forme de participation aux dépenses engagées, a été abandonné.

C'est laisser le champ libre à nos concurrents. Nous devons, au contraire, assurer une présence continue dans les comités traitant des technologies-clés.

En pratique, l'exercice d'une influence sur la production de normes s'appuie, d'abord, sur l'obtention des postes de responsabilités, en particulier ceux de président et de secrétaire des comités de normalisation, et ensuite sur la contribution aux travaux sous forme de documents. Ceux-ci, étant examinés, commentés, amendés et réutilisés par les experts, influencent les échanges, l'évolution des réflexions et leur point d'arrivée. Cette manière d'agir implique une anticipation des sujets abordés dans les instances de normalisation et l'acquisition d'une expertise ad-hoc.

Une stratégie pertinente de participation à ces instances doit se fonder sur une connaissance fine du terrain et des manœuvres que les différents acteurs y déploient. En d'autres termes, chaque acteur, privé et public, doit identifier les instances existantes qui présentent un intérêt pour ses activités et nourrir une vision claire et précise de leurs modes de fonctionnement.

L'établissement d'une cartographie des acteurs et des différentes instances, par secteur d'activités, est indispensable à toute action d'anticipation et d'intervention³⁷.

En outre, comme le font déjà les CTI, pour chaque secteur d'activité, il importe de cerner, en amont, sous tous leurs aspects, les domaines prioritaires pour lesquels une présence plus active dans les instances formelles et informelles de normalisation est nécessaire et ceux pour lesquels, le cas échéant, il convient d'anticiper la création d'une enceinte nouvelle de normalisation.

PROPOSITION 2.6 Charger le ministère de l'Industrie, en concertation avec les acteurs du secteur économique et l'AFNOR, d'identifier les domaines prioritaires de participation renforcée au processus de normalisation internationale, notamment en matière de technologies de l'information.

PROPOSITION 2.7 Renforcer les missions collectives des organismes existants en charge des normes. A ce titre, revaloriser les crédits de l'Etat pour les CTI qui subissent une érosion

³⁶ La création d'un poste permanent d'expert juridique au sein de notre mission permanente auprès de l'Office des Nations-Unies à Vienne pour siéger à la Conférence des Nations-Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI), lieu de création de lois-modèles et de conventions internationales en matière de droit économique paraît, à cet égard, indispensable. Elle permettrait d'influer en amont sur le développement des normes juridiques utilisées notamment par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce.

³⁷ Les acteurs publics du domaine de la Défense doivent veiller à la réalisation de cette cartographie pour tous les produits et technologies-clés dans ce domaine. En revanche, ils ne doivent pas se charger eux-mêmes de celle qui entre dans les activités actuelles des organismes nationaux de normalisation. Cf la plate-forme standarmedia, réalisée par l'AFNOR dans le domaine des TIC.

How Europe Wrote the Rules of Global Finance

(...)In this interview about his research and his book, *Capital Rules: The Construction of Global Finance*, forthcoming from Harvard University Press, Abdelal discusses the rise and diminishment of capital controls in the 1900s, the coming influence of China and India on global financial markets, and a conspiracy theory that U.S. institutions rewrote the rules to force capital liberalization on developing countries. His article, »Writing the Rules of Global Finance: France, Europe, and Capital Liberalization,« appeared in the *Review of International Political Economy* in February 2006.

Ann Cullen: How did you become interested in conducting research on this topic?

Rawi Abdelal: This research project began in the classroom during my first year as a professor at HBS. In the winter of 2000, my students and I were discussing the financial crises that erupted in Asia during 1997 and 1998. Unlike its neighbors, the government of Malaysia restricted the outflow of capital in September 1998 as part of its management of an apparently ongoing crisis.

The reaction of the international financial community—and some of my students—was severe. The capital controls were labeled »unorthodox« and »heretical,« although no formal rule forbade Malaysia from regulating capital flows. The hyperbole was striking: The language of religion—orthodoxy, heresy, dogma—seems for some reason to pervade policy discussions of international monetary and financial issues. And the prevailing orthodoxy had been determined in significant part by norms of appropriate policy practices and the collective expectations of market participants.

We are already in a very different moment in history compared to the middle of the 1990s.

What most fascinated me was how much the content of financial orthodoxy had shifted during the previous century, and really more than once. During the 1940s and 1950s capital controls were perfectly orthodox tools of macroeconomic management. And forty years before that, prior to the outbreak of World War I in 1914, capital controls had then been heretical. The big, unanswered question was: Why were capital controls heretical at the beginning of the twentieth century, orthodox in the middle, and heretical again at the end?

The more I thought about the question, the more I realized that its answer must be fundamental to our understanding of the history of international capitalism. I decided to write a book on the subject, a sort of intellectual, legal, and political history of financial globalization. This article is part of the larger project. My book, *Capital Rules: The Construction of Global Finance*, is going to be published by Harvard University Press later this year.

Q: How did French and European policymakers play such an important role in the liberalization of capital flows?

A: Many of us, and I include myself as I was beginning this project, have tended to understand the process of financial globalization as a straightforward trend toward liberalization and a general embrace of the idea that capital ought to flow across country borders with minimal restriction and regulation. In fact, two very different visions for financial globalization have been in conflict.

The U.S. approach to globalization has been ad hoc, relying on the bilateral influence of the U.S. Treasury and private financial firms, such as Moody's and Standard & Poor's. European policymakers, in contrast, have sought to create new rules for the international system and empower international organizations, such as the EU, OECD, and IMF, to enforce them. French policymakers invented the doctrine of »managed globalization« as an alternative to U.S.-centric ad hoc globalization. A handful of French policymakers—all of them socialists, paradoxically—first liberalized France and then, upon taking leadership roles in international organizations, sought to organize and manage the process of globalization with new jurisdictions and rules.

Q: You end this article stating that in terms of norms and rules of global finance, »the height of our current era of globalization might have already been reached.« What do you mean?

A: Well, if we think about globalization as a process that creates large, internationalized financial markets, then clearly that process was slowed by the crises of the last decade. But it is a process that is continuing and may well for some time to come. If, however, we recognize that globalization is also built upon institutional foundations, on a collection of ideas, norms, and rules, then I think that we are already in a very different moment in history compared to the middle of the 1990s.

The international financial community no longer embraces capital mobility with just a few qualifications; rather, the qualifications these days are many, and the consensus favors capacious domestic institutions and prudential regulations, careful sequencing, and caution. The proposal to amend the IMF's Articles of Agreement to give the organization jurisdiction over the capital account policies of members and endow it with the purpose of liberalizing capital flows failed primarily as a result of the financial crises of 1997 and 1998. Today, the IMF is very cautious about encouraging countries to liberalize, and indeed generally IMF officials offer developing countries warnings about the serious risks involved. The OECD has retreated from its once enthusiastic and unambiguous support for rapid capital liberalization. Moody's and Standard & Poor's write very often these days about the risks of liberalization, and the credit-rating agencies have praised China and India for liberalizing slowly.

I can assure you that there was no conspiracy of Wall Street and the U.S. Treasury to rewrite the rules of the international financial architecture.

The autumn of 1998 was a close as the world has ever come to a consensus—written and unwritten—that capital's right to freedom applied always and everywhere. That consensus has since been shattered, and I cannot see how it could be reconstructed in the near future.

Q: The article devotes a lot of discussion to the OECD and the liberalization of developed markets. Is it possible that a large, rapidly developing country such as India or China could have an influence in the future on this debate as they increasingly are in the role of money lender rather than money recipient?

A: The vast majority of capital flows not from rich to poor countries, but rather among the rich countries of the EU and OECD. With a few exceptions, China, India, and Brazil among them, most developing countries have little access to financial globalization. So, policymakers from developed countries have tended to dominate these debates. That may be changing in several interesting ways.

Many policymakers in the developing world, as well as officials in the IMF and analysts at the rating agencies, believe that China was insulated from the financial crises of its neighbors because of its capital controls regime. Now, that is a controversial view, but it is a perspective that has nonetheless been very influential. The formulation of that particular »lesson« is that China shows that gradualism and caution are warranted when it comes to capital liberalization.

The other way that China, India, and other developing countries may influence this debate is through the resolution of what people these days call »global imbalances«—namely, the U.S. current account deficit and the reserve accumulation of developing-country central banks, which are helping to finance that deficit. If those global imbalances are unraveled chaotically, the stirrings of a crisis of legitimacy for the free movement of capital would be strengthened. Hopefully these imbalances will not be resolved in a crisis, but if they are, then the prevailing consensus of caution could easily become a consensus of autarky and insulation.

Q: The article discusses at length the success of the EU in terms of monetary policy, but how do you feel about complaints by some EU nation politicians that adopting the euro has not been good for their economies and they would like to revert back to their own separate currencies?

A: The EU really has been a phenomenal success in integrating European economies. Despite the current mood of skepticism in Europe, the achievements of the process truly are profound. The process relies, however, on the bureaucratization of

difficult issues, and so the collection of rules that compose Europe—the *acquis communautaire*—is treated as untouchable. Once an issue, such as capital freedom, is resolved, then it is supposed to be off of the negotiating table for good. The problem is that the original political purposes of the integration project, such as peace, political harmony, and the Europeanization of Germany, are increasingly detached from the liberal, economic means, such as financial and goods market integration. So, many Europeans are still enthusiastic about »Europe,« but just not »the Brussels Europe« or »neoliberal Europe.« The Italian skepticism about the euro is just one part of that broader questioning of how to reconcile the social and political purposes of integration with the economic ties that made the project a success.

Q: What role have Wall Street and the U.S. Treasury played in the story you recount of changes in capital controls since the 1980s?

A: Scholars and policymakers from both the »left« and the »right« have tended to narrate the process of financial globalization as a kind of conspiracy of Wall Street and the U.S. Treasury. So, there is much talk of a »Wall Street-Treasury Complex« or a »Wall Street-Treasury-IMF Complex« that has vigorously promoted a liberal international financial regime because such a regime benefits U.S. public and private interests.

Undoubtedly, the United States played an important role in the creation of a world of mobile capital, and the Treasury and private financial firms were influential. Unilateral liberalization, bilateral pressure, crisis management, and massive flows of capital in both directions have put the United States at the center of global finance. But neither the U.S. Treasury nor the private financial community has preferred or promoted multilateral, liberal rules for global finance. The most important liberal rules of the international financial system—those of the EU and OECD—were conceived and authored by Europeans, not by U.S. policy makers. And in the debate about a universal rule in favor of full capital mobility to be codified in the IMF's Articles, the U.S. Treasury was ambivalent, and private financial firms were publicly and vigorously opposed. The private financial community in the United States has in fact been generally suspicious of codified rules that empower international organizations. That community has, moreover, always been cautious about the dangers of capital liberalization for countries that are not prepared in terms of their macroeconomic policy making or the domestic institutional foundations for sound financial systems, in part because of the risk of contagious financial crises.

After spending so much time in the archives of these international organizations and interviewing policy makers and members of the private financial community, I can assure you that there was no conspiracy of Wall Street and the U.S. Treasury to rewrite the rules of the international financial architecture and thereby force capital liberalization on developing countries. Indeed, in retrospect it is surprising that so many observers thought that the U.S. Treasury or Wall Street would push to codify the norm of capital mobility in a way that would empower international organizations. The U.S. Treasury already effectively governs global finance. U.S. banks and financial firms are interested not in worldwide capital mobility, but in access to a handful of emerging markets, access they can, in general, acquire without the help of international organizations. The American approach to ad hoc globalization suits the interests of the Treasury and of the private financial community perfectly well, and it also fits broader patterns of American foreign policy making over the past century.

About the author

Ann Cullen is a business information librarian at Harvard Business School's Baker Library.

Rawi Abdelal is an associate professor in the Business, Government and the International Economy unit at Harvard Business School.

Harvard Business School

<http://hbswk.hbs.edu/item/5475.html>

constante depuis maintenant 8 ans³⁸ et abonder les ressources de l'AFNOR afin que celle-ci puisse demeurer compétitive dans ses missions de secrétariat de comités de normalisation.

Sensibiliser dès la formation

La question des normes et des enjeux pour le développement économique des entreprises est, peu ou prou, abordée dans le cursus de formation des ingénieurs et plus largement de tout futur cadre d'entreprise. Or l'élargissement permanent du champ d'intervention des normes leur confère une importance et pour la compétitivité et pour le développement de l'entreprise.

Charger le ministère de l'Education nationale de proposer aux universités et grandes écoles d'inclure, dans la formation des ingénieurs et chercheurs, une sensibilisation au domaine des normes: champs d'intervention, enjeux stratégiques, procédures européennes, pratiques étrangères.

Rendre les normes plus visibles

A l'image de l'opération «un train pour les normes» engagée par nos voisins allemands et destinée à sensibiliser tant le grand public que les entreprises sur la place et l'importance des normes dans la vie du citoyen et de l'entreprise, il est souhaitable de rendre plus perceptible pour les Français l'utilité des normes - protection du consommateur, environnement, santé... Une «année de la normalisation» au cours de laquelle des messages d'information seraient proposés sur les formulaires administratifs, les sites internet publics, et dans tous les lieux publics ou de contact avec les entreprises concernées, ferait la lumière sur les liens entre les normes et l'activité quotidienne. Les «bonnes pratiques» des entreprises dans ce domaine seraient utilement mises en exergue à cette occasion.

Cette «année de la normalisation» pourrait s'engager par une manifestation d'envergure à laquelle seraient conviés tous les Français des organisations internationales travaillant sur ce thème, les experts français et les responsables des entreprises.

PROPOSITION 2.8 Charger le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie d'organiser, en partenariat avec l'AFNOR et les centres techniques industriels, une «année de la normalisation» à l'intention des entreprises, notamment les PME-PMI, à laquelle il associera tous les ministères concernés.

PROPOSITION 2.9 Conforter les chambres de commerce et d'industrie, interlocutrices naturelles des PME, dans leur rôle de conseil et de relais de l'AFNOR et des services de l'Etat. En tant que de besoin, assurer la participation aux commissions de normalisation de l'AFNOR par une subvention des régions, s'agissant de montants relativement faibles (4500 € environ par entreprise) pour ces collectivités, mais importants pour la plupart des PME.

³⁸ Alors que de nombreux secteurs industriels doivent faire face à la prise en charge de nouvelles normes (pré-études, participations aux différentes instances normatives, mise en place et diffusion) et réglementations, notamment dans les domaines de l'environnement, de la sécurité des ouvrages, de la santé et de la sécurité du consommateur, leurs CTI ont vu de facto leurs moyens diminuer de 15% sur 8 ans !

Financement, intelligence économique, technologies de l'information

« Je n'aime pas qu'un même peuple soit en même temps le dominateur et le facteur de l'univers. »

Cicéron, « De Republica », livre IV

« Un rien fait lever l'immense en moi. »

Joël Vernet, « La Nuit Errante », Lettres vives, 2003

Thierry Breton veut inciter les banques à financer davantage les PME

PARIS, 5 avr 2006 (AFP) - Le ministre de l'Economie Thierry Breton souhaite mettre en place une mesure obligeant les banques à déclarer le montant des prêts qu'elles accordent aux petites et moyennes entreprises, pour les inciter à prendre davantage de risques.

En ce qui concerne les prêts aux PME, «on a un système bancaire pas vraiment adapté au développement des PME» notamment aux plus innovantes d'entre elles, a regretté mercredi M. Breton, qui s'exprimait devant un parterre de patrons de l'association Croissance Plus.

Le ministre a proposé «d'associer» cette organisation aux discussions entre Bercy et les banques «pour définir en concertation avec elles une norme de +reporting+ systématique des crédits qu'elles auront accordée aux PME».

Devant quelques journalistes, Geoffroy Roux de Bézieux, président de Croissance Plus, a souhaité que les banques «fassent figurer dans leur bilan annuel le montant des prêts accordés aux entreprises récentes» notamment.

Cela pourrait «devenir un argument de citoyenneté», a-t-il estimé, se prononçant pour une mesure gouvernementale prise «par décret».

Les députés avaient proposé un amendement à la loi de programme sur la recherche, qui obligeait les banques à publier le montant des crédits octroyés aux entreprises créées dans l'année et ceux accordés aux entreprises créées depuis moins de trois ans. Mais cet amendement a finalement été rejeté en commission mixte paritaire.

Reconnaissant «un vrai problème sur l'apport de fonds propres à nos entreprises», Thierry Breton a par ailleurs fait un nouvel appel du pied aux assureurs. «Je veille de près à ce que leur engagement» en matière de financement des PME «soit tenu», a-t-il déclaré au président de Croissance Plus qui lui avait fait part de son «inquiétude» sur ce point.

Les compagnies d'assurances s'étaient engagées en septembre 2004 à consacrer 2% de leurs encours au financement des PME sur les trois années à venir, soit un apport supplémentaire de 6 milliards d'euros.

Elles ont investi 14,3 milliards d'euros dans le non-coté en 2005, ce qui représente 1,23% de leurs encours, contre 1,04% un an plus tôt, a indiqué lundi la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA).

mw/evb/sd

AFP 051855 AVR 06 DEUD

Soutien aux PME innovantes: un calendrier inadapté?

Créé en octobre 2004 par quatre ingénieurs télécom et un cadre commercial, à Lannion (22) sur le technopôle Anticipa, Smart Quantum développe et commercialise des applications utilisant la cryptographie quantique, et permettant de sécuriser la transmission de données par fibre optique, une technologie identifiée comme stratégique.

Durant son incubation, la société a bénéficié du soutien de Normandie Incubation à Caen, d'une subvention d'aide à l'innovation de l'ANVAR (40 k€) - sur la seule base de la nature innovante, sans prise en compte de son caractère stratégique-, d'une Aide au Recrutement d'Ingénieur (ARI de 20 k€). Une prime d'aménagement du territoire de 300 k€ a été accordée par la DATAR sous conditions: un tiers versé à l'entrée du premier investisseur privé, le second tiers après l'embauche du 19^e salarié et le dernier tiers à l'embauche du 38^e. Le Conseil général a également accordé un aide de 114 k€ à la société: 40 k€ disponibles immédiatement sans conditions, 37 k€ après l'embauche du 10^e salarié, 37 k€ après l'embauche du 20^e...

L'Agence de Développement Industriel du Trégor (ADIT) qui soutient l'entreprise dans ses démarches, ou MEITO qui dispose d'une importante base de données sur les entreprises technologiques et facilite la mise en relation avec des centres de recherche, sont des illustrations du rôle pivot des associations régionales dans la mise en oeuvre opérationnelle des politiques publiques d'aide à l'innovation (et de toute politique industrielle, notamment en matière d'intelligence économique). Les CCI ont été peu réactives tant aux problématiques de l'innovation technologique que de l'intelligence économique.

Ainsi, aujourd'hui, les aides publiques et para-publiques sont plus simples à obtenir lorsque la phase de développement, qui est aussi la phase qui fait suite au « premier tour » de levée de fonds, est atteinte. Or, lorsque Smart Quantum touchera les 3 tranches de 100 k€ de prime d'aménagement du territoire, et les 74 k€ du Conseil général, il est vrai-

semblable qu'elle aura déjà levé plusieurs millions d'euros: les aides seront donc inutiles à ce stade.

A l'inverse, la période d'amorçage est une période vitale pour l'entreprise: les applications concrètes de la technologie innovante sont déjà conçues, mais le risque est encore trop important pour qu'un client ou investisseur s'engage. Les besoins de fonds sont alors réels mais limités en volume (2 à 300 k€). C'est également pendant la période d'amorçage que l'avance ou le retard technologique sur les concurrents mondiaux peut se creuser. Smart Quantum a disposé d'aides immédiates pour l'amorçage, mais en quantité insuffisante, avec pour conséquence un retard dans le développement des premiers prototypes susceptibles de convaincre les premiers clients...

La deuxième phase, les fonds d'amorçage, malgré les intentions affichées récemment, restent faibles et difficilement mobilisables. Il est plus simple en France, actuellement, de lever 5 M€ (phase de création développement) que de trouver 500 k€ pour assurer la trésorerie d'une petite structure pendant la période, certes plus risquée mais également plus vitale, qui précède le premier tour de table...

Le calendrier de déblocage des aides publiques et para-publiques pourrait être mieux adapté aux besoins de l'entreprise: les aides publiques pourraient avoir une vocation plus prononcée à financer la trésorerie et les petits investissements de la période d'amorçage, quitte à s'effacer lorsque les fonds de capital risque prennent le relais (phase de développement après le premier tour de levée de fonds) et lorsque les moyens publics ne sont plus de taille (quelques centaines de k€ face aux millions des fonds privés).

C'est également dans cette période d'amorçage que les risques de "perte de technologie" (par rachat, par implantation à l'étranger...) sont les plus fortes.

La compétitivité de l'Europe ne peut se mesurer par la seule fluidité de son marché intérieur.

Le cœur de la politique industrielle définie par la Commission est d'insister «~~H~~out particulièrement sur l'amélioration de la réglementation³⁹~~H~~. La constitution du marché unique suppose en effet un rapprochement des réglementations nationales et en rend souhaitable, là où elle est possible, l'harmonisation.

Mais la compétitivité n'a pas qu'une dimension interne. Afin d'assurer le maintien d'un tissu industriel en Europe, il n'est pas possible de se contenter de «~~H~~réer les conditions~~H~~ de l'émergence d'entreprises compétitives et laisser ensuite la «~~H~~main invisible⁴⁰~~H~~ opérer. Il faut donner aux entreprises européennes - et en particulier françaises - des moyens équivalents à ceux dont disposent leurs concurrentes. Outre l'appui direct qu'il est possible d'apporter à certains secteurs, à l'instar des pratiques de nos partenaires (voir ci-contre), trois domaines d'action doivent être prioritaires: le financement des PME, l'information mise à disposition des entreprises à travers un renforcement de la politique publique d'intelligence économique, une meilleure prise en compte des technologies de l'information.

Imaginer de nouveaux modes de financement du développement des PME-PMI

Un an après, l'état des lieux développé dans mon rapport «*Politique industrielle: les outils d'une nouvelle stratégie*⁴¹», reste d'actualité.

Les outils mis en place par les gouvernements depuis 2005 - Agence pour l'Innovation Industrielle, Agence Nationale pour la Recherche, OSEO, pôles de compétitivité... - sont prometteurs mais encore trop récents pour que leur efficacité soit mesurée.

Il est cependant raisonnable de penser que les besoins de financement des PME-PMI vont croître en raison du développement des pôles de compétitivité qui générera des activités nouvelles d'une part, et des nombreuses transmissions d'entreprises programmées pour les prochaines années - une génération d'entrepreneurs partant à la retraite, d'autre part.

Pour soutenir le développement de ces entreprises, deux choix doivent être faits: celui de l'accès facilité à la commande publique, celui du recours à de nouveaux mode de financement.

Dans l'attente du «small business act» européen

La mise en œuvre de certaines des propositions en faveur des PME-PMI contenues dans le rapport écrit pour la Commission des Finances de l'Assemblée nationale nécessite la modification d'accords internationaux; c'est le cas notamment de celle concernant la mise en place *incontournable* d'un «small business act»⁴² européen. Selon les chiffres de la Commission européenne, les marchés publics européens (1500 milliards d'euros annuels) profiteraient à plus de 75% aux PME-PMI européennes. Mais c'est en fait une évaluation qui intègre les filiales de grands groupes et donc surestime largement la part acquise par les PME-PMI indépendantes.

L'impulsion politique reste essentielle à la mise en œuvre d'une mesure qui mettrait les PME-PMI européennes à armes égales avec leurs homologues des Etats-Unis d'Amérique. Si un accord à l'OMC est nécessaire

³⁹Communication du Commissaire Verheugen, 5 octobre 2005.

⁴⁰Selon l'expression d'Adam Smith.

⁴¹Rapport d'information n°2299, Commission des Finances, Assemblée nationale, Mai 2005

⁴²Du nom du mécanisme en vigueur aux Etats-Unis qui réserve une part des marchés publics américains aux PME-PMI nationales, conforté par l'exception obtenue en 1996 par les Etats-Unis au moment de la signature de l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) à l'OMC.

Les aides aux PME en Grande-Bretagne

1. Fonds d'amorçage/capital-risque

Enterprise Capital Funds (290 M EUR sur la durée du programme)

Le gouvernement britannique a lancé en 2005 un programme de soutien au capital-investissement baptisé Enterprise Capital Funds (ECF). Inspirés du SBIC américain tout en s'en détachant dans ses modalités financières, les ECF sont des fonds associant capitaux privés et publics. Gérés par des investisseurs privés sélectionnés après un appel à candidature lancé par le SBS en 2004, les ECF visent à combler le manque de capitaux disponibles dans la tranche 250 000/2 M GBP (360 000/2,9 M EUR). L'Etat finance à hauteur des 2/3 les ECF mais ne prélèvera que 20% des profits après toutefois le paiement d'une rémunération fixe du capital de 4%. Les ECF ne ciblent pas de secteurs en particulier (fonds technologiques, etc.) et ne privilégient pas les investissements en capital-risque ou capital-développement. Aucune incitation fiscale n'y est attachée.

Regional Venture Capital Funds (120 M EUR sur la durée du programme)

Les Regional Venture Capital Funds (RVCF) sont un réseau de fonds régionaux de capital-risque dotés chacun d'un minimum de 16 M EUR. Lancés en 2002, ils ne concernent que les 9 régions anglaises. Gérés par des investisseurs privés, ces fonds sont spécialisés dans les petites participations inférieures à 750 000 EUR dans le capital de PME émergentes. Ces fonds ne sont pas spécialisés dans les entreprises innovantes même si par exemple le fonds de la région du grand Londres investit dans la moitié des cas dans des entreprises spécialisées dans les TIC. Le gouvernement britannique a investi 80 M GBP (120 M EUR) dans les RVCF. 176 M GBP ont été levés auprès du Fonds européen d'investissement et d'investisseurs privés. Plus de 200 sociétés ont aujourd'hui levé des fonds auprès des RVCF.

UK High Technology Fund (29 M EUR)

Lancé en 2000, le UK High Technology Fund est un fonds de fonds qui prend des participations minoritaires dans des sociétés de capital-risque spécialisés dans les hautes technologies (TIC et sciences de la vie en particulier) pour des investissements allant de la phase d'amorçage à l'expansion. Ce programme devrait s'achever en 2012 et avait permis en 2004 de lever 105 M GBP (152 M EUR) auprès d'investisseurs privés pour un apport de l'Etat de 20 M GBP (29 M EUR). Les mises de fonds se répartissent de la façon suivante : Fonds de pensions (64,31%), Banque européenne d'investissement (15,86%), DTI (15,86%), CDC Entreprises (3,97%)

Early Growth Funding

Ce programme vise à encourager l'investissement en phase précoce dans des jeunes PME. Si ce dispositif n'est pas attaché à certains secteurs en particulier, il a cependant été particulièrement utilisé pour investir dans des sociétés innovantes. Ces fonds sont gérés par des investisseurs privés, l'Etat apportant la moitié du capital. Le montant maximal pouvant être investi au premier tour de table est de 100 000 GBP (145 000 EUR).

2. Incitations fiscales

Venture Capital Trusts

Introduits en 1995, les Venture Capital Trusts (VCT) sont des fonds communs de placement cotés en bourse mais rattachés à l'industrie du capital-risque et du capital-développement. Ils sont destinés à encourager l'investissement direct ou indirect dans des petites entreprises à risque non cotées. Il offre à l'investisseur providentiel à la fois une réduction d'impôt sur le revenu au prorata du montant de l'investissement réalisé et une réduction du taux d'imposition sur les revenus ultérieurs du capital. Il existe trois types de VCT : généralistes, sectoriels et les VCT AIM cotés sur le marché secondaire de la place de Londres. L'investissement moyen de ses fonds est inférieur à 4,5 M EUR. La réussite des VCT semble mitigée, les investisseurs doutant en effet de la performance de ces fonds. Le gouvernement a modifié certaines dispositions de cette mesure en 2004 en portant notamment à 40% le taux de dégrèvement sur l'impôt sur le revenu (contre 20% auparavant).

Enterprise Investment Scheme

Mis en place en 1994, l'Enterprise Investment Scheme (EIS) vise également à encourager l'investissement direct ou indirect dans des petites entreprises à risque non cotées en offrant aux investisseurs un abattement de 20% sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques à concurrence de 240 000 euros par an d'investissement. Il intègre également une exonération fiscale sur les plus-values après vente de la participation si les produits sont réinvestis dans d'autres entreprises du même type. La participation doit être maintenue pendant au moins trois ans. Ce dispositif rencontre un certain succès même si plus de 10 ans après son introduction, 15% des investisseurs providentiels ne connaissent pas encore ce dispositif.

Corporate Venturing Tax Relief

En 2000, le gouvernement britannique a introduit une réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises qui investissent dans des petites entreprises à haut risque non-cotées. Cet abattement est égal à 20% du montant investi. Ce dispositif s'accompagne d'un mécanisme de report de l'imposition sur les plus-values en cas de vente des actions détenues, dès lors que les gains sont réinvestis dans d'autres petites entreprises à haut risque. Les actions doivent être détenues pendant au moins trois ans.

3. Garantie d'emprunt

Small Firms Loan Guarantee Scheme (Coût annuel estimé à 87 M EUR en 2003)

Lancé en 1981 en association avec plusieurs établissements bancaires, le Small Firms Loan Guarantee Scheme (SFLGS) est un mécanisme de garantie publique d'emprunt qui vise à faciliter l'accès des petites entreprises aux financements bancaires conventionnels. Le montant maximal des prêts est de 250 000 GBP (363 000 EUR). Ils sont garantis à 75% par le DTI. La prime de garantie que l'emprunteur doit verser à l'Etat s'élève à 2%. Le SFLGS cible notamment les entreprises innovantes, mais les résultats n'atteignent pas les espérances du gouvernement. Géré par le SBS, ce dispositif a été évalué en 2004. De mars 1996 à mars 2000, seuls 9% des 21000 prêts réalisés ont été accordés à des entreprises de hautes technologies.

4. Achats publics et besoins en R&D de l'Etat

Le dispositif SBRI (Small Business Research Initiative) mérite d'être mis en avant car il cible spécifiquement les besoins en R&D de l'Etat en visant à faciliter l'accès des PME à ces contrats de recherche (1,5 Md EUR par an). Ce dispositif fixe à chaque administration comme objectif de faire qu'au minimum 2,5% de leurs contrats de R&D (en valeur absolue) conclus avec des partenaires externes le soient avec des PME. Lancé en 2001 et après un démarrage difficile, ce programme semble aujourd'hui atteindre sa vitesse de croisière. Ce programme est géré par le SBS.

Le soutien public américain à l'industrie

Le gouvernement fédéral apporte dans certains secteurs comme celui de l'industrie aérospatiale, un soutien public direct en étant un acteur de premier plan essentiellement à travers le Département of Defense (DOD) et la Nasa :

- premier client avec des commandes 2004 représentant un montant de 92,8 milliards de dollars soit plus de 50% du chiffre d'affaires total du secteur... (Globalement le budget achats du DOD et de la Nasa aura été de 482 milliards de dollars d'achats en 2005)

- premier bailleur de fonds en matière de recherche et développement avec un budget 2004 de 14,3 milliards de dollars (+7% par rapport à 2003) répartis entre le DOD (10,3 MdsUSD), la Nasa (1 MdsUSD) et le ministère des Transports (DOT, 2,98 MdsUSD).

Les Etats fédérés, les comtés ou les municipalités apportent également des soutiens importants (crédits d'impôts, financement public d'infrastructures...).

Principaux bénéficiaires des contrats DOD et Nasa en 2004

Entreprises	Montant (en millions de dollars)
Lockheed Martin	20 691
Boeing	17 066
Northrop Grumman	11894
General Dynamics	9 563
Raytheon	8 473
Halliburton	7 997
United technologies	5 047
Science Applications Int	2 451
Computer Sciences	2 391
Humana	2 372
L3 Communications Holding	2 260
BAE Systems	2 193
Helath Net	1 900
General Electric	1 823
Bechtel	1 742
Bell Boeing Joint Program	1 540
ITT Industries	1 540
EDS	1 538
Honeywell International	1 463
Carlyle	1 443

pour sortir les PME-PMI européennes du champ d'application de l'Accord sur les Marchés Publics, nous devons simultanément disposer des éléments statistiques nous permettant, au niveau européen, de mesurer la distorsion de concurrence engendrée.

PROPOSITION 3.1

Demander à la Commission de faire le recensement précis de la participation des PME-PMI européennes indépendantes aux marchés publics, par secteurs d'activités.

Des fonds populaires d'investissement au service du financement des PME-PMI

Si la France ne dispose pas d'un nombre suffisant de fonds d'investissement permettant un financement à moyen ou long terme des entreprises, l'épargne des ménages français est, en revanche, l'une des plus élevées d'Europe.

Comme je l'ai déjà évoqué dans le même rapport, il est souhaitable de proposer aux Français d'investir une part de leur épargne dans des fonds populaires d'investissement gérés régionalement, destinés au développement économique régional.

Relevant de la même exigence de gestion que tout fonds d'investissement, ils pourraient s'appuyer sur les expertises publiques (Caisse des Dépôts et Consignations, Banque de France, Oseo...) et intégrer dans leur management l'expertise privée. Ces fonds seraient soumis aux exigences habituelles en matière d'appel à l'épargne publique.

Une telle mesure permettrait de développer ou de maintenir *régionalement* l'emploi, par le financement des PME-PMI issues des pôles de compétitivité ou qui y sont liées, par la réalisation des investissements nécessaires au maintien de la compétitivité d'entreprises menacées par la concurrence, par le financement de RES lors de la transmission d'entreprises, etc.

Ces fonds pourraient également favoriser le financement d'entreprises qui ne rentrent pas dans les critères classiques d'élection (cf encadrés page 60).

PROPOSITION 3.2

Charger le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie d'étudier la faisabilité de fonds populaires d'investissement régionaux.

Renforcer notre politique publique d'intelligence économique

Plus de deux ans après la nomination d'un Haut responsable à l'intelligence économique (HRIE), un premier bilan peut être tiré de la mise en place de cette politique publique que j'appelais de mes vœux dans mon précédent rapport.

Une insertion administrative inadéquate

Force est de constater que les craintes que j'avais formulées, au moment du rattachement au Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN) du HRIE, se sont toutes avérées.

C'est vraisemblablement une confusion entre renseignement et intelligence économique qui a conduit à ce rattachement.

Le SGDN ne peut pas être en effet le cadre d'une politique d'intelligence économique efficace.

D'abord parce que les entreprises, qui ont affaire à cette structure civi-

Lenovo déclare que les mesures américaines sont injustes

2006-05-25 10:15:06 People daily (agence de presse chinoise en ligne)

Le Groupe Lenovo, qui avait acheté les affaires de l'ordinateur personnel d'IBM en 2004, a exprimé mardi 23 mai sa profonde préoccupation vis-à-vis des mesures injustes prises par le Congrès et l'Administration des Etats-Unis dans un récent contrat qu'il avait obtenu.

En mars, Lenovo a réussi à obtenir, lors d'une enchère, un contrat du Département d'Etat américain selon lequel il fournira 16 000 ordinateurs de bureau Lenovo Thinkcentre M51 et des équipements concernés d'une valeur totale de 13 millions de dollars à travers son distributeur américain CDW Government Inc.

Cependant, sous la pression de certains membres du Congrès américain qui ont prétendu que le Groupe Lenovo coté en bourse à Hong Kong est détenu par le gouvernement chinois et que l'acquisition de ses ordinateurs pourrait aboutir à la divulgation d'informations, a déclaré le Département d'Etat la semaine dernière qui a de nouveau distribué 900 des ordinateurs.

On croyait que ces ordinateurs seront utilisés dans un réseau secret. Mais maintenant ils seront utilisés dans des réseaux non secrets. Le Département d'Etat a dit également qu'il révisera le processus d'acquisition.

« L'attitude du gouvernement américain est très injuste envers une compagnie telle que Lenovo, qui est totalement basé sur les opérations du marché. Nous en sommes profondément inquiets », a déclaré Yang Yuanqing, président de Lenovo.

L'année dernière, Lenovo a accepté de produire des ordinateurs pour des organismes du gouvernement américain et, pour dissiper les soucis quant à la sécurité des informations, la compagnie chinoise a promis que les ventes et les services seront assurés par ses partenaires américains. Mardi également, la compagnie a demandé à l'administration américaine de fournir un terrain plat et équitable ; et a également appelé à une aide du gouvernement chinois pour obtenir un traitement égal aux Etats-Unis.

Eagle Zhang, directeur général d'Analysys International, a dit que le changement de l'attitude du Département d'Etat ne change pas le nombre des ordinateurs déterminé dans ce contrat, mais il peut créer un précédent pour d'autres organismes du gouvernement américain ou entreprises. Il a ajouté que les ordinateurs sont des produits standardisés et transparents ; et il est impossible pour les fabricants d'en obtenir des informations.

« Est-ce que c'est logique, quand un produit est ok, s'il est appelé IBM Thinkcentre, mais il y a des problèmes, s'il est appelé Lenovo Thinkcentre ? », a-t-il demandé.

Mardi également, le ministère chinois des Affaires étrangères a exprimé son espoir que les Etats-Unis assoupliront les restrictions sur les exportations de haute technologie vers la Chine.

« Nous espérons que les Etats-Unis abandonneront leur mentalité de guerre froide, assoupliront les restrictions sur les exportations de haute technologie vers la Chine et promouvront la coopération bilatérale dans le commerce de produits de haute technologie », a dit le porte-parole Liu Jianchao.



Les surprises du programme JSF

En pleine négociation sur les termes du MoU (Memory of Understanding) qui doit être signé en décembre 2006, les partenaires du programme JSF se sont émus du rétrécissement de leurs marges de manœuvre politique, économique et technologique. Le projet F-35 Joint Strike Fighter, devait pourtant être l'occasion d'une coopération internationale inédite et la construction d'un avion de combat révolutionnaire. Le JSF cristalliserait-il, au contraire, les frustrations britanniques et européennes ?

La volonté américaine d'engager le plus vaste chantier militaire du siècle et de briser la timide politique européenne de défense avait associé au programme le Royaume-Uni (seul partenaire de premier niveau), l'Italie et les Pays-Bas (niveau deux), la Turquie, l'Australie, la Norvège, le Danemark et le Canada (troisième niveau) ainsi qu'Israël et Singapour (security cooperative participants) dans un programme qui devait initialement imposer un avion pour 50-75 ans, 3000 exemplaires destinés aux forces armées américaines et autant à l'exportation. Ainsi, « le succès du programme F-35, couplé à une politique étrangère active, [aurait permis] à l'industrie américaine et ses alliés internationaux de dominer ce marché après 2014 », d'autant plus que « les 10 prochaines années sont effectivement une fenêtre d'opportunité pour l'Europe pour exporter des avions de combat ou nouer de nouvelles alliances

pour devancer la domination américaine du marché. »

Depuis, les commandes ont été réduites de 15%, entraînant l'augmentation unitaire de chaque appareil, et les partenaires européens se sont plaints que le programme ne profitait qu'aux militaires américains et à Lockheed Martin. La « relation spéciale » héritée de la politique atlantiste de Churchill a, par exemple, incité les britanniques à engager dès janvier 2001 dans le JSF d'importantes dépenses d'investissement en R&D, en échange d'un transfert technologique progressif au nom de la conservation de leur « souveraineté opérationnelle » et de garanties de contrats de productions. Mais, en dépit d'accords répétés entre Tony Blair et Georges W. Bush, le Congrès et le Département de la Défense n'ont eu de cesse de freiner les transferts de technologie. Echaudée, la Norvège, a également évoqué en mars 2005 la possibilité de se retirer du projet. Côté britannique, la question, inédite jusque là, s'est alors posée de savoir si la Grande-Bretagne accepterait de soumettre sa souveraineté opérationnelle et de laisser ployer son indépendance stratégique. En déclarant vouloir relancer une coopération inter-européenne autour de l'Eurofighter, Romano Prodi, nouveau Premier ministre italien, leur en a montré la voie dans une situation que l'hyperpuissance américaine ne se projette que solitaire et se nourrit de son avance sur tous ses concurrents, Grande-Bretagne incluse.

lo-militaire, dont la vocation est la coordination des trois piliers de la Défense nationale, appartiennent le plus souvent au secteur de la défense ou à un secteur protégé ou contrôlé. La nature des missions du SGDN nécessite à juste titre une sécurité renforcée de ses locaux: contrôles d'identité renforcés, déplacements accompagnés, fermeture des locaux et extinction des feux à 19h, cloisonnement de l'information et respect de la structure hiérarchique... Cela constitue en tout cas une atmosphère particulièrement contre-indiquée pour créer des rapports de confiance entre l'administration et les acteurs économiques et sociaux!

Ensuite parce que le rattachement du HRIE au SGDN a accrédité l'idée, dans l'esprit des autres administrations, que les questions liées à l'intelligence économique ressortissaient aux activités de défense. Ce sont donc les seuls bureaux concernés ou, dans le meilleur des cas, le Haut Fonctionnaire de Défense des ministères qui instruisent les dossiers d'intelligence économique. Les interlocuteurs du HRIE et de son équipe, dans le groupe de pilotage interministériel de l'intelligence économique (GPIE), sont des «chefs de bureaux» qui, si leur compétence n'est pas en cause, ne disposent pas naturellement de la vision transversale nécessaire à un traitement intégré efficace des sujets identifiés. A contrario, entre 1995 et 1996, le SGDN, en tant que secrétaire du «Comité pour la Compétitivité et la Sécurité économique» a réuni chaque mois une douzaine de directeurs d'administrations centrales... Il est vrai que ce sujet était alors conduit politiquement par un ministre⁴³.

Faut-il dès lors s'étonner que la définition des secteurs «sensibles», susceptibles d'investissements étrangers inopportuns, soit établie à l'aune d'enjeux principalement sécuritaires (maffias, terrorisme) au détriment d'autres secteurs, *stratégiques*, créateurs d'emplois et de valeur ajoutée⁴⁴?

Deux ministères ont réellement engagé une politique active dans le domaine de l'intelligence économique:

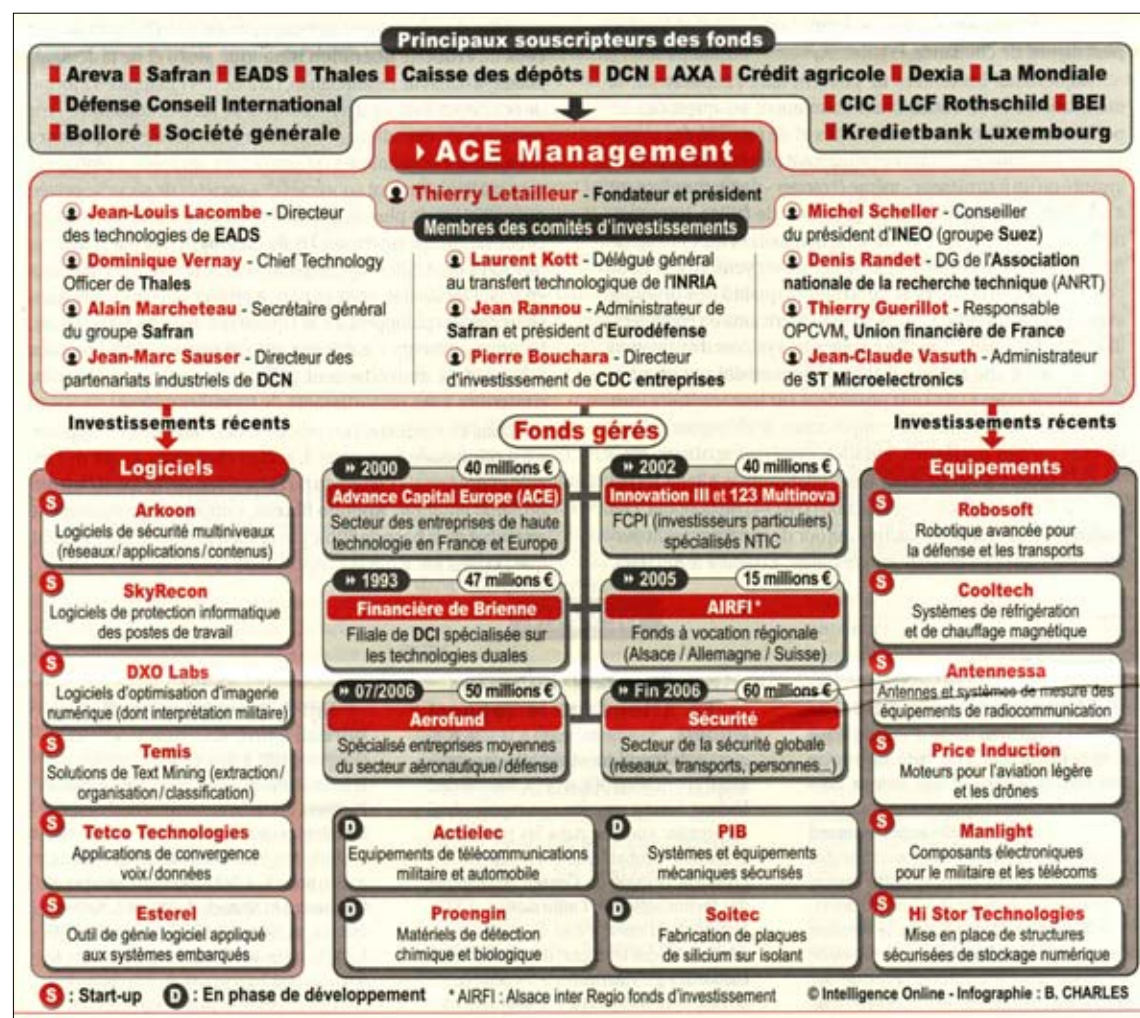
- sous l'impulsion de ses ministres successifs et grâce à la capacité de persuasion de son secrétaire général, le ministère de l'Intérieur, qui s'est investi avec succès, dès 2003, dans la mise en place d'une politique d'intelligence économique régionale et tente aujourd'hui quelques expérimentations départementales;
- le ministère de la Défense, qui avait déjà une longue pratique de l'intelligence économique, notamment à travers, la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) et ses liens avec les industriels, et à travers les exercices prospectifs de la Direction des Affaires Stratégiques (DAS).

Deux autres ministères ont initié une action centralisée d'intelligence économique sans apporter le soutien politique nécessaire à son succès durable ou à sa mise en œuvre effective:

- le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, qui a institué un délégué général à l'intelligence économique avec rang de directeur et une mission transversale couvrant l'ensemble des champs d'intervention du ministère. N'ayant pas obtenu les moyens humains nécessaires à son action et considérant que le positionnement hiérarchique de ses interlocuteurs d'autres ministères ne permettait pas une réelle efficacité, le délégué général n'a pu mener à bien sa mission. Le ministre en a récemment tiré les conséquences. Une réorganisation est en cours;
- le ministère des Affaires étrangères, qui a nommé un responsable, mais la mise en place opérationnelle de cette action dans le réseau des postes

⁴³Jean Arthuis, alors ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

⁴⁴Voir les dispositifs mis en œuvre par nos partenaires en annexe, page 108.



Le dispositif de fonds spécialisés mis en place à l'initiative du HRIE.

Source: Intelligence on Line, n°526

Pékin veut filtrer les capitaux

La Chine entend durcir les conditions d'entrée des investissements étrangers. L'objectif est de protéger ses industries stratégiques ou fragiles, et de privilégier les technologies de pointe. Les investisseurs redoutent un retour du protectionnisme.

L'eldorado chinois, qui a attiré plus de 72 milliards de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) l'an dernier, va-t-il refermer ses portes ? Depuis quelques mois, Pékin semble gagné par une vague de « patriotisme économique ». Ou du moins animé par une plus grande rigueur dans la sélection des capitaux qui cherchent à franchir ses frontières et la volonté de protéger certains de ses secteurs de la convoitise des multinationales.

«Le contexte des investissements étrangers en Chine a clairement changé depuis quelques mois. On ressent un protectionnisme de plus en plus fort», reconnaît Stéphane Vernay, avocat associé chez Gide Loyrette Nouel à Pékin. Dernier signe en date, un think tank proche de la Commission nationale pour le développement et la réforme (CNDR) a appelé à la création d'une nouvelle administration, dont la mission consisterait à «examiner rigoureusement» les prises de contrôle d'entreprises d'État par des étrangers. Un projet de texte serait en préparation. L'affaire a pris de l'ampleur il y a quelques mois, lors d'une joute entre le fonds américain Carlyle et Sany Corp. pour la prise de contrôle d'un des poids lourds publics en matière d'équipements pour la construction, Xugong. Un électrochoc. «La vague d'acquisitions d'entreprises d'État de

grande taille par des entrepreneurs étrangers est perçue comme une menace pour la sécurité nationale», explique Stéphane Vernay.

Investisseurs inquiets. Ce retour de flamme protectionniste, aussi légitime soit-il compte tenu de la nécessité pour Pékin de défendre ses intérêts nationaux, inquiète les investisseurs étrangers. Face aux risques possibles de reprécipitations de la part de l'administration, rares sont ceux qui s'expriment à visage découvert. Mais, fin juillet, le sous-secrétaire américain au Commerce, Franklin Lavin, a clamé haut et fort que, non seulement il n'est pas certain que la Chine remplisse toutes ses obligations envers l'OMC d'ici au 11 décembre, anniversaire de son adhésion à cette organisation en 2001, mais qu'en plus il existe «un potentiel de régression».

De nombreuses industries stratégiques ou vulnérables (automobile, banques, nucléaire, télécoms, etc.) sont protégées par des règles limitant les prises de participation par des étrangers ou des restrictions en termes d'activités. Et Pékin s'apprête à durcir le règlement sur les acquisitions d'entreprises par les étrangers dès lors que sont en jeu des marques chinoises célèbres ou des effectifs de salariés importants, souligne Hubert Bazin, chez Gide Loyrette Nouel. Chez Total Chine, on désespère d'avoir un jour accès au marché des pompes à essence. «Nous ne savons pas s'il y a une véritable volonté d'ouvrir le secteur ou si cela est juste un moyen de maintenir le duopole de Sinopec et PetroChina», fait remarquer son président, Jacques

de Boissésou, dans la presse.

Dans l'assurance, où les étrangers ne peuvent pas, sauf exception, posséder plus de 50 % d'une société en partenariat (jointventure), «les engagements OMC sont à peu près respectés dans la lettre, mais pas dans l'esprit», explique un expert. Ainsi «les Professionnels étrangers ne sont pas autorisés à opérer dans la réassurance ou dans l'assurance automobile», poursuit-il. Dans l'automobile, tout constructeur étranger doit en passer par un «joint-venture» à 50-50 avec un partenaire national. «Le but est d'acquiescer à vil prix des années de recherche et développement réalisées à l'étranger», explique un expert.

L'immobilier en surchauffe. Car la Chine affiche son ambition de devenir une puissance dotée de technologies de pointe. Ses exigences croissantes en termes de transferts de technologies l'illustrent. «Les Chinois sont préoccupés par les exportations à faible valeur ajoutée, qui font intervenir beaucoup de minerais et des transformations gourmandes en énergie, et le gouvernement ne cherche plus à les encourager», expliquait récemment André Chieng, président d'AEC, dans la presse. La volonté chinoise d'opérer un tri plus sélectif dans les IDE est d'autant plus acharnée que le surinvestissement continue de sévir dans des secteurs comme l'immobilier et menace le pays de surchauffe.

Laurent Chemineau et Tristan de Bourbon, Les Echos 8 août 2006

diplomatiques reste très inégale...

Il faut noter, par ailleurs, d'un côté, la sensibilité déjà ancienne du ministère de l'Agriculture en matière d'intelligence économique et, de l'autre, l'absence de réflexion sur ce thème, tant au ministère de la Recherche qu'à celui de l'Education nationale.

Enfin, et il s'agit sans doute là de la limitation la plus flagrante du choix initial: le rattachement au Premier ministre, à travers le SGDN, n'a pas conduit pour autant à une intégration dans les circuits de diffusion et d'instruction des dossiers de Matignon. Engoncé dans les procédures d'un service inadapté pour ce sujet, le HRIE n'a pas été toujours en mesure d'apporter à la prise de décision les éclairages dont il disposait.

Malgré ces contraintes, le Haut responsable à l'intelligence économique a conduit des chantiers importants parmi lesquels:

- l'élaboration d'un «référentiel de formation» destiné aux responsables de formation à l'intelligence économique, notamment dans l'enseignement supérieur (ce référentiel, près d'un an après sa réalisation n'est toujours pas validé par le ministère de l'Education nationale...);
- la mise en place de fonds d'investissement spécialisés (voir ci-contre);
- la fédération d'une catégorie de professionnels de l'intelligence économique.

Par une communication intelligente (participations du HRIE et de son équipe à de nombreuses manifestations publiques, création d'un site internet dédié) le HRIE a également permis la banalisation et une meilleure compréhension de la notion d'intelligence économique par les acteurs politiques, économiques et sociaux.

Après trente mois d'existence et la mise en place des premiers éléments d'une politique publique d'intelligence économique, le HRIE a démontré son utilité mais également les limites actuelles de son cadre d'action.

Une évaluation formelle du travail effectué et des conditions d'exercice de la mission du HRIE mettrait en évidence son potentiel mal exploité par absence d'engagement politique et pour de banales raisons administratives: la dépendance à l'égard du SGDN, l'inexistence officielle de la structure et des collaborateurs du HRIE.

L'engagement politique et l'autonomie budgétaire

L'exemple des résultats obtenus en matière de sécurité routière - des milliers de vies sauvées - et de lutte contre le cancer - des investissements accrus, un cancéropôle créé...- montre qu'un sujet porté au bon niveau politique est certain de bénéficier de l'engagement de tous les acteurs, publics ou non, qui assureront son succès.

Les résultats que l'on peut attendre d'une politique d'intelligence économique, notamment en terme d'emplois préservés aujourd'hui et créés demain, d'indépendance technologique et industrielle, justifient un engagement du même ordre.

De mon expérience politique et de l'observation du fonctionnement de nos institutions et d'exemples étrangers, des entretiens avec les hauts fonctionnaires des ministères potentiellement les plus actifs dans une politique publique d'intelligence économique, de mes rencontres avec des acteurs sociaux ou des chefs d'entreprise, j'ai acquis la conviction que seules la création d'un «conseil de compétitivité et de sécurité économique», placé auprès du Président de la République et celle d'un ministère délégué au «développe-

MAITRISE ET PROTECTION DE L'INFORMATION STRATEGIQUE

HRIE LA MISSION DU HAUT RESPONSABLE EN CHARGE DE

L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

PORTAIL de Gouvernement
PORTAIL Service Public
PORTAIL Légifrance
CONTACT Auteurs

Accueil

Rechercher

QU'EST-CE QUE L'IE

Les enjeux
Le concept
Les pères fondateurs
Les déclinaisons
Les 10 commandements de l'IE

L'ETAT ET L'IE

Le rôle de l'Etat
Les objectifs
Le dispositif public
Le HRIE
L'IE territoriale

L'ETAT ET L'ENTREPRISE

Le soutien aux entreprises stratégiques
Veille et alerte
Formation et recherche
L'IE hors de France
La protection des actifs immatériels
Les partenaires

ACTUALITÉ

Les derniers titres
Les édits
Revue de presse
Agenda

EDITO | UNE VITRINE, UN CARREFOUR ET UN TREPLIN

La mission du Haut Responsable chargé de l'intelligence économique a désormais son site internet. Véritable relais de la politique publique impulsée par le Premier ministre, ce site veut être le reflet des actions qui sont menées depuis la création de cette mission, fin 2003. Il a pour ambition d'être à la fois une vitrine, un carrefour et un tremplin.

Ce site vitrine a, tout d'abord, pour but de présenter l'intelligence économique, telle qu'elle est pratiquée en France, en s'attachant à définir son périmètre et son champ d'action, ainsi que les objectifs et les moyens que l'État met en œuvre pour sensibiliser et susciter l'appropriation de cette démarche par les acteurs de la vie publique et économique.

Ce site carrefour a, ensuite, pour finalité de permettre d'accéder à de multiples informations utiles qui peuvent aider et soutenir les entreprises. C'est la raison pour laquelle vous trouverez des documents téléchargeables, des recommandations et cette lettre d'information à laquelle vous êtes invités à vous abonner !

Ce site tremplin a, enfin, pour intention de renvoyer les internautes vers d'autres sites plus spécialisés et d'autres sources d'informations plus pertinentes pour conduire l'action de votre organisation. Ainsi trouverez-vous des liens vers la Fédération des Professionnels de l'IE ou encore vers des Agences régionales dynamiques en matière d'IE.

Ce site est loin d'être achevé. Il est appelé à évoluer et à être enrichi en détaillant les actions menées, en donnant accès à des informations utiles et en orientant vers d'autres sites et d'autres sources. Nous sommes à l'écoute de toutes les suggestions, pour qu'il réponde le mieux possible aux attentes des utilisateurs.

A bientôt,
Alain Juillet

ACTU | LES DERNIERS TITRES

resse Agenda

* 29 et 30 juin 2006
Colloque intelligence informationnelle "Paris-Pékin 2006" organisé par Monsieur Brulé de Rémur, directeur de l'IR2I (29 et 30 juin). Informations au 04 67 67 93 37

* 27 juin 2006
L'académie des experts comptables organise une conférence à Nantes le 27 juin prochain avec la présence d'Alain Juillet. Plus d'information sur le site : www.lacademie.info

* Doctorants et intelligence économique
Joaquim Nassar, collaborateur du Haut responsable chargé de l'intelligence économique sera à Rouen le 16 juin prochain pour une conférence à destination des doctorants et des post-doctorants de l'université de Rouen.

Revue de presse

Ouvrage de Bernard Carayon
Le député Bernard Carayon vient de publier son dernier

www.intelligence-economique.gouv.fr Le site du HRIE

De la pandémie à l'intelligence économique: une approche transversale...

Aux Etats-Unis, dans le cadre des mesures mises en place pour répondre à la menace pandémique, de forts soutiens tant politiques, industriels que financiers ont été apportés au secteur des sciences de la vie.

1. Moyens financiers

En décembre 2005, la Maison Blanche présentait son plan de lutte contre la grippe aviaire. Le budget initialement demandé – 7,1 milliards de dollars - pour l'année fiscale 2006, a été finalement limité à 3,8 milliards de dollars. 3,3 milliards ont ainsi été alloués au ministère de la santé, « Department of Health and Human Services, HHS ». Parmi les principaux projets, on peut retenir les éléments suivants :

- \$ 1,781 milliards alloués au programme vaccinal : achat, développement technologique et infrastructures ;
- \$ 731 millions pour les antiviraux (Tamiflu® des laboratoires Roche et Gilead et Relenza® de GSK), avec pour but affirmé la mise en place d'un stock de 26 millions de traitements d'ici la fin 2006 ;
- \$ 162 millions pour le matériel médical (6000 ventilateurs, 50 millions de masques chirurgicaux, 50 millions de respirateurs N95, des protections faciales, gants et combinaisons). L'HHS soutient de plus la recherche de vaccins produits à partir de cellules, ce qui permettrait une production fiable, flexible et facilement incrémentale, comparativement à des vaccins produits à partir d'oeufs.

2. Moyens réglementaires / juridiques

Alors que la « FDA, Food and Drug Administration » est de plus en plus accusée d'immobilisme, l'agence est particulièrement active dans le plan de lutte contre la grippe aviaire. La FDA propose ainsi une assistance scientifique et réglementaire pour les producteurs de produits diagnostics, permettant ainsi d'accélérer le développement et la commercialisation de ces derniers.

En mars 2006, la FDA, publiait des nouveaux référentiels concernant les données cliniques nécessaires pour démontrer l'efficacité et la sécurité des nouveaux vaccins contre les épidémies saisonnières et les pandémies de grippe. L'agence a également préparé une nouvelle approche pour accélérer l'autorisation de mise sur le marché de ces vaccins.

Si une pandémie survient avant l'autorisation de mise sur le marché d'un vaccin efficace contre la souche responsable, la FDA pourra utiliser son « Emergency Use Autorisation » pour autoriser la commercialisation d'un vaccin n'ayant pas obtenu d'AMM au préalable.

Le premier résultat de toutes ces mesures a été en février 2006, l'autorisation de mise sur le marché d'un nouveau test biologique capable de diagnostiquer la présence du virus H5N1 en 4 heures. Ceci permet de réduire drastiquement le délai de confirmation d'une infection humaine.

Une diminution du risque juridique a récemment été obtenue par l'adoption par le Congrès du « PREP Act » qui permet de réduire la responsabilité des laboratoires pharmaceutiques du fait des produits défectueux, ceci réduira un obstacle majeur au développement d'une forte industrie vaccinale aux Etats-Unis.

3. Accords en R&D

Plusieurs accords de partenariats ont été passés entre les organismes publics et les laboratoires pharmaceutiques, particulièrement dans le domaine vaccinal. L'industrie a en particulier travaillé avec le « NIAID, National Institute of Allergy and Infectious Diseases » pour produire un virus H5N1 inactivé qui a permis de fabriquer le premier vaccin contre ce virus testé cliniquement. Ceci a débouché sur la commande auprès de deux laboratoires pharmaceutiques Sanofi Pasteur et Chiron de 8 millions de doses de ce vaccin.

ment économique» auprès du Premier ministre, nous mettront en ce domaine à *armes égales* avec nos partenaires et compétiteurs mondiaux.

Selon un mode de fonctionnement comparable au «Conseil de sécurité intérieure» mais comprenant également des chefs d'entreprise, des acteurs sociaux et des scientifiques⁴⁵, le «Conseil de compétitivité et de sécurité économique» aurait pour objectif la définition des priorités nationales en matière d'intelligence économique.

Le ministre du développement économique⁴⁶, délégué auprès du Premier ministre, aurait pour mission la coordination interministérielle de la mise en œuvre de la politique définie.

PROPOSITION 3.3

Proposer au Président de la République la création auprès de lui d'un «conseil de compétitivité et de sécurité économique».

PROPOSITION 3.4

Proposer au Président de la République la nomination d'un ministre en charge de la politique d'intelligence économique, délégué auprès du Premier ministre.

L'équipe restreinte du ministre délégué serait essentiellement composée du HRIE et de ses collaborateurs dont il est temps d'individualiser le budget, notamment afin de régler administrativement le détachement des fonctionnaires d'ores et déjà effectué. Des critères LOLF pourront être définis à cette occasion.

PROPOSITION 3.5

Dès le projet de loi de Finances 2007, rendre lisible le budget affecté au HRIE et définir les critères LOLF nécessaires.

L'extension de la mission du HRIE

Pour les pouvoirs publics comme pour l'entreprise, l'information est une matière première stratégique. Dans les années 90, l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT) avait été créée pour apporter à l'Etat et aux entreprises une information utile, notamment en matière scientifique et technologique. Correspondante du réseau des conseillers et attachés scientifiques des ambassades (CAST), l'ADIT, transformée en établissement public industriel et commercial, sous tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Recherche, a développé une activité de veille internationale puis s'est progressivement orientée vers le service aux entreprises. Aujourd'hui transformée en société anonyme, dont le capital va être ouvert au privé, l'ADIT trouvera les moyens de son développement dans le respect des règles du marché et de la concurrence.

Pour autant, les besoins en information de l'Etat n'ont pas disparu et l'actualité présente régulièrement des dossiers en tous domaines nécessitant une prise de position, voire un engagement politique. Répondant, avec succès, à un besoin non satisfait, le HRIE produit régulièrement des notes d'analyse sur des sujets sensibles pour lesquels le cabinet du Premier ministre doit disposer dans les meilleurs délais de points de situations impartiaux, complémentaires des notes administratives émanant des ministères ou de documents fournis par des acteurs économiques ou sociaux. Cet investissement doit être encouragé et renforcé. Dans certains domaines, il complète utilement les points de vue du Conseil d'Analyse Stratégique pour lequel le HRIE et son équipe seraient en mesure de remplir une mission de recherche d'information.

PROPOSITION 3.6

Confier au Haut Responsable à l'Intelligence Economique une mission transversale

⁴⁵A l'instar du «Comité pour la Compétitivité et la Sécurité économique» (CCSE) créé en 1995 et abandonné par le gouvernement de Lionel Jospin en 1997.

⁴⁶C'est au ministre du Développement économique et du Plan qu'ont été déléguées, en 1995, les questions liées à l'intelligence économique, notamment l'animation du CCSE.

France: l'inconnue logiciel!

»Que n'a-t-on pas dit sur le retard français en matière de logiciels !

Mesuré à l'aune du nombre d'internautes, de lignes haut débit en service ou du rang mondial des éditeurs, ce retard semble à première vue indéniable. Mais, après analyse, le groupe de travail réuni à l'initiative du Commissariat Général du Plan fait ressortir une tout autre vision. D'abord parce que l'édition de logiciels ne représente à elle seule que 13 % environ des 64,6 milliards d'euros de la dépense informatique globale de 2000. De même, les applications Internet grand public, bien qu'en forte croissance, ne pèsent encore que marginalement. En fait, l'ensemble du secteur du logiciel est indiscutablement dynamique : 270 000 emplois en 1999, une croissance moyenne de 15 % entre 1995 et 2000, un quart des embauches de jeunes diplômés de Grandes Ecoles en 2001. En outre, les instruments de mesure utilisés pour l'apprécier sont biaisés : les distorsions statistiques induisent une sous-estimation du poids du logiciel dans la croissance et le PIB français par rapport aux États-Unis. Sans pouvoir évaluer précisément les volumes respectifs, par manque d'outils pertinents, le groupe souligne que le retard global n'est probablement pas si grand. Il présente du reste des disparités très fortes : important pour l'administration et le grand public, inexistant pour les grandes industries exportatrices.

Il n'est pas inéluctable non plus : l'histoire de l'informatique est traversée de ruptures technologiques et socio-économiques qui ont fait des dominants d'un temps les victimes du suivant. Sans prétendre décrire les prochaines révolutions, le rapport cite les travaux d'ITEA qui indiquent les possibles bouleversements à venir (open source, web services, grilles de calcul, composants logiciel, etc.), autant d'opportunités à saisir.

L'enjeu est immense. En effet, le logiciel n'est pas seulement un secteur économique comme un autre ; c'est aussi l'un des meilleurs moyens à la disposition des autres secteurs de l'économie pour augmenter leur compétitivité. Le groupe s'est consacré à rechercher quelles actions publiques pouvaient contribuer à renforcer l'économie française du logiciel. Ses recommandations s'orientent dans plusieurs directions.

Il recommande tout d'abord l'amélioration des outils incitatifs existants, le crédit impôt recherche et le Réseau national des technologies logicielles, en dotant ce dernier de moyens financiers nettement accrus et d'une plus grande autonomie, pour une meilleure efficacité.

Il analyse ensuite ce que représenterait l'évolution annoncée du droit de la propriété intellectuelle : l'extension des brevets à tous les procédés logiciels, alors qu'ils sont aujourd'hui réservés aux seuls logiciels ayant un réel effet technique. Ces brevets pourraient s'ajouter, si la Communauté européenne le décide, à la protection des logiciels offerte depuis toujours par le droit d'auteur. De l'inventaire des acteurs gagnants et perdants, il ressort que l'impact d'une telle mesure serait globalement négatif en Europe, surtout si la France ne réussissait pas à convaincre ses partenaires d'encadrer une telle évolution et si des mesures énergiques de protection et d'assistance financière et juridique n'étaient pas mises en place.

Le rapport examine également les problèmes de normalisation. Dans ce domaine, la tendance naturelle de l'économie du logiciel est de favoriser l'émergence de standards. Il s'agit parfois de standards choisis par la communauté des industriels : le rôle des Pouvoirs Publics est dans ce cas d'aider les entreprises françaises à participer aux organismes concernés et de favoriser les initiatives nombreuses des entreprises françaises et européennes autour de plates-formes logicielles libres et de standards ouverts. Il arrive souvent que ces standards soient la propriété de sociétés indépendantes, bénéficiant alors d'une position dominante. Le groupe souligne que la notion de facilité essentielle, qui est appliquée aux secteurs de l'énergie ou des télécommunications, rendrait mieux compte de la situation de certains logiciels devenus quasiment incontournables et pourrait avantageusement être étendue à l'industrie du logiciel.

Enfin, les pouvoirs publics ont un effet d'entraînement considérable sur le secteur du logiciel par le biais de leurs propres achats. L'ensemble des administrations et des collectivités locales consacrait plus de 9 milliards d'euros en 2000 à la dépense informatique. Le logiciel en représente une part importante, et surtout une part stratégique pour la modernisation de l'État : à vrai dire, la refonte des systèmes d'information des administrations est indispensable pour améliorer le service rendu, tout en réduisant son coût. Si des efforts louables ont été faits ces dernières années, il ne sera possible d'aller plus loin qu'en mettant le citoyen au cœur du système, au travers d'un « guichet unique numérique ».

Cela nécessitera un changement de comportement majeur de l'État en tant qu'acheteur : mise en place d'une Direction des systèmes d'information centralisée, responsable des choix d'architecture et des outils communs, adaptation du Code des marchés publics pour permettre aux administrations d'acheter au meilleur coût, de profiter des offres d'information, de soutenir des solutions open source dont elles seront le pre-

mier utilisateur et bénéficiaire, de construire des partenariats durables avec des entreprises capables de leur fournir les systèmes dont elles ont besoin.

Dynamique, créatrice de richesses, l'industrie française du logiciel est un atout pour la compétitivité des entreprises et des administrations. Les actions proposées dans ce rapport pour la dynamiser sont peu coûteuses. Il convient maintenant, à l'instar de ce que les États-Unis font depuis longtemps, de prendre conscience de cette opportunité et de l'exploiter.»

Hughes Rougier, directeur général adjoint de Communication et Systèmes, Introduction du rapport du Commissariat Général du Plan sur l'économie du logiciel, 2001

Les technologies de l'information au service des pôles de compétitivité

La Cosmetic Valley est le premier réseau français d'industriels de la filière beauté. Installés à Chartres, en Eure-et-Loir, 100 entreprises et 6000 professionnels y regroupent compétences et dynamisme. Au total, ce sont plus de 200 millions de parfums et produits de beauté qui sont fabriqués chaque année par ce réseau de professionnels.

Comme dans tous les secteurs d'activité soumis à la concurrence, la compétitivité des entreprises de cette filière dépend de leur aptitude à connaître et à contrôler leur environnement (clients, concurrence, technologies de substitution, normes, législations, ...).

Grâce au soutien de la Région Centre et de l'Etat, le pôle de compétitivité Cosmetic Valley va pouvoir évaluer pour 8 mois, à partir de septembre 2006, l'efficacité des technologies de l'information au service du développement économique. Une plate-forme logicielle¹ capable de prendre en compte des flux importants de documents issues de sources d'origine diverses et d'offrir à ses utilisateurs une large palette d'outils de recherche, de « géointelligence », et d'aide à l'analyse va être testée.

Cette expérimentation porte sur des cas concrets soumis par des entreprises adhérentes de la Cosmetic Valley. Un comité de pilotage, associant les acteurs de ce projet ainsi que des représentants de l'Etat et de la région centre, déterminera si les fonctionnalités expérimentées répondent bien aux besoins de la Cosmetic Valley et plus généralement à ceux d'un pôle de compétitivité.

¹ « Sprint » développée par Thales. L'expérimentation est accompagnée par des experts en intelligence économique de sa filiale Arisem.

Nombre d'utilisateurs d'internet dans le monde

	en millions
Etats-Unis	152
Chine	72
Japon	52
Allemagne	32
Grande-Bretagne	30
Corée du Sud	25
France	24
Canada	19
Italie	17
Inde	17
Brésil	13
Espagne	12
Pays-Bas	11
Russie	11
Australie	10

694 millions de personnes de plus de quinze ans utiliseraient internet dans le monde soit 14% de la population mondiale. La part des utilisateurs américains est passée de deux tiers il y a dix ans à un quart aujourd'hui.

Source: dépêche AFP du 6 mai 2006 reprenant une étude de la société américaine ComScore Networks.

de conseil en matière de recherche de l'information en vue d'apporter aux autres ministères ou entités stratégiques (pôles de compétitivité) les savoir-faire nécessaires à la mise en place de leurs propres moyens de recherche et de traitement de l'information.

Le rôle particulier des technologies de l'information dans la compétitivité globale européenne

Comme ses partenaires européens, la France s'est engagée, à travers un plan national de réforme dans le «processus de Lisbonne», tel qu'il a été reformulé en 2005. L'objectif réaffirmé à cette occasion est de faire de l'économie de l'Union européenne, l'économie la plus compétitive au monde, notamment par un investissement massif en matière de recherche et de formation.

Si la maîtrise et le développement des technologies de l'information sont les moyens privilégiés d'atteindre cet objectif, les enjeux sont tels qu'il est impossible de se satisfaire de la seule utilisation des technologies concernées comme de simples moyens, sous peine d'imposer à l'Europe une dépendance chronique à long terme: les grands acteurs actuels en matière de technologies de l'information n'appartiennent pas, en effet, à notre continent. Il est par ailleurs nécessaire d'encadrer ces technologies afin d'en garantir un usage sûr et sécurisé.

Plus largement, notre manière d'appréhender - éventuellement d'organiser - les mutations engendrées par les technologies de l'information, reflète notre relation collective à l'économie et à la société elles-mêmes. Selon une alternative classique: soit nous estimons que l'homme est au service de l'économie et du progrès, soit nous considérons que ce sont l'économie et le progrès qui sont au service de l'homme.

La première approche a montré son efficacité: en vingt ans l'essor des techniques informatiques a transformé tous les aspects de notre vie quotidienne tant professionnelle que personnelle ou collective. De grandes entreprises ont été créées, suscitant la génération spontanée de quelques fortunes, et la part des technologies de l'information dans les produits et services comme dans le PIB⁴⁷ ne cesse d'augmenter. Le développement d'internet a exacerbé cette tendance jusqu'à l'excès et l'éclatement, en 2002, de la «bulle» boursière.

Mais ces avancées n'ont pas également bénéficié à tous - au point que la «fracture numérique» est un des thèmes récurrents des sommets mondiaux de la société de l'information. En outre, la reproduction, au sein de l'économie numérique, de certains mécanismes combattus dans l'économie classique et les mesures prises pour répondre à l'accroissement de la cybercriminalité ou au nom de la lutte contre le terrorisme porte atteinte à nos libertés individuelles, voire à la sécurité nationale. Si nous n'y prenons garde, le confort apporté par le développement des technologies de l'information se transformera en contraintes et le développement économique en cristallisation de monopoles, d'autant que, depuis des années (cf encadré ci-contre) et faute des moyens statistiques nécessaires, nous sous-estimons le poids de ce secteur dans notre PIB.

Europe: une situation de dépendance insupportable à terme

En ce qui concerne les technologies de l'information, l'Europe - le reste du monde?- est, en 2006, à l'égard des Etats-Unis d'Amérique comme l'était la France, en 1945, à l'égard de l'arme nucléaire: dans une situation de

⁴⁷Même si nous ne disposons pas des outils statistiques nous permettant de suivre cette évolution.

Huge spy effort in U.S. emerges; Bush insists privacy of millions isn't hurt

Big U.S. telephone companies did not deny Thursday that they had turned over the call records of tens of millions of people to the National Security Agency as part of a domestic surveillance program far broader than previously known, allowing the creation of an enormous database.

A report of the extensive data collection in USA Today drew bipartisan outrage among lawmakers, but brought a quick rebuff from President George W. Bush, who insisted that "the privacy of ordinary Americans is fiercely protected." The president denied, in an unscheduled appearance, that the government was "mining or trolling through the personal lives of millions of innocent Americans" and insisted that his administration was simply doing its best to protect the country from terrorist attack.

USA Today said that the National Security Agency's domestic surveillance program, first revealed in December, had not been strictly limited to people suspected of terrorist links, but instead involved "amassing information about the calls of ordinary Americans most of whom aren't suspected of any crime."

The newspaper attributed its report to anonymous sources with direct knowledge of the program. But Bush, while critical of the impact of the report, did not specifically deny its substance, nor did any other government official.

The big telephone companies, in carefully worded statements, did not deny cooperating with the program.

"Our customers expect, deserve and receive nothing less than our fullest commitment to their privacy," said AT&T, the largest U.S. phone-service provider. "We also have an obligation to assist law enforcement and other government agencies responsible for protecting the public welfare, whether it be an individual or the security interests of the entire nation."

A BellSouth spokesman said cautiously that "we have not provided any information we would need a subpoena for."

The legal position of the phone companies they have been loath in the past to share personal information is sure to be intensely examined.

The report is bound to complicate the confirmation of General Michael Hayden, the president's nominee to head the Central Intelligence Agency, and at a time when Hayden appeared to be making progress in overcoming congressional opposition, linked partly to questions about the surveillance program.

Lawmakers of both parties demanded more information. Some Republicans defended the program, but others said they found the news report unsettling.

The newspaper said that the spy agency was not listening to the millions of calls, but rather analyzing patterns of numbers called in an effort to detect terrorist activity.

"I don't think this action is nearly as troublesome as being made out here," said Senator Jeff Sessions, Republican of Alabama.

But Representative John Boehner of Ohio, the House Republican leader, said that while he needed to know more, "I'm not sure why it would be necessary to keep and have that kind of information."

The Republican who heads the Judiciary Committee, Senator Arlen Specter of Pennsylvania, vowed to summon the phone companies that reportedly have cooperated with the NSA AT&T, Verizon Communications and BellSouth to explain "exactly what is going on."

A Democrat, Senator Dianne Feinstein of California, warned of a "major constitutional confrontation" over the program, and said it might create a "growing impediment" to Hayden's confirmation.

There have been reports that the NSA was engaged in data-mining sifting electronically through enormous amounts of information but the scope was unclear. USA Today quoted one source as saying that the NSA had amassed "the largest database ever assembled in the world."

Such telephonic oversight will be politically sensitive, making it more difficult for the administration to assert that its program was narrowly focused on people with presumed terrorist links.

Bush's unscheduled remarks on the matter seemed to signal clear administration concern. The report came in a week when the president's public approval ratings reached new lows, dragged down by the Iraq war, high gasoline prices and other issues. Bush sought to reassure Americans that the program was carefully circumscribed.

"Our intelligence activities strictly target Al Qaeda and their known affiliates," he said. "Al Qaeda is our enemy, and we want to know their plan."

Bush added, "The government does not listen to domestic phone calls without court approval."

Asked about the program Thursday after emerging from a Capitol Hill

meeting, Hayden replied: "All I would want to say is that everything the NSA does is lawful and very carefully done, and that the appropriate members of Congress, the House and Senate, are briefed on all NSA activities."

Hayden helped develop the program, created in the nervous days after the 2001 terror attacks, while heading the National Security Agency, and he has vigorously defended it as central to the fight against terrorists.

Bush again indirectly chastised the press for reporting details of the surveillance program. "Every time sensitive intelligence is leaked," he said, "it hurts our ability to defeat this enemy."

The newspaper report said that only one phone company, Qwest, had refused to cooperate with the NSA request, fearful of the legal implications.

Brian Knowlton, International Herald Tribune, 12 mai 2006

Le téléphone portable: outil classique d'espionnage

Grèce-politique-sécurité-justice

Ecoutes en Grèce: le patron de Vodafone dénonce la responsabilité d'Ericsson

Athènes, 9 mars 2006 (AFP) - Le directeur général en Grèce de la société de téléphonie Vodafone a mis en cause jeudi devant des députés la responsabilité de l'opérateur Ericsson dans l'affaire des écoutes téléphoniques illégales dont ont été victimes les plus hauts responsables du pays, entre 2004 et 2005.

Georges Koronias a déclaré devant une commission parlementaire que seules «des personnes mandatées par Ericsson» étaient en mesure d'activer le logiciel qui a permis d'écouter des dizaines de personnes, dont le Premier ministre Costas Caramanlis et plusieurs de ses ministres.

Ce logiciel, fabriqué par Ericsson, était installé dans les systèmes de Vodafone, sans que ses dirigeants soient au courant, a-t-il affirmé.

«Quiconque a mis en place ce logiciel pour activer (les écoutes) avait une connaissance complète de l'environnement (Ericsson)», a-t-il dit. «Ericsson nous a expliqué qu'une série de codes étaient nécessaires pour activer ce logiciel, et seul Ericsson les connaît», a-t-il insisté.

Au total, une centaine de personnes ont été écoutées via leur téléphone portable, sans que l'on sache par qui, même si la plupart des médias grecs soupçonnent les Etats-Unis d'être à l'origine de l'opération.

Les écoutes ont démarré environ deux mois avant l'organisation par Athènes des jeux Olympiques de 2004, une édition marquée par l'obsession sécuritaire face aux risques terroristes.

Une information judiciaire est en cours sur cette affaire. La justice enquête notamment sur le suicide suspect d'un cadre de la compagnie Vodafone le 9 mars 2005, la veille de la révélation des faits par la société au gouvernement grec.

jph-rh/dk/sym

AFP 091748 Mar 06

Sécurité informatique: la CIA veille sur de grandes entreprises et institutions françaises!

Quels doivent être les critères de sélection des matériels et logiciels garantissant la sécurité informatique des réseaux des entreprises et des institutions? Dans ce domaine, la performance ou le coût, voire les critères du code des marchés publics, sont-ils les seuls éléments à prendre en compte?

Le fonds d'investissement de la CIA, In-Q-tel participe au développement de l'entreprise Arcsight, leader dans son domaine du SIM (Security Information Management). Comme ses concurrents, les produits d'Arcsight permettent d'avoir une vision globale et en temps réel du niveau de sécurité des systèmes d'information des entreprises ou des institutions dans lesquels ils sont installés. A ce titre, ils ont accès à toutes les informations provenant des systèmes de protection informatique de l'entreprise et connaissent donc les éventuelles vulnérabilités. Une connexion directe avec Arcsight est maintenue en permanence pour l'optimisation des solutions installées...

Bien que des solutions européennes alternatives - et notamment françaises, existent, la solution Arcsight, portée par des SSII, est implantée dans plusieurs grands comptes français...

<http://www.inqtel.com/invest/arcshint.html>

dépendance totale.

Aussi, la récente initiative prise par le Président de la République de préparer, à l'attention de nos partenaires européens, un memorandum⁴⁸ pour une «Europe numérique» peut être utilement complétée par l'affirmation de principes garantissant les libertés - et notamment la liberté d'entreprendre, dans un environnement favorable à une concurrence libre et non faussée - et par une proposition d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme ambitieux de rattrapage technologique.

Pour l'Union européenne, maîtriser la chaîne de la valeur des technologies de l'information suppose la volonté politique de s'accorder sur des principes d'actions simples (propositions 3.7 et 3.8), et d'agir sur l'ensemble du secteur des technologies de l'information à travers ses paramètres scientifiques et techniques - processeurs (propositions 3.10 et 3.11), systèmes d'exploitation et applicatifs -, ses paramètres économiques - innovation, concurrence (proposition 3.12)- et ses paramètres sociaux - compréhension et acceptation sociales des phénomènes (propositions 3.13, 3.14).

Des principes d'actions favorisant les libertés

L'interopérabilité⁴⁹ et les standards ouverts, condition du développement économique européen en matière de technologies de l'information

Pour corriger les effets pervers de l'internationalisation des échanges, le développement de la mondialisation qui mettaient en péril les cultures minoritaires, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (Unesco) adoptait en décembre 2005 une convention sur la «protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles».

Pour contrer le risque d'appauvrissement qui existe en matière de technologies de l'information en raison des pratiques de quelques grands acteurs mondiaux, il importe d'abord de proposer à nos partenaires européens d'adopter le principe d'interopérabilité en matière de développement informatique comme garantie du développement - voire, dans certains secteurs, de la survie - de l'industrie européenne des technologies de l'information. Ainsi, l'adoption, en mai 2006, par l'ISO du standard ouvert de document bureautique, «Open Document Format», (odf) en garantit sa pérennité, autorise son utilisation sans risque par les acteurs économiques et publics et favorise le développement de logiciels concurrents reprenant ce format, qui devient ainsi pour l'utilisateur source d'une liberté de choix et d'une meilleure qualité de produit.

PROPOSITION 3.7 Compléter le mémorandum pour une «Europe numérique», en proposant à nos partenaires européens d'établir l'interopérabilité comme règle de droit commun fondamental en matière de développement informatique.

PROPOSITION 3.8 Proposer à nos partenaires européens de favoriser systématiquement les standards ouverts et, comme premier exemple, d'imposer le format international ISO «odf» pour la création et la diffusion de tout document officiel échangé dans le cadre européen.

Le logiciel libre, une efficacité adaptée à l'économie numérique

Si l'activité économique liée aux technologies de l'information est essentiellement mesurée à travers le marché des logiciels «propriétaires» dont l'utilisation est soumise à certaines contraintes, une part croissante de cette économie, bien que difficilement mesurable, est fondée sur des logiciels

⁴⁸http://www.industrie.gouv.fr/portail/ministre/comm.php?comm_id=7047 .

⁴⁹L'interopérabilité est la capacité d'un système à pouvoir interagir avec tout autre système jugé utile. Voir fr.wikipedia.org/wiki/Interopérabilité .

La licence GPL, base de la diffusion des logiciels libres

La «General Public Licence¹» (GPL) est née dans la suite logique du projet GNU, créé en 1984, par Richard Stallman alors chercheur en intelligence artificielle au Massachusetts Institute of Technology (MIT) dont l'objectif était de réintroduire, à côté d'une logique purement marchande, la coopération dans la communauté des développeurs informatiques et de proposer des programmes «ouverts» développés de manière collaborative.

La GPL repose sur quatre «libertés»:

- liberté d'exécuter le logiciel, pour tout usage ;
- liberté d'étudier le fonctionnement d'un programme et de l'adapter à ses besoins (et donc d'accéder au «code source» du logiciel);
- liberté de redistribuer des copies du logiciel;
- liberté d'améliorer le programme et de rendre publiques les modifications afin que l'ensemble des utilisateurs en bénéficie.

Ces quatre libertés sont fondées sur le principe du «copyleft» -allusion transparente- qui permet «à l'utilisateur de copier, utiliser, étudier, modifier et distribuer son œuvre, avec la restriction que celui-ci devra laisser l'œuvre sous les mêmes conditions d'utilisation, y compris dans les versions modifiées ou étendues. Autrement dit, l'utilisation du copyleft est contagieuse².»

Dans la licence GPL, ni les droits moraux ni les droits patrimoniaux ne sont cédés. Le code français de propriété intellectuelle qui définit comme règle l'inaliénabilité du droit moral est donc respecté.

Contrairement à une idée reçue, diffusée notamment par les opposants au logiciel libre, un logiciel développé sous licence GPL peut être commercialisé. Il s'agit là d'une autre différence fondamentale avec les logiciels propriétaires dont les licences interdisent à la fois l'accès au code source - et donc sa modification pour une amélioration ou l'ajout de nouvelles fonctionnalités - et sa redistribution, commerciale ou non.

La version 3 de la GPL est en cours de rédaction³. Elle fait l'objet d'après discussions au sein de la communauté du libre, notamment autour de la question de la gestion des «mesures techniques de protection» (MTP) destinées à tenter d'empêcher la copie - voire la lecture- des œuvres.

¹ <http://www.gnu.org/licenses/> ; traduction française non officielle : <http://www.linux-france.org/article/these/gpl.html>

² <http://fr.wikipedia.org/wiki/Copyleft>

³ <http://gplv3.fsf.org/>

«It is also important to note here that the most critical infrastructures, like this PKI, should be build using U.S. technology. I have concerns with foreign software, unknown trust and quality being integrated in the critical U.S. systems.»

Daniel G. Wolf, Director of Information Assurance, NSA

http://www.cs.columbia.edu/~smb/papers/transcripts_cyber-sec_072203.htm



2007: le libre choix pour le poste de travail du député

Fin 2005, l'Assemblée nationale disposait de 1780 postes informatiques, équipés chacun de logiciels de bureautique, de messagerie et d'anti-virus d'une valeur de 718€ (soit environ 1 300 000 € pour le total du parc installé. La vente liée pratiquée pour le système d'exploitation ne permet pas d'en évaluer le coût réel). Le coût moyen par poste de la maintenance est de 400 € par an (soit environ 700 000 € par an). Sur les 101 serveurs déployés, 80 fonctionnent encore sous licence Windows, 10 sous Unix, 3 sous Novell et 8 seulement sous le système «libre» Linux.

Pour son poste de travail, jusqu'à ce jour, le député n'avait pas le choix du système d'exploitation et des applicatifs mis à sa disposition. Bernard Carayon a proposé au Président de l'Assemblée nationale, qui en a approuvé le principe, que pour la prochaine mandature, les députés élus puissent choisir entre un poste de travail «propriétaire» et un poste de travail «libre».

Un groupe de travail devrait être constitué à l'automne 2006, composé de représentants de chaque groupe politique, afin de déterminer le profil du futur poste de travail constitué à partir de logiciels libres. A qualité et sécurité équivalentes¹ ou supérieures, ce nouveau poste de travail du député devrait présenter plus de fonctionnalités que l'actuel, notamment afin de favoriser les échanges avec les électeurs et l'équipement des circonscriptions.

Plus largement, cette orientation en faveur du déploiement de solutions libres correspond aux réflexions engagées par l'administration de l'Assemblée nationale sur l'évolution de son équipement.

¹ Et à coût sensiblement inférieur.

«open-source» ou «libres». Ceux-ci donnent à chacun le droit d'utiliser ce type de logiciel comme il l'entend, la possibilité de l'étudier - et donc d'avoir accès à son code source -, le droit de le copier et de le distribuer, ainsi que le droit de le modifier et de distribuer des versions modifiées du logiciel.

Les logiciels «libres», la plupart du temps disponibles gratuitement mais protégés par la propriété intellectuelle (régime des droits d'auteur) comme tout logiciel, fonctionnent sous le principe d'une Licence Publique Générale (GPL, voir ci-contre).

Des centaines de milliers de développeurs à travers le monde participent à la production des logiciels libres. Ce travail collaboratif est fondé sur l'émulation et la complémentarité entre développeurs, garantie de la qualité et de la pérennité des logiciels.

Enfin, et parce que le code source est public et donc auditable, la sécurité des logiciels libres peut être mieux assurée.

L'exemple belge

Depuis 2003, la Belgique s'est engagée dans une politique publique d'utilisation de standards ouverts et de logiciels libres au sein des administrations fédérales et régionales.

En 2004, dans une déclaration de politique générale, le secrétaire d'Etat de l'Informatisation de l'Etat déclare: «*Pour toute nouvelle application informatique, l'administration utilisera des standards ouverts. Pour les applications existantes, une migration progressive vers les standards ouverts sera réalisée. Les standards ouverts permettent notamment de garantir que les utilisateurs (entreprises, citoyens et fonctionnaires) puissent en tout temps se mettre en contact avec l'administration et accéder aux données les concernant. La liste des standards ouverts utilisés par l'Etat sera rassemblée au sein du Cadre Fédéral Belge d'Interopérabilité en concertation avec les Communautés et Régions.*

Les logiciels libres (aussi appelés open-source) doivent être sérieusement pris en compte au sein de l'administration fédérale. Quelques services publics ont déjà commencé à migrer d'un environnement de logiciels propriétaires vers un environnement de logiciels libres. Fedict⁵⁰ suivra ces projets pilotes et évaluera les résultats et formulera des recommandations pour l'ensemble de l'administration».

En France, la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat (DGME) a engagé un appel à commentaires pour un «Référentiel Général d'Interopérabilité»⁵¹. Une première décision concrète doit être l'adoption du standard ouvert «odf» par l'administration française⁵².

PROPOSITION 3.9

Introduire, par voie réglementaire, l'usage obligatoire de ce format par l'administration française pour la création et la diffusion de tout document administratif.

Les paramètres scientifiques et techniques

Les microprocesseurs

La conception, la fabrication comme le marché des microprocesseurs sont aujourd'hui dominés par des entreprises américaines (Intel, AMD, Motorola).

Outre le fait de disposer des matières premières nécessaires, la conception d'un microprocesseur nécessite la maîtrise de trois étapes:

¥ l'écriture du circuit logique à l'aide d'un langage de description

⁵⁰Service public Fédéral des Technologies de l'information et de la Communication.

⁵¹<http://www.adele.gouv.fr/wiki/index.php/Accueil>.

⁵²L'incidence budgétaire serait de plus favorable.

Quaero: contre la dépendance, la volonté politique et l'ambition industrielle

A la suite du conseil des ministres franco-allemand d'octobre 2004, qui a conclu à la nécessité de relancer les grands programmes sur une base conjointe en ciblant les hautes technologies, la Délégation Générale pour l'Armement a proposé d'investir la thématique du traitement du traitement de la parole, du langage et de l'image.

Le projet Quaero a ainsi été officialisé en août 2005 par le Président de la République comme un des premiers projets de l'Agence pour l'Innovation Industrielle.

L'objectif de Quaero est de développer des technologies de rupture et les exploiter afin de conquérir des nouveaux marchés de grande ampleur et à forte valeur ajoutée. Les domaines technologiques couverts relèvent du traitement automatique des contenus multimedia :

- indexation, recherche d'informations et navigation;
- traitement du langage naturel, de la parole et de l'audio, traduction écrite ou orale;
- traitement d'images fixes et de la vidéo;
- fusion de méta-données.

Les marchés ciblés sont ceux des moteurs de recherche pour le grand public et l'entreprises, de la distribution des programmes audiovisuels, des nouveaux media (télévision sous IP), des bibliothèques numériques, des outils de veille concurrentielle, etc. Dix-sept partenaires sont

impliqués dont Thomson, Deutsche Telecom et France Telecom, Jouve, Exalead, Bertin, Studio Hambourg, Vecsys, l'université de Karlsruhe, l'INRIA, le LIMSI (CNRS)...

Le projet devrait durer cinq ans et le montant total des investissements publics et privés voisins des 300 M€.

Les compétences en termes de recherche dans le domaine du traitement de la parole sont de très haut niveau mais reposent sur quelques individus, et leur renforcement est critique. Les compétences dans le domaine du traitement d'image sont plus nombreuses mais de niveaux très hétérogènes et sans culture de mesure de performances, et la mise en place d'une infrastructure pérenne d'évaluation est nécessaire pour distinguer les meilleurs et structurer le domaine. Aussi, le projet Quaero a un important pouvoir fédérateur de la recherche française et allemande.

Parallèlement, la création d'un « laboratoire » franco-allemand est envisagée. Il serait localisé en France et regrouperait dans un premier temps 60 à 80 chercheurs œuvrant dans le domaine du traitement de la parole et du langage. Le « laboratoire » pourrait étendre ses compétences au traitement de l'image (soit en tout 150 à 200 personnes). L'effet d'entraînement serait important (recrutement), le « laboratoire » pouvant structurer l'effort européen. alors que l'Union Européenne prévoit dès 2006 des premiers budgets sur le thème des moteurs de recherche audiovisuels.

logique: bien qu'il ne s'agisse que de formules mathématiques en théorie non brevetables, cette étape fait de plus en plus l'objet de dépôt de brevets ;

¥ le placement des portes logiques sur le processeur, qui conditionne partiellement la qualité des circuits produits, car il influe sur la dissipation de la chaleur et les interférences électromagnétiques entre les unités fonctionnelles. Cette étape fait l'objet d'une protection intellectuelle sui generis gérée par l'Office Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ;

¥ la technique de gravage du circuit, naturellement brevetable, qui marque en pratique les limites de la loi de Moore⁵³ en raison du nombre de transistors qu'il est possible d'intégrer sur une surface donnée.

Or l'Europe continentale, c'est-à-dire l'Union européenne et la Russie, dispose bien des laboratoires de recherche et des ressources humaines⁵⁴ et techniques (savoir-faire de ST Microelectronics, pôle de compétitivité Minalogic, etc.) qui lui permettent la maîtrise de la conception et de la fabrication de microprocesseurs.

Il est donc possible d'engager l'Europe continentale dans la définition de nouvelles familles de processeurs par un programme collaboratif de type « open core⁵⁵ » afin de disposer des « briques de base » nécessaires. En ce qui concerne la recherche fondamentale, l'orientation pourrait par exemple porter sur les nouvelles technologies magnétiques (de type M-RAM), dans lesquelles l'Europe excelle. Cela permettrait de combler l'écart existant entre vitesse des processeurs et vitesse des mémoires, ce qui constituerait sans aucun doute une des clés des architectures des ordinateurs du futur.

PROPOSITION 3.10

Proposer aux Etats membres de l'Union européenne dans le cadre du memorandum pour une «Europe numérique» un chapitre spécifique concernant la maîtrise amont de la chaîne de la valeur des technologies de l'information et proposer d'associer la Russie à ce travail de recherche et développement.

Dans cette optique, une «agence européenne des technologies de l'information» associant les pays volontaires de l'Union Européenne (la Russie pourrait également y être invitée) favoriserait la déclinaison concrète de cette maîtrise. Véritable «pôle de compétitivité international virtuel», fondé sur une utilisation optimisée des technologies de l'information et travaillant sur la base des principes d'interopérabilité et d'appui sur le travail collaboratif, il jouerait le même rôle pour l'Europe que, jadis, le Commissariat à l'Energie Atomique pour la France.

En ce sens, la France pourrait engager les premiers travaux dans le cadre d'un pôle de compétitivité ou d'un réseau de recherche et d'innovation technologique.

PROPOSITION 3.11

Proposer à nos partenaires de l'Union européenne et à la Russie d'étudier la faisabilité d'une «agence européenne des technologies de l'information».

Créer un «pôle de compétitivité» dédié aux logiciels libres, notamment sur les aspects liés à la sécurité.

Les systèmes d'exploitation et applicatifs

Le marché est également dominé majoritairement par une entreprise américaine, Microsoft, avec son système d'exploitation Windows. Deux au-

⁵³La puissance de calcul d'un ordinateur double tous les dix-huit mois.

⁵⁴A l'instar des mathématiciens français ou russes - recrutés après la chute du mur de berlin par les Américains - comme le furent les savants allemands après la deuxième guerre mondiale.

⁵⁵Voir opencore.org. Le principe de ce programme est l'enrichissement mutuel par l'accès ouvert au code source développé librement utilisable.

Netizens awake

PAUL DUGUID

Yochai Benkler : "THE WEALTH OF NETWORKS"

How social production transforms markets and freedom

528pp. Yale University Press. £21.25 (US \$40).

Thirty years ago, the twenty-year-old General Partner of what was then known as Microsoft announced his graduation from the company's ranks by denouncing computer hobbyists. «Most of you», Bill Gates wrote in an «open» letter aimed at the Homebrew Computer Club, «steal your software.» (The Club, whose members included the founding partners of Apple and Osborne computers, had circulated a computer program which had been developed by Gates.) If no one pays, Gates demanded, «will quality software be written?». The question was rhetorical. Standard economics maintains that without payments there is no incentive to produce. Yochai Benkler's book *The Wealth of Networks* suggests that standard economics may no longer hold. A combination of social and digital networks has, changed how «quality software» is written and, Benkler believes, will change much else besides.

The following two decades vindicated Gates. Payments made Microsoft the dominant software company and Gates the richest man in the world. In 1998, however, a leaked Microsoft memo, suitably called the «Halloween Document», showed that freely distributed software was haunting Gates again. The concern was not software piracy. To Microsoft, that was another cost of business, like shoplifting to a supermarket. The new threat was more serious. «OSS poses», the memo reported, «a direct, shortterm revenue and platform threat to Microsoft.» OSS stands for Open Source Software, a growing body of software created and distributed voluntarily. This movement began in the United States as opposing views of software production clashed again. On the East Coast, a firm established to sell products from MIT's Artificial Intelligence Laboratory denied students access to software they had helped write. On the West, where Berkeley students had been freely developing and distributing «Unix» software, AT&T encumbered the process with expensive licences. Software code is a written set of instructions for machines. As a text, these can be copyrighted, but as instructions they can, with effort and expertise, be reformulated to maintain their import but avoid copyrighted language. Programmers at MIT and Berkeley then wrote substitute code and left it «open» (unlike Microsoft's, which is firmly closed), so that others could inspect it and even contribute to it. With the rise of the internet, these and similar projects began to bring together contributions from programmers worldwide.

Such a haphazard process might seem amateur and inept. In fact, Open Source software underpins much of Google and Yahoo's operations, Apple's computers, and IBM's business. The majority of servers providing Web pages on the internet use an Open Source program called Apache. A growing number of people reach those pages with an Open Source browser called Mozilla Firefox. Having undermined Microsoft's dominance of both server and browser software, Apache and Firefox alone make the threat to Microsoft significant. Benkler proposes that similar networks of volunteers will threaten more than Microsoft: working in a similar fashion, but outside software, they are capable of transforming the entire «information and cultural production sector». In the process, they will increase political autonomy, enrich the public sphere, and replace mass culture with a more spontaneous folk culture. The vision is expansive. Yet Benkler gives less emphasis to these grand ends than he does to the means - legal, political and commercial that might be used to thwart them. To protect their entrenched interests, the giants of the «industrial information economy» are resisting the shift to the «networked information economy», Benkler argues. Among his villains are the firms of the not so new economy such as Gates's Microsoft, the barons of the old media and, above all, Hollywood. A story of unscrupulous corporations opposing democratic change itself sounds like a Hollywood script, but it is not unfounded. Benkler and other scholars of «internet law» have repeatedly fought the commercial-political alliances that seek longer copyright law, broader trademark protection, and stronger patent enforcement. These alliances maintain that if strong intellectual property laws are good, then stronger ones must be better. Benkler responds that in a networked economy this isn't necessarily true, and he summons Open Source software as evidence. Stronger controls, he argues, have worrying implications not only for open software (which is directly threatened by software patents), but also for open political discourse. New networks offer a glimpse of a new polity and the ancien régime is struggling to prevent its birth. *The Wealth of Networks* is a reveille for netizens. Opportunities within our grasp and tides to be taken at the flood have become standard rallying calls of the digital «revolution». Here, they stimulate interest and generate urgency for what is at base a dense discussion about the «institutional ecology of the digital environment». The argument is undoubtedly important, but

Benkler's combination of analysis and polemic, swinging in tone from the formality of a legal brief to ingratiating illustrations aimed at the jury, is not always convincing.

His examples are noticeably partial. The society in view is a noble place where bloggers shame big media and volunteers help identify planetary craters for a NASA website. It is not, evidently, a place where bloggers post details of abortion providers «wanted dead or alive», or where vigilantes identify illegal immigrants for Texas websites. A Panglossian innocence is particularly evident in the discussions of cultural production. The issues here have substance. As William St Clair recently showed (TLS, May 12), commercial interests and over-restrictive copyrights have enmeshed important cultural works before, and they might do so again. The issues are also appealing. It is not hard to rouse outrage over the idea that the Shakespeare of tomorrow will be doomed if Disney binds the Holinshed of today or to elicit sentimental approval for volunteers who are creating open cultural resources. Benkler plays more for the sentiment than the substance - perhaps because his democratic view of culture as «self-expression» is a limited one. With network connections, he seems to suggest, we will all prefer to create culture ourselves rather than watch commercial products. It is easy to make a «gift economy» more attractive than Hollywood greed; it is harder to make the case for a do-it-yourself culture against Hollywood quality. Studio products are not all as deplorable, nor are all their audiences such dupes, as Benkler would have us accept. Even netizens might prefer to see *The Mighty Wind* than be entertained by a revival of the «open, participatory, transparent folk culture» it parodies.

Benkler's sustained comparison with Open Source software implies that Open Source cultural production will achieve the highest standards too. But when Open Source methods are taken beyond software, we need to ask whether their 'quality-assurance methods travel too. Much Open Source software demands a certain level of skill; reading its code and diagnosing problems requires even more, and making changes needs expertise. Furthermore, changes are accountable to the hardware, which will refuse to operate if the software is ineptly written. Thus in numerous ways, Open Source software projects inherently select for computer skill. Indeed, difficulties these projects have had developing software for ordinary users reflect difficulties their skilled contributors have in understanding the limits of the unskilled.

Benkler doesn't examine cultural projects in sufficient detail so as to allow comparison. He points to a few, including Project Gutenberg, an online library of digitized books, and Wikipedia, an online encyclopedia. Both are «open»: each is free and anyone can participate in their construction (and many do). Neither project has the inherent selection measures that software projects have. Neither has approached in their world the sort of prominence or respect that Open Source software has achieved in its. Benkler himself will only go as far as saying, «Anecdotally, Wikipedia appears to be a reasonable substitute for most commercial encyclopedias». This sort of hedging doesn't breed confidence. Given their openness, both Project Gutenberg and Wikipedia are surprisingly good and unsurprisingly bad. Some thirty years in, the making, Gutenberg offers about 17,000 «etexts». Many seem unexceptional, but for some the need to avoid copyright entanglements has led contributors to resurrect editions which were better left buried. Its version of Pan, the novel by the Nobel-Prizewinner Knut Hamsun, for example, puts William Wurster's ridiculously prudish translation of 1921 before unsuspecting readers. Relying on a communications medium admired for its ability to «route around censorship», yet driven by a certain contempt for scholarship, Project Gutenberg threatens to make a number of poor editions - some bowdlerized, some originally corrupt, and some newly corrupted for the new medium - the internet standard. Wikipedia has grown much faster, producing a million entries in five years. (Benkler oddly calls them «definitions», suggesting unfamiliarity with the form.) These tend to be good when there are reliable sources to be found on the internet and poor when there are not. Once again, some odd antecedents are revived. The entry for Laurence Sterne, for example, contains passages lifted without acknowledgement, from the 1828 periodical *The Mirror for Literature* and from the 1911 *Encyclopaedia Britannica*, not because either passage is insightful (neither is), but presumably because both texts are online. The use of the *Britannica* leads this up-to-the-minute internet encyclopedia to list only one book published after 1912 among the dozen works suggested for further reading on Sterne.

It is hard to assess overall quality from small samples, but oddities like this suggest that these projects, while benign and even useful for those with a discerning eye, may be treacherous for the general readers they wish to serve. There is a major difference between cultural resources like these and Open Source software. Standard use of Open Source software is usually a testament to skill. Standard use of an encyclopedia, by contrast, is a confession of ignorance. With the library or a reference work, we expect to defer to the authority of the text, not, as we are asked here, to find problems and fix them. Other aspects of re-

tres systèmes d'exploitation se partagent le reste du marché: OsX de l'américain Apple et Linux, deux systèmes dérivés du système Unix d'ATT. Si OsX, comme Windows, est un système d'exploitation dit « propriétaire » au code source « fermé », maîtrisé par les seuls développeurs de ces entreprises, Linux est un système d'exploitation dit « libre », fondé sur le principe d'acceptation de la licence GPL, au code source ouvert (« open-source ») et accessible au travail collaboratif de milliers de développeurs à travers le monde.

Les grandes entreprises éditrices de logiciels peuvent produire à la fois des logiciels « propriétaires » et « libres », à l'instar de Novell, Borland ou IBM.

Outre la liberté créatrice apportée par la disponibilité de logiciels destinés à tous usages, le coût quasi nul d'acquisition⁵⁶ -seul le matériel est à acquérir- permettant la réduction de la fracture numérique⁵⁷, le double avantage des systèmes d'exploitation « libres » réside dans leur plus grande stabilité – ils bénéficient de l'expertise de développement d'un nombre plus important de développeurs de toutes cultures -et leur sécurité – la publication du code source permet de vérifier plus facilement qu'il n'y a pas, au sein du code, de « porte d'accès dérobée » - ce qui donnerait à un individu ou une organisation malveillants d'accéder à la machine (et donc au réseau) sur laquelle est installé ce système.

Des applicatifs (bureautique, traitement de documents multimédia, logiciels spécialisés...) sont également développés selon les principes « propriétaire » ou « libre ».

Les paramètres économiques et sociaux

Dans la structure du marché des technologies de l'information, la taille du parc installé est plus importante que l'innovation technologique proposée. Ainsi le prédécesseur de Windows, MS-DOS, s'est imposé, non par une innovation ou une rupture technologique, mais par l'avantage anti-concurrentiel de la vente liée. Comme Windows aujourd'hui, MS-DOS était fourni à l'origine avec chaque ordinateur vendu. Microsoft n'a fourni de réels efforts d'innovation pour aboutir à sa première version de Windows qu'après l'apparition d'un système concurrent mis au point par Apple, MacOs. Mais le système d'exploitation d'Apple, bien qu'ayant apporté de multiples innovations (interface graphique du bureau, souris...) n'a pu s'imposer face au parc installé, verrouillé par Microsoft.

Pourtant, aujourd'hui, il existe une solution alternative aux systèmes d'exploitation issus de firmes américaines, qui réside dans les systèmes d'exploitation et applicatifs « libres », dont une des caractéristiques majeures est d'être interopérables entre eux et avec les applicatifs propriétaires (la réciproque n'étant pas vérifiée).

Microsoft l'a d'ailleurs bien compris. Un des objectifs principaux de cette entreprise est de contenir par le biais de rabais, de fourniture « quasi gratuite » de services et de matériels, l'installation de systèmes et d'applicatifs « libres » parmi ses grands comptes clients⁵⁸.

Le choix de l'utilisation de logiciels libres fait par de grandes administrations, comme l'Education nationale ou la Direction de la Gendarmerie na-

⁵⁶Voir J.M. Lapeyre: le basculement de l'administration fiscale française vers le logiciel libre a entraîné une économie du coût de possession de 90% ! http://www.logiciel-libre.gouv.qc.ca/fileadmin/Contrib/Monde/Europe/20060504_CoursIGE_LL.pdf .

⁵⁷De nombreuses collectivités territoriales françaises utilisent déjà systèmes d'exploitation et applicatifs « libres » pour permettre à leurs administrés d'accéder à la connaissance, aux services notamment de proximité, à l'emploi.

⁵⁸Le chiffre d'affaire annuel de Microsoft avec les administrations françaises doit se situer aux alentours de 300 à 400 millions d'euros.

ference works question the applicability of open networks to these kinds of cultural production. In an earlier essay called «Coase's Penguin», containing the germ of the argument presented in this book, Benkler emphasized the «modularity» and «granularity» of Open Source software: it is made up of units that can be worked on independently and those units are relatively small. These features make software ideal for numerous contributors to work on small, uncoordinated contributions without disrupting overall coherence. They also support the assumption that entities providing information, whether software or books, are built up in an open-ended fashion from well-formed, atomistic and autonomous units of information.

Benkler makes less of these features in *The Wealth of Networks*, perhaps because such assumptions sit less well with cultural projects. Libraries and reference books may be more modular than novels or symphonies, but even they resist compartmentalization of the order of software. The granule of a reference book might feasibly be the entry. Wikipedia makes it the sentence or even the word. Participants regularly make changes at this level, often without any sense of obligation to the entry as a whole. Hence internal contradictions, repetition and non sequiturs are regular failings of Wikipedia entries. Moreover, reference books are not open-ended collections of modular articles. They are in-

tentionalistic selections. Inclusion and exclusion are in themselves significant. In *Persuasion*, Sir Walter Elliot found consolation in the Baronetage because he was included and others excluded, not because anyone could be added. Encyclopedias are also (as their name implies) bounded selections and they indicate significance through the relative length given to articles. We can tell a certain amount about the merits of Wikipedia, but relatively little about the relative merits of the subjects at issue, when we see it allocates some 11,000 words to *Seinfeld* and 5,000 to Shakespeare, or 4,800 to Barbie (the only entry Benkler discusses) and 1,800 to Bellow.

Of course, Benkler's book is not about Project Gutenberg or Wikipedia, it is about the «transformation of the information and cultural production sector». Few are unaware that this sector is undergoing transformation, and Benkler's identification of major forces at work is important and enlightening. His underlying vision, however, builds on the possibility of extending «peer production» beyond software to social and cultural projects. Doubts about the equivalence he assumes suggest that, for all the thought that has gone into this book, there is more work to do here, particularly on that question of quality Gates raised thirty years ago.

The Times Literary Supplement, July 7 2006 www.the-tls.co.uk

tionale, montre que ces solutions alternatives sont fiables. D'autres institutions envisagent de laisser le libre choix aux utilisateurs (voir page 74).

PROPOSITION 3.12 Charger le ministère de l'Industrie de mettre en place un tableau de bord de l'évolution de l'utilisation des logiciels libres «open source» dans l'ensemble de l'administration publique.

PROPOSITION 3.13 Charger le ministère de l'Industrie, avec l'aide de la DGME, de recueillir et diffuser les bonnes pratiques administratives en ce domaine, notamment celles développées par les collectivités territoriales. L'expérience européenne devra également être prise en compte⁵⁹.

Les débats récents autour du projet de loi «Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information» ont montré combien nous n'avions pas, collectivement, mesuré les conséquences, dans tous ses aspects, du développement de ces technologies. Nos modes publics d'appréhension de ces sujets sont inadaptés, comme nos modes de concertation.

L'enjeu d'une bonne compréhension de l'impact des technologies de l'information ne concerne pas seulement l'économie nationale ou la vie quotidienne de nos compatriotes, il concerne également notre démocratie. Ainsi, le vote électronique choisi récemment pour l'élection des sénateurs représentant les Français de l'étranger montre les limites, voire les dangers, de l'utilisation inappropriée de ces technologies⁶⁰.

La tenue d'«Assises du numérique», ouvertes largement et décentralisées, permettrait aux acteurs politiques et administratifs, économiques et sociaux de prendre la mesure des bouleversements en cours ou attendus, et d'apporter leur propre expertise à la collectivité nationale⁶¹. Ces assises pourraient se dérouler au cours d'un trimestre, pour permettre une vraie concertation et expression des publics concernés.

PROPOSITION 3.14 Confier au Conseil Economique et Social le soin d'organiser dès l'automne 2006 des «Assises du numérique».

⁵⁹Voir par exemple <http://europa.eu.int/idabc/> , <http://ec.europa.eu/idabc/en/chapter/5585> , <http://ec.europa.eu/idabc/en/document/2623/5585> .

⁶⁰<http://traitdunion.homeip.net/ELECTIONS-AFE-2006/COMPRESS/c1.html#rapport> et http://www.recul-democratique.org/article.php3?id_article=167 .

⁶¹Mon collègue Richard Cazenave et moi-même avons écrit au Premier ministre en mars dernier pour lui faire cette proposition.

Capacité de projection: l'action d'influence et la conquête de marchés

« Le diplomate qui ne serait pas un patriote ne pourrait être qu'un musicien qui ne serait pas un mélomane... Les combats ne sont jamais finis et les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères doivent, où qu'ils soient, avoir le réflexe du combattant. »

François Seydoux de Clausonne, «Le Métier de Diplomate», Editions France-Empire, 1980

LOLF: des indicateurs inopérants

- Aucune prévision ne figure dans les indicateurs du Programme 185, Rayonnement culturel et scientifique, rendant sans effet leur énumération.

- S'agissant des données rétrospectives, il est difficile de comprendre les importants écarts statistiques pour les mêmes indicateurs, selon tel ou tel programme. Par exemple, le « nombre d'élèves inscrits dans les sections scolaires bilingues » en 2004, était-il de 51 786 (Mission Action Extérieure de l'Etat/Programme 185/Objectif 1/indicateur n°1) ou de 210 800 (Aide Publique au développement/Programme 209/Objectif 3/indicateur n°1) ? La même question se pose pour le « nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les établissements culturels » puisque, sous le même intitulé et pour la même année 2004, il est indiqué qu'ils étaient 68 000 (Programme 185/Objectif 1/indicateur n°3) et 107 000 (Programme 209/Objectif 3/indicateur n°3). Il sera d'autant plus difficile d'établir des prévisions, fondant l'action publique, que l'on ne connaîtra pas la base de départ.

- Plusieurs indicateurs quantifient des événements qui échappent pour l'essentiel à l'action de la France. Faire référence au nombre de crises internationales (Programme 105/Objectif 3/ indicateur n°3), au nombre de négociations conduites dans les enceintes multilatérales (Programme 105/ Objectif 4/ indicateur n° 1) permet de quantifier l'action diplomatique et les moyens mis en œuvre mais non de mesurer notre capacité à peser sur les débats. Il en est de même pour la référence à la cohérence entre les décisions prises par les institutions multilatérales d'aide au développement et nos priorités géographiques et sectorielles (Programme 110/ Objectif 1/ indicateur n°1 et 2) dont le document budgétaire reconnaît lui-même que, s'agissant des décisions stratégiques de la Banque mondiale « l'influence de la France est bien évidemment limitée ».

- D'autres indicateurs, enfin, quantitatifs, rétrospectifs et statiques, ne définissent aucun objectif politique de progression de notre influence, tel le dénombrement d'élèves des écoles française à l'étranger sans que l'on sache à quelle population totale ces données se réfèrent ni la part relative de ces établissements face aux grands réseaux internationaux concurrents (Programme 151/ Objectif 3/ indicateur n°1).

L'action extérieure est devenue largement une action d'influence. La politique de puissance se combine désormais avec une politique de maîtrise des idées.

Une action difficile à mesurer

L'influence ne se mesure pas seulement par le poids de la puissance publique mais également par la capacité de l'ensemble de la collectivité nationale à peser sur les débats où se conçoivent, s'échangent et se formalisent les idées.

Ce double constat devait se traduire dans les faits par la définition d'objectifs précis relatifs à notre capacité d'influence. Mais pour le moment, s'agissant de l'Etat, la mise en place de la LOLF à compter de 2006 n'a pas conduit à la définition de ces objectifs, assortis d'indicateurs, pouvant être précisés ou redéfinis après un temps d'expérimentation.

En effet l'examen des documents budgétaires préparés à l'occasion de la loi de finances pour 2006 a montré que l'effort de définition qui a été engagé est demeuré incomplet (cf encadré ci-contre).

En ce sens, la définition d'indicateurs d'influence pourrait prendre en compte des éléments concrets, tels que :

- l'évolution du taux de scolarisation d'élèves français et étrangers dans les établissements français de l'étranger, par rapport aux autres réseaux d'enseignement;
- l'évolution du nombre d'ONG françaises accréditées auprès de l'ONU ;
- l'évolution du nombre de postes à haut niveau (y compris les secrétariats de comités techniques) détenus dans les organisations internationales de normalisation (ISO, CEI, CEN, UIT...);
- le pourcentage des normes de l'ISO d'origine française ainsi que celles traduites en français;
- le nombre de grands contrats civils et militaires remportés;
- le nombre de brevets internationaux et européens déposés par des entreprises françaises;
- l'évolution des critères et du résultat du classement mis en place par des institutions officielles ou privées (Doing Business, etc.).

PROPOSITION 4.1

Intégrer dans la loi de finances des indicateurs d'influence dans les différents programmes conduits au titre de l'action internationale de l'Etat, notamment sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères, du ministre des Affaires européennes devenu autonome et du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie⁶².

Le ministère des Affaires étrangères, vecteur fondamental de la projection

Tous nos interlocuteurs, en particulier ceux rencontrés à l'occasion de nos déplacements hors de France, ont été convaincus, chacun à travers le prisme de ses propres intérêts, de la nécessité d'une politique étrangère cohérente et de l'importance du rôle d'initiative et d'accompagnement que doivent assumer nos représentations sur le terrain.

Tous confirment que l'action extérieure est à la fois une question de volonté et de méthode.

La volonté

L'action extérieure de la France procède par nature de la volonté poli-

⁶² De ce point de vue, l'indicateur n°2 de l'objectif 1 du programme 105 (Présence des français et usage du français dans les organisations internationales), qui est, du point de vue de la progression de notre influence, le plus pertinent de ceux qui figurent dans les documents budgétaires, pourrait être développé et scindé en plusieurs indicateurs.

Le Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact)

I- Un appel aux bonnes volontés

En janvier 1999, lors du Forum économique mondial de Davos, le Secrétaire Général de l'ONU, a lancé l'idée d'un partenariat avec les entreprises destiné à «donner un visage humain à la mondialisation» en mettant en avant leur responsabilité éthique, sociale et environnementale. Ce projet, baptisé «Global Compact» (Pacte Mondial), a été formellement adopté en juillet 2000 à New York, recueillant dès son lancement l'adhésion d'une quarantaine d'entreprises multinationales.

Le Pacte Mondial est avant tout une plate-forme d'échanges fondée sur des valeurs universelles, permettant d'identifier et de diffuser des «bonnes pratiques». Il repose sur l'adhésion à dix principes, issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement ou de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Les entreprises qui participent au Pacte Mondial s'engagent à :

- 1/ Promouvoir et respecter les droits de l'homme
- 2/ Veiller à ce que leurs propres sociétés ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme
- 3/ Garantir la liberté d'association et le droit de négociation collective
- 4/ Eliminer toutes les formes de travail forcé
- 5/ Abolir le travail des enfants
- 6/ Eliminer toutes les formes de discrimination au travail
- 7/ Appliquer le principe de précaution face aux problèmes environnementaux
- 8/ Prendre des initiatives afin de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
- 9/ Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- 10/ Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin (principe ajouté lors du Sommet du Pacte de juin 2004).

La démarche novatrice du Secrétaire Général de l'ONU, s'adressant directement aux entreprises afin de leur demander de soutenir l'action des Nations Unies, s'inscrit dans une volonté plus large de renforcement du rôle régulateur de l'Organisation des Nations Unies dans la mondialisation.

Le Pacte Mondial est fondé sur une coopération entre plusieurs acteurs: Organisation des Nations Unies, organisateur et modérateur de l'initiative via un bureau placé directement auprès du Secrétaire Général, entreprises, représentants de la société civile (syndicats et ONG), gouvernements et agences de développement.

II- La France a réservé un accueil favorable à cette initiative.

Le gouvernement contribue à son financement depuis 2003. Des grands groupes comme Suez et Veolia en ont été parmi les premiers signataires. La présidence française du G8, en 2003, a été l'occasion d'apporter un soutien officiel à cette initiative au plus haut niveau de l'Etat.

La participation publique française n'est toutefois que la 7ème (121 350 USD), à un niveau équivalent à celui du Royaume Uni (129 099 USD) et de l'Allemagne (116 620 USD) mais bien inférieurs à ceux de la Suède (supérieure à 500 000 USD), de la Norvège, du Danemark, de la Suisse et de l'Espagne, alors que la France est le cinquième contributeur au budget ordinaire des Nations Unies. Les Etats-Unis et le Japon, principaux contributeurs de l'Organisation ne participent pas directement au financement de l'administration du Pacte.

403 entreprises françaises ont adhéré au Pacte Mondial au 17 mars 2006, soit 14 % du nombre total (2 896 entreprises).

Un « Forum français des Amis du Pacte Mondial » a été créé et s'est constitué en avril 2005, en association loi 1901, présidée par M. Bertrand Collomb.

III- Le Pacte s'est renforcé de manière à peser dans le débat sur les normes environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

Depuis le Sommet de juin 2004, le Pacte Mondial a fortement accru ses ambitions. Le nombre d'entreprises adhérentes est passé de 40 à

près de 3000. Initialement souple et informelle, son organisation s'est institutionnalisée (réunions de sommets, mise en place d'un réseau international qui a vocation à couvrir l'ensemble des pays membres des Nations Unies). Une politique systématique de vérification de l'application de ses principes par ses membres a été mise en place (publications de comptes-rendus dans les rapports annuels ou dans des rapports de développement durable, mise en place de contrôle de qualité).

En même temps les participants du Pacte entendent travailler de conserve avec les institutions poursuivant les mêmes objectifs.

C'est le cas sur les marchés financiers. Ainsi, ils entendent contribuer à la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance pour déterminer les méthodes et critères d'évaluation des titres cotés sur les marchés financiers, en collaborant avec des analystes financiers et des banques d'affaires. De même, ils travaillent, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et les professionnels de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour développer la prise en compte de critères ISR par les grands investisseurs institutionnels.

Sur ce point, on note que la **Global Reporting Initiative, organisation privée basée aux Etats-Unis, qui est partenaire du PNUE et du Pacte Mondial, compte parmi ses principaux contributeurs des groupes industriels américains** (Ford Motors, General Motors, Baxter, Nike), **anglo-néerlandais** (Shell), **de grandes ONG à dominance anglo-américaines** (Amnesty International, Greenpeace International, Human Rights Watch, Oxfam, Transparency International, WWF International), **des groupements d'entreprises spécialisés dans l'ISR et des professionnels de l'audit comptables essentiellement américains, mais aucune participation française identifiée.** Le Pacte mondial, avec l'aide de la Société Financière Internationale du groupe Banque Mondiale, permet enfin de développer une stratégie équivalente sur les grands marchés boursiers, afin d'identifier et de mettre en valeur les titres des entreprises répondant à ses principes.

C'est également le cas dans le domaine de la normalisation. Des représentants du Pacte mondial participent aux travaux de l'ISO portant sur l'élaboration d'une future norme ISO 26 000, à paraître en principe d'ici 2008, en matière de Responsabilité sociale des entreprises.

En ce qui concerne par ailleurs la lutte contre la corruption, les services du Pacte préparent des recommandations visant à mettre en pratique la lutte contre la corruption, en utilisant les travaux de l'ONG Transparency International et de la Chambre Internationale de Commerce.

tique. Elle est d'emblée l'affaire de l'Etat qui incarne l'intérêt de la nation. Elle est l'expression de la capacité de projection de notre pays, c'est-à-dire de la capacité de propager son image et ses valeurs, de défendre sa place dans le concert des nations et d'assumer sa part de responsabilité dans la maîtrise des bouleversements du monde.

A l'égard des autres nations, l'action extérieure de la France se doit tout d'abord d'être la sienne, comme manifestation du sentiment national, qui lui donne «âme et légitimité»⁶³.

C'est en ce sens qu'il appartient toujours et en premier lieu au chef de l'Etat de porter la voix de la nation, en donnant l'impulsion à l'action extérieure. Cela signifie que l'action extérieure doit rester unique, et que le rôle des pouvoirs publics, et d'abord celui du ministère des Affaires étrangères, est de mettre en œuvre la politique définie par le chef de l'Etat, seul garant de la légitimité de cette action.

L'unité de l'action extérieure est également fondamentale parce que le monde actuel invite de façon sans cesse plus immédiate, tous les acteurs du cadre national à se tourner vers l'étranger et donne à ceux-là l'illusion de pouvoir l'appréhender seuls.

Aussi s'agit-il de dépasser un apparent paradoxe entre la volonté de l'Etat de mettre en œuvre une politique étrangère unique et la nécessité de prendre acte des aspirations, en son sein et dans l'ensemble de la population, à des relations spécifiques avec l'international.

De fait, la tâche de l'Etat est de s'assurer des moyens et des outils pour coordonner ces aspirations, en faire la synthèse et les accompagner.

Le ministère des Affaires étrangères, dans ce cadre, est fort de son outil diplomatique et de son réseau de représentations à travers le monde, le deuxième après celui des Etats-Unis d'Amérique. Mais il pèse peu, sur les plans budgétaire et administratif, par rapport aux grands ministères de compétence nationale et d'abord face à celui de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Pour autant le ministère des Affaires étrangères doit, en s'appuyant sur l'impulsion donnée par le chef de l'Etat, faire de l'exigence de l'unité de la politique extérieure, l'instrument d'une concertation décloisonnée, d'abord entre services de l'Etat, pour la définition de ses actions extérieures, et pour leur mise en œuvre sur le terrain.

Le décloisonnement entre administrations de l'Etat est en même temps essentiel pour l'appréhension de ce que représente l'intérêt général en termes de politique extérieure. Cette appréhension, pour être complète, doit être accompagnée d'une vraie assimilation des besoins des autres acteurs de la société au sens large.

En d'autres termes, la définition et l'application d'une politique étrangère unique, en cohérence avec l'intérêt général, doit se fonder davantage sur une mutualisation des capacités d'expertise et d'action à la fois de la puissance publique et de la société civile.

Dans ces conditions, le ministère des Affaires étrangères ne définit pas seul la politique extérieure de la France, ne se substitue pas aux autres administrations, en particulier de compétences techniques, dans leurs relations avec l'étranger et n'assume évidemment pas les activités des entreprises dans leur conquête des marchés extérieurs. A fortiori, le ministère des Affaires étrangères se place en amont, au moment de la gestation, des grandes orientations extérieures de l'Union européenne.

La place et le rôle du ministère des Affaires étrangères sont distincts de ceux occupés par d'autres entités publiques. Moins qu'ailleurs, l'Etat ne

⁶³ Bernard de Montferrand «La France et l'Etranger», Albatros, 1987.

Disney et Microsoft au secours de la réputation américaine

ÉTATS-UNIS Une organisation soutenue par de grandes entreprises veut améliorer l'image des États-Unis dans le monde.

Washington

ET Si on confiait à Disney la gestion des files d'attente des contrôles de l'immigration aux aéroports américains ? Après tout, ils s'y connaissent : ils ont révolutionné l'organisation des queues dans leurs parcs d'attractions et leurs visiteurs gardent le sourire. L'idée fait partie de toutes celles que mijote le Business for Diplomatic Action. Cette organisation, fondée en 2004 et soutenue par de grandes entreprises comme McDonald's et Microsoft, a pour objectif d'améliorer l'image des États-Unis dans le monde.

A sa tête, Keith Reinhard, 71 ans, ancien président de DDB Worldwide Communications, une des plus grandes agences de publicité mondiales. Si les États-Unis étaient une marque, « nous serions en crise », résume-t-il. « Nous sommes perçus comme étant bruyants, arrogants, insensibles, ignorants... » Et cette mauvaise image a, selon lui, des conséquences commerciales: une enquête menée dans les pays du G 8 indique que 18 % de leurs ressortissants disent éviter d'acheter des produits américains. « Le tourisme étranger n'est pas revenu à son niveau d'avant le 11 septembre 2001. Les États-Unis ne représentent plus que 6 % du tourisme mondial, contre 7,4 % en 2001. » Autre indicateur pré-occupant, une enquête demandant à des adolescents de 14 pays de citer leurs marques préférées ne voit aucune Américaine parmi les trois premières (Nike, la première américaine, se classe quatrième, derrière Sony, Nokia et Adidas). « C'est devenu cool et politiquement correct de taper sur les Américains », conclut Keith Reinhard, qui cite une campagne publicitaire des voitures Smart en Afrique du Sud : « Ingénierie allemande. Innovation suisse. Rien d'américain. »

Le publicitaire reproche au gouvernement actuel d'être longtemps resté dans le déni sur le su-

jet, mais se garde de lui faire porter toute la faute de l'anti-américanisme ambiant. « Cela fait plus de vingt ans qu'il se développe. A la chute du communisme, les États-Unis sont devenus la seule superpuissance, motif de ressentiment et d'envie. Les Américains ont mené le mouvement contesté de la globalisation. L'Irak et Abol Ghraib ont mis le feu à ces sentiments anti-américains »,

Mini guides de « citoyens du monde »

Ce que recommande l'organisation ? Changer la perception de la « marque ». Il cite une étude de 2004 : « Seuls 17 % des Français qui ne sont jamais venus aux États-Unis ont une image positive de notre pays. Chez ceux qui ont déjà visité le pays, on passe à 52 %. Il faut que les étrangers arrivent en invités et repartent en ambassadeurs ». D'où son idée de demander à Disney d'aider les services de l'immigration. « Chez Disney, on sait faire en sorte que les visiteurs se sentent bienvenus même quand ils font la queue. Ceux qui gardent nos frontières ont l'attitude opposée. Il ne s'agit pas de changer les règles d'immigration, mais d'adopter une attitude plus souple afin d'être perçus comme une société accueillante. »

Autre façon de solliciter le monde des affaires pour redresser l'image des États-Unis, Business for Diplomatic Action a édité des mini guides de « citoyens du monde » qui seront remis aux cadres de 800 entreprises pour leurs déplacements à l'étranger. Parmi les conseils : parlez moins fort, n'insistez pas sur votre profession en vous présentant - « ailleurs, c'est moins important » qu'aux États-Unis -, inutile de parler baseball, et, ce que vous appelez « soccer », c'est du football et c'est le sport préféré de la planète... « Les Américains font 60 millions de voyages à l'étranger par an, un quart de ces voyages sont des voyages d'affaires », note Keith Reinhard. Alors pourquoi pas conseiller à ceux qui vont en France de s'intéresser « aux derniers résultats du Paris Saint-Germain » ?

GUILLEMETTE FAURE, «Le Figaro», 25-26 août 2006

Etats-Unis: un nouvel exemple de la »synthèse« des intérêts publics et privés.

doit donner l'exemple, face au monde extérieur, de ses propres dissensions internes. Aussi le ministère des Affaires étrangères doit-il assurer la synthèse des intérêts publics et privés qui, pour être légitimes, restent partiels, coordonner les décisions d'actions extérieures et conduire leur mise en oeuvre effective à l'étranger. Assurément, la force du ministère des Affaires étrangères réside en sa présence continue et visible sur le terrain, en sa capacité à gérer une transposition globale de l'Etat hors de ses frontières et à y accompagner les aspirations de la société civile.

La méthode

En réponse à l'attente des acteurs de la puissance publique et de ceux de la société civile, l'administration en charge de l'action extérieure doit consolider une dynamique, en circuit continu, entre le processus de décision, la mise en oeuvre de celle-ci et l'évaluation de son impact, qui satisfasse concomitamment à trois exigences: le renforcement d'une concertation décloisonnée, la mutualisation des réseaux d'influence et l'affinement de la répartition des missions ministérielles.

Le renforcement d'une concertation décloisonnée

Il importe de mettre en place, sur la base des procédures existantes, des mécanismes complémentaires de concertation permettant de colliger les expertises, de les coordonner effectivement et d'en établir les décisions d'action notamment sur le terrain.

L'occasion de la préparation des instructions pour les chefs de mission diplomatique en partance, marque le point de départ d'une concertation qui se constitue, pour être cohérente, en boucles continues, créant par leur effet d'entraînement, des corollaires entre la décision, l'action et l'évaluation de celle-ci.

PROPOSITION 4.2 Charger le ministère des Affaires étrangères de renforcer les moyens de concertation pour les missions diplomatiques à l'étranger, notamment:

A. Par l'élargissement de la procédure d'établissement des instructions, pour les chefs de mission diplomatique en partance, coordonnée par le ministère des Affaires étrangères.

1. participation de toutes les administrations de l'Etat concernées à la réunion de préinstruction avec contribution écrite, étayée par objectifs;

2. participation des corps consulaires, des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche à une réunion séparée, avec contribution écrite, également étayée par objectifs;

3. réunion du futur chef de mission avec les groupes d'amitié et les commissions concernées de l'Assemblée nationale et du Sénat;

4. rencontres individuelles, à l'initiative du futur chef de poste, avec les acteurs de la vie économique concernés et synthèse de leurs objectifs;

5. consultation entre administrations concernées, pour l'établissement définitif, par objectifs, des instructions par le ministère des Affaires étrangères.

B. Par la mise en oeuvre des instructions et leur évaluation

1. concertation du MAE avec les administrations concernées sur les objectifs proposés dans le plan d'action établi par l'Ambassadeur, six mois après sa prise de fonctions;

2. concertation annuelle avec les administrations concernées sur l'évaluation par objectifs de la mise en oeuvre du plan d'action;

C. par la concertation «en circuit continu».

Un meilleur placement des experts nationaux détachés (END)

Les institutions européennes peuvent faire appel à des Experts nationaux détachés (END) pour des durées comprises entre 6 mois et 4 ans.

Contrairement à ce que cette appellation pourrait laisser entendre en droit français, ces experts sont mis à disposition, c'est-à-dire payés par leur employeur d'origine et reçoivent seulement des institutions européennes une indemnité complémentaire, permettant de faire face aux dépenses d'expatriation.

La France est le pays qui utilise le plus cette procédure mais n'a pas de véritable stratégie de placement. Ce résultat est par conséquent plus le résultat d'une politique de «replacement» de la part des administrations françaises que de placement véritable sur des fonctions stratégiques.

Au début de février 2006, il y avait 192 END français, soit beaucoup plus que les autres grands États membres (125 pour l'Allemagne et 106 pour le Royaume Uni, en 2005). En nombre, les experts français arrivent en tête dans toutes les grandes Directions générales de la Commission, à l'exception de la DG Relations Extérieures.

Sur le plan qualitatif, la mission a pu mettre en évidence que, dans l'ensemble, les administrations françaises envoient leurs experts selon les hasards des plans de carrière et la disponibilité des agents. Dans la plupart des ministères, leur gestion est décentralisée au niveau des directions, selon une logique d'emploi budgétaire. La logique de la LOLF,

qui oblige les administrations à prendre des engagements de plafond d'emplois à équivalent temps plein, ne peut que renforcer cette pratique. Aucune vue d'ensemble n'existe sur les domaines à privilégier. Au surplus, il n'existe aucun suivi des carrières des experts qui sont disposés à faire cette expérience ; les conditions de leur retour ne sont pas assurées. Dans ces conditions, seuls les volontaires sont prêts à la tenter.

Enfin, alors que la Commission accepte de recourir à des experts du secteur privé « au cas par cas » si son intérêt « justifie l'apport temporaire de connaissances spécifiques » (article 3 de la décision du 27 février 2004), la France ne recourt pas, sauf exception (cas d'un auditeur d'un cabinet d'audit), à cette possibilité. Certains END viennent du secteur public (CEA, COGEMA, Framatome) ou ont conservé un statut de fonctionnaire dans des entreprises privatisées (France Telecom). D'autres, contractuels, sont recrutés par le GIP France Coopération Internationale, sous double tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère des Finances pour ensuite être mis à disposition des institutions européennes. Outre l'habitude administrative, définie par le Secrétariat du gouvernement pour les affaires européennes, la raison en est la difficulté juridique et fiscale à mettre à disposition d'une institution extérieure un collaborateur qui demeure rémunéré par l'entreprise (risque d'abus de bien social). On observera toutefois avec intérêt que l'une des rares entreprises à avoir envoyé un END est précisément un grand cabinet d'audit comptable...

Répartition des 183 END mis à disposition, par ministère d'origine

• Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (dont INPI)	54
• Ministère des Transports, de l'Équipement et de la Mer	21
• Ministère de la Défense	23
• Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (dont CNES, CNRS)	13
• Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	12
• Ministère des Affaires étrangères (dont GIP-FCI)	12
• Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (dont AFSSA, INRA)	12
• Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement	7
• Ministère de l'Écologie et du Développement durable (dont Ineris)	5
• Premier ministre	1
• Ministère de la Culture et de la Communication	1
• Ministère de la Justice	1
• Ministère de la Santé et des Solidarités (dont Institut Pasteur, INSERM)	1
• Réserve Inter-ministérielle	1
• Organismes divers	19

1. Normalisation, par circulaire du Premier ministre, des procédures d'échanges d'informations entre administrations relatives à la politique étrangère, avec notamment une obligation d'accusé de réception motivée par les destinataires désignés dans la correspondance diplomatique.

2. Procédures renforcées de suivi par les directions géographiques ou transversales du ministère des Affaires étrangères avec les autres entités administratives ou non-étatiques.

3. Extension progressive du réseau protégé des correspondances diplomatiques (système Schuman) aux autres administrations publiques et avec le Parlement, avec notamment une consultation partielle protégée, sous l'autorité du chef de poste, avant l'envoi des correspondances diplomatiques.

La mutualisation des réseaux d'influence

La capacité de propager l'image et les valeurs de la France et de défendre la place de notre pays sur la scène internationale, doit s'appuyer sur des réseaux forts, composés à la fois par l'ensemble de nos compatriotes à l'étranger et par des personnes étrangères qui ont été immergées durablement dans la vie active de notre pays.

Les uns et les autres constituent une force potentielle de projection et d'influence de notre pays. Ils forment ensemble des réseaux d'influence que les acteurs de la politique extérieure de la France doivent percevoir comme un renfort indispensable à la mise en oeuvre de cette politique. Les réseaux sont largement garants de l'efficacité de l'action de nos représentations dans le monde, réseaux qu'il importe d'entretenir et de nourrir sans cesse.

Dans les faits, il s'agit d'abord de mieux conforter et promouvoir nos compatriotes au sein des organisations internationales, en valorisant leur lien avec la France et, le cas échéant, avec leur administration d'origine.

En même temps, il convient de faire mieux valoir l'expertise des Français vivant à l'étranger et d'encourager leur sentiment d'appartenance à une même communauté.

Les experts nationaux détachés auprès de la Commission constituent un cas particulier qui doit relever du ministère des affaires européennes (cf encadré ci-contre et proposition 4.3).

Enfin, dans ce but, il importe, de façon impérative, de centraliser les banques de données sur les Français établis hors de France ainsi que celles relatives aux anciens élèves étrangers ayant fréquenté nos établissements d'enseignement supérieur, nos grandes écoles et nos centres de recherche. A cela doivent s'ajouter les informations concernant les personnes ayant eu des liens avec les activités économiques et culturelles de notre pays.

C'est en raison de sa présence permanente à l'étranger que le ministère des Affaires étrangères est l'administration la plus habile à mutualiser ces réseaux d'influence.

PROPOSITION 4.3 Charger le ministère des Affaires étrangères de mettre en place, sous l'autorité du Secrétaire général, une direction regroupant:

A. le service des fonctionnaires internationaux aux compétences élargies pour:

1. agir pour le placement des Français dans les organisations internationales sur la base d'une stratégie interministérielle à long terme, arbitrée par le Conseil d'Analyse Stratégique.

2. exercer les fonctions de suivi et de valorisation des carrières dans les organisations internationales et faciliter la réinsertion des fonctionnaires dans leur administration d'origine ainsi que, le cas échéant, leur « réinjection » dans les organisations internationales.

3. favoriser la promotion des fonctionnaires ayant travaillé dans les organisations in-

Relations avec les organisations internationales: l'exemple du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

En 2003, le Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (MTETM) souhaite reprendre une coopération plus structurée avec la Banque mondiale (BM) et engage deux missions exploratoires à Washington. A cette occasion, les thématiques de la facilitation dans les transports, de l'augmentation de l'influence intellectuelle française avec la présence de davantage d'experts français à la BM et l'exportation de nos compétences en expertise dans le domaine des transports, de l'habitat, logement et urbanisme ont été examinées.

Les politiques et stratégies menées par la DAEI auprès de la banque reposent sur les deux éléments clés suivants:

- des échanges et coopérations sectorielles destinés à promouvoir l'offre et le savoir-faire français;
- le renforcement de la présence d'experts du ministère au sein de la banque.

La coopération entre le MTETM et la BM a traditionnellement été axée sur les routes, la sécurité routière des transports et la gestion des services urbains.

Cette coopération a été récemment élargie à d'autres secteurs clés pour la Banque, comme celui de la facilitation des transports et des transports urbains. Ces secteurs à haute valeur ajoutée présentent des relais de croissance intéressants pour les entreprises françaises. Pour avoir une influence sur les choix stratégiques de la Banque dans ses nouveaux domaines, le ministère cherche à développer les échanges entre son propre réseau scientifique et technique (RST) et les experts de la Banque, à organiser des séminaires et journées de débat au cours desquels sont exposés les fruits de travaux conjoints.

Depuis 2005, la Direction des affaires économiques et internationales du ministère participe au «forum transports» de la Banque mondiale et elle participe, en 2006, au «forum développement urbain».

Pour des raisons de facilité administrative, une partie de la coopération entre le MTETM et la BM se fait actuellement par le biais de l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement (ISETD) et celle de la France, en général, dans divers programmes (tels que le GRSP - Global Road Safety Partnership) de la Banque.

Cette coopération concerne notamment les routes (principalement à travers le programme de transport en Afrique subsaharienne, SSATP), la sécurité routière, la politique de la ville, de l'habitat et de l'urbanisme, les transports (urbain, portuaires...), l'eau et l'assainissement.

Les agents du MTETM à la Banque mondiale

Le MTETM dispose actuellement de 24 agents en poste à la Banque

mondiale contre 18 en 1998. La progression constante de la présence d'experts du MTETM au sein de l'institution multilatérale est le résultat des politiques proactives d'essai menées par la DAEI depuis plus de 20 ans.

Les possibilités offertes par l'institution sont les suivantes:

- les traditionnelles mises à disposition via le programme de secondement (de 1 à 2 ans);
- le recrutement via le programme des jeunes professionnels (Young Professional Program);
- le recrutement direct ou par réponse à offres d'emplois;
- la mise à disposition d'agents dans les bureaux décentralisés de la Banque en Afrique sur financement du ministère des Affaires étrangères.

Les agents sont relativement bien répartis entre les différentes régions de la BM, même s'ils sont souvent entrés à la Banque via les régions Afrique (AFR) ou Moyen orient et Afrique du Nord (MENA). La politique actuelle de la Banque est de favoriser la mobilité entre régions, les agents devant chercher à partir dès la troisième année et avant la septième année.

Le MTETM peut placer des secondements dans les régions plus faciles d'accès que sont l'Afrique et le Moyen Orient, sachant qu'ils seront affectés ensuite dans d'autres régions.

Sur les agents mis à disposition auprès de la BM depuis 1984, plus du tiers occupent toujours des fonctions au sein de l'organisation. Les agents ayant quitté la BM l'ont pour la plupart fait pour des raisons personnelles et ce malgré des propositions d'embauche au sein de la BM pour des contrats de consultant « longue durée ». Certains considéreraient en effet les perspectives de carrière trop restreintes ou considéreraient les indemnités financières d'expatriation sous évaluées par rapport au coût effectif de la vie à Washington.

La majorité des agents a réintégré l'administration française mais un nombre significatif d'entre eux a choisi d'intégrer le secteur privé ou une chambre de commerce et d'industrie afin de faire profiter les entreprises du secteur de leur connaissance de la Banque Mondiale et des opportunités de contrat qu'elle offre dans les pays en développement.

Actuellement, les français en position d'encadrement supérieur sont très peu nombreux à la Banque Mondiale. Si cette tendance ne s'inverse pas, à terme, l'ensemble des cadres dirigeants de la BM seront soit américains soit des nationaux de pays émergents.

ternationales afin qu'ils accèdent, à l'issue de leur mission, à un emploi de niveau supérieur et à une promotion équivalente.

4. assurer la promotion et le suivi des programmes des « jeunes experts associés » dans les organisations internationales.

B. un nouveau service chargé de la centralisation des données:

- des autres administrations de l'Etat sur la présence de leurs agents à l'étranger;
- des établissements d'enseignement supérieur et des grandes écoles sur les anciens élèves étrangers;
- des agences consulaires, des organisations représentatives des entreprises, des agences professionnelles sectorielles à la fois sur: les Français établis hors de France et les étrangers ayant eu ou ayant toujours des liens avec les activités économiques de notre pays.

L'exploitation de ces données sera placée sous la responsabilité du chef des postes diplomatique et consulaire.

PROPOSITION 4.4 Charger le ministère des Affaires étrangères d'établir une procédure d'évaluation sous l'autorité du secrétaire général et de l'inspecteur général des initiatives prises en faveur de ces réseaux, en termes d'objectifs, par les postes diplomatiques et consulaires.

PROPOSITION 4.5 Charger le ministère des Affaires européennes, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères et le Conseil d'Analyse Stratégique, d'établir une stratégie interministérielle de placements des END permettant:

- d'identifier les postes les plus sensibles sur le plan de l'élaboration du droit communautaire;
- d'anticiper les périodes auxquelles ces postes vont se libérer ;
- de faciliter la recherche des experts compétents et la définition d'un engagement à leur égard d'une valorisation de leur carrière, pour tenir compte de l'expérience acquise.

Charger le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de lever les obstacles juridiques et fiscaux qui s'opposent à l'utilisation d'experts du secteur privé.

La répartition des missions

Le ministère des Affaires étrangères conserve la maîtrise, sans contestation au sein de l'administration, de la négociation internationale intergouvernementale.

En corollaire, la pratique de la négociation multilatérale, pour défendre avec succès les intérêts de la France, doit être soutenue et consolidée par le rôle joué par les Ambassadeurs sur le terrain en termes de renforcement des moyens d'influence. Ceci est particulièrement saillant en ce qui concerne l'Union Européenne élargie et ses Etats-membres. La place de la France en son sein dépend de sa capacité de négociation et d'influence à Bruxelles (cf. encadré END) et, concomitamment, des actions s'inscrivant dans la durée que conduisent ses représentants officiels dans chacun des Etats-membres.

La création d'un ministère des Affaires européennes à part entière répond à cette exigence en ce qui concerne la gestion des affaires communautaires qui ne relèvent plus de l'action extérieure (cf pages 31 à 35, proposition 1.10).

En même temps, le ministère des Affaires étrangères devra, à la fois consolider sa maîtrise des relations extérieures et de sécurité communes, et s'appuyer pour ce faire sur le renforcement du contenu concret des relations bilatérales avec les Etats membres de l'Union.

ERAI: la réussite d'une initiative régionale collective

C'est d'une initiative conjointe des acteurs politique (le Conseil régional), économique (l'Union patronale Rhône-Alpes) et (para)-public (les Chambres de commerce et d'Industrie) que naît en 1987 «Entreprise Rhône-Alpes International» (ERAI), association loi 1901, dont le premier président sera un chef d'entreprise, Alain Mérieux. Une représentation est ouverte à Bruxelles, auprès des institutions européennes.

Moins de vingt ans plus tard, et toujours grâce au soutien de la Région (près de 4 millions d'euros en 2005), l'ERAI est également présente en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Pologne, aux Etats-Unis, au Canada, en Chine, au Japon et en Inde...

L'ERAI, certifiée ISO 9001, s'est fixé trois objectifs:

- «simplifier l'export pour les PME» en apportant des solutions complémentaires aux offres publiques et privées;
- «attirer les investisseurs et promouvoir la région»;
- «renforcer le positionnement de Rhône-Alpes dans les réseaux internationaux».

L'intervention d'ERAI se concentre sur les «clusters» régionaux - véhicules roulants; textiles techniques, technologies médicales, bio-business, environnement et énergies renouvelables.

Bien que dotée d'une structure légère en personnel - 60 personnes en

France et 40 à l'étranger, ERAI rencontre plus de 1000 entreprises par an et les accompagne également dans la constitution de leur dossier de financement export - un guide des financements disponibles à l'international a d'ailleurs été publié. ERAI propose aujourd'hui en ligne sur son site (www.eraï.org) un «guide interactif des financements internationaux».

Depuis sa création, ERAI a soutenu avec succès plus de 3000 entreprises rhônalpines dans leur développement international.

En 2005, ERAI a été reconnue comme «le modèle à suivre pour les agences régionales de développement international» par le ministère du Commerce extérieur.



Budgets publics consacrés au dispositif d'appui (année 2004)

Pays	Montant en M€
Etats-Unis	475
Royaume-Uni	415
Japon	311
Espagne	243
Italie	210
Allemagne (dont 49 M€ de budgets régionaux)	195
Australie	195
France (*)	169
Pays-Bas	127
Canada	121
Belgique	64
Danemark	58

(*)77 M€ pour la partie « appui entreprises » du réseau international, 49M€ pour Ubifrance (y compris la dotation Fasep et les crédits MAAPAR), 18 M€ Sopexa et 24 M€ AFII

Région et commerce extérieur: une expérience multiséculaire!

La Graufesenque: une "multinationale" gallo-romaine au Ier siècle après JC

MILLAU (Aveyron), 25 oct 2005 (AFP) - La région Causses-Cévennes candidate au patrimoine mondial de l'Unesco, fière de ses paysages sauvages, de ses villages fortifiés et du viaduc de Millau, recèle des trésors moins connus comme le site gallo-romain de La Graufesenque près de Millau, qui a pourtant produit au Ier siècle après JC des centaines de millions de pièces de céramique.

Dans la ville qui s'appelait alors Condatomagus (le marché du confluent), plus de 500 potiers qui portaient des surnoms d'origine latine, gauloise ou grecque, ont façonné de la vaisselle en céramique dite "sigillée" (moulée à l'aide de poinçons) à une échelle industrielle. Un réseau commercial très élaboré a permis son exportation dans tout l'empire romain. Des entrepôts avaient été constitués en Angleterre, en Allemagne et en Suisse.

De la vaisselle de La Graufesenque - d'une couleur rouge corail au vernis semi-vitrifié - a été retrouvée à Pompéi et quelques exemplaires ont même été découverts en Inde et au Soudan.

Les potiers, réunis en sorte de coopérative, fabriquaient une vaisselle de qualité, finement décorée mais très standardisée dans d'énormes fours de 7 mètres de côté avec une chambre de chauffe de 50 à 100 m3.

Dans une seule fournée les potiers pouvaient cuire 10.000 à 40.000 pièces de vaisselle. Selon Alain Vernhet, chercheur au CNRS, il fallait 50 à 60 stères de bois pour porter la température du four à 1.050 degrés au bout de quatre à cinq jours.

En faisant un rapide calcul, M. Vernhet estime que si un seul four a pu fournir en 40 ans d'activité 12 millions de vases et qu'il y avait hypothèse basse - une cinquantaine de fours, on arrive à une production de 600 millions de vase sur cette même période.

Mais les ratés étaient nombreux à en juger par la taille des fosses que les "contrôleurs de qualité" réservaient à la vaisselle cassée ou défectueuse. Une perte estimée de 10 à 30% par fournée.

fbc/fm/bg

AFP 250900 OCT05

PROPOSITION 4.6 Charger le ministère des Affaires étrangères de créer, sous l'autorité du directeur général des Affaires politique et de sécurité:

- une direction des relations communautaires extérieures et de la politique extérieure et de sécurité commune;
- une direction géographique distincte, chargée des relations directes avec les Etats membres de l'Union.

Commerce extérieur et PME: une question lancinante

L'ensemble de ce rapport traite en filigrane de la volonté politique nécessaire pour donner à l'économie française, et notamment aux PME-PMI, les moyens de saisir les opportunités liées à la mondialisation.

Le déficit commercial de la France a atteint en 2005 le niveau historique de 26,5 milliards d'euros. Ce déficit est en partie lié au petit nombre d'entreprises exportatrices: la France compte, en pourcentage, quatre fois moins de PME exportatrices que l'Allemagne (cf page 23). Et force est de constater que les multiples plans des gouvernements successifs pour inciter les PME à exporter, ont échoué. Le nouveau plan «Cap export» et ses vingt cinq pays prioritaires et cinq pays cibles, doit encore faire ses preuves.

Ce n'est pas par défaut de moyens: dotés d'un budget de 169 millions d'euros, comparable à l'effort de nos partenaires européens (cf. page 94), déployés dans les 156 «missions économiques» présentes dans 120 pays, 1230 agents du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie consacrent leur temps à la promotion des produits et services français. Ce réseau entretient un lien étroit avec UbiFrance, établissement public industriel et commercial, issu de la fusion du CFCE, du CFME et de l'ACTIM, lui-même fort de ses 500 experts. Il gère également les 3500 Volontaires Internationaux en Entreprises.

Pourtant seule une entreprise exportatrice sur dix est cliente, chaque année, de cette structure.

Il s'agit d'une question d'approche et non seulement de moyens (cf. pages 94 et 96).

Changer radicalement notre mode d'action

L'analyse moyens/efficacité ne semble pas, en effet, être en faveur du dispositif actuel fondé sur une logique ancienne. Dans une spécialisation croissante des relations économiques internationales, comment en effet penser que les administrations centrales peuvent à elles seules, de Paris, orienter la nature, les besoins et les objectifs des PME-PMI de l'ensemble des régions françaises et définir une stratégie uniforme du commerce extérieure?

Les Régions n'ont pas attendu le transfert de compétences économiques pour être actives dans le domaine du soutien à l'exportation avec, à l'instar de l'ERAI⁶⁴ en Rhône-Alpes (voir ci-contre), une efficacité certaine. Pour la PME de cette région, le point d'accès à l'exportation est clairement plus visible que la centaine d'intervenants publics identifiés sur le site⁶⁵ internet de l'ERAI!

PROPOSITION 4.7 Inverser la logique prévalant en matière de politique d'incitation à l'export des PME-PMI en mettant au service des collectivités territoriales régionales les ressources publiques nationales, sur la base de politiques régionales, par l'intermédiaire notamment des contrats de plan.

⁶⁴ Entreprise Rhône-Alpes International. www.eraï.org

⁶⁵ http://www.eraï.org/fra/frm_simpl_public.htm

La Chine à la conquête de l'Afrique subsaharienne

Les relations que la République Populaire de Chine (RPC) a nouées avec l'Afrique subsaharienne dans les années soixante et soixante-dix se limitaient souvent à l'échange de coopérants et à l'octroi de quelques financements, souvent sous forme de dons, ainsi qu'à quelques réalisations phares dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP). Sur le plan commercial, les relations, réduites, se concentraient sur l'échange de produits de base. Depuis une dizaine d'années, la RPC manifeste un intérêt politique renouvelé pour le continent africain. En contrepartie de la recherche de soutiens pour relayer notamment sa politique d'«une seule Chine», la Chine ne manque pas de réaffirmer à chaque occasion son principe de non ingérence dans les affaires intérieures des pays africains.

Cette évolution se traduit, sur le plan économique, par la **mise en oeuvre d'une politique d'aide au développement chinoise** envers l'Afrique subsaharienne **de plus en plus liée aux enjeux commerciaux**. Il s'agit pour la Chine de **sécuriser ses approvisionnements énergétiques** (pétrole, gaz) et en matières premières (bois, produits miniers - charbon, cuivre, manganèse, fer), mais aussi de trouver dans les pays d'Afrique subsaharienne, quelque soit leur niveau de développement (comme dans le reste du monde), de nouveaux débouchés pour ses exportations. Environ 70 % de l'aide chinoise à l'Afrique serait ainsi consacrée au financement de l'achat de biens et services chinois.

En termes de stratégie, la Chine, forte d'implantations anciennes dans le secteur du BTP, assure la réalisation régulière de nouvelles infrastructures et renforce ainsi ses parts de marché dans les secteurs de la construction de bâtiments ou d'infrastructures (routières et ferroviaires), par le biais de financements concessionnels ou de dons. La main d'œuvre, importée de Chine, reste pour partie dans les pays hôtes et se reconvertit souvent dans le petit commerce. Ces relais locaux assurent rapidement de nouveaux débouchés aux produits chinois importés, renforçant les parts de marché de la Chine dans le secteur des biens de consommation. Les positions chinoises se développent également très sensiblement dans des secteurs stratégiques pour l'approvisionnement de l'économie chinoise (énergie, mines et exploitation forestière), en reprenant des concessions dont l'exploitation ne requiert pas de procédés technologiques avancés, ou jugées peu rentables par les sociétés occidentales. **L'exploitation de pétrole en offshore profond sera vraisemblablement le prochain défi des sociétés chinoises**. Enfin, on assiste à une véritable percée de la Chine dans les secteurs à plus forte valeur ajoutée technologique, comme les télécommunications (réseaux, équipements et exploitation), mais aussi les biens d'équipements (notamment dans le secteur électrique, dans lequel la Chine dispose de 14% de part de marché en Afrique subsaharienne).

C'est logiquement en Afrique de l'Ouest que le développement de la présence chinoise entre le plus directement en concurrence avec les intérêts français. Les relations avec le Nigeria, le deuxième partenaire commercial de la Chine sur le continent, se développent de façon sensible. Dans le reste de la zone, les points d'appui chinois se concentrent sur le Bénin, compte tenu du rôle joué par Cotonou dans le commerce régional et de la production de coton, la Guinée Conakry, pays d'ancrage historique, le Ghana (commerce de métaux précieux) et dans une moindre mesure sur le Mali, par le prisme de l'aide au développement, la Sierra Leone et le Togo. Enfin, les échanges commerciaux se développent avec le Niger et la Côte d'Ivoire, compte tenu d'une forte progression des importations chinoises.

Les opérateurs chinois font preuve d'une **relative agressivité commerciale** dans le cadre des appels d'offres, notamment dans le secteur du BTP. Les entreprises chinoises peuvent également préfinancer certains projets d'infrastructures. Enfin, la progression des importations en provenance de Chine est significative (contrefaçons comprises) et est en partie due au renforcement spectaculaire de la communauté chinoise dans la zone.

En Afrique centrale, les efforts d'implantation chinois se concentrent sur le Cameroun, le Congo Brazzaville, qui a recueilli de l'ordre de 900 M de Yuans d'aide chinoise au cours des quarante dernières années et le Gabon. Toutefois, le développement de la présence chinoise dans la région est encore limité et la Chine ne s'intéresse pour l'instant qu'aux seuls secteurs désormais négligés par les autres partenaires. Ainsi, au Cameroun, la Chine est devenue un opérateur forestier majeur. Les efforts chinois sont appelés à se poursuivre et devraient se traduire par un fort accroissement des relations commerciales, compte tenu de l'attente des autorités camerounaises en terme d'investissements productifs (caoutchouc, textile, pétrole, production d'électricité et immobilier de tourisme). Au Gabon, le développement de la présence chinoise sera en concurrence directe avec les intérêts français, dont la présence est ancienne et majoritaire. C'est déjà le cas dans le domaine hydroélectrique. Il n'en demeure pas moins que l'évolution de la présence chinoise sera sans doute prudente, dans ce pays à faible population et marqué par un lien fort avec la France.

En Afrique australe, la présence chinoise est appelée à se développer principalement en Afrique du Sud (compte-tenu du poids économique de ce partenaire) et en Angola avec la montée en puissance de ce pays dans l'extraction d'hydrocarbures. Appuyées par une politique commerciale agressive et l'octroi de crédits concessionnels en échange de fourniture de pétrole, les compagnies chinoises sont d'ores et déjà bien positionnées dans les secteurs de la construction et du génie civil (routes et barrages). Les intérêts chinois restent bien présents en Tanzanie, pays d'ancrage historique et premier bénéficiaire d'aide chinoise en

Afrique, en Zambie (268 MUSD d'investissements chinois dans l'industrie minière, l'agriculture, l'hydroélectricité et le tourisme), ainsi qu'au Zimbabwe (pour des montants moindres et avec une certaine réticence récemment perceptible des autorités de Pékin). Au Mozambique, qui privilégie le Brésil et l'Inde dans le partenariat Sud/Sud, la Chine est directement en concurrence avec la France dans les télécoms (Alcatel contre ZTE et Huawei) et dans l'énergie (production, transport et distribution).

Enfin, en Afrique de l'Est, l'évolution des relations ressort plus d'une problématique d'aide au développement, dans le cadre de nombreux projets de faibles montants. Deux pays présentent néanmoins une problématique particulière : les relations sino-mauriciennes sont très développées, compte tenu de l'importante communauté d'origine chinoise qui participe au développement du pays. Les échanges de la Chine avec le Soudan sont en forte progression. Conséquence de la hausse de la production de pétrole dans le pays, la Chine développe de façon méthodique et pragmatique sa coopération, ce qui se traduit par une hausse de ses investissements et des flux commerciaux dans ce pays.

En 2004, la Chine est ainsi devenue le deuxième fournisseur de l'Afrique subsaharienne avec 9,4 % de part de marché derrière l'Allemagne (9,8 %) et devant la France (8,7%). Au cours des cinq dernières années, la Chine a plus que doublé sa part de marché en Afrique subsaharienne, au détriment de ses principaux concurrents. La Chine pourrait donc devenir le premier fournisseur de l'Afrique subsaharienne en 2005 avec une part de marché supérieure à 10%. Il s'agit d'une remarquable montée en puissance de la part de marché chinoise sur l'ensemble de la zone, même si les ventes chinoises sont encore inégalement réparties sur l'ensemble du continent (la France demeure le principal fournisseur des pays de la Zone franc, avec une part de marché de 28%, contre 11% pour la Chine). Les échanges sino-africains, encore limités en valeurs absolues, compte tenu de la taille des économies africaines, progressent cependant très rapidement (+58% en 2004 par rapport à 2003). Cette tendance est appelée à se poursuivre et à s'amplifier compte tenu du rôle crucial de l'Afrique dans la stratégie chinoise de sécurisation de son approvisionnement en matières premières.

En revanche, les **investissements chinois sont encore très modestes** en Afrique subsaharienne, même s'ils sont en forte croissance. La Chine ne détient actuellement que 0,3 % du stock total d'investissement direct étranger accueillis dans la zone et n'est à l'origine que de 0,9 % des flux en 2004. Ces investissements sont néanmoins appelés à progresser, compte tenu des besoins chinois et du potentiel minier et énergétique de l'Afrique subsaharienne. En 2004, les investissements chinois en Afrique ont ainsi représenté 3,7 % (environ 134 MUSD) du total des investissements chinois à l'étranger et les flux ont été multipliés par dix entre 1994 et 2004.

Cette présence économique chinoise en Afrique subsaharienne **concurrence les entreprises étrangères, notamment françaises, sur trois plans : la compétitivité, les financements et les contraintes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) :**

- la compétitivité de l'offre chinoise se situe avant tout au niveau des coûts, même si la compétence technique des entreprises chinoises est de plus en plus reconnue. Ainsi dans le secteur des télécommunications et de l'énergie, des sociétés chinoises comme ZTE et Huawei concurrencent désormais directement les opérateurs français. En revanche, dans le secteur du BTP, la qualité moyenne des prestations chinoises pourrait inciter certains clients à s'en détourner.

- ce différentiel de compétitivité est accentué par les financements publics que les autorités chinoises apportent à leurs opérateurs. Alors que la situation macroéconomique de nombreux pays d'Afrique subsaharienne conduit les pays de l'OCDE à n'utiliser que de manière très encadrée les procédures d'assurance crédit moyen terme dans cette zone, la République Populaire de Chine emploie largement des instruments d'aide liée, voire des crédits gagés sur du pétrole proscrits par le FNE, pour obtenir l'octroi de marchés accordés en gré à gré aux entreprises chinoises.

- enfin, les entreprises françaises, rigoureuses en matière de RSE, sont pénalisées par des concurrents chinois beaucoup moins respectueux de ces principes, qu'il s'agisse de développement durable dans l'exploitation forestière, de conditions de travail des employés (la main d'œuvre chinoise sur certains chantiers de travaux publics en Angola ou au Mozambique est constituée de prisonniers de droit commun) ou encore de lutte contre la corruption.

Pour les entreprises françaises, la concurrence chinoise devrait s'intensifier dans des secteurs stratégiques comme les équipements (de télécommunications et électriques en particulier) et les infrastructures. Il convient d'accompagner ces opérateurs en exerçant une vigilance particulière sur les conditions dans lesquelles les entreprises chinoises interviennent, notamment en termes sociaux, environnementaux et de procédures de passation des marchés publics.

1 En 2004, la Chine a acheté 14,7 % des exportations de pétrole de l'Afrique subsaharienne pour un montant de 9,5 Mds\$, 13,3 % des ses exportations de pierres et métaux précieux pour 742 MUSD et 14,6 % de ses exportations de bois pour 473 MUSD

Le goût croissant des PME-PMI françaises pour la Russie

Peu présentes en Inde et en Chine, marchés considérés comme difficiles, les PME-PMI françaises le sont de plus en plus en Russie. 5600 entreprises françaises ont exporté vers la Russie en 2003, soit 51% de plus qu'en 2000. Deux tiers de ces entreprises sont des PME-PMI - un

chiffre supérieur à la moyenne- mais leur chiffre d'affaires ne représente toutefois qu'un peu plus de 17% du montant des exportations (2,8 milliards d'euros). Une PME exportatrice sur cinq vers ce pays est une entreprise individuelle.

PROPOSITION 4.8 Intégrer institutionnellement les Régions au sein du conseil d'administration d'Ubi-France.

Cette logique de proximité est, par ailleurs, en cohérence avec l'approche « pôles de compétitivité » et devrait améliorer l'agilité et la réactivité des administrations. Elle permettrait de mettre en place, en amont, autour des pôles, les politiques commerciales et d'exportations nécessaires au développement économique des entreprises intégrées aux pôles.

Développer le nombre de jeunes Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE)

Depuis la suppression du service national, les hommes et les femmes qui souhaitent acquérir une formation professionnelle dans un cadre international peuvent se porter candidats pour être VIE, à condition d'avoir moins de 28 ans. Cette procédure, propre à la France, permet aux jeunes diplômés d'acquérir une première expérience, qui aboutit, dans 70 % des cas à un recrutement. Du point de vue des entreprises, elle permet de former une main d'œuvre de bon niveau dont le coût est très inférieur au coût d'un expatrié⁶⁶.

Le nombre de VIE atteint 3 512 à la fin 2005 pour 40 000 jeunes candidats. Il est même en régression sur une longue période, puisqu'il atteignait 4 000 (VSN) il y a vingt ans. Le ministre délégué au Commerce extérieur a fixé pour objectif, dans le cadre du programme Cap Export, d'atteindre 5500 en 2008.

Cette procédure souffre d'un très important déficit de notoriété. Moins d'un millier d'entreprises y ont recours (832 en 2005) sur 108 000 exportatrices recensées par les Douanes (2004) et 40 000 exportatrices régulières recensées par les Chambres de Commerce et d'Industrie.

PROPOSITION 4.9 Charger les Chambres de Commerce et d'Industrie d'une campagne nationale d'information sur la procédure VIE auprès des entreprises exportatrices ou potentiellement exportatrices.

Accompagner (enfin!) les «grands contrats»

Malgré les efforts déployés par le Haut responsable à l'Intelligence économique et une réunion interministérielle sur ce thème, l'anticipation à moyen terme, la mutualisation des informations entre les administrations et les entreprises et la coordination des efforts des entreprises et de l'Etat dans l'accompagnement des «grands contrats», font toujours défaut. Une décision politique doit être prise, qui passera outre les atermoiements administratifs. A ce jour, la proposition concernant les grands contrats faite dans mon précédent rapport⁶⁷ reste donc d'actualité.

Il importe de renforcer le rôle du HRIE dans ce domaine.

PROPOSITION 4.10 Charger le nouveau ministre délégué auprès du Premier ministre de mettre en place une cellule de contact et de soutien aux entreprises relevant en particulier des domaines stratégiques identifiés (cf proposition n°3.1 et 3.2). Cette cellule constituera le point d'entrée chargé de recueillir les demandes et les besoins des entreprises et assurera la coordination des dossiers liés à la compétitivité (soutien aux contrats stratégiques, normalisation, négociations internationales, «droit mou»...) et à la sécurité économique.

En tant que de besoin, les préfets ou les chefs de postes diplomatiques pourront mettre en place une structure similaire.

⁶⁶Toutefois, certaines entreprises préfèrent recruter un personnel local, plus familier avec les pratiques du pays et plus durable.

⁶⁷Propositions n°1 et 6. «Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale», La Documentation Française, 2003.

Le soutien public américain à l'exportation

Neuf agences fédérales sont impliquées dans le soutien public à l'exportation au sein du Trade Promotion Coordinating Committee créé en 1992:

- les ministères du Commerce (DOC) et de l'Agriculture (USDA), fournissent des informations à travers les Foreign Commercial Service (FCS) et Foreign Agricultural Service (FAS) implantés à l'étranger;

- l'US Trade Representative (USTR) et le ministère des Affaires étrangères travaillent à la défense des intérêts économiques américains dans les organisations internationales et à l'ouverture des marchés;

- l'US-Eximbank (US-Exim) et l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) qui interviennent en financement direct ou en garantie des exportations et des investissements;

- la Small Business Administration (SBA) qui offre des programmes de formation à l'exportation et des crédits à destination des PME-PMI;

- l'US Trade and Development Agency (TDA) qui finance les études de faisabilité dans des secteurs ou zones dans lesquels des retombées commerciales sont attendues;

- l'US Agency for International Development (USAID), aide bilatérale américaine.

Entre 2003 et 2006, le budget cumulé affecté aux FCS, FAS, USTR et TDA ont augmenté de près de 400 millions de dollars (entre 1996 et 2006, près de 40% d'augmentation du budget du FCS). En moyenne,

le budget des agences coordonnées par le Trade Promotion Coordinating Committee représente un montant annuel d'environ 1,9 milliards de dollars.

L'Advocacy Center, créé en 1993 au sein de l'International Trade Administration du DOC pilote et coordonne le travail d'analyse interministériel et inter-agences des dossiers de demande de soutien présenté par les entreprises américaines. Parmi les critères de sélection, le montant de la part américaine et l'impact du projet sur l'économie américaine ou encore l'actionnariat du demandeur... L'Advocacy Center coordonne les interventions politiques - envoi de lettres, démarches d'ambassadeurs, appels téléphoniques de membres du cabinet voire déplacements ministériels ou présidentiels. Ainsi Boeing a des réunions régulières avec le DOC et l'US-Exim au cours desquelles l'industriel présente les campagnes en cours méritant une veille attentive et les dossiers pouvant faire l'objet de soutien politique. En 2004, le total des garanties consenties par l'US -Exim à Boeing se chiffrait à 4,2 milliards de dollars pour 70 appareils, soit plus de 50% du montant total des garanties accordées.

Enfin les entreprises américaines bénéficient depuis vingt-cinq ans de crédits d'impôts à l'exportation, pourtant condamnés par le GATT dès 1979 et par l'OMC à plusieurs reprises (2000, 2002, 2005...).

Les Etats fédérés disposent également de moyens de soutien à l'exportation. Ainsi la Floride a déployé cinq bureaux sur son territoire et huit à l'étranger.

Le soutien public britannique à l'exportation

Le soutien aux grands contrats, au RU, passe à la fois par les organismes de soutien au développement international des entreprises (UKTI, ECGD), les interventions plus politiques au niveau du gouvernement, et la bonne qualité des relations entre secteur public et secteur privé. Le secteur de la défense mérite une analyse séparée.

UKTI

L'agence chargée du développement international des entreprises, UK Trade and Industry (UKTI) est dotée de moyens relativement importants : 100 MGBP de crédits d'intervention annuel, pour un réseau d'environ 700 personnes au RU et 1600 à l'étranger, pour attirer des investisseurs étrangers et aider les entreprises à vendre à l'étranger. Dans le dernier budget, la Chancellerie a annoncé une nouvelle réforme de cet organisme, pour lui donner un meilleur contrôle sur les actions engagées par les autres ministères, et accentuer les efforts en direction des grands pays émergents. Si les performances de UKTI sont jugées satisfaisantes dans le cas des PME, les résultats concernant les entreprises déjà établies à l'international et le soutien aux grands projets sont en dessous des objectifs fixés. Moins de 8000 entreprises ont été aidées en 2002 et 2003, pour un objectif de 18 000 d'ici 2006. Une enquête réalisée par un consultant extérieur indique par ailleurs que, du point de vue des entreprises, l'action de UKTI dans les grands projets est jugée positive dans 60% des cas environ, contre un objectif de 70%.

ECGD

Une réforme est en cours de mise en œuvre, qui doit lui donner une plus grande autonomie de gestion (l'ECGD reste cependant un « département » rattaché au DTI). Mais dans son principe, l'existence et l'utilité de l'intervention publique dans ce domaine ne sont pas contestées.

Le soutien politique

Le gouvernement, par la voix du Premier ministre et des ministres con-

cernés exerce avec régularité et efficacité, le soutien des grands contrats défendus par les entreprises britanniques. L'utilité commerciale de ces interventions est d'ailleurs l'une des raisons évoquées par EADS pour justifier le maintien d'une présence industrielle d'Airbus au pays de Galles.

L'information économique

Il n'y a pas, pour autant qu'on puisse en juger, de structure spécialisée chargée de recueillir de l'information économique au profit des entreprises. Pour autant la fluidité des relations entre réseaux publics et privés laisse penser que l'information, lorsqu'elle est disponible, est susceptible de parvenir au bon destinataire. On peut relever, en outre, l'importance du réseau de personnel privé détaché (largement par de grandes entreprises) dans les ambassades britanniques à l'étranger, et le caractère durable de cette association. Cela étant, que le traitement de l'information économique soit discret ou transparent, il n'est pas devenu un outil du débat politique au service de la « guerre économique », dans les termes utilisés parfois par l'administration américaine.

La défense

Compte tenu de ses spécificités, le secteur de la défense est celui où, globalement, le soutien public pour la conquête de grands contrats est le plus marqué. L'organisme qui est dédié à cette mission est le Defence Export Services Organisation (DESO) ; au sein du ministère de la Défense, il agit en coordination avec d'autres agences telles que l'ECGD, les industriels regroupés dans la Defence Manufacturers Association, etc. Ce service employait au Royaume-Uni près de 380 personnes en 2005. Ses modes d'intervention sont très diversifiés : fourniture d'assistance militaire, assistance technique, voire aide à la négociation d'accords d'offset ; soutien aux expositions au Royaume-Uni comme à l'étranger et organisation de démonstrations de matériels militaires ; organisation des visites de personnalités étrangères au Royaume-Uni et des autorités britanniques à l'étranger ; formation du personnel étranger.

Favoriser le développement international des professions libérales françaises

Les professions libérales au service de l'entreprise (avocats, experts-comptables, conseils financiers...) ne sont guère à même, sauf exception, d'internationaliser leurs activités dans des conditions de concurrence égale à celle des grandes firmes anglo-américaines.

Un développement international accru de ces entreprises est souhaitable à plusieurs titres:

- pour les cabinets dont la clientèle a elle-même une activité internationale, il permet de renforcer leurs positions et leur indépendance ;
- il contribue à la promotion de l'expertise française et à l'influence de notre propre dispositif, notamment dans des domaines où la norme internationale est conçue par les professionnels eux-mêmes (normes comptables) ou avec leur contribution (codification dans les pays émergents, jurisprudence du droit des affaires) ;
- il participe, plus généralement, à la bonne intégration de notre économie dans les échanges internationaux.

S'agissant d'une activité de services, l'internationalisation peut prendre deux formes, l'investissement à l'étranger et la réponse aux appels d'offres internationaux. Le FASEP, géré par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, permet d'aider les sociétés d'ingénierie, dont les études interviennent en amont de grands projets d'infrastructures mais non les activités assises exclusivement sur des prestations de services. L'assurance prospection, gérée par la COFACE pour le compte de l'Etat, est à même de le faire. Le financement de bureaux commerciaux de professions libérales y est éligible mais il n'y a actuellement aucun dossier en cours de traitement. La prise en charge des frais de remise d'offres n'est en revanche pas assurée dans le cadre actuel. Ainsi, depuis la réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2001, engagée dans le seul but de réaliser des économies budgétaires, les professions libérales ne sont plus soutenues par l'assurance prospection. Dans ce cadre, il paraît nécessaire que l'Etat aide à nouveau les professions libérales.

PROPOSITION 4.11 Charger le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de prendre en charge dans le cadre de «l'assurance-prospection»:

- les frais de remise d'offres dans le cadre d'appels d'offres internationaux, multilatéraux ou lancés par des agences gouvernementales, dès lors que ces offres présentent des chances sérieuses d'aboutir;
- les frais d'ouverture à l'étranger de bureaux commerciaux par des professions libérales, dès lors qu'elles présentent de réelles perspectives de développement de chiffre d'affaires.

Annexes

Personnes auditionnées ou rencontrées

Benoit d'Aboville	Ancien ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Otan	Cour des Comptes
François Ailleret	Président	AFNOR
René André	Président	Ubifrance
Alain Aspect	Directeur de recherche au CNRS, Professeur à l'école Polytechnique, membre de l'Académie des Sciences	
François Asselineau	Délégué Général à l'Intelligence Economique	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Bernard Asso	Professeur des Universités	
Dominique Augier de Moussac	Conseiller	Comité National des conseillers du commerce extérieur de la France
Bertrand Badie	Professeur	Institut d'Etudes Politiques de Paris
Torsten Bahke	Directeur	DIN Institut allemand sur les normes
Sylviane Baker	Avocat à la cour, Droit des relations Internationales	IHEDN
Jean-François Balmary	Délégué général	SFAF
Jean Michel Bardot	Vice Président	Qualité EADS
Xavier de Bayser	Président	IDEAM
Gérard Belet	Chef de service – Service des politiques macro-économiques	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Sylvie Bermann	Directeur des Nations Unies	Ministère des Affaires Etrangères
Sophie Boissard	Directeur	Centre d'Analyse Stratégique
Michel Boivin		Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Edwige Bonnevie	Directeur adjoint	CEA
Maurice Botbol	Directeur de publication	Indigo Publications
François Bourdoncle	PDG	Exalead SA
Pierre de Bousquet de Florian	Prefet, directeur de la Sécurité du territoire	Ministère de l'Intérieur
Gilles Briatta	Directeur de la Coopération européenne	Ministère des Affaires étrangères
Pierre Brochand	Directeur général de la Sécurité extérieure	Ministère de la Défense
Alan Bryden	Secrétaire général	ISO
Jean-Louis Buer	Conseiller auprès du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Alain Bugat	Administrateur général du CEA	CEA
Dominique Bureau	Directeur des Affaires Economiques et Internationales	Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer
Christophe Burg	Sous-directeur de la coopération et du développement européen	Délégation Générale pour l'Armement
Patrick Butor	Directeur de la population et des migrations	Direction de la Population et des Migrations
Pierre Cabanes	Président	ANTEE
Philippe Caduc	Président	ADIT
Mireille Campana	Sous Directrice nouvelles technologies de l'information et de la communication	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Dominique Carreau	Professeur	Université Paris I
Alain Cazalé	Président de la Société Française des Analystes Financiers	
Guillaume Cerrutti	Directeur général de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Yves Cochet	Ancien ministre, député	Assemblée Nationale
Raymond Cointe	Secrétaire Général adjoint au SGCI	SGAE
Catherine Colonna	Ministre Délégué aux Affaires Européennes	Ministère des Affaires étrangères
Jean-Pierre Cottet	Administrateur Délégué	Lagardère Active
Frédéric Couchet	Président	Free Software Foundation, France
Olivier Darrason	Président	France Intelligence Innovation
Etienne Dé	Directeur général	ALSTOM
Marc Deluzet	Secrétaire Confédéral	CFDT
Philippe Demigné	Président	Bertin Technologies
Sylvie Donne	Chef de Secteur	SGAE

Jean Christophe Donnellier	Conseiller Economique, Cabinet du Ministre Délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Jean Dufourcq	Directeur du centre de recherches	Collège de Défense de l'OTAN (Rome)
Brune Dupont	Président	EURALIA
Bernard Dutreil	Ministre délégué aux PME	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
M. Edenwald	Attaché d'armement adjoint	Direction Générale de l'Armement
Fouad El Khatib	Ingénieur en chef	Ministère de la Défense
Jean-Olivier Emonet	Responsable Intelligence Economique	SOFEA Groupe
Yannick D'Escatha	Président Directeur général	CNES
Christophe Espern		Free Software Foundation, France
Ambroise Fayolle	Chef de service , service des affaires multilatérales et du développement	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Michèle Ferniot	Relations extérieures et institutionnelles	EDF
Françoise Flores	Experte technique	Acteo Medef
Patricia Fournier	Chef du bureau normalisation, essai, DGITIP	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Thierry Francq	Chef de service	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Christian Fremaux	Avocat au barreau de Paris	
Edouard Geoffrois	Chef du groupe perception pour renseignement, à la Délégation Générale pour l'Armement	Ministère de la Défense
Emmanuel Glimet	Chef de Service	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Antoine Gosset Grainville	Associé	GIDE
Jean-Pierre Goudran	Délégué Général	Groupe des Fédérations Industrielles
Philippe Gratadour	Sous-directeur des actions internationales	Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer
Laurent Gouzenes	Directeur du plan et des programmations d'Etudes	ST Microelectronics S.A
Karine Grossetête	Chargé des relations avec le Parlement français	MEDEF
Jean Hyenne	Directeur adjoint	AFNOR
Stephane Janichewski	Directeur général adjoint	CNES
Marc Jobert	Vice-Président Commission des affaires Internationales,	Conseil National des Barreaux
Philippe Jost	Chef de service des affaires industrielles et de l'intelligence économique, DGA	Ministère de la Défense
Alain Juillet	Haut Responsable à l'Intelligence Economique	SGDN
Jean-Claude Karpelès	Délégué Général	Fédération des Industries Electriques Electroniques et Communication
Philippe Kearney	Sous directeur du commerce international	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Arnaud Krief		Cedelia
Hervé Ladsous	Directeur d'Asie	Ministère des Affaires étrangères
Christine Lagarde	Ministre Délégué	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Didier Lallemand	Haut Fonctionnaire de Défense	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Xavier Lapeyre de Cabanes	Chargé de Mission	Premier ministre, cabinet
Agnès Leclerc	Délégué aux Affaires Européennes et Internationales	Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement
Anne Lepinay	Directrice des affaires économiques du MEDEF	Acteo Medf
Emmanuel Leprince	Délégué Général	Comité Richelieu
Jean Louis Levet	Chef du service du developpement et des activités économique	Conseil d'analyse stratégique
Maurice Levy	Président du Directoire	Publicis
Pierre Levy	Directeur du CAP	Ministère des Affaires étrangères
Dominique Liger	Conseiller auprès du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du logement	Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Brigitte Longuet	Avocat à la Cour, membre du Conseil de l'Ordre	Conseil National des Barreaux
Claude Lopater	Associé Responsable Général IFRS, membre du CNC	PriceWaterHouse Coopers

Bertrand du Marais	Coordinateur du programme attractivité économique du droit	
Joseph Mariani	Directeur du département des TIC	Ministère de la recherche et de la technologie
Patrice Marteau	Président d'Acteo	Acteo Medef
François-Régis Martin Lauzer	Directeur	SOFEMA Groupe
Claude Martinand	Vice président	Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC)
Gilles Martinez	Délégué général	Réseau CTI
Alexandre Medvedowsky	Président	ESL Network
Catherine Minard	Directrice des affaires internationales	MEDEF
jean-Paul Mingasson	Conseiller général du Président	Unice
Claude Mme Revel	Présidente	Iris Action
Louis-Michel Morris	Directeur Général	UBI France
Patrick Morrissey	Directeur	Cabinet Auditware
Elisabeth Moussine Pouchkine	Chargée des relations avec le parlement	CNES
Hervé Emmanuel N'KOM	Conseiller du Président	Groupe Français Charles OBERTHUR
Patrick Pailloux	Directeur général de la DCSSI	Premier ministre, SGDN
Bernard Pau	Président Directeur Général	I2T, Institut d'Innovations Thérapeutiques
Rémy Pautrat	Préfet, président	IERSE
Annick Perrimond- du Breuil	Vice-Président, Affaires publiques	EADS
Jean Peyrelevade	Président du Comité de sélection des administrateurs de Bouygues	Bouygues
Jean Peyrot	Chef de mission de conseil , Gestion modernisation et réforme secteur public	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Eric Pintaud	Directeur des Relations extérieures	ArjoWiggins
Daniel Pierre	Directeur Général	COFRAC
Arnaud Pochebonne	Directeur Pôle Corporation crises et affaires publiques	Weber Shandwick
Patrick Ponthier	Délégué Général Association des Industries de Produits de Construction	AIMCC
Philippe Pouletty	Président	Croissance plus
Marie-José Ranno	Conseiller pour les relations avec le Parlement et le Conseil économique et social	Chambre de Commerce et d'industrie de Paris
Robert Ranquet	Délégué aux affaires stratégiques	Ministère de la Défense
M. Rebert	Attaché d'armement, DGA	Ministère de la Défense
Claude Revel	Président	Iris Action International
René Ricol	Président	Ricol, Lasteyrie & Associés
Alain Risbet	Président	Réseau CTI
Jean-Pierre Rodier	Senior Advisor	CVC Capital Partners
Stephan Ronan	Président	Université de Technologie Compiègne
Luc Rousseau	Directeur Général des Entreprises	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Christophe Rouvière	Président	Finance et Stratégie
Bernard Royal	Ingénieur Général	Ministère de la Défense
Christian Saint-Etienne	Professeur des Universités	Conseil d'Analyse économique
Olivier de Saint Lager	Président	France Coopération Internationale
Jean-Marc Sauvé	Secrétaire général	Premier ministre, Secrétariat Général du Gouvernement
Alain Savary		CNES
Bernard Scemama	Chef de Service , Contrôle Général Economique et Financier	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Michel Schaffhauser	Chef de la mission fonctionnaires Internationaux	Ministère des Affaires Etrangères
Gérard Schoen	Sous directeur des affaires juridiques, contentieux, contrôle et lutte contre la fraude	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Jacques Siess	Ingénieur Général de l'armement	Ministère de la Défense
Jean-Luc Sost	Directeur Général	ERAI
Christian Stoffaes	Délégué général des participations Internationales et gaz	Edf
Bruno Sturlèse	Chef de Service SAEI	Ministère de la Justice
Laurent Teisseire	Sous-directeur du droit international et du droit européen	Ministère de la Défense
Gérard V.L Ngo	Avocat	Barreau de Paris

Luc Valade	Chef de service	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Pierre Valla	Sous directeur , sous direction de la normalisation de la qualité et de la propriété industrielle	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Hubert Vedrine Gilles Vernet	Ancien Ministre des Affaires Etrangères Chef de Bureau des réseaux d'expertises et de veilles Internationales	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Serge Villepelet Michel Wachenhiem	Associé Directeur Général de l'Aviation Civile	PriceWaterHouse Coopers

Bruxelles

Jacques Barrot Pierre de Boissieu Antonio Jose Cabral	Vice-président de la Commission européenne Secrétaire général adjoint du Conseil	Commission européenne Union Européenne Cabinet du Président de la Commission Européenne
Claude Chene	Diecteur général de l'Administration et du personnel	Commission Européenne
François Duluc	Responsable Cellule Entreprises et Coopération	Représentation Permanente française auprès de l'Union Européenne
Antoine Gosset-Grainville Françoise Grossetête	Avocat Député européenne, vice présidente du groupe PPE	Gide, Loyrette, Nouel Parlement Européen
Jean Pisani-Ferry Jean Claude Thebault	Directeur Conseiller	Centre Bruegel Cabinet du Président de la Commission Européenne
Nicolas Thery	Conseiller du directeur général de DG environnement	Commission Européenne
Henri Thome	Délégué général Europe Représentation Européenne	Bouygues
Michel Troubetzkoy Marie-Christine Vaccarezza	Président Représentante du MEDEF et administratrice du CDPF	EADS Représentante MEDEF auprès de l'Union Européenne
Gunther Vergeugen Nicolas Veron	Vice-président	Commission Européenne Institut Bruegel
Pierre Sellal	Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne	Représentation Permanente française auprès de l'Union Européenne
Florence Jeanblanc-Risler	Ministre Conseiller pour les affaires économiques	Représentation Permanente française auprès de l'Union Européenne

Berlin

Laurent Audaz Torsten Bahke M. Bernt Claudia Dörr	Directeur des affaires juridiques Président directeur général Responsable des questions de la certification	CMA CGM DIN DIN
Philippe Guyot M. Kubitz Holger Maczkowsky Möbius Bert Rürup	Directeur général adjoint de la politique européenne Directeur exécutif Responsable Directeur Responsable Europe Président	Ministère Fédéral de l'Economie et du Travail Europcar TÜV m-privacy Fédération de l'Industrie Allemande Conseil des Sages
Andreas Schockenhoff Angélica Schwall-Dueren Ditmar Staffelt Sylvestre Vire	Député CDU, groupe d'amitié France-Allemagne Député SPD Député SPD, ancien secrétaire d'Etat Directeur exécutif	Bundestag Bundestag Bundestag Bureau Veritas

Fabian Wehnert
Ernst-Peter Ziethen

Directeur de la section des affaires européennes
Responsable des coopérations internationales

Fédération de l'Industrie Allemande
DIN Institut allemand sur les normes

Claude Martin
Eric David
Jean-Michel Dumond

Ambassadeur
Conseiller économique
Ministre conseiller

Ambassade de France
Ambassade de France
Ambassade de France

Moscou

Jean-Claude Abeyon
Alexandre Avdeev
Serguei Bogolioubov
Jacques Farge
Igor Ioussoufov

Directeur général
Ambassadeur
Ministre conseiller pour les affaires économiques
Président
Représentant spécial du Président de la Fédération pour les relations énergétiques extérieures
Vice-Président
Directeur adjoint de l'Institut d'Europe
Directeur de la coopération économique
Vice-Président

Cifal
Ambassade de la Fédération de Russie en France
Ambassade de la Fédération de Russie en France
Club France
Présidence de la Fédération de Russie

Michel Jay
Serguei Karaganov
Andrei Kondakov
Boris Kourakin

Avocat
Président directeur général
Avocat
Avocat
Président d'honneur

Banque Natexis
Académie des Sciences
Ministère des Affaires étrangères de la Fédération
Fédération des Industriels et des entrepreneurs (RSPP)
Gide, Loyrette, Nouel
Severstal
Gide, Loyrette, Nouel
Gide, Loyrette, Nouel
Fédération des Industriels et des entrepreneurs (RSPP)

David Lasfargue
Alexei Mordashov
Olga Revzina
Matthieu Roy
Arcady Volski

Régimes applicables aux investissements étrangers

	Allemagne	Etats-Unis	Italie	Royaume Uni
Textes	Loi de 1992 Décret de 1999 Energie : loi de 1999 et Décret -royal- Loi 4/2006.	Loi Exon-Florio de 1988. Une vingtaine de projet de loi modificatifs sont à l'examen.	Dispositif général: Loi 474 de 1994 modifiée par la loi de finances pour 2004. Energie : dispositif spécifique EDF (loi 131 de 2005). Transports : loi 388 de 2000.	Loi sur les entreprises de 2002 sur les concentrations. Industry Act (1975) : non ap- pliqué dans la pratique.
Régime juridique	Principe : déclaration a poste- riori. Autorisation préalable par le Conseil des ministres pour les investissements qui repré- sentent un danger pour l'exer- cice du pouvoir public, l'ordre public, la santé publique, pour l'acquisition de 5% du capital de sociétés cotées dont l'acti- vité est liée à la défense na- tionale et dans d'autres cas spécifiques. Le silence de l'administration durant 6 mois vaut acceptation. Pouvoirs particuliers de la Commission Nationale de l'Energie. L'Etat détient une «golden share» dans Ibéria (jusqu'au 3/04/2006), Telephonica et Endesa.	Le Comité interministériel pour les investissements étrangers aux Etats-Unis (CFIUS), présidé par le Tré- sor, saisi par l'investisseur, la cible ou une agence fédérale, peut décider d'ouvrir une en- quête. Au terme de celle-ci, il rend un avis, sur la base du- quel le Président des Etats- Unis décide librement, sans motivation et sans recours. Le Congrès peut intervenir, hors procédure sur les affai- res à forte visibilité, aboutis- sant à des retraits (CNOOC/ UNOCAL) ou à des change- ments de périmètre (Dubai DP World/part).	Dispositif général : Le ministre de l'Economie et des Finances: - peut s'opposer à l'acqui- sition de plus de 20% des ac- tions - peut s'opposer à la constitu- tion de pactes d'actionnaires. - peut, si les intérêts vitaux de l'Etat sont en cause, s'oppo- ser aux changements de gou- vernance de la cible. - peut exiger que seul soit nommé un administrateur sans droit de vote.	Le contrôle des concentra- tions est effectué par l'Office of Fair Trading (OFT) et la Competition Commission (CC). Le ministre du Com- merce et de l'Industrie peut bloquer les opérations exami- nées par l'OFT et le CC qui soulèvent des questions «d'intérêt public» ou exiger certains engagements de la part de l'investisseur. Pas de veto depuis 1988. Régimes spécifiques pour les opéra- tions intéressant la sécurité nationale : les ministres de la Défense et du Commerce et de l'Industrie peuvent interve- nir directement . Contrôle du gouvernement sur des socié- tés privées par des «golden shares».
Secteurs protégés	- Activités en relation avec l'exercice de l'autorité publi- que, de l'ordre public et de la santé publique. - Radio et télévision, trans- ports aériens, jeux et loteries, activités directement liées à la défense nationale et exploi- tations de minéraux d'intérêt stratégique. - Energie.	Secteur mettant en cause «la sécurité nationale». Dans la pratique : défense, infrastruc- tures critiques, télécommuni- cations, transports, énergie, chimie, services financiers.	Secteurs stratégiques : dé- fense, transports, télécommu- nications, énergie.	Loi de 2002 : sécurité natio- nale, média, eau. Le ministre du Commerce et de l'Industrie peut toutefois considérer que relève également de l'intérêt public tout sujet «qui devrait ainsi être qualifié». Les con- tractants de marchés publics qui ont eu à traiter d'informa- tions confidentielles relatives à la défense, sont soumis à un contrôle particulier.
Définition de l'investisseur étranger	Entreprise non résidente ou résidente contrôlée à 25% par des intérêts non rési- dents.	Entreprise non résidente ou «sous contrôle», direct ou in- direct, d'intérêt(s) étranger(s).	n.d	n.d

Espagne	Japon	Chine	
Loi de 1992 Décret de 1999 Energie : loi de 1999 et Décret -royal- Loi 4/2006.	Loi sur le Commerce extérieur, amendée en 1992 et 1998.	Les entreprises à investissements étrangers (EIE) sont soumises à de très nombreux textes législatifs.	Textes
Principe : déclaration a posteriori. Autorisation préalable par le Conseil des ministres pour les investissements qui représentent un danger pour l'exercice du pouvoir public, l'ordre public, la santé publique, pour l'acquisition de 5% du capital de sociétés cotées dont l'activité est liée à la défense nationale et dans d'autres cas spécifiques. Le silence de l'administration durant 6 mois vaut acceptation. Pouvoirs particuliers de la Commission Nationale de l'Energie. L'Etat détient une «golden share» dans Ibéria (jusqu'au 3/04/2006), Telefonica et Endesa.	Autorisation préalable ou déclaration a posteriori auprès du ministère des Finances et du ministère de tutelle selon les cas. Recours possible.	Autorisation préalable. Un catalogue d'orientation de l'investissement étranger répartit les secteurs en 3 catégories: - encouragés - restreints - interdits Les autorisations sont données au niveau central ou local.	Régime juridique
- Activités en relation avec l'exercice de l'autorité publique, de l'ordre public et de la santé publique. - Radio et télévision, transports aériens, jeux et loteries, activités directement liées à la défense nationale et exploitations de minéraux d'intérêt stratégique. - Energie.	Autorisation préalable : Agriculture, matière premières, distribution d'électricité, de gaz, d'énergie thermique, d'eau potable, télécommunications, TV radio, transport, commerce d'hydrocarbures, une vingtaine de secteurs manufacturiers (aéronautiques, armement, nucléaire, pétrole, articles en cuir...).	Sont interdits les investissements étrangers qui mettent en danger la sûreté de l'Etat, nuisent à l'environnement, à la santé publique, mettent en œuvre des techniques/technologies propres à la Chine ou figurent sur une liste de 34 secteurs (médias, publications, contrôle du trafic aérien...).	Secteurs protégés
Non résidents.	Non résidents, entreprise japonaise détenue à 50% par des non résidents, entité japonaise dont plus de la moitié des administrateurs est constituée de non-résidents.	n.d	Définition de l'investisseur étranger

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement d'un conseil du Plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du Plan.

(J.O. du 4 janvier 1946)

Le Président du Gouvernement provisoire de la République,

Vu la loi n° 45-1 du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres du Gouvernement provisoire de la République et à l'organisation des ministères;

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 réorganisant le comité économique et fixant les attributions du ministre de l'économie nationale et l'organisation de ses services;

Vu le décret du 7 juillet 1945 portant création du comité interministériel des affaires allemandes et autrichiennes;

Vu la loi du 13 août 1936, article 5, alinéas 2 et 3, déterminant le statut des chargés de mission attachés à la présidence du Gouvernement;

Le Conseil d'Etat entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Dans un délai de six mois à dater de la publication du présent décret, il sera établi un premier plan d'ensemble pour la modernisation et l'équipement économique de la métropole et des territoires d'outre-mer.

Ce plan aura notamment pour objet :

1°) D'accroître la production de la métropole et des territoires d'outre-mer et leurs échanges avec le monde, en particulier dans les domaines où leur position est la plus favorable;

/...

- 2°) De porter le rendement du travail au niveau de celui des pays où il est le plus élevé;
- 3°) D'assurer le plein emploi de la main-d'oeuvre;
- 4°) D'élever le niveau de vie de la population et d'améliorer les conditions de l'habitat et de la vie collective.

Le plan s'étend à la reconstitution des outillages et équipements publics et privés endommagés ou détruits du fait des événements de guerre.

ARTICLE 2.- Il est créé à la présidence du Gouvernement un Conseil du plan qui propose au Gouvernement le plan et les moyens d'en assurer l'exécution.

Ce conseil est composé comme suit :

Le Président du Gouvernement provisoire de la République,
président.

Le ministre de l'économie nationale, vice-président

Le ministre des affaires étrangères

Le ministre de l'armement

Le ministre des finances

Le ministre de l'agriculture et du ravitaillement

Le ministre de la production industrielle

Le ministre des travaux publics et des transports

Le ministre du travail

Le ministre des colonies

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme

Le commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes

Le commissaire général du Plan.

Douze personnalités au moins et quatorze au plus choisies en raison de leur compétence et nommées par arrêté du président du Gouvernement après avis du ministre de l'économie nationale.

Le règlement intérieur du conseil du plan est fixé par arrêté du Président du Gouvernement.

ARTICLE 3.- Les services du Commissariat général institué à la présidence du Gouvernement relèvent d'un commissaire général nommé par décret.

Le Commissaire général est chargé d'élaborer les propositions qui seront soumises à l'examen du conseil du Plan. Il est le délégué permanent du Président du Gouvernement auprès des départements ministériels pour tout ce qui concerne l'établissement du Plan.

/...

Le commissaire général du Plan est membre du comité économique, du comité interministériel aux affaires allemandes et autrichiennes, du conseil de l'économie nationale et du conseil national du crédit.

ARTICLE 4.- Le commissaire général procède à toutes enquêtes jugées par lui utiles auprès des administrations publiques et avec leur collaboration auprès des organismes professionnels ouvriers et patronaux, des industriels et des exploitants et de tous autres organismes ou personnalités qu'il estime opportun de consulter.

Les administrations publiques et les organismes participant à la gestion d'un service public lui fournissent tous renseignements statistiques et autres éléments d'information demandés.

Les ministres compétents lui donnent leur concours pour l'accomplissement de sa mission, en particulier en vue de l'établissement d'un bilan d'ensemble et lui fournissent les programmes de production déjà établis pour les différentes activités de l'économie nationale.

A compter de la publication du présent décret, tous les programmes affectant l'activité économique du pays, relatifs notamment à la production, à la reconstruction, à l'armement, à l'équipement, au commerce extérieur et aux prélèvements de biens ennemis au titre des réparations, préparés par les départements ministériels compétents seront communiqués au commissaire général. Le commissaire général sera tenu au courant des projets en cours d'élaboration.

ARTICLE 5.- Le commissaire général du Plan soumettra au président du gouvernement des arrêtés instituant des comités de travail et de coordination composés de hauts fonctionnaires appartenant aux ministères représentés au conseil du plan ainsi que des commissions de modernisation comprenant des représentants de l'administration, des experts et des représentants des organismes syndicaux et professionnels.

ARTICLE 6.- Pendant la période d'élaboration du plan, le ministère de l'économie nationale met à la disposition du commissaire général, l'institut de conjoncture, le service de l'équipement et le service des monographies du centre national de l'information économique. Ces organismes sont tenus d'appliquer toutes les directives et de réaliser les travaux qui leur seront fixés par le commissaire général du plan. Toutefois, ils continuent à dépendre au point de vue administratif et financier du ministère de l'économie nationale.

/...

ARTICLE 7.- Le commissariat général comprend, sous l'autorité du commissaire général, des chargés de mission dont le statut est régi par les alinéas 2 et 3 de l'article 5 de la loi du 13 août 1936.

ARTICLE 8.- Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

ARTICLE 9.- Le ministre de l'économie nationale, le ministre de l'armement, le ministre des finances, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'agriculture et du ravitaillement, le ministre de l'agriculture et de la production industrielle, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre du travail, le ministre des colonies et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1946

C. de GAULLE

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le ministre de l'économie nationale
François BILLOUX

Le ministre d'Etat, ministre des
affaires étrangères par intérim,
FRANCISQUE GAY.

Le ministre de l'armement,
Charles TILLON.

Le ministre des Finances,
R. PLEVEN

Le ministre de l'agriculture
et du Ravitaillement
TANGUY PRIGENT

Le ministre de la production
industrielle.
Marcel PAUL.

Le ministre des travaux public
et des transports,
JULES MOCH

Le ministre des colonies
Jacques SOUSTELLE.

Le ministre du travail,
A. CROIZAT

Le ministre de la reconstruction et
de l'urbanisme
Raoul DAUTRY.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2006-260 du 6 mars 2006 portant création du Centre d'analyse stratégique

NOR : PRMX0600028D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,

Vu le décret n° 87-389 modifié du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu l'avis du comité technique paritaire des services du Commissariat général du Plan en date du 31 janvier 2006 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire des services du Premier ministre en date du 20 février 2006 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le Centre d'analyse stratégique exerce, sous l'autorité du Premier ministre, des missions de veille, d'expertise et d'aide à la décision pour la conduite des politiques publiques.

Afin d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle, il élabore, soit à la demande du Premier ministre, soit de sa propre initiative dans le cadre d'un programme de travail annuel arrêté dans les conditions prévues aux articles 3 et 4, des rapports, recommandations et avis. Il établit un rapport annuel.

Il associe à ses travaux des experts, personnalités qualifiées et représentants de la société civile, français ou étrangers.

Il prend en compte, dans leur conduite, les objectifs de long terme fixés par les institutions compétentes de l'Union européenne et contribue à ce titre à la préparation des programmes mis en œuvre dans le cadre de la stratégie engagée sur le fondement des conclusions du Conseil européen de Lisbonne en 2000, en lien avec le secrétariat général des affaires européennes. Son directeur général prend part aux réunions du comité interministériel sur l'Europe lorsque celui-ci se prononce sur ces programmes.

Les rapports, recommandations et avis du Centre d'analyse stratégique sont rendus publics.

Art. 2. – Le Centre d'analyse stratégique est dirigé par un directeur général assisté d'un directeur général adjoint.

Le directeur général et le directeur général adjoint sont nommés par décret en conseil des ministres.

Outre les personnels permanents du centre placés sous son autorité, le directeur général peut faire appel à des collaborateurs extérieurs, appartenant ou non à l'administration, lui apportant leur concours sans renoncer à leur occupation principale.

Sauf dispositions législatives contraires, les administrations de l'Etat et les établissements publics de l'Etat sont tenus de communiquer au centre les éléments d'information et les études dont ils disposent et qui apparaissent nécessaires au centre pour l'exercice de ses missions. Le centre fait connaître aux administrations de l'Etat ses besoins afin qu'elles les prennent en compte dans leurs programmes de travaux statistiques et d'études.

Art. 3. – Le directeur général arrête chaque année le programme de travail du Centre d'analyse stratégique. Ce programme est rendu public.

Les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social peuvent adresser des propositions d'études au Premier ministre afin que celui-ci en saisisse le centre.

Art. 4. – Il est institué auprès du directeur général du Centre d'analyse stratégique un comité d'orientation qui comprend le président délégué du Conseil d'analyse économique, le président délégué du Conseil d'analyse

de la société, le président du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, le président du Conseil d'orientation des retraites, le président du Conseil d'orientation pour l'emploi, le président du Haut Conseil à l'intégration, le secrétaire général des affaires européennes et le délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité du territoire, ainsi que, pour la durée de leur mandat, deux députés et deux sénateurs désignés par les présidents de chacune des deux assemblées. Il comprend également, pour la durée de son mandat, un membre du Conseil économique et social désigné par son président.

Le directeur général le réunit au moins deux fois par an. Le comité d'orientation est consulté notamment sur le programme de travail du Centre d'analyse stratégique.

Art. 5. – Le Centre d'analyse stratégique peut assurer, dans des conditions définies par voie de convention, la gestion administrative et financière d'instances ou de conseils d'expertise placés auprès du Premier ministre.

Art. 6. – Le Centre d'analyse stratégique se substitue au Commissariat général du Plan dans tous les textes réglementaires.

Le directeur général du Centre d'analyse stratégique se substitue au commissaire au Plan dans tous les textes réglementaires.

Art. 7. – Les dispositions du présent décret peuvent être modifiées par décret en Conseil d'Etat, à l'exception de la liste des membres du comité d'orientation mentionnée à l'article 4 qui peut être modifiée par décret.

Art. 8. – Le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement d'un conseil du Plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du Plan, le décret n° 47-119 du 16 janvier 1947 relatif aux modalités d'exécution du plan de modernisation et d'équipement et fixant à cet égard les attributions du conseil du Plan et du commissaire général du Plan, le décret n° 51-1417 du 11 décembre 1951 prescrivant l'établissement d'un deuxième plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général au Plan, le décret n° 59-254 du 4 février 1959 portant fusion du Commissariat général du Plan et du Commissariat général à la productivité, le décret n° 59-969 du 5 août 1959 relatif à certaines attributions du commissaire général au Plan d'équipement et de la production et le décret n° 62-555 du 10 mai 1962 plaçant le Commissariat général du Plan sous l'autorité du Premier ministre sont abrogés.

Art. 9. – Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 2006.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le Japon "ultra-performant" invité à s'inspirer du Bhoutan,"heureux"

TOKYO, 5 oct 2005 (AFP) - Le Japon devrait moins se préoccuper de la croissance de son produit intérieur brut et s'inspirer de l'exemple du Bhoutan, qui mesure ses progrès à l'aide d'un autre indicateur, le "bonheur national brut", ont affirmé mercredi d'éminents économistes nippons.

"Le Japon a énormément de choses à apprendre du Bhoutan", a déclaré Takayoshi Kusago, ancien économiste à la Banque mondiale et professeur à l'Université d'Osaka, lors d'un symposium sur le "bonheur national brut" organisé à Tokyo par le ministère nippon des Affaires étrangères.

Le PIB du Bhoutan n'est que de quelque 500 millions de dollars, contre 4.400 milliards de dollars pour le Japon. Mais depuis les années 1970, le petit royaume himalayen s'intéresse surtout à la croissance de son "bonheur national brut", un indicateur qui mesure le bonheur individuel des citoyens.

Le "IBNB" prend en compte quatre facteurs: le développement socio-économique durable et équitable, la préservation de l'environnement, la préservation et la promotion de la culture et la bonne gouvernance.

A la recherche d'un modèle de développement, le Bhoutan "n'en a trouvé aucun qui soit en accord avec les valeurs et les aspirations du pays. Au lieu de cela il a vu que le monde était divisé en nations riches et en nations pauvres", a expliqué lors du symposium l'économiste bhoutanais Karma Galay.

kh-roc/lmt

AFP 051328 OCT 05

«Il est presque impossible, en France de définir froidement une politique économique tant notre tempérament national répugne à regarder l'économie en elle-même. Les tenants de l'économie libérale bornent la plupart du temps leurs ambitions à vouloir gagner de l'argent chacun pour soi en dehors de toute intervention de l'Etat, incarné, à leurs yeux, dans le fisc, ennemi public n°1, dont la préoccupation est de surcharger les entreprises et ensuite d'amputer les profits d'ailleurs inexistants. Les tenants du planisme rigide prétendent enserrer toutes les entreprises, grandes ou petites, industrielles, commerciales ou agricoles, dans un vaste réseau de commandements et de contrôles permanents, afin de les soumettre à leurs conceptions de l'intérêt général. Conception honorable en elle-même, qui se confond avec la conception qu'ont de l'activité économique et de cet intérêt général les fonctionnaires sans doute capables et bien intentionnés, mais doublement irresponsables: irresponsables économiquement puisque, si les entreprises perdent de l'argent, ils n'en subissent pas les conséquences et n'en éprouvent même pas un sentiment de culpabilité; irresponsables politiquement puisque, si l'économie dans son ensemble est défaillante, ce sont les ministres qui sont mis en cause.»

Georges Pompidou, «Le Nœud Gordien», 1974